DOCUMENT D'OBJECTIFS

ZONE DE PROTECTION SPECIALE
FR5412019

«REGION DE PRESSAC, ETANG DE COMBOURG»

TOME I – VOLUME DE SYNTHESE

Juin 2014 - Version finale validée

Pâture à mouton au lieu dit « Chez Lochon »

Responsable Projet
Alan TILY

+ 33 (0)2 40 05 32 34
atily@biotope.fr

BIOTOPE Pays de Loire
BP 60103
44201 Nantes Cedex 2

Crédits photos : BIOTOPE sauf mention spéciale

Avant-propos

La région Poitou-Charentes est un territoire riche en zones humides, notamment en secteurs côtiers (marais littoraux) mais également à l'intérieur des terres (vallées humides, étangs…).

C'est à l'interface des départements de la Vienne et de la Charente, aux abords de la commune de Pressac, que l'on trouve un des maillons majeurs du patrimoine naturel régional lié aux zones humides. Comptant près de cinquante étangs répartis sur 3 500 ha de paysage agricole et forestier, le site Natura 2000 « Région de Pressac, Etang de Combourg » constitue un milieu naturel remarquable dont la conservation à long terme nécessite une attention particulière.

Ce sont la qualité des écosystèmes et la richesse de la faune qui ont motivé la désignation du site « Région de Pressac et étang de Combourg » en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne « Directive Oiseaux ». L'intégration du site au réseau européen Natura 2000 devrait permettre d'assurer à long terme le maintien d'un bon équilibre entre les activités en place et la préservation de la biodiversité, notamment des oiseaux.

Elaboré sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Vienne, le document d'objectifs s'inscrit dans un programme de conservation de la biodiversité à différentes échelles (régionale, nationale et européenne). Il est cependant et avant tout le fruit d'un travail local, effectué en concertation avec les différents acteurs du site (exploitants, propriétaires, usagers…).

Etang de Comboug

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

Conseil Général de la Vienne

Opérateur

Bureau d'étude BIOTOPE, Agence Pays de Loire

Rédaction du document d'objectifs (2011-2014)

Rédaction / Coordination / Cartographie : *ALAN TILY*, Directeur d'études, Bureau d'étude BIOTOPE

Procédure de validation scientifique : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Cartographie et inventaires des milieux naturels (2010-2011)

Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore (2010) : *FREDERIC TINTILIER* et *FLORENT POUZET*, Botanistes, Bureau d'étude BIOTOPE

Inventaire et cartographie de l'avifaune (2010-2011) : *JULIEN MEROT* et *WILLY RAITIERE*, ornithologues, Bureau d'étude BIOTOPE

Inventaire et cartographie des étangs (2010) : *FLORENT POUZET*, Botaniste hydrobiologiste, Bureau d'étude BIOTOPE

Crédits photographiques

Bureau d'étude BIOTOPE, sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE - Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR5412019 - « Région de Pressac, Etang de Combourg », 2014. Conseil général de la Vienne. TOME I – Volume de synthèse

Sommaire

Avant-propos 3

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs 4

Sommaire 5

Liste des figures 8

Liste des tableaux 9

Introduction 11

PARTIE 1 : PRESENTATION DE NATURA 2000 12

I. Le programme Natura 2000 13

I.1 Cadre général et objectifs 13

I.2 La Directive « Oiseaux » 14

II. Démarche d'élaboration du réseau Natura 2000 en France 15

II.1 La transposition en droit français 15

II.2 Les documents d'objectifs (DOCOB) 17

II.2.1 Démarche 17

II.2.2 Contenu 18

III. Acteurs et organisation de la concertation 19

III.1 Le Comité de Pilotage 19

III.1.1 Composition 19

III.1.2 Missions 19

III.2 L'opérateur local 20

III.3 Les groupes de travail 20

IV. Conséquences du classement Natura 2000 21

IV.1 Sur la gestion du site 21

IV.1.1 Les contrats Natura 2000 21

IV.1.1.1 En milieux agricoles 21

IV.1.1.2 En milieux forestiers 22

IV.1.1.3 Dans les autres milieux naturels 22

IV.1.2 La Charte Natura 2000 22

IV.1.3 L'exonération de taxes foncières 22

IV.2 Sur l'autorisation de projets 23

PARTIE 2 : METHODOLOGIE DES INVENTAIRES.....25

V. Inventaire des activités socio-économiques 26

V.1 Consultation de structures..... 26

V.2 Consultation des exploitants et gestionnaires du site..... 27

VI. Inventaire écologique.....28

VI.1 Inventaire des oiseaux et de leurs habitats..... 28

VI.1.1 Analyse bibliographique 28

VI.1.2 Inventaires avifaunistiques de terrain (2010-2011)..... 29

VI.1.3 Traitement des données avifaunistiques..... 31

VI.2 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore remarquable 33

VI.2.1 Analyse bibliographique 33

VI.2.2 Inventaires de terrain des habitats naturels (2010-2011) 33

VI.2.3 Inventaire et cartographie de la flore (2010-2011) 35

VI.3 Inventaire des étangs..... 35

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE 36

VII. Fiche d'identité du site 37

VIII. Localisation géographique 37

IX. Caractéristiques du milieu physique 38

IX.1 Relief, Topographie 38

IX.2 Géologie..... 38

IX.3 Hydrologie..... 39

IX.4 Climat 39

IX.5 Paysage..... 40

X. Contexte réglementaire et administratif.....41

X.1 Territoires administratifs 41

X.2 Périmètres réglementaires..... 41

X.2.1 Statuts fonciers 41

X.2.2 Documents d'urbanisme 41

X.2.3 Périmètres de protection des captages 41

X.2.4 Zones vulnérables à la pollution par les nitrates..... 42

X.2.5 Zones sensibles aux pollutions urbaines 43

X.2.6 Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel..... 43

X.3 Démarches en faveur des espaces naturels dans le site et ses alentours..... 44

X.3.1 Politiques issues des collectivités locales..... 44

X.3.2 Zonage d'inventaires naturalistes 44

X.3.3 Réseau Natura 2000 à proximité du site 46

X.4 Politiques de gestion des eaux 46
X.4.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 46
X.4.2 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Clain 47
X.4.3 Le Contrat Restauration Entretien (CRE) du Clain 48

PARTIE 4 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 50

XI. Etat des lieux socio-économique 51

XII. Etat des lieux hydrologique 53

XIII. Etat des lieux habitats naturels et flore 54

XIV. Etat des lieux avifaunistique 55

XIV.1 Bilan de la patrimonialité des espèces inventoriées 55

XIV.2 Espèces remarquables pour le site, importance du site dans la conservation des espèces 55

XIV.3 Habitats des espèces remarquables 56
XIV.3.1 Les habitats naturels élémentaires 56
XIV.3.2 Typologie des habitats d'espèces 59
XIV.3.3 Cartographie des habitats d'espèces 60
XIV.3.4 Approche fonctionnelle sur l'utilisation des habitats 60

XIV.4 Menaces sur l'avifaune remarquable 61

XIV.5 Bilan de l'état de conservation des espèces remarquables 63

XV. Conclusion : principales interrelations entre l'avifaune et les activités humaines 64

PARTIE 5 : ENJEUX, OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS 65

XVI. Enjeux de conservation 66

XVII. Objectifs opérationnels 67

XVII.1 Déclinaison des enjeux en objectifs opérationnels 67

XVII.2 Présentation des objectifs opérationnels 68

XVIII. Programme d'actions 75

XVIII.1 Synthèse des actions 75

XVIII.2 Présentation détaillée des actions (« fiches actions ») 77

Bibliographie 129

Annexes 132

Liste des figures

Figure 1. Schéma de constitution du réseau Natura 2000 13

Figure 2. Schéma récapitulatif du cadre juridique Natura 2000 à l'échelle de la France ..16

Figure 3. Processus des études d'évaluation des incidences (MEEDDAT) 23

Figure 4. Méthode de traitement des données avifaunistiques 31

Figure 5. Carte de géologie simplifiée du Poitou-Charentes 38

Figure 6. Zones vulnérables à la pollution par les nitrates en Poitou-Charentes.....42

Figure 7. Zones sensibles en Poitou-Charentes.....43

Figure 8. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique concernées par la ZPS 45

Figure 9. Patrimonialité du cortège d'oiseaux inventorié sur la ZPS 55

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des structures consultées 26
Tableau 2. Périodes de prospection de l'avifaune 29
Tableau 3. Effort de prospection de l'avifaune 29
Tableau 4. Méthodologie de prospection par espèce/groupe d'espèce 30
Tableau 5. Méthode d'évaluation de la patrimonialité des espèces 31
Tableau 6. Facteurs de dégradation utilisés pour le site concerné 34
Tableau 7. Calcul de l'etat de dégradation 34
Tableau 8. Fiche d'identité du site 37
Tableau 9. Données géographiques 37
Tableau 10. Divisions administratives 41
Tableau 11. Superficie et répartition des communes sur le site 41
Tableau 12. Bilan des espèces remarquables pour le site 56
Tableau 13. Surface des habitats élémentaires 57
Tableau 14. Typologie des habitats d'espèces remarquables sur la ZPS 59
Tableau 15. Bilan des menaces sur l'avifaune remarquable 62
Tableau 16. Etat de conservation des oiseaux remarquables sur le site 63
Tableau 17. Enjeux de conservation de l'avifaune 66
Tableau 18. Déclinaison des enjeux en objectifs opérationnels 67
Tableau 19. Présentation des habitats inventoriés sur le site 142
Tableau 20. Liste des fiches « oiseaux » 171

Introduction

A la frontière des départements de la Vienne et de la Charente, au cœur d'un paysage historiquement marqué par l'élevage, se trouve un secteur au caractère naturel préservé, constitué principalement de bois et d'étangs. A cheval sur les communes de Pressac (86), Mauprévoir (86) et Pleuville (16), cette zone boisée constitue un « cœur de nature » ceinturé de parcelles agricoles, principalement vouées à l'élevage et aux grandes cultures.

Dans les années 1980, cet ensemble (bois, étangs et terres agricoles) à été désigné comme Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son intérêt ornithologique régional hors du commun (présence d'espèces et d'effectifs remarquables). Le périmètre de cette ZNIEFF a été établi sur la base d'une cohérence principalement hydraulique, incluant ainsi la majorité des terrains situés en tête de bassin versant du « Payroux ».

En 2004, dans le cadre de l'application de la directive « Oiseaux », cet espace naturel a été classé comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) et a ainsi intégré le réseau européen Natura 2000. En conséquence, l'Etat s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1er de la directive « Oiseaux », à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles.

A cet effet, conformément à la transposition des directives en droit national, la désignation de la ZPS doit être accompagnée par l'élaboration d'un plan de gestion concerté communément appelé DOcument d'OBjectifs (DOCOB). Ce dernier répond à l'article 4 de la directive « Oiseaux » qui prévoit que dans les sites Natura 2000, les Etats membres établissent les mesures de conservation appropriées, impliquant des plans de gestion et des mesures réglementaires, administratives et contractuelles. Cette démarche privilégie l'approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage.

Ainsi, en 2007, l'arrêté portant création et composition du comité de pilotage du site est pris. En 2008, Monsieur DEBIAIS, Conseiller général du canton d'Availles-Limouzine et Maire de Pressac est élu président du comité de pilotage. Parallèlement, le Conseil général de la Vienne décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB.

Pour ce faire, en 2010, le maître d'ouvrage a désigné le bureau d'étude BIOTOPE comme opérateur local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Région de Pressac, Etang de Combourg », objet du présent rapport.

PARTIE 1 : PRESENTATION DE NATURA 2000

I. Le programme Natura 2000

I.1 Cadre général et objectifs

Le réseau Natura 2000 (article 3 de la directive n° 92/43/CEE) est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver et **favoriser la diversité biologique** sur le territoire des 27 pays de l'Europe **en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire**. Le réseau Natura 2000 cherche à concilier les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires avec les exigences écologiques des espèces, en tenant compte des particularités régionales et locales.

Ce réseau est composé de deux types de sites :

- les **ZPS** (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite **Directive « Oiseaux »**.
- les **ZSC** (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite **Directive « Habitats »**.

Figure 1. Schéma de constitution du réseau Natura 2000

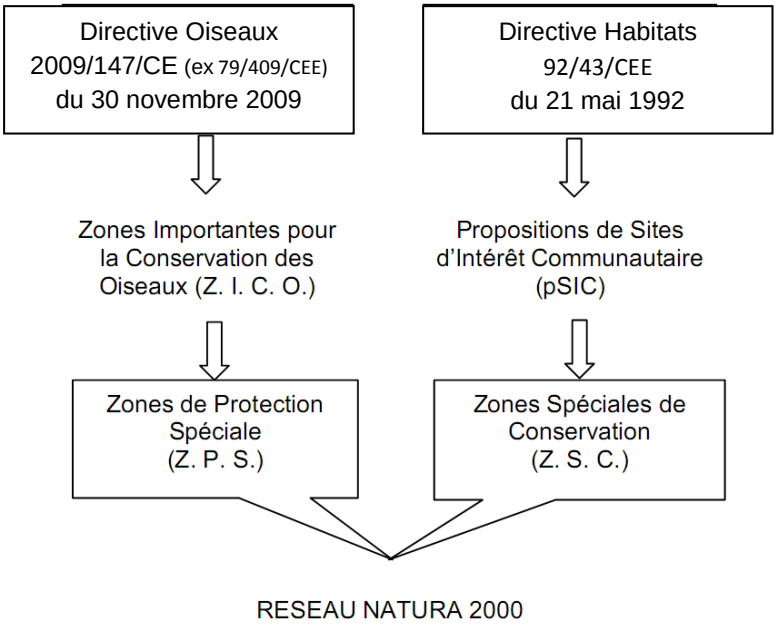

Le site Natura 2000 « Région de Pressac, Etang de Combourg », objet de la présente étude, est une Z.P.S., et relève donc de la Directive « Oiseaux ».

I.2 La Directive « Oiseaux »

La Directive « Oiseaux » vise à assurer la conservation des populations des oiseaux rares ou menacés à l'échelle de l'Union européenne (oiseaux de l'annexe 1), « *à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles* » (article 2 de la Directive « Oiseaux »).

Un des moyens importants pour y parvenir passe par la préservation, voire la restauration, des habitats (ou biotopes) abritant, tout au long de leur cycle annuel, ces espèces de l'annexe 1, ainsi que, plus généralement, les sites accueillant une part significative des espèces migratrices en reproduction, au passage ou en hivernage (notamment certaines zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau). Les zones préservées sont désignées comme Zones de Protection Spéciale (ZPS) à la Commission Européenne par chacun des Etats membres.

Cette directive promeut également une gestion raisonnée des populations d'autres espèces d'oiseaux moins menacées.

Sa mise en œuvre comporte les principales étapes suivantes :

- **Inventaire des sites d'importance communautaire pour les oiseaux :** il est du ressort des Etats membres. En France, l'inventaire des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) a été réalisé à l'échelle nationale entre 1979 et 1992 et publié en 1993. Les ZICO constituent l'inventaire de base pour désigner les Zones de Protection Spéciale (ZPS). Cependant, depuis 1993 et en l'absence de réactualisation nationale de cet inventaire, il peut avoir été reconnu au plan régional d'autres sites d'importance équivalente. Ces sites sont alors également susceptibles d'être désignés en ZPS.

- **Désignation des Zones de Protection Spéciale** : jusqu'à la fin de l'année 2000, celle-ci s'est faite soit directement par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour ce qui concerne les espaces jouissant d'une protection réglementaire forte (réserves naturelles, zones centrales des Parcs nationaux…) ; soit sur propositions des préfets, après concertations locales plus ou moins formelles. Depuis lors, la consultation a été réalisée sur la base des textes de transposition.

***NB** : Contrairement à ce qui est prévu par la Directive Habitats, il n'y a pas d'étape de sélection européenne pour la Directive Oiseaux : toute zone transmise par les Etats vaut donc immédiatement désignation en ZPS.*

II. Démarche d'élaboration du réseau Natura 2000 en France

II.1 La transposition en droit français

La loi du 3 janvier 2001 dite « loi d'habilitation » permet aux Etats membres de l'Union européenne de transposer les directives européennes («Oiseaux» et «Habitats») en textes législatifs de leur pays.

Ainsi, la France a adopté plusieurs textes réglementaires, à commencer par l'ordonnance du 11 avril 2001 réalisant la transposition en droit interne des directives Oiseaux et Habitats et créant une section « Natura 2000 » dans le code de l'environnement (art. L. 414-1 à 414-7).

Deux décrets (n°2001-1031 paru le 8 novembre 2001, n°2001-1216 paru le 20 décembre 2001) décrivent les différentes étapes de la désignation des sites Natura 2000 et développent la procédure d'établissement des DOCOB, les dispositions relatives aux contrats Natura 2000, les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation (en vertu de l'article 6 de la Directive 92/43/CEE).

Ces deux décrets ont été précisés par plusieurs circulaires de gestion. Les dernières modifications confient aux collectivités territoriales la présidence des comités de pilotage.

Le régime d'évaluation des incidences a été modifié par le décret N° 2010-365 du 9 avril 2010. Ce dernier élargi le champ des travaux et programmes soumis à une évaluation environnementale. Il comprend une liste nationale et prévoit la création de deux listes locales qui fixent par arrêté préfectoral les activités soumises à une procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 ».

Figure 2. ***Schéma récapitulatif du cadre juridique Natura 2000 à l'échelle de la France***

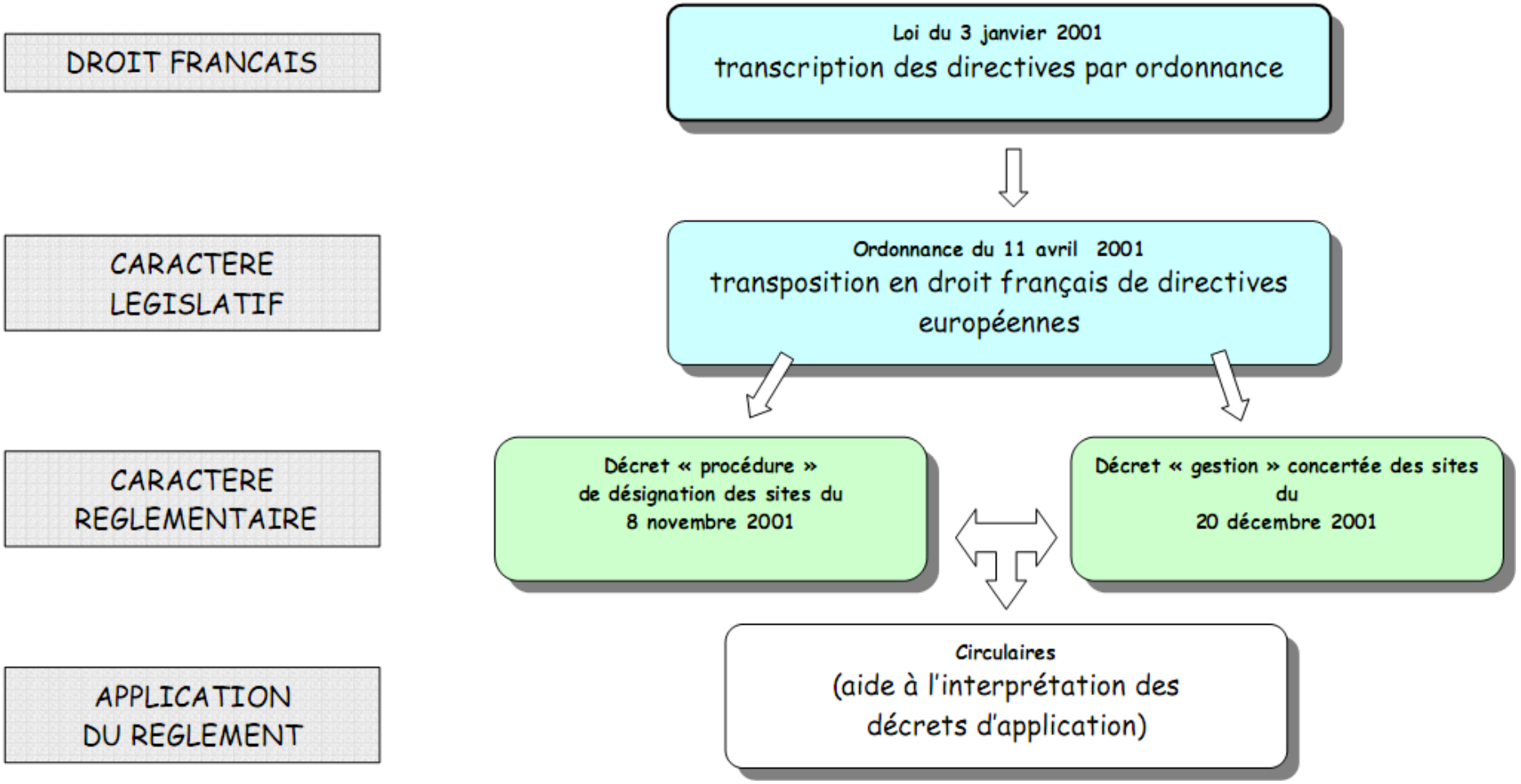

II.2 Les documents d'objectifs (DOCOB)

II.2.1 Démarche

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. La France a choisi de privilégier une politique de concertation entre les différents usagers et gestionnaires des sites à travers l'élaboration de « documents d'objectifs » Natura 2000 (Docob). Ce document est élaboré pour chaque site d'intérêt communautaire (Z.S.C. ou Z.P.S.), en concertation avec les acteurs locaux (usagers, élus, représentants socioprofessionnels, Etat...), sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat (préfet). Depuis l'entrée en vigeur de la « loi DTR », les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ont la possibilité d'assurer la présidence du comité de pilotage. Une collectivité territoriale peut prendre en charge l'élaboration et le suivi du document d'objectifs en s'appuyant sur une convention passée avec l'Etat pour définir les moyens d'accompagnement nécessaires à cette élaboration. L'initiative de l'élaboration du document d'objectifs et de la création du comité de pilotage reste cependant confiée au préfet ainsi que l'approbation du document. Les représentants de l'Etat participent au comité de pilotage à titre consultatif.

Sur les bases des caractéristiques écologiques et socio-économiques, le Docob fait l'analyse et explique l'état actuel du site, définit et hiérarchise les enjeux de conservation et identifie les objectifs à atteindre pour assurer le maintien et la restauration des habitats et espèces dans un état de conservation favorable.

Outre des objectifs écologiques, ce document peut également proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site » conformément à la directive « Habitats » qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Docob prévoit des mesures de gestion adaptées et définit les priorités et les modalités de financement des actions.

Après avoir vérifié son accord avec les directives européennes, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) valide la pertinence scientifique du document d'objectifs provisoire. Au final, c'est le préfet qui approuve le Docob, si ce dernier permet de satisfaire aux obligations communautaires. L'arrêté préfectoral d'approbation est ensuite tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées pour tout ou partie à l'intérieur du périmètre du site.

Par la suite, le document d'objectifs est révisé dans les conditions prévues pour son élaboration. Il doit être procédé à sa révision lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, en tenant compte de l'évolution des activités humaines sur le site.

Le document d'objectifs est à la fois le document de communication compréhensible et utilisable par les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Ce document vise l'obtention d'un consensus local sur la façon dont les activités humaines doivent être réalisées pour respecter les habitats naturels et les espèces présentes.

II.2.2 Contenu

Un document d'objectifs contient :

- un **rapport de présentation** décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, leur localisation cartographique, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site, et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les **objectifs de développement durable** du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des **propositions de mesures** de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs, indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs **cahiers des charges** types applicables aux **contrats Natura 2000** prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la **charte Natura 2000** du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les **modalités de suivi** des mesures projetées et les **méthodes** de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 3 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic écologique et socio-économique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

Chacune de ces étapes est validée lors de la réunion du comité de pilotage du site.

***Références réglementaires** : article R414 du code de l'environnement, modifié par décret le 15 mai 2008.*

III. Acteurs et organisation de la concertation

III.1 Le Comité de Pilotage

Pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage (Copil) est mis en place. C'est un organe de concertation locale et d'échanges mis en place au début de la démarche pour toute la durée de l'élaboration du document d'objectifs. Le Copil valide les grandes étapes d'élaboration du Docob et est également chargé du suivi de sa mise en œuvre.

***NB** : La loi DTR (développement des territoires ruraux) de février 2005 a modifié les modalités de gouvernance des sites Natura 2000. Désormais, ce sont les représentants des collectivités locales membres du Copil qui en désignent le président et choisissent la collectivité ou le groupement chargé d'élaborer le Docob, puis d'en suivre éventuellement la mise en œuvre.*

III.1.1 Composition

⇨ ***Cf. annexe 1 : Liste des membres du Comité de Pilotage fixée par arrêté préfectoral du 11-09-2007***

Le comité de pilotage comprend des membres de droit et des personnes de droit public ou de droit privé pouvant y être intégrées par le préfet. Les membres de droit sont les représentants des collectivités territoriales et des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site. Le comité peut être complété par des personnes de droit public ou de droit privé, notamment par des représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme et des associations de protection de la nature. Dans la mesure où l'Etat est juridiquement responsable devant l'Union Européenne du maintien du patrimoine naturel des sites Natura 2000, le préfet est membre du Copil et suit l'ensemble des travaux.

***NB** : Lorsque le site Natura 2000 inclut pour partie des terrains relevant du ministère de la défense, le commandant de la région terre est membre de droit du comité.*
Lorsque le site Natura 2000 est entièrement inclus dans un terrain relevant du ministère de la défense, le préfet est membre de droit du comité.

***Références réglementaires** : La composition et le rôle des comités de pilotages Natura 2000 sont régis par les articles L414-2 et R414-8 à R414-10 du Code de l'Environnement.*

III.1.2 Missions

La concertation avec les acteurs locaux du site a pour but de définir les objectifs et la stratégie à mettre en place pour le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels ce site a été désigné. Elle permet une réflexion sur l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales. La participation effective des acteurs locaux permet d'envisager les solutions et mesures concrètes et adaptées à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs. L'opérateur travaille en concertation permanente et en partenariat avec les acteurs locaux et leur apporte une information continue en parallèle aux réunions du Copil.

Après avoir conduit l'élaboration du Docob d'un site, le Copil organise la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du docob. La concertation engagée avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du DOCOB se poursuit lors du suivi de sa mise en œuvre. Le Copil joue un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Les réunions régulières du Copil permettent de débattre des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires, ou des éventuelles difficultés rencontrées.

Les échanges réguliers au sein du Copil favorisent l'intégration de Natura 2000 dans les politiques territoriales. Ils permettent aussi d'envisager la valorisation des territoires au travers de la valorisation de leur patrimoine naturel et des pratiques qui l'ont respecté.

III.2 L'opérateur local

L'opérateur local est la structure chargée d'animer la démarche de concertation locale en assurant la communication et le lien avec les acteurs (rencontre et consultation des usagers et propriétaires, intégration des remarques de chacun à la réflexion commune, facilitation des échanges et débats, réponses aux interrogations, ...).

L'opérateur local coordonne et compile les éléments de diagnostic issus du travail collaboratif avec les acteurs locaux ainsi que les enjeux et actions issus des groupes de travail. Il est chargé de rédiger le document d'objectifs à partir des réflexions et décisions des groupes de travail et du Comité de Pilotage. Il peut également être chargé de la mise en œuvre des actions prévues dans le Docob.

Tout au long de la procédure de concertation, l'opérateur veille au respect du cadre réglementaire (mesures et contrats-types en accord avec les directives européennes) et à la qualité scientifique de la démarche.

III.3 Les groupes de travail

Selon les problématiques dominantes sur le site, différents thèmes sont retenus afin de mettre en place une stratégie de conservation cohérente des espèces d'intérêt communautaire. Pour chaque thème abordé, des objectifs, stratégies et actions à mener sont déterminés et hiérarchisés (dans le cadre du Copil), en groupes de travail thématique.

Les groupes de travail thématiques sont composés d'habitants, d'usagers et de membres du comité de pilotage. Ils mènent en commun une réflexion complète sous la conduite de l'opérateur local :

- Analyses des inventaires biologiques et socio-économiques ;
- Propositions d'objectifs et d'actions (dont le contenu est détaillé) ;
- Propositions de chiffrage des coûts, de partenaires potentiels.

Dans le cadre de l'élaboration du présent document d'objectifs, les entretiens individuels ont été privilégiés aux groupes de travail pour la phase « diagnostic ». En revanche ces groupes se réuniront pour la phase « enjeux objectifs » et la phase « actions ».

IV. Conséquences du classement Natura 2000

IV.1 Sur la gestion du site

L'intégration d'un site dans un périmètre Natura 2000 permet d'obtenir des outils et des fonds spécifiques pour sa gestion. En effet, chaque Etat membre évalue les montants nécessaires à la conservation des sites, et cofinance, avec la Commission européenne, les mesures de protection indispensables. Localement, un animateur choisi par la structure opératrice est chargé d'informer les acteurs de la procédure en cours et de les inciter à contractualiser pour appliquer les propositions et mesures de gestion émises dans le document d'objectifs.

La signature de contrats ou de mesures agro-environnementales permet de financer les surcouts liés à la gestion mise en œuvre pour la préservation du site. La charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en oeuvre n'est pas rémunérée. D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 comme l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

***NB** : Le document d'objectifs fixe les modalités financières de ces mesures.*

IV.1.1 Les contrats Natura 2000

Des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Ces contrats comportent, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Docob, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (« mesures agro-environnementales territorialisées » MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles («contrats NATURA 2000 forestiers» et «contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers»).

IV.1.1.1 En milieux agricoles

Des mesures agro-environnementales établies au niveau national (MAEt) sont mises en place sur la base de contrats passés entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans (conclus sur la base du volontariat).

L'outil MAEt va perdurer dans les prochains programmes de développement rural régionaux de mobilisation du Feader pour 2014-2020. Quelques évolutions de contenu et de coût auront cependant lieu par rapport aux précedents programmes.

IV.1.1.2 En milieux forestiers

Des mesures de gestion des milieux forestiers, établies au niveau national sont aussi mises en place sur la base de contrats. De la même manière qu'en milieux agricoles, la souscription de contrats donne droit à des aides financières. Ces contrats Natura 2000 en milieux forestiers sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture.

IV.1.1.3 Dans les autres milieux naturels

D'autres mesures de gestion hors milieux forestiers et agricoles peuvent êtres mises en place de manière contractuelle au niveau national. Ces contrats Natura 2000 sont financés à 50% sur des fonds européens (FEADER) et à 50% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n°1698/2005 du 20 septembre 2005).

***NB** : Sur le plan fiscal, les sommes versées à un exploitant agricole ou sylvicole dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.*

Références réglementaires :
Article L414-3 du code de l'environnement ; Articles R414-13 à -17 du code de l'environnement ;
Articles R414-18 du code de l'environnement ; Articles D341-7 à -21 du code rural

IV.1.2 La Charte Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi «DTR», a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Cet outil contractuel est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne nécessite pas (et ne doit pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. Les engagements de la Charte Natura 2000 sont prévus pour une durée de cinq ans. Ils peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

***NB** : L'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000.*

Références réglementaires :
Article L414-3 du code de l'environnement ;
Article R414-12 et R414-12-1 du code de l'environnement ;

IV.1.3 L'exonération de taxes foncières

Une fois le document d'objectifs approuvé, le préfet établi une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion. Lorsque ces parcelles non-bâties font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (mesure(s) agro-environnementale(s), contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est exonérée.

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des ¾ des droits de mutation existants pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon), étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

***NB** : Ces avantages fiscaux sont cependant soumis au respect des engagements listés dans les contrats, avec des contrôles d'application.*

Références réglementaires :

Instruction 6 B-1-07 N° 113 du 15 octobre 2007 « Taxe foncière sur les propriétés non bâties situés dans un site Natura 2000 » (article 146 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) ;
Articles 31, 793 et 1395 E du Code Général des Impôts.

IV.2 Sur l'autorisation de projets

Un régime particulier d'évaluation d'incidences des projets sur les sites Natura 2000 existait depuis la signature des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». Il ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre restreint de catégories de projets. Une révision du dispositif était nécessaire, du fait du précontentieux communautaire. Cet élargissement a fait l'objet du décret n°2010-365 du 9 avril 2010. Ce texte réglementaire établit une liste d'activités soumises, sur tout le territoire national, à cette procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 ».

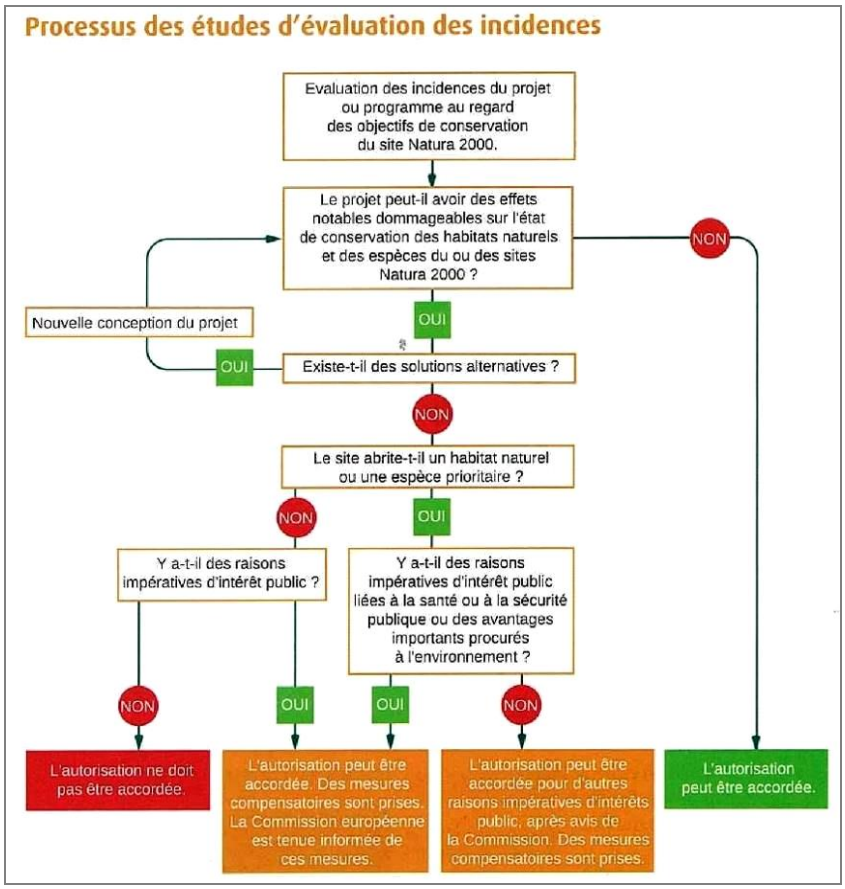

*Figure 3. **Processus des études d'évaluation des incidences (MEEDDAT)***

Il s'agit des projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation) et qui sont susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site « Natura 2000 ». Par le fait même de leurs caractéristiques ou leur ampleur, ils doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, qu'ils soient ou non situés à l'intérieur en tout ou en partie d'un site Natura 2000.

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 »considéré. Elle se fait en deux phases : une évaluation simplifiée ou préliminaire, qui doit permettre de conclure ou non à la possibilité d'un impact. Si c'est le cas, l'évaluation doit se poursuivre de façon approfondie. Cette liste nationale de projets ou d'activités est complétée par 2 listes qu'il appartient à chaque préfet de département de dresser : la première concerne des activités qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif, autres que celles de la liste nationale ; la seconde (en cours d'élaboration) comprendra des activités ne relevant d'aucun encadrement administratif mais qui sont cependant susceptibles d'avoir un impact significatif sur un ou des site(s) « Natura 2000 ».

Concernant son élaboration, au même titre que l'étude d'impact, l'évaluation des incidences est établie par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage. Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux ou aménagements peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site ;
- les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet sous certaines conditions ;
- les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes. (La compensation dans le cadre de natura 2000 ne s'envisage que pour des projets d'intérêt public majeur avec information de la commission européenne pour les ZPS et demande d'avis pour ZSC).

PARTIE 2 : METHODOLOGIE DES INVENTAIRES

V. Inventaire des activités socio-économiques

Cet inventaire a été établi sur la base de consultations et de recherches bibliographiques.

V.1 Consultation de structures

Dans une optique de concertation la plus large possible, des entretiens (rencontre ou contact téléphonique) ont été organisés pour recueillir les points de vue de chacun et d'acquérir une vision plus précise du site. Environ 30 structures et/ou personnes ont été ciblées pour ces consultations, en raison de leur potentielle implication sur le site.

Tableau 1. **Liste des structures consultées**

Structure	*Date du contact*
Association Avenir Nature Agriculture	04/10/2010
Association Vienne Nature	04/10/2010
Centre régional de la propriété forestière Poitou-Charentes	25/05/2011
Chambre d'Agriculture de la Vienne	04/10/2010
Charente Nature	02/2011
Comité départemental de tourisme de la Vienne	15/06/2011
Communauté de Communes du Montmorillonnais	04/06/2011
Conseil Général de la CHARENTE	07/10/2011
DDT de la Vienne	06/2011
DREAL Poitou-Charentes	21/07/2011
FDGDON de Charente	13/05/2011
FDGDON Vienne	13/05/2011
Fédération Départementale de la pêche et des milieux aquatiques de la Vienne	15/06/2011
Fédération Départementale de la pêche et des milieux aquatiques de la Charente	15/06/2011
Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente	13/05/2011
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne	16/05/2011
LPO Vienne	04/10/2010
Mairie de Mauprévoir	25/05/2011
Mairie de Pressac	26/05/2011

Tableau 1. **Liste des structures consultées**	
Structure	***Date du contact***
Mairie de Pleuville	26/05/2011
Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques	22/06/2011
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	17/05/2011
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne	17/06/2011
Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Vienne	26/05/2011
Syndicat mixte de la Clouère	06/2011
Syndicat mixte du Clain-sud	06/2011

V.2 Consultation des exploitants et gestionnaires du site

Afin de recueillir suffisamment d'éléments de détails sur les activités socio-économiques menées au sein du site étudié, les acteurs directement concernés ont été consultés.

L'ensemble des propriétaires et exploitants du site a reçu, en complément d'informations générales sur la démarche, une invitation à rencontrer l'opérateur du site. De plus, chaque exploitant agricole a également reçu un questionnaire sur ses pratiques, ses attentes...

Remarque : l'identification des exploitants agricoles du site ainsi que l'élaboration du questionnaire d'enquête a été mené en collaboration avec l'association « Avenir Nature Agriculture » et la Chambre d'agriculture de la Vienne.

Ainsi une quinzaine d'acteurs locaux (exploitants agricoles, sylvicoles, propriétaires et/ou gestionnaires de territoires de chasse et d'étangs) ont participé à l'élaboration du diagnostic, par le biais d'une rencontre directe avec l'opérateur et/ou d'une réponse au questionnaire.

VI. Inventaire écologique

Rappelons que les inventaires ont concerné un site désigné uniquement au titre de la directive « Oiseaux » (Zone de Protection spéciale). De ce fait, les inventaires se sont essentiellement portés sur l'avifaune. Néanmoins, à la demande particulière du maître d'ouvrage, deux inventaires complémentaires ont été réalisés :

- inventaire et cartographie des habitats naturels

- inventaire particulier des étangs

Les autres inventaires spécifiques (non ornithologiques) ont été menés de manière très ponctuelle et opportuniste, à l'exception de la flore remarquable associée aux étangs (inventaire à caractère exhaustif).

VI.1 Inventaire des oiseaux et de leurs habitats

L'inventaire des oiseaux s'est principalement fait par le biais d'analyses bibliographiques et d'expertises de terrain.

VI.1.1 Analyse bibliographique

Diverses sources bibliographiques ont été consultées (Cf. Bibliographie). Deux sources principales concernant directement l'avifaune du site ont été largement utilisées :

- Formulaire Standard de Données du site (FSD) : document de référence des espèces ayant justifié la désignation du site.

- Bilan des observations avifaunistiques réalisées sur la ZPS depuis les années 70 (données mis à disposition par la LPO-Vienne et Charente Nature, compilées et fournies par la LPO-Vienne), tenant compte des inventaires suivants :

- **« Wetlands International »** : Compilation de données concernant les oiseaux d'eau**,** collectées lors des comptages annuels sur les sites fonctionnel concernés par la ZPS. (Période : 1994-2010).
- **Vanneau huppé et Pluvier doré en hiver** : Compilation de données issues des comptages « Wetlands International » concernant la ZPS en dehors des sites fonctionnels ainsi que les données disponibles dans la base de données de la LPO Vienne en dehors de ce comptage pour les mois de décembre et janvier. (Période : 1994-2010)
- **Anatidés nicheurs** : Compilation de données papier antérieures à 2000 (synthèses ornithologiques « L'avifaune de la zone naturelle humide de Combourg »[1]) et données issues de la base de données LPO Vienne pour les années suivantes. (Période : 1994-2010).
- **Ardéidés nicheurs** : Compilation des données issues des enquêtes nationales sur les ardéidés nicheurs (1994 – 2000 – 2007) ainsi que les données papier antérieures à 2000 (synthèses ornithologiques « L'avifaune de la zone naturelle humide de Combourg »[1]) et données issues de la base de données LPO Vienne pour les années suivantes. (Période : 1994-2010).

[1] *Article de synthèse des notes publiées dans le bulletin du Groupe Ornithologique de la Vienne depuis 1975 (« l'Outarde » n°5 à 14, de 1975 à 1982) ainsi que de nombreuses notes inédites réalisées par certains observateurs régionaux, dont les deux auteurs, Michel Caupenne et Jean Pierre Sardin.*

- **Espèces d'intérêt communautaire** : Compilation de données concernant les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » à l'exception du Héron pourpré qui fait l'objet d'une mise en forme spécifique des données (ardéidés). (Période : 2000-2010).
- **Autres espèces** : Données concernant les espèces non concernées par l'annexe I de la directive « Oiseaux ». (Période : 2000-2010).

VI.1.2 Inventaires avifaunistiques de terrain (2010-2011)

Aire d'étude

Elle correspond au périmètre du site Natura 2000 et à certains de ses abords immédiats (exemple : Etang de Baro)

Espèces ciblées

Toutes les espèces présentes ont été inventoriées (exhaustivité recherchée) avec une approche descriptive variable selon la patrimonialité des taxons. Ainsi, les espèces considérées remarquables, notamment celles inscrites au FSD, ont fait l'objet d'une caractérisation fine (multiplications des contacts, évaluation des effectifs, caractérisation des habitats…). Les autres espèces, sans intérêt particulier pour le site, ont simplement été mentionnées comme présentes.

Périodes et efforts de prospection

Comme mentionné ci-dessous, afin de déterminer au mieux l'intérêt ornithologique du site, les périodes de prospection ont été définies pour couvrir le cycle biologique des espèces sur une année.

Tableau 2. **Périodes de prospection de l'avifaune**

	Jan.		*Fév.*		*Mars*		*Avril*		*Mai*		*Juin*		*Juil.*		*Août*		*Sept.*		*Oct.*		*Nov.*		*Déc.*	
Hivernage	⊗																							⊗
Migration prénuptiale					⊗				⊗															
Reproduction									⊗		⊗													
Migration postnuptiale																⊗	⊗				⊗			

⊗ : *Passage (s) sur site d'un ornithologue.*

Le tableau suivant présente les dates et efforts de prospection pour chaque période de présence des oiseaux.

Tableau 3. **Effort de prospection de l'avifaune**

Date		*Intervenants*
Du 17 au 21 mai 2010	Soit 4 jours	Julien MEROT (Biotope)
Du 14 au 18 juin 2010	Soit 4 jours	
Du 24 au 27 août 2010 (2 intervenants)	Soit 6 jours	Julien MEROT & Willy RAITIERE (Biotope)
Du 30 août au 2 septembre 2010 (2 intervenants)	Soit 8 jours	Julien MEROT& Willy RAITIERE (Biotope)
Les 03 et 04 novembre 2010	Soit 2 jours	Julien MEROT (Biotope)
Les 22 et 23 décembre 2010	Soit 2 jours	
Les 19 et 20 janvier 2011	Soit 2 jours	
Le 24 janvier 2011	Soit 1 jour	
Les 03 et 04 mars 2011 (2 intervenants)	Soit 4 jours	Julien MEROT& Willy RAITIERE (Biotope)
Du 16 au 20 mai 2011	Soit 4 jours	Julien MEROT (Biotope)
total	**37 jours**	

Protocoles de prospection

La méthodologie employée sur le terrain a différé en fonction des espèces ou groupe d'espèces recherchées. Les milieux de prédilection des espèces et/ou jugés favorables ont été parcourus dans leur ensemble. Le tableau suivant présente les protocoles employés :

Tableau 4. **Méthodologie de prospection par espèce/groupe d'espèce**

Espèce/groupe d'espèces prospectées	*Méthode de prospection*	*Milieux parcourus*
Œdicnème criard Engoulevent d'Europe Chevêche d'Athéna	Repasse (au crépuscule) Ecoutes des mâles chanteurs (au crépuscule)	Œdicnème criard : Cultures, Prairies, Bandes enherbées… Engoulevent d'Europe : Landes, coupes forestières, futaies lâches, … Chevêche : Bocage, abords du bâti, vergers, …
Rapaces diurnes	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes) Analyse des comportements (parade, transport de nourriture, alimentation, alarme…)	Tous les milieux (Etangs, forêts, bocage...)
Anatidés et autres oiseaux d'eau (limicoles, sternidés,...)	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes) Comptages des rassemblements d'oiseaux hivernants	Ensemble des étangs
Ardéidés	Analyse des zones d'alimentation favorables (observations diurnes) Recensement des dortoirs et des colonies (déjà connues ou non) Comptages des nids occupés Ecoutes au crépuscule pour le Bihoreau gris	Etangs, ripisylves, feuillus à proximité d'étangs, prairies humides, cultures …
Pics	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes) Repasse et écoutes diurnes	Futaies, lisières forestières, arbres sénescents isolés, …
Pies-grièches	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes), recherche des adultes cantonnés Recensement des habitats favorables (haies, prairies,…).	Bocage avec haies basses
Grands migrateurs (Cigogne noire, Grue cendrée, Balbuzard pêcheur)	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes) Analyse des zones de stationnement et d'alimentation favorables (observations diurnes)	Tous les milieux (Etangs, forêt, bocage...)
Autres espèces (Alouette lulu, Vanneau huppé, Pluviers, autres passereaux,…)	Echantillonnage ponctuel (observations diurnes, écoutes le matin), recherche des adultes cantonnés (Alouette lulu)	Tous les milieux (Etangs, forêt, bocage...)

Pour chaque espèce, les éléments suivants ont été systématiquement notés : date, effectifs, localisation précise, utilisation du site par les espèces (indices de nidification, sites d'alimentation, de repos).

VI.1.3 Traitement des données avifaunistiques

Le traitement des données avifaunistiques a suivi la démarche suivante :

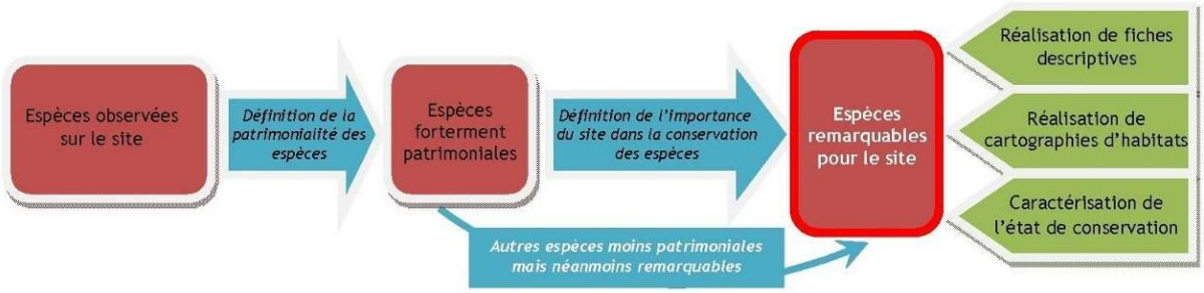

Figure 4. Méthode de traitement des données avifaunistiques

Les différentes étapes de cette méthode sont détaillées ci-après.

VI.1.3.1 Définition de la patrimonialité des espèces

La « patrimonialité » étudiée évoque la notion de « *valeur intrinsèque des espèces* » liées au besoin de conservation à différentes échelles (monde, Europe, France, région…). Elle a été évaluée selon la méthode définie ci-dessous.

Tableau 5. **Méthode d'évaluation de la patrimonialité des espèces**

Patrimonialité de l'espèce	*Critères d'évaluation retenus*
Forte	Espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux
Moyenne	Autres espèces nicheuses inscrites sur les listes rouges nationale et/ou régionale (statut pris en compte : quasi-menacé, vulnérable, rare, en déclin, en danger) + Autres espèces hivernantes/migratrices inscrites sur les listes rouges nationales (statut pris en compte : quasi-menacé, vulnérable) et autres espèces faisant l'objet de plans nationaux d'actions sur le territoire concerné
Modérée	Autres espèces déterminantes ZNIEFF en Vienne et/ou en Charente (sans prise en compte particulière des effectifs)
Faible	Autres espèces

VI.1.3.2 Identification des espèces remarquables pour le site

Cette démarche a pour but d'identifier les espèces, ou cortèges d'espèces, à considérer en priorité dans le cadre du document d'objectifs. Il s'agit donc de distinguer les espèces qui sont succeptibles de constituer un enjeu de conservation notable des autres espèces qui devront etre considérées secondairement voir écartées de la démarche de conservation.

La définition de l'importance du site dans la conservation des espèces s'est fait à « dire d'expert » mais elle s'est basée sur une série de critères d'apprécation argumentés :

- La patrimonialité de l'espèce
- L'importance de la population concernées sur le site (Effectifs présents ou potentiels, fréquence d'observation / date de dernière observation…)
- La représentativité de l'habitat de l'espèce sur le site
- Adaptabilité de l'espèce (espèce spécialisée, ubiquiste…)
- Répartition de l'espèce (espèces en dehors, en limite ou dans son aire de répartition)

Cette démarche de définition des espèces remarquables n'a été argumentée que pour les espèces ayant une forte valeur patrimoniale (espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux »). Pour toutes toutes les autres espèces, seul un bilan des espèces présentant un enjeu particulier a été proposé.

VI.1.3.3 Elaboration des fiches descriptives

Pour toutes les espèces définies comme remarquables (fortement, moyennement ou modérément remarquables pour le site), une fiche descriptive complète a été élaborée. Chaque fiche s'articule autour de 3 volets :

- Une présentation synthétique de l'espèce concernée (nomenclature, statuts…)
- Une présentation générale de la biologie et de l'écologie de l'espèce
- Une description des caractéristiques de l'espèce propre au site étudié (effectifs, habitats utilisés, état de conservation, orientations de conservation, principe de suivi…)

VI.1.3.4 Cartographie des habitats d'espèces

La cartographie des habitats d'oiseaux (reproduction, alimentation, repos…) a été élaborée par croisement de données d'occupation du sol (cartographie des habitats naturels), de la biologie des espèces (exigences écologiques) et d'observations de l'avifaune sur le site (observations des espèces et de leurs habitats).

Toutes les espèces définies comme remarquables ont fait l'objet d'une cartographie, à l'exception de celles pour lesquelles la cartographie n'apporte aucune information notable.

VI.1.3.5 Evaluation de l'état de conservation des espèces

Cette évaluation s'est basée sur deux approches complémentaires :

- L'évaluation de l'état de la population du site, c'est-à-dire de l'ensemble des individus de l'espèce, basée sur les effectifs présents et leurs tendances évolutives ;
- L'évaluation de l'état de l'habitat de ces populations, basée sur des caractéristiques quantitatives et qualitatives à l'échelle du site.

L'état de conservation globale pour l'espèce est une synthèse de ces deux approches à laquelle vient s'ajouter une mise en perspective des menaces.

VI.2 Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore remarquable

Bien que le site Natura 2000 étudié ici ait été désigné exclusivement au titre de la directive « Oiseaux », un inventaire et une cartographie des habitats naturels ont été menés. Ce travail suit la méthode recommandée par le guide « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 ». Il répond donc aux exigences établies pour l'établissement des documents d'objectifs cadrés par la directive « Habitats ».

VI.2.1 Analyse bibliographique

Aucune source bibliographique propre à la ZPS n'a pu être valorisée lors de cet inventaire. Une analyse plus globale a donc été menée.

VI.2.2 Inventaires de terrain des habitats naturels (2010-2011)

Les prospections ont été menées par Frédéric TINTILIER (Biotope) et Florent POUZET (Biotope).

VI.2.2.1 Aire d'étude

Elle correspond au périmètre du site Natura 2000.

VI.2.2.2 Périodes et efforts de prospection

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et de la flore a nécessité 21 journées de travail sur le terrain, soit un avancement surfacique journalier moyen de 120 ha. Les prospections ont eu lieu durant le printemps et l'été 2010, en période d'observation favorable de la végétation.

NB : Les végétations des grèves d'étangs ont été observées plus tardivement, à l'étiage (période favorable), lors du diagnostic plus global mené sur les étangs.

VI.2.2.3 Protocoles d'inventaire et de cartographie

Elaboration d'une typologie des habitats naturels

Cette étape d'inventaire a pour objectif principal de dresser la liste la plus exhaustive possible des communautés végétales présentes sur l'aire d'étude, à partir d'un échantillonnage représentatif de la diversité du site. Ce classement, basé sur la composition floristique et la structure des communautés végétales, fait référence à la typologie phytosociologique des milieux et nécessite donc la pratique de relevés de terrain, selon une méthodologie établie (phytosociologie sigmatiste). Les résultats de ces relevés une fois analysés permettent le rattachement des groupements rencontrés aux groupements déjà décrits dans la littérature phytosociologique. Pour chaque unité taxinomique caractérisée (syntaxon), est également présentée la correspondance avec la codification Eur27, Corine Biotopes et EUNIS.

Appréciation de l'état des habitats

La description floristique (typologie) et la localisation des communautés végétales (cartographie) ne peuvent suffire à l'établissement d'un diagnostic initial permettant d'identifier certaines problématiques et d'envisager les besoins en matière de gestion.

Au niveau national, une méthodologie suppose des critères d'évaluation validés et objectifs. A ce jour, les critères pour l'évaluation de l'état des habitats au niveau d'un site Natura 2000 ne sont pas clairement établis. L'appréciation de l'état des habitats ne peut donc pas être appréciée de manière « normalisée ». Cependant, afin de fournir aux gestionnaires du site un minimum d'informations sur l'état des habitats, deux types d'informations sont apportées :

- L'état de l'habitat au niveau de l'entité élémentaire cartographiée (= polygone)
- L'état de l'habitat au niveau du site (approche globale)

Etat des habitats au niveau de l'entité cartographié

A cette échelle, l'état est défini à travers des critères de dégradation quantifiés. Les atteintes aux communautés végétales (dégradations) sont évaluées lors de la cartographie de terrain. Les dégradations relevées (et attribuées au polygone) sont observées et non supposées. De plus, les perturbations « passées » ne sont pas relevées si elles ne sont plus en cours (Exemple : Une prairie humide oligotrophe ayant été reconvertie en culture ne sera pas cartographiée comme une prairie dégradée mais comme une culture)

Une fois identifiés, ces facteurs de dégradation se voient attribuer un coefficient relatif à leur intensité. Dans le cadre de cette étude, un seul type de dégradation a pu être directement caractérisé. Ce facteur est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6. Facteurs de dégradation utilisés pour le site concerné

Type de dégradation	*Intensité du facteur*	
	Forte	*Moyenne à faible*
Fermeture du milieu (développement d'espèces indiquant une dynamique progressive et la fermeture du milieu)	**3** (recouvrement> 20 %)	**2 ou 1** (recouvrement de 5 à 20 %)
Boisement (plantation d'arbres en superposition à un autre habitat d'intérêt communautaire)	**3** (recouvrement arboré >50 %)	**2 ou 1** (recouvrement arboré < 50 %)
Impacts bétail / gros gibier (Surpâturage ou surpiétinement de secteurs sensibles)	**3** (Milieu dégradé occupant une surface> 20 %)	**2 ou 1** (Milieu partiellement dégradé, de 5 à 20 %)
Rudéralisation (développement d'espèces nitrophiles comme l'ortie, les chardons, la ravenelle)	**3** (recouvrement rudérales > 20 %)	**2 ou 1** (recouvrement rudéralesde 5 à 20 %)
Remblaiement (artificialisation du substrat, souvent accompagnée par le développement d'espèces nitrophiles)	**3** (occupant une surface > 20 %)	**2** (occupant une surface de 5 à 20 %)

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

L'état de dégradation est calculé à partir du nombre et de l'intensité des facteurs de dégradation agissant sur l'habitat, de la manière suivante :

Tableau 7. Calcul de l'etat de dégradation

Nb de critères de dégradation observés	*Etat de dégradation*
Une ou plusieurs dégradations fortes (intensité 3)	Etat défavorable - mauvais
Au moins deux types de dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1ou2)	Etat défavorable - mauvais
Une dégradation de niveau faible à moyen (intensité 1ou2)	Etat défavorable - inadéquat
aucune dégradation	Etat favorable

Source : adapté de « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 2006 »

Etat des habitats au niveau du site

Cette évaluation est essentiellement basée sur une appréciation subjective de la part des chargés d'inventaire et de cartographie. Elle se fait au niveau du site et est intégrée dans les fiches descriptives des communautés végétales rencontrées :

- Typicité : typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (définie dans la littérature phytosociologique).
- Intérêt patrimonial : évaluation en fonction de la valeur intrinsèque de l'habitat (rareté, répartition, aspects fonctionnels de l'écosystème) et de la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale. L'existence de listes rouges régionales des habitats a facilité l'appréciation de ce critère.
- Représentativité : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

Cette approche n'est pas géographique, elle ne permet pas l'édition de carte. En revanche elle complète l'approche des « états de dégradation » et autorise alors l'appréciation des « états de conservation » des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site.

VI.2.3 Inventaire et cartographie de la flore (2010-2011)

L'inventaire porte sur les espèces végétales dites patrimoniales (espèce présentant un statut de rareté, de vulnérabilité ou de protection). Aucune description particulière des stations n'a été élaborée, seule la présence du taxon a été répertoriée.

VI.3 Inventaire des étangs

Inventaire de terrain (2010)

La phase de terrain a eu pour objectif d'apprécier l'état global de l'étang (ouvrage, berges, végétation, espèces invasives, piétinement…). Ainsi, 10 journées de terrain à l'automne 2010 ont été nécessaires pour visiter tous les étangs supérieurs à 1ha (n=31), hormis celui des « Brandes de Pontpriant » qui était inaccessible lors de la visite de terrain liée (cet étang a néanmoins été prospecté au niveau ornithologique).

Bibliographie

Une recherche bibliographique de l'ensemble des éléments pour la compréhension du contexte hydrologique local a été effectuée. Au-delà de la littérature spécifique, plusieurs références ont été consultées. Il s'agit notamment des Cartes de Cassini et d'état major et des archives papiers et numériques de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne concernant les étangs.

PARTIE 3 : PRESENTATION GENERALE DU SITE

VII. Fiche d'identité du site

Tableau 8.	Fiche d'identité du site
Nom officiel	« Région de Pressac, Etang de Combourg »
Date de l'arrêté ministériel	06 juillet 2004
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE	N° FR 5412019
Localisation	Région Poitou-Charentes Départements de la Vienne (78%) et de la Charente (22%) Communes de Pressac (86), Mauprévoir (86) et Pleuville (16)
Superficie officielle	3359 ha
Préfet coordinateur	Préfet de la région Poitou-Charentes
Président du comité de pilotage	Roland DEBIAIS, Conseiller général du canton d'Availles-Limouzine et Maire de Pressac
Date de l'arrêté préfectoral	11 septembre 2007
Membres du comité de pilotage	Cf. annexe 1
Structure porteuse	Conseil général de la Vienne
Opérateur	Bureau d'étude Biotope

VIII. Localisation géographique

⇨ *Cf. carte 1 : Localisation de la ZPS "Région de Pressac, Etang de Combourg"*

Le site Natura 2000 « Région de Pressac, Etang de Combourg » est situé en région Poitou-Charentes à une cinquantaine de kilomètres au Sud-est de Poitiers et à une soixantaine de kilomètres de Limoges, Niort et Angoulême.

Le site chevauche le département de la Vienne (86) pour 78 % et celui de la Charente (16) pour 22 %. Trois communes sont concernées : Mauprévoir, Pressac (Vienne) et Pleuville (Charente).

Tableau 9. Données géographiques	
Latitude Nord (centre du site)	46°7'46"
Longitude Est (centre du site)	0°31'20"
Altitude moyenne	160 m
Surface	3359 ha
Développement nord-sud maximal	7.06 km
Développement ouest-est maximal	6.55 km
Région	Poitou-Charentes (100%)
Départements	Vienne (2622 ha, soit 78% du site) Charente (736,4 ha, soit 22% du site)
Communes	Mauprévoir (1101 ha, soit 33% du site) Pressac (1521 ha, soit 45% du site) Pleuville (736,4 ha, soit 22% du site)

IX. Caractéristiques du milieu physique

IX.1 Relief, Topographie

⇨ *Cf. carte 2 : Géologie et topographie de la ZPS « Région de Pressac, Etang de Combourg »*

Enchâssé entre les socles hercyniens du massif armoricain et du massif central, le département de la Vienne présente une topographie dominante de bas plateaux dont l'altitude évolue autour de 150 m. Plaines, collines et plateaux ondulés présentent une faible inclinaison vers le nord/nord ouest (Bassin de la Loire). Ils sont morcelés par des vallées telles celles de la Vienne et du Clain, plus encaissées dans le sud et l'est, plus largement épanouies dans le nord du département. Les parties les plus élevées se situent au voisinage de la limite sud-est tandis que les points les plus bas (20 m environ) se trouvent à la pointe nord-ouest tout près de la Loire.

Localisée à l'extrême sud du département de la Vienne, la Z.P.S. se trouve en marge du massif central, au sein d'une plaine bocagère quelque peu vallonnée. Son altitude varie de 140 m à 180 m pour une altitude moyenne de 160 m. Elle occupe une demi-cuvette très peu profonde ouverte vers le nord et le nord-ouest et est parcourue par un dense réseau hydrographique, faiblement creusé.

IX.2 Géologie

⇨ *Cf. carte 2 : Géologie et topographie de la ZPS*

La Z.P.S. se situe sur la partie Est du seuil du Poitou, dans le prolongement du socle cristallin et métamorphique du limousin (m-pq), en bordure nord-ouest du Massif central. Sur ce socle cristallin primaire, les terrains sédimentaires jurassiques, tertiaires et quaternaires sont bien représentés.

Figure 5. Carte de géologie simplifiée du Poitou-Charentes (Source : site internet de la SFO)

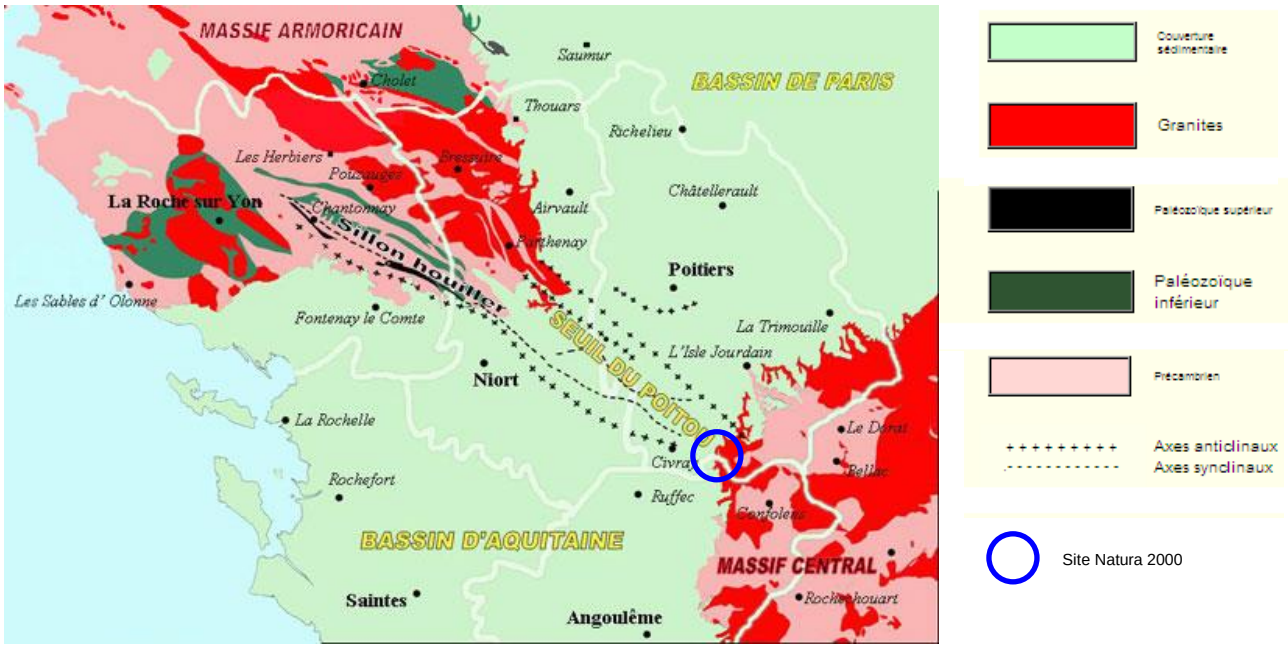

Des calcaires d'origine marine se sont déposés au Jurassique et forment un plateau à dominante calcaire ponctué de silex (j1). Ce dernier est lui-même recouvert sur les parties élevées du plateau par des formations continentales et lacustres tertiaires formées d'argiles à minerais de fer et d'argiles sableuses remaniées (e-m) (épandage détritique). Le long des vallées, des alluvions quaternaires se sont déposés sur de fines épaisseurs.

Ces formations anciennes s'organisent dans les vallées du Maury (à l'ouest) et du Payrou (à l'est) en terrasses étagées. Sur ces zones s'étend une couche plus ou moins épaisse (quelques cm à quelques mètres) d'argiles à minerai de fer (eA) affleurant au nord de l'Etang de Combourg. Ces sédiments sont recouverts par des formations détritiques continentales et lacustres récentes (Ere tertiaire) en provenance du massif central, composées d'argiles fines sableuses, grises à jaunes (Fz), pouvant reposer sur un lit d'alluvions plus grossières. Ces dépôts sédimentaires se sont maintenus malgré un travail de déblaiement du réseau hydrographique. Les sols y sont de natures argileuses et imperméables.

Une formation datée de l'Hettangien (Ere secondaire) affleure en périphérie de l'étang de Combourg, dans la vallée du Clain. Il s'agit d'argiles et de calcaires surmontés par des assises décalcifiées ou par des argiles rouges (e-g).

IX.3 Hydrologie

Le territoire du site renferme un important réseau hydrographique qui se compose principalement du Maury (à l'ouest) et du Payrou (à l'est), affluents du Clain, lui-même affluent de la Vienne. Le sol argileux maintient l'eau de ruissellement en surface qui imprègne les prés et alimente un nombre important d'étangs. Ainsi, le site est un complexe humide, parcouru dans son ensemble par de nombreux ruisseaux et ponctué de manière relativement homogène par une cinquantaine d'étangs. (cf. diagnostic hydrologique pour plus de détails)

IX.4 Climat

Avec un centre de gravité situé à 170 km seulement de l'océan, adossé aux premières pentes du massif central, ouvert vers le bassin parisien et la vallée de la Loire, le département de la Vienne possède un climat de transition entre le secteur ligérien et le secteur aquitain. Il est cependant marqué par des variations sensibles du nord au sud.

La Z.P.S. « Région de Pressac, Etang de Combourg » bénéficie d'un climat des latitudes tempérées, à influence océanique. En effet sa position proche de l'Atlantique à l'ouest du continent européen lui assure un climat plutôt frais l'été et doux l'hiver avec une amplitude relativement faible entre les saisons. En témoigne les températures annuelles moyennes de Poitiers (ville la plus proche) qui oscillent entre 6.7 °C et 16.2 °C[2]. Les minima sont enregistrés en Janvier-Février et les maxima en Juillet-Août. L'influence océanique et les faibles altitudes limitent la persistance de longs épisodes froids. Ainsi les plans d'eau gèlent assez rarement, ce qui permet l'hivernage d'effectifs importants d'oiseaux d'eau.

Pour ce qui est des précipitations annuelles[3] sur la ZPS, elles s'échelonnent de 590 mm à 1166 mm

[2] Normales calculées sur la période 1971-2000 à la station de Poitier-Biard (source : Météofrance).
[3] Pluviométrie annuelle relevée entre 1976 et 2007 au lieu-dit Lambertière, au nord-ouest de la

(années 1976 à 2007) et présentent une moyenne de 905 mm. Ces précipitations résultent de l'influence océanique produisant des précipitations hivernales et printanières longues avec en moyenne 112 jours de précipitation par an.

La durée d'insolation moyenne se situe proche de 1900 heures par an. Les vents dominants sont d'ouest-sud-ouest (direction la plus fréquente) puis nord-est, généralement faibles ou modérés.

IX.5 Paysage

Selon l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes (CREN de Poitou-Charentes, 1999), le territoire de la ZPS s'inscrit au cœur de l'entité paysagère des « Terres froides » dans un paysage de type bocager.

Les terres froides sont des espaces amples ponctués de beaux arbres ou de successions boisées encadrant les vues lointaines. Elles présentent un réseau hydrographique dense et de nombreux petits étangs. Le réseau de haies accompagne l'eau, les routes et chemins plutôt que les limites parcellaires. Le chêne et le châtaignier y sont présents. Les paysages doivent aussi beaucoup de leur qualité aux boisements très découpés et aux prairies piquées de joncs.

La région de Pressac est une région boisée où l'on pratique l'élevage traditionnel (notamment « moutons Poitou-Charentes »). On y observe une forte diversité paysagère allant de milieux fermés comme les sous-bois de feuillus et de résineux, aux milieux plus ouverts comme les coupes forestières ou encore les étangs qui constituent des motifs paysagers très fréquents au sein du site (parfois fermés à la vue par une ceinture de végétation : roselières, saulaies, …). Ce complexe de boisements et d'étangs s'insère au milieu d'un paysage bocager, espace de prairies ponctués de haies basses ou vives selon les secteurs. L'étagement des prairies des haies et des bois donne un léger relief à ce bocage peu vallonné.

Z.P.S. (sources locales : Jacqueline et Bernard BONNEAU).

X. Contexte réglementaire et administratif

X.1 Territoires administratifs

Trois communes sont concernées par la ZPS, deux dans la Vienne (Mauprévoir et Pressac) et une en Charente (Pleuville).

Tableau 10. Divisions administratives		
Commune	***Mauprévoir et Pressac***	***Pleuville***
Région :	Poitou-Charentes	
Département :	Vienne	Charente
Arrondissement :	Montmorillon	Confolens
Canton :	Availles-Limouzine	Confolens-Nord
Communauté de communes :	Communauté de communes du Montmorillonnais	Communauté de communes du Confolentais
Pays :	Pays montmorillonnais	Charente-Limousine

Tableau 11. Superficie et répartition des communes sur le site				
Commune	***Superficie communale***	***Superficie concernée par le site***	***% communal couvert par le site***	***% du site par commune***
Mauprévoir	4 878 ha	1 101 ha	23 %	33 %
Pressac	4 937 ha	1 521 ha	31 %	45 %
Pleuville	3 338 ha	736,4 ha	22 %	22 %

X.2 Périmètres réglementaires

X.2.1 Statuts fonciers

La quasi-totalité des terrains inclus dans la ZPS sont des propriétés privées.

Une douzaine d'hectares appartiennent aux communes mais ces propriétés sont très morcelées, à l'exception de l'étang de Ponteil (7,5 ha) qui appartient à la commune de Pressac.

X.2.2 Documents d'urbanisme

Les trois communes concernées ne possèdent ni Plan d'Occupation des Sols (POS) ni Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune de Pleuville possède une carte communale (depuis 2008), ce qui n'est pas le cas pour Pressac et Mauprevoir.

X.2.3 Périmètres de protection des captages

Il n'existe pas de périmètre de protection de captage sur le site.

X.2.4 Zones vulnérables à la pollution par les nitrates

Le décret n°93-1038 du 27 Août 1993 a été pris en application de la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Un inventaire des zones dites « vulnérables » a été dressé selon le critère de teneur en nitrates des eaux supérieure ou égale à 50 mg/l et des pratiques qui contribuent à la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates ou d'autres composés azotés. Ces zones ont été définies pour la région par deux arrêtés inter-préfectoraux n°94-335 du 14 septembre 1994 et n°154 du 19 décembre 1994 portant délimitation des zones vulnérables, respectivement dans les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

L'application du décret du 27 Août 1993 s'est traduite par la déclinaison de 3 programmes d'actions successifs (PAZV), listant les mesures à mettre en œuvre par les agriculteurs situés en zone vulnérable afin de réduire l'impact de leurs activités sur la qualité de la ressource en eau. Actuellement, un quatrième programme est élaboré et mis en oeuvre.

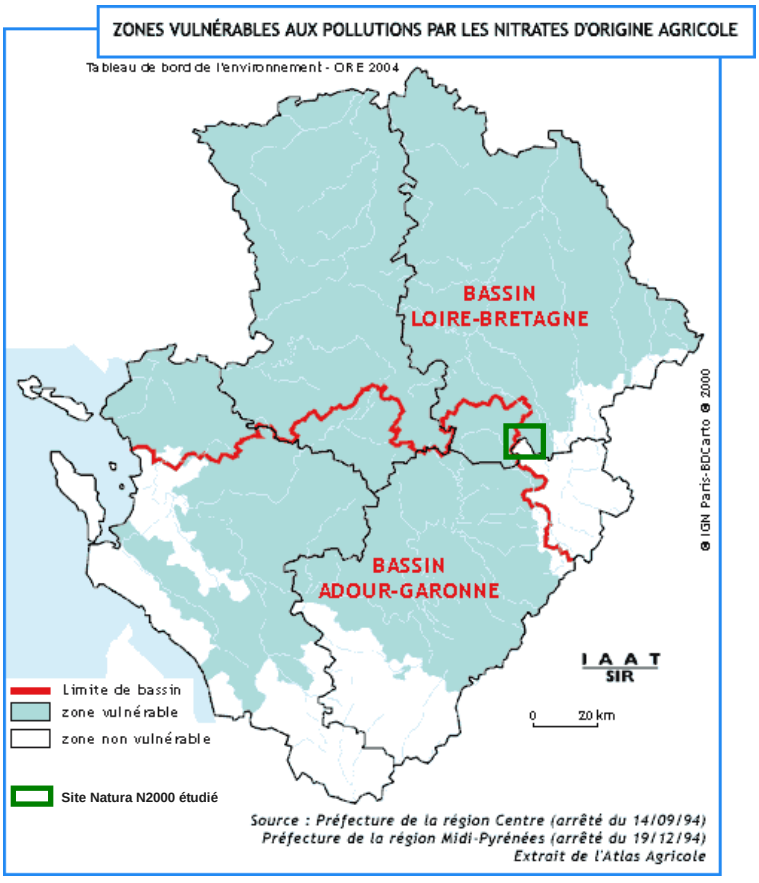

Figure 6. Zones vulnérables à la pollution par les nitrates en Poitou-Charentes

Celui-ci prévoit :

- les prescriptions minimales définies à l'article R.211-80 du code de l'environnement : établissement d'un plan de fumure, tenue d'un cahier d'épandage, définition d'une quantité maximale d'azote contenue dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement ;
- deux mesures nouvelles induites par l'article R.211-81 : obligation de maintien d'une bande enherbée ou boisée d'une largeur minimale de 5 m le long des cours d'eau ; obligation de maintien d'une couverture végétale de 100 % des sols pendant la période de risque de lessivage des nitrates au plus tard à partir de 2012 ;
- les mesures du troisième programme d'actions issues de l'article R.211-81, reprises et modifiées si nécessaire en fonction des résultats de l'évaluation du 3ème programme.
- Seules les communes de Pressac et Mauprévoir se situent en zone vulnérable (Pleuville étant située hors zone). Différents outils d'incitation et de mise en œuvre sont actuellement en place afin de reconquérir la qualité des eaux vis-à-vis des nitrates : protocoles de gestion des nappes (accords entre usagers), redevances des agences de l'eau (principe pollueur/payeur), Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), acquisitions foncières, Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)

.

X.2.5 Zones sensibles aux pollutions urbaines

La directive n°91/271/CEE du 21 Mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines a considérablement étendu le contenu des obligations des communes dans ce domaine. Celle-ci a été transposée en droit français par la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, puis par le Décret n°94-469 du 3 Juin 1994, qui définit les zones sensibles. Elles « comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions urbaines, notamment celles qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore et d'azote, ou de ces deux substances, doivent, s'ils sont la cause de ce déséquilibre, être réduits ». Les zones sensibles ont été fixées géographiquement par l'arrêté du 23 Novembre 1994.

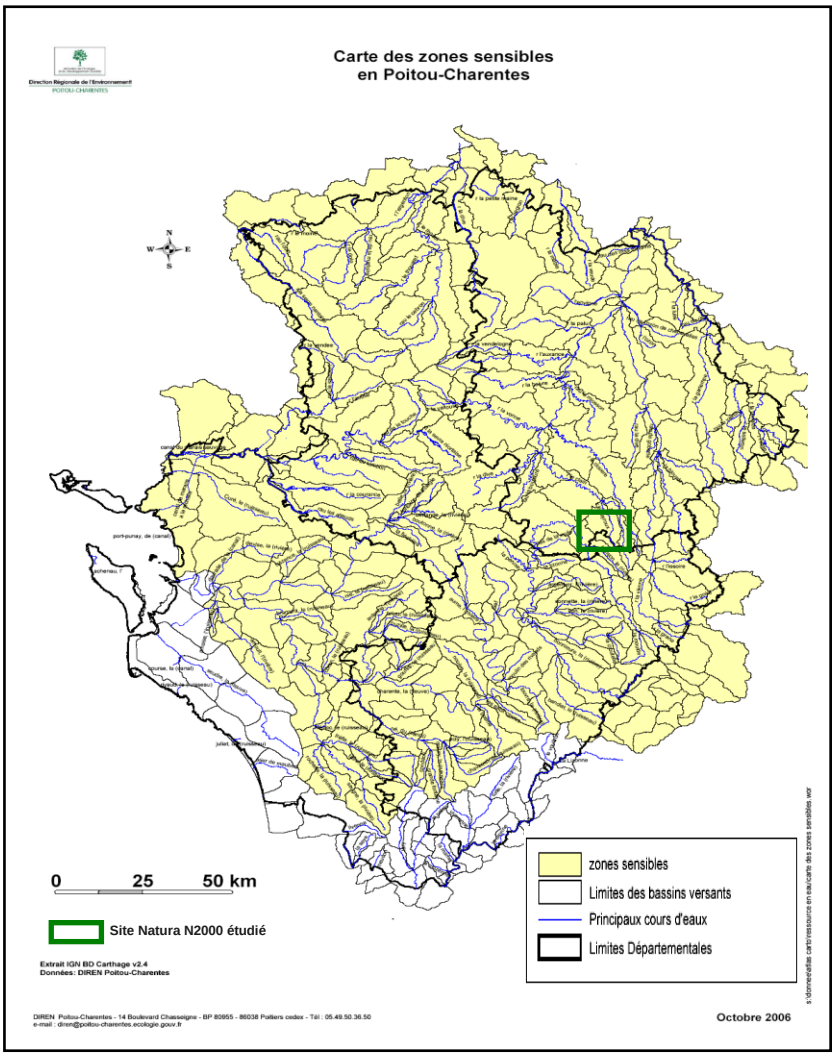

Figure 7. Zones sensibles en Poitou-Charentes

Ainsi, la quasi-totalité de la région Poitou-Charentes est aujourd'hui classée en zone sensibles.

Il incombe donc aux collectivités de faire des efforts épuratoires supplémentaires des eaux résiduaires urbaines en assainissement collectif, notamment l'azote et le phosphore. Sur les zones relevant de l'assainissement non collectif, les communes sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

X.2.6 Zonages réglementaires du patrimoine historique, architectural et naturel

⇨ *Cf. carte 3 : Zonages d'inventaires et réglementaires aux abords de la ZPS*

En dehors de la réglementation liée à Natura 2000, il n'existe aucun zonage réglementaire du patrimoine naturel (site classé, site inscrit, APPB…) sur le site ou à proximité immédiate. Les sites classés et/ou inscrits les plus proches se trouvent à une dizaine de km du site.

X.3 Démarches en faveur des espaces naturels dans le site et ses alentours

X.3.1 Politiques issues des collectivités locales

Actions des Conseil généraux

Depuis plusieurs années, les conseils généraux de la Vienne et de la Charente amplifient leurs implications environnementales en intervenant de façon volontaire dans les domaines suivants :

- lutte contre le changement climatique ;
- gestion des déchets (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) ;
- sauvegarde de la ressource en l'eau (appui à l'élaboration des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, aides aux syndicats de rivière, etc.) ;
- préservation du patrimoine naturel remarquable (politique des espaces naturels sensibles, partenariats avec le CREN (Conservatoire régional des espaces naturels), élaboration et animation de documents d'objectifs Natura 2000, etc.) ;
- valorisation des territoires par la création d'itinéraires de randonnée.

Sur le site étudié, en dehors de la démarche d'élaboration du DOCOB par le Conseil général de la Vienne, il n'est mené aucune action particulière en faveur des milieux naturels par les départements. En revanche, à proximité immédiate du site, le Conseil général de la Vienne intervient sur deux sites dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles :

- l'étang de Baro (commune de Mauprévoir), actuellement en cours d'acquisition ;
- l'espace naturel sensible du Payroux (commune de Pressac), constitué de prairies humides et de zones de sources.

Actions des communes et EPCI

Aucune démarche particulière en faveur des milieux naturels n'est actuellement menée par ces structures sur le site ou leurs abords immédiats. Diverses démarches de valorisation et de préservation du patrimoine sont menées par ces structures (action sur le bocage, mise en place de circuit de randonnées…) mais elles ne concernent pas directement le site étudié.

X.3.2 Zonage d'inventaires naturalistes

X.3.2.1 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

⇨ *Cf. carte 3 : Zonages d'inventaires et réglementaires aux abords de la ZPS*

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des

potentialités biologiques importantes.

Ainsi le périmètre de la ZPS intègre ceux des quatre ZNIEFF suivantes :

- la ZNIEFF II « Région de Pressac, Etang de Combourg », anciennement nommée « Zone humide Charroux ». Le périmètre de cette ZNIEFF et celui de la ZPS sont similaires ;
- la ZNIEFF I « Etang du Besson et de la Roucherie », d'une surface d'environ 200 ha, située au sud-ouest de la ZPS, désignée pour son intérêt ornithologique ;
- la ZNIEFF I « Etang de Combourg » d'une surface d'environ 30 ha, située au cœur de la ZPS, désignée pour son intérêt ornithologique ;
- la ZNIEFF I « Etang de la Bergère » d'une surface d'environ 20 ha, située au nord-est de la ZPS, désignée pour son intérêt ornithologique.

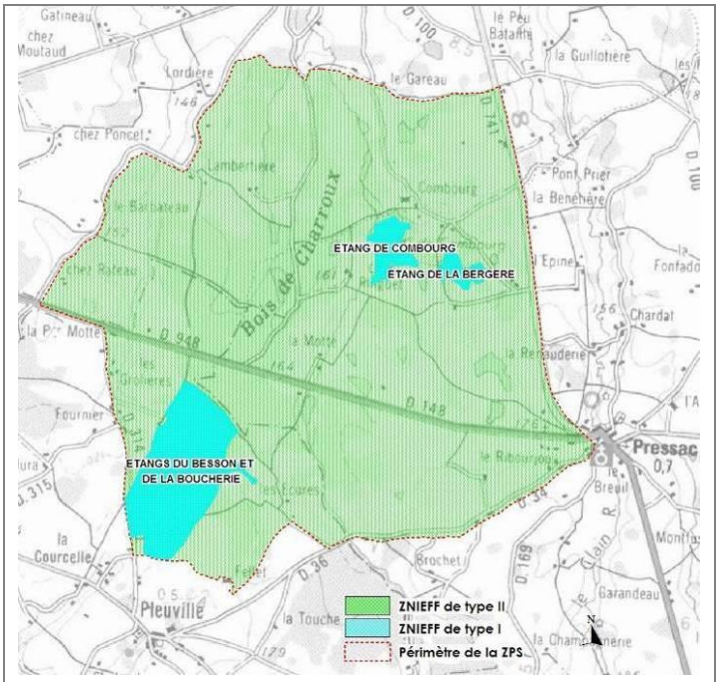

Figure 8. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique concernées par la ZPS

Aucune ZNIEFF ne se situe en bordure externe ou à proximité immédiate de la ZPS. Les premières autres ZNIEFF se situent à environ 5 km au nord-ouest, il s'agit des étangs de « Saint-Liguaire », de « Chez Rateau » et de « La Mondie ».

X.3.2.2 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

⇨ *Cf. carte 3 : Zonages d'inventaires et réglementaires aux abords de la ZPS*

Dès les années 1980, la France a initié un inventaire scientifique des Zones importantes pour la conservation des oiseaux sur son territoire afin de mettre en œuvre la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. Cet inventaire, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le Muséum national d'histoire naturelle pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

La ZPS « Région de Pressac, Etang de Combourg » est également identifiée comme une ZICO. Ces deux entités, ZPS et ZICO, ont des périmètres similaires à l'exception du secteur des « Bouigues » au sud du site, qui a été exclue de la ZPS.

Les deux autres ZICO les plus proches sont :

- A 30 km à l'ouest, le site « PLAINE DE VILLEFAGNAN » qui constitue une des deux principales zones de survie de l'Outarde canepetière en Charente ;
- A 30 km à l'est, le site « BOIS DE L'HOSPICE, ÉTANG DE BEAUFOUR ET ENVIRONS », qui accueille une densité importante d'espèces d'intérêt communautaire, inféodées aux milieux bocager, aquatique et forestier.

X.3.3 Réseau Natura 2000 à proximité du site

⇨ ***Cf. carte 3 : Zonages d'inventaires et réglementaires aux abords de la ZPS***

Aucun site rattaché au réseau Natura 2000 (SIC ou ZPS) ne se situe dans les alentours immédiats de la ZPS étudiée. Néanmoins, il existe bon nombre de sites Natura 2000 dans les départements concernés.

Les Sites d'Importance Communautaire (directive « Habitats ») les plus proches sont :

- « *Vallée de la Crochatiére* » (FR5400463, en Vienne) : Ruisseau hébergeant une population très isolée d'Ecrevisses à pattes blanches ;
- « *Etangs d'Asniéres* » (FR5400464, en Vienne) : Chapelet de 3 étangs, unique localité régionale de la Fougère aquatique *Marsilea quadrifolia* ;
- « *Vallée de l'Issoire* » (FR5400403, en Charente) : Petite vallée abritant une végétation d'un grand intérêt et constituant un habitat important pour certaines espèces menacées (Lamproie de Planer, Chabot, Loutre, Ecrevisse à pattes blanches…).

Les Zones de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») les plus proches sont :

- « *Plaine de Villefagnan* » (FR 5412021, en Charente) : Une des deux principales zones de survivance de l'outarde canepetière en Charente ;
- « *Vallée de la Charente en amont d'Angoulême* » (FR 5412006, en Charente) : Hébergeant encore environ 35 mâles chanteurs de Râles des genêts, soit environ 3% de la population française ;
- « *Plaine de la Mothe Saint-Heray - Lezay* » (FR 5412022, principalement en Deux-Sèvres) : Une des huit zones de plaines à Outarde canepetière majeures en région Poitou-Charentes ;
- « *Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs* » (FR 5412017, en Vienne) : Accueille une densité importante d'espèces d'intérêt communautaire, inféodées aux milieux bocager, aquatique et forestier ;
- « *Brandes de Montmorillon et landes de Sainte-marie* » (FR 5412015, en Vienne) : Zone de refuge et de réservoir ayant une importance majeure dans la dynamique des populations régionales de certaines espèces d'intérêt communautaire.

X.4 Politiques de gestion des eaux

X.4.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de référence qui a une force juridique : il est opposable à toutes les décisions administratives (autorisation, financements publics) dans le domaine de l'eau.

Adopté par le comité de bassin le 4 juillet 1996, le SDAGE Loire-Bretagne a été révisé afin de mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette révision a abouti le 15 octobre 2009 à l'adoption d'un nouveau SDAGE (2010-2015) à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE précise :

- les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ces orientations répondent aux questions importantes qui ont été identifiées en 2004 à la suite de l'état des lieux des eaux du bassin. Ces questions ont été soumises à une première

consultation du public en 2005 ;

- les objectifs environnementaux (quelle qualité, dans quel délai) pour chaque masse d'eau des cours d'eau, plans d'eau, nappes et zones littorales ou estuariennes ;
- les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs ; ces dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents d'urbanismes tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Le SDAGE est complété par un programme de mesures : ensemble d'actions précises, localisées, avec un échéancier et un coût, visant à réaliser les objectifs. Ces objectifs du SDAGE ont été retenus en fonction de leur faisabilité technique et économique.

Les dispositions du SDAGE sont les suivantes :

- 1 - repenser les aménagements de cours d'eau ;
- 2 - réduire la pollution par les nitrates ;
- 3 - réduire la pollution organique ;
- 4 - maîtriser la pollution par les pesticides ;
- 5 - maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ;
- 6 - protéger la santé en protégeant l'environnement ;
- 7 - maîtriser les prélèvements d'eau ;
- 8 - préserver les zones humides et la biodiversité ;
- 9 - rouvrir les rivières aux poissons migrateurs ;
- 10 - préserver le littoral ;
- 11 - préserver les têtes de bassin versant ;
- 12 - crues et inondations ;
- 13 - renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- 14 - mettre en place des outils réglementaires et financiers.
- 15 - informer, sensibiliser, favoriser les échanges

X.4.2 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Clain

X.4.2.1 Principales caractéristiques

- État d'avancement : Diagnostic en cours d'élaboration (périmètre approuvé par arrêté préfectoral le 27/01/2009 ; état des lieux validé par la Commission Locale de l'Eau le 29/06/2011).
- Porteur de projet : Conseil général de la Vienne
- Masses d'eau prises en compte : Eaux douces superficielles et eaux souterraines
- Superficie : 2 882 km²
- Nombre d'habitants : 267 000

X.4.2.2 Principaux enjeux

Les grands enjeux du SAGE Clain sont :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

- La préservation et restauration des milieux aquatiques
- La prévention et gestion des inondations

X.4.2.3 Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis

Le déséquilibre chronique entre ressource et besoin ainsi que la dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sont des enjeux majeurs sur le bassin du Clain. Face à ce constat, le SAGE du Clain a été identifié comme étant prioritaire dès 1996 dans le SDAGE Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Vienne a décidé d'engager la démarche en collaboration avec les acteurs de l'eau du territoire par délibération du 24 février 2005.

X.4.2.4 Caractéristiques physiques du bassin

Le Clain, dans le périmètre proposé du SAGE, draine un bassin versant de 2 882 km² et parcourt 125 km de sa source sur la commune de Hiesse (16) à sa confluence avec la Vienne à Cenon sur Vienne (86). Il se caractérise dans sa partie amont par un lit sinueux, présentant de nombreux méandres. Sur les 4/5 de son linéaire, le Clain présente une pente relativement faible inférieure à 0,8%.

Le bassin présente une dissymétrie avec un réseau hydrographique beaucoup plus développé en rive gauche (versant de la Gâtine) avec l'apport des affluents suivants : le Payroux, la Dive de Couhé (ou Dive du Sud), la Vonne, la Boivre, l'Auxance et la Pallu. En rive droite, la Clouère et le Miosson sont les affluents les plus importants. Le Clain, la Clouère, la Vonne et l'Auxance prennent leur source sur les zones de socle formées principalement de granitoïdes.

Sur ces zones, le chevelu hydrographique est dense et traduit la prépondérance du ruissellement superficiel. A contrario, sur le Dogger, seul circule le réseau principal dans des vallées assez profondes dans la partie centrale du bassin.

On observe de nombreuses sources qui correspondent aux résurgences de la nappe du Dogger. Le bassin versant du Clain est au carrefour de quatre grands ensembles géologiques : les bassins sédimentaires (secondaire / tertiaire) - Bassin parisien au Nord-est et Bassin aquitain au Sud-ouest - et les massifs anciens schisteux et granitiques (primaire) - Massif armoricain au Nord-ouest, Massif central au Sud-est. Le seuil du Poitou, plateau dont l'altitude varie entre 70 et 150 m, est à l'interface de ces ensembles, au cœur du bassin du Clain.

Les masses d'eau concernées par le SAGE Clain comprennent :

- 17 masses d'eau de cours d'eau, dont « Le Clain et ses affluents depuis la source jusqu'a Sommieres-du-Clain » à laquelle appartiennent les cours d'eau du site Natura 2000 étudié ;
- 7 masses d'eaux souterraines de niveau 1, dont 3 intègrent une partie du site Natura 2000 étudié (« Massif Central BV Vienne », « Calcaires et marnes du Dogger du BV du Clain », « Calcaires du Jurassique supérieur captif du Haut-Poitou »).

X.4.3 Le Contrat Restauration Entretien (CRE) du Clain

Un CRE porté par le syndicat mixte du Clain sud et le syndicat mixte pour l'aménagement du Clain est mis en place depuis 2010 sur le Clain et ses affluents.

Le CRE met en œuvre un engagement commun de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'une collectivité dans le cadre d'un programme pluriannuel de restauration de cours d'eau. Cet outil de gestion à l'échelle du bassin versant et du corridor fluvial concrétise une démarche partenariale, dans une logique de préservation et d'amélioration des fonctions assurées par le cours d'eau et leurs espaces associés.

Pour cela un CRE s'attèle à corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides en préservant les fonctionnalités existantes, en restaurant les fonctionnalités dégradées ou en recréant des fonctionnalités pour des milieux très artificialisés. Ceci tout en favorisant une approche globale et cohérente des milieux aquatiques, notamment en s'articulant de façon cohérente et compatible avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Il se définit comme suit :

- étude préliminaire (état des lieux / diagnostic / définition des objectifs / Programmation) ;
- phase active de travaux (5 ans).

Les plus proches travaux envisagés à proximité du site Natura 2000 se trouvent à 5 Km à l'aval (restauration complète des conditions géomorphologiques et suivi piscicole). Ils n'auront donc aucune influence sur le site à l'étude.

PARTIE 4 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

=> Pour plus de détails concernat le diagnostic, se repporter au TOME II - Diagnostic

XI. Etat des lieux socio-économique

Trois activités principales ont été recensées sur le territoire de la ZPS. Par ordre de prépondérance, il s'agit des activités agricoles, cynégétiques, et sylvicoles.

Bilan des activités agricoles

⇨ *Cf. carte 4 : Caractéristiques générales des exploitations agricoles concernées par le site*

⇨ *Cf. carte 5 : Vocations principales des îlots d'exploitations sur la ZPS*

Sur le territoire de la ZPS, l'exploitation agricole constitue sans nul doute l'activité la plus importante, que ce soit en termes économique, social ou paysager (utilisation de l'espace). 60% de la surface du site est occupée par des terres agricoles.

Pour une vingtaine d'agriculteurs, le périmètre du site Natura 2000 inclut une partie importante de leur surface d'exploitation. Aussi, certains d'entre eux vivent à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000, qui constitue donc également un élément majeur de leur cadre de vie.

Par ailleurs, la qualité des sols sur cette partie du territoire a de longue date orienté les exploitants vers de l'élevage extensif de plein air, ce qui a permis le maintien du paysage de bocage traditionnel et l'expression d'une importante biodiversité. Cependant, le monde de l'élevage, notamment ovin, connaît depuis quelques décennies de très grosses difficultés économiques, qui, cumulées à la complexification de la réglementation, contraignent les exploitants à modifier leurs pratiques. Ainsi, dans la région de Pressac comme sur le reste de la région montmorillonnaise, les surfaces en cultures gagnent progressivement du terrain au détriment des surfaces fourragères, mettant en péril la qualité des écosystèmes pérennisés jusqu'alors.

Pour autant, la profession agricole exprime un réel souci de produire de la qualité et de préserver l'environnement, sous réserve que les conditions économiques le permettent. Dans ce cadre, il semble envisageable d'influencer la tendance actuelle, notamment via l'utilisation d'un levier économique.

Bilan des activités cynégétiques

⇨ *Cf. carte 6 : Activités cynégétiques*

La chasse est une activité importante au sein du site Natura 2000. Elle se pratique sur la quasi-totalité de la ZPS, au sein d'une vingtaine de territoires de chasse principalement privés.

Près d'un tiers de la surface du site (le Bois de Charroux) est voué à la chasse au grand gibier. Cette activité, menée principalement sur trois territoires, nécessite la mise en place d'une gestion particulière (cantonnement par des clôtures, agrainage…). Les densités de grand gibier sont élevées pour certaines espèces notamment pour le sanglier. Un constat de surpopulation a mené en 2011 à un abattage exceptionnel de régulation (150 sangliers).

La chasse au gibier d'eau, principalement au Canard colvert, se pratique sur une dizaine de pièces d'eau (environ 1/3 des principaux étangs) dont l'étang de Combourg. Un seul gestionnaire pratique des lâchers. La chasse au petit gibier (faisans, perdrix, lièvres…) a lieu principalement en périphérie du site sur des terres à dominante agricole.

Bilan des activités sylvicoles

Si la surface boisée est importante dans le périmètre d'étude, l'exploitation forestière ne parait pas représenter une activité économique de premier ordre pour les acteurs du site. En effet, le nombre d'exploitants forestiers est très limité et leurs revenus issus de la foresterie sembleraient rester secondaires par rapport à leurs autres activités. Pour autant, l'exploitation par les particuliers n'a pas été estimée mais elle existe et peu représenter un volume de bois non négligeable. En revanche, sur le site, les espaces boisés jouent un rôle primordial dans le cadre des activités de loisirs, notamment pour la chasse au grand gibier. Ainsi apparaît, de manière contrastée selon les secteurs, un déséquilibre sylvo-cygénétique mettant en péril le renouvellement et donc la gestion durable des forêts et du patrimoine naturel associé.

XII. Etat des lieux hydrologique

⇨ *Cf. annexe 8 : Cahier photographique des étangs de plus de 1ha*

⇨ *Cf. carte 24 : Réseau hydrographique*

⇨ *Cf. carte 25 : Etangs et pièces d'eau*

⇨ *Cf. carte 26 : Analyse diachronique de la création des étangs*

⇨ *Cf. carte 27 : Principales vocations actuelles des étangs*

⇨ *Cf. carte 28 : Intérêt des étangs pour les habitats naturels et la flore*

⇨ *Cf. carte 29 : Intérêt des étangs pour l'avifaune remarquable*

Le site Natura 2000 comprend près de 70km de cours d'eau, principalement intermittents. Les deux principaux cours d'eau sont le Payroux (affluent du Clain) et le Maury (affluent du Payroux). Leurs faibles débits les rendent particulièrement vulnérables aux assecs. Des étiages sévères sont régulièrement observés sur le Payroux.

Concernant les étangs, 96 pièces d'eau ont été répertoriées au sein du site. Parmi eux, 65 ont une surface inférieure à 1ha ; 20 sont compris entre 1ha et 5ha ; 9 sont compris entre 5ha et 10ha ; 2 sont supérieurs à 10 ha (étang de Combourg et étang de Chez le Besson).

L'état général des ouvrages est plutôt bon. Néanmoins certains étangs connaissent des problèmes de détérioration marquée au niveau des déversoirs et/ou du système de vannage.

A l'heure actuelle, les étangs sont voués à deux principales activités : l'agriculture (7 réservoirs d'irrigation) ou l'agrément, le loisir (chasse, pêche).

Parmi les étangs étudiés (n=31), 23 accueillent des habitats naturels d'intérêt européen typiques et une flore remarquable caractéristique des zones humides. Par ailleurs, 18 étangs présentent un intérêt marqué pour l'accueil de l'avifaune inféodée au milieu aquatique. Cet intérêt se trouve particulièrement concentré sur un nombre réduit d'étangs de grande taille.

Les dégradations observées sur les étangs sont liées soit à leur vieillissement naturel (comblement) soit aux activités cynégétiques (pollution au plomb ; enrichissement par l'agrainage) soit à des déséquilibres biologiques (surpopulation de grand gibier ; présence d'espèces invasives notamment de Jussie). Les menaces mises en évidence sont pour la plupart de même nature que les dégradations observées (continuation voir augmentation des perturbations actuelles).

L'étude des dégradations et des menaces fait apparaître un état de conservation variable d'un étang à l'autre. Sept étangs présentent un état de conservation mauvais, quatre un état moyen et les 20 autres semblent se trouver dans un état favorable.

Enfin, la dégradation qualitative et quantitative de la ressource en eau constitue une véritable menace sur l'ensemble du bassin versant du site. La présence des étangs sur le réseau hydrographique constitue un facteur défavorable pour le maintien de cette ressource.

XIII. Etat des lieux habitats naturels et flore

⇨ *Cf. annexe 2 : Typologie des habitats naturels cartographiés sur le site en 2010*

⇨ *Cf. annexe 3 : Relevés phytosociologiques établis sur le site en 2010*

⇨ *Cf. annexe 4 : Description individuelle des habitats naturels d'intérêt communautaire*

⇨ *Cf. annexe 5 : Cahier photographique des espèces floristiques remarquables*

⇨ *Cf. carte 7 : Grands types paysagers*

⇨ *Cf. carte 9 : Habitats naturels élémentaires*

⇨ *Cf. carte 10 : Habitats naturels d'intérêt communautaire et flore remarquable*

⇨ *Cf. carte 11 : Etat de dégradation des habitats d'intérêt communautaire et espèces végétales invasives*

Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements (30%) et les parcelles d'agriculture intensive (40%). Les habitats humides à aquatiques, les fourrés et les prairies naturelles occupent l'espace restant. Le site présente une diversité importante de milieux naturels, qui s'exprime particulièrement au niveau des habitats humides et des milieux boisés.
La surface de milieux relevant de la directive « Habitats » est faible sur le site (2,3%). Néanmoins la diversité d'habitat d'intérêt communautaire est élevée et traduit la qualité et le potentiel écologique du site.
L'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire est globalement mauvais sur le site. Il faut remarquer le caractère relictuel de nombreux habitats qui ne présentent plus que de très faibles surfaces et dont la pérennité sur le site semble incertaine.
Par ailleurs, 18 espèces végétales remarquables ont été inventoriées. Cinq d'entre elles bénéficient d'un statut de protection mais aucune n'est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ». On soulignera aussi la présence de deux espèces végétales invasives : La Jussie et le Myriophylle du Brésil.

XIV. Etat des lieux avifaunistique

XIV.1 Bilan de la patrimonialité des espèces inventoriées

Près de la moitié du cortège d'oiseaux inventorié sur le site entre 1973 et 2011 présente un statut de patrimonialité marqué (modéré, moyen ou fort). L'autre moitié est constituée d'espèces dites « communes », sans statut de rareté ou de vulnérabilité notable (patrimonilaité faible ou nulle).

Ces chiffres ne laissent aucune place au doute en ce qui concerne l'intérêt ornitologique de la ZPS. En effet, à une diversité spécifique élevée (environ 198 taxons), vient s'ajouter un facteur notable de patrimonialité pour plus d'une centaine d'espèces.

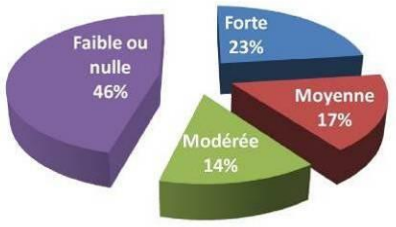

Figure 9. Patrimonialité du cortège d'oiseaux inventorié sur la ZPS

Parmi les espèces patrimoniales, plus d'un tiers sont fortement patrimoniales (espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux). Les autres présentent un statut de patrimonialité moins marqué mais demeurent potentiellement des espèces remarquables pour le site.

⇨ *Cf. annexe 6 : Liste exhaustive des espèces d'oiseaux inventoriées sur la ZPS entre 1973 et 2011*

⇨ *Cf. carte 12 : Recueil des observations d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux"*

XIV.2 Espèces remarquables pour le site, importance du site dans la conservation des espèces

⇨ *Cf. annexe 7 : Présentation détaillée des espèces d'oiseaux remarquables pour le site (30 fiches espèces)*

Les espèces considérées comme « remarquables » sont celles caractérisées comme fortement, moyennement ou modéremment remarquables pour le site. Les espèces considérées comme faiblement ou nullement remarquables sont exclues.

Sur les 198 espèces d'oiseaux recensées sur la ZPS, 30 sont considérées comme remarquables. Il s'agit des espèces pour lesquelles le site est aujourd'hui susceptible de jouer un rôle important (notable) dans les processus de conservation spécifiques. Cette importance est variable en fonction des taxons considérés (de forte à modérée), mais elle n'est en aucun cas faible ou nulle.

Tableau 12. Bilan des espèces remarquables pour le site						
Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Famille	Directive Oiseaux	Hivernage	Migration	Reproduction
Espèces <u>fortement</u> remarquables pour le site (6) :						
Canard chipeau	*Anas strepera*	*ANATIDAE*	An. II-A	X	X	X
Canard souchet	*Anas clypeata*	*ANATIDAE*	An. II-A	X	X	X
Fuligule milouin	*Aythya ferina*	*ANATIDAE*	An. II-A	X	X	X
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	*ANATIDAE*	An. II-A	X	X	X
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	*ARDEIDAE*	An. I		X	X
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	*ANATIDAE*	An. II-A	X	X	X
Espèces <u>moyennement</u> remarquables pour le site (5) :						
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*	*ARDEIDAE*	An. I		X	X
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	*ACCIPITRIDAE*	An. I	X	X	X
Grande Aigrette	*Casmerodius albus*	*ARDEIDAE*	An. I	X	X	
Héron cendré	*Ardea cinerea*	*ARDEIDAE*	/	X	X	X
Héron garde-boeufs	*Bubulcus ibis*	*ARDEIDAE*	/	X	X	X
Espèces <u>modérément</u> remarquables pour le site (19):						
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	*ARDEIDAE*	An. I	X	X	X
Alouette lulu	*Lullula arborea*	*ALAUDIDAE*	An. I	X	X	X
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	*ACCIPITRIDAE*	/	X	X	X
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	*PANDIONIDAE*	An. I		X	
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	*ACCIPITRIDAE*	An. I		X	X
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	*ACCIPITRIDAE*	An. I	X	X	X
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	*STRIGIDAE*	/	X		X
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	*CICONIIDAE*	An. I		X	
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	*CAPRIMULGIDAE*	An. I			X
Grue cendrée	*Grus grus*	*GRUIDAE*	An. I		X	
Guifette moustac	*Chlidonias hybrida*	*STERNIDAE*	An. I		X	
Guifette noire	*Chlidonias niger*	*STERNIDAE*	An. I		X	
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	*ALCEDINIDAE*	An. I	X	X	X
Milan noir	*Milvus migrans*	*ACCIPITRIDAE*	An. I		X	X
Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	*BURHINIDAE*	An. I		X	X
Pic mar	*Dendrocopos medius*	*PICIDAE*	An. I	X		X
Pic noir	*Dryocopus martius*	*PICIDAE*	An. I	X		X
Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*	*LANIIDAE*	/		X	X
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	*LANIIDAE*	An. I		X	X

XIV.3 Habitats des espèces remarquables

XIV.3.1 Les habitats naturels élémentaires

⇨ ***Cf. carte 9 : Habitats naturels élémentaires***

Vingt-neuf habitats naturels élémentaires ont été identifiés sur le site. Leur surface et représentativité surfacique sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 13. Surface des habitats élémentaires

Grands types paysagers	Habitats élémentaires (carte 9) *variantes cartographiées sur le site*	Code CORINE	Code EUNIS	Code EUR28 générique	Code EUR28 décliné	Surface (ha)	% surfacique du site
Habitats humides à aquatiques	**Sols sans végétation phanérogamique**					**1,00**	**0,03%**
	Vases sans végétation phanérogamique					1,00	0,03%
	Eaux libres sans végétation phanérogamique					**66,74**	**1,98%**
	Eaux stagnantes sans végétation phanérogamique	22.1	C1			66,73	1,98%
	Eaux courantes sans végétation phanérogamique	24	C2			0,01	<0,01%
	Gazons amphibies pérennes					**3,60**	**0,10%**
	Gazons amphibies pérennes typiques	22.313	C3.41	3110	3110-1	2,18	0,06%
	Gazons amphibies pérennes peu différenciés	22.313	C3.41	3110	3110-1	1,42	0,04%
	Gazons amphibies annuels					**4,62**	**0,14%**
	Végétations humides annuelles des niveaux moyens	22.3232	C3.513	3130	3130-5	0,19	0,01%
	Autres végétations humides annuelles	22.32	C3.51			4,43	0,13%
	Herbiers aquatiques					**33,90**	**1,00%**
	Herbiers flottants	22.41	C1.32	3150	3150-3	0,16	<0,01%
	Herbiers enracinés immergés	22.42	C1.33	3150	3150-1	27,87	0,83%
	Herbiers enracinés flottants	22.431	C1.34			5,19	0,15%
	Herbiers dégradés à Myriophylle du Brésil	22.4	C1.3			0,43	0,01%
	Herbiers dégradés à Jussie	22.4	C1.3			0,25	0,01%
	Végétations à Characées					**0,53**	**0,02%**
	Végétations à Characées	22.44	C1.25	3140	Non défini	0,53	0,02%
	Gazons amphibies annuels					**1,60**	**0,05%**
	Végétations humides annuelles nitrophiles	22.33	C3.52			1,60	0,05%
	Roselières					**15,48**	**0,45%**
	Roselières pionnières	53.14	C3.24			3,13	0,09%
	Roselières à Iris jaune	53.1	C3.2			1,65	0,05%
	Roselières à Phragmite	53.1	C3.2			5,88	0,17%
	Roselières à massettes	53.1	C3.2			0,08	<0,01%
	Roselières à Scirpe lacustre	53.1	C3.2			0,00	<0,01%
	Roselières à Rubanier	53.1	C3.2			0,03	<0,01%
	Ceintures à Jonc diffus	53.5	D5.3			4,70	0,14%
	Roselières à Léersie faux-Riz	53.14	C3.24			0,01	<0,01%
	Cariçaies					**9,41**	**0,28%**
	Cariçaies à Laîche aiguë	53.21	D5.2			0,03	<0,01%
	Cariçaies à Laîche raide	53.21	D5.2			7,01	0,21%
	Cariçaies à Laîche vésiculeuse	53.21	D5.2			1,22	0,04%
	Cariçaies à Laîche des rives	53.21	D5.2			1,15	0,03%
	Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes					**1,11**	**0,03%**
	Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère	37.715	E5.411	6430	6430-4	1,08	0,03%
	Mégaphorbiaies mésotrophes à Scirpe des bois	37.71	E5.412	6430	6430-1	0,03	<0,01%
	Bas-marais alcalins					**0,16**	**<0,01%**
	Communautés à Choin noirâtre	54.21	D4.11	7230	Non défini	0,16	<0,01%
Prairies	**Prairies humides mésotrophes à eutrophes**					**70,38**	**2,09%**
	Prairies humides indifférenciée à Jonc articulé	37.21	E3.41			2,48	0,07%
	Prairies humides à Jonc acutiflore	37.22	E3.42			53,41	1,59%
	Prairies humides dominées par le Jonc diffus	37.241	E3.441			14,49	0,43%
	Prairies humides oligotrophes					**32,65**	**0,97%**
	Prairies humides oligotrophes à Cirse anglais et Scorzonère humble ou Carvi verticillé et	37.312	E3.51	6410	Non défini	31,12	0,92%
	Communautés monospécifiques à Molinie	37.312	E3.51	6410	Non défini	1,53	0,05%
	Prairies mésophiles					**353,22**	**10,49%**
	Prairies mésophiles pâturées	38	E2			309,33	9,19%

	Prairies mésophiles fauchées	38	E2			43,89	1,30%
Landes et fourrés	**Landes humides**					**0,64**	**0,02%**
	Landes humides à Bruyère à quatres angles et Bruyère à balais	31.11	F4.12	4010	4010-1	0,64	0,02%
	Landes mésophiles					**10,46**	**0,31%**
	Landes mésophiles à Bruyère cendrée et Bruyère à balais	31.2393	F4.23	4030	4030-8	10,46	0,31%
	Ptéridaies					**33,98**	**1,01%**
	Végétations à Fougère-aigle	31.86	E5.31			33,98	1,01%
	Fourrés landicoles à Bruyère à balai et Bourdaine					**79,32**	**2,36%**
	Fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine	31.8	F3.1			79,32	2,36%
	Fourrés					**66,15**	**1,96%**
	Ronciers	31.8	F3.1			7,52	0,22%
	Taillis de Noisetier	31.8	F3.1			2,36	0,07%
	Fourrés mixtes à arbustes et jeunes arbres	31.8	F3.1			49,11	1,46%
	Recolonisations forestières de Frêne commun	31.8	F3.1			2,17	0,06%
	Fourrés à Genêt	31.84	F3.14			0,90	0,03%
	Fourrés variés	31.8	F3.1			0,06	<0,01%
	Coupes forestières	31.8	F3.1			4,03	0,12%
Boisements	**Boisements méso-hygrophiles à hygrophiles**					**48,90**	**1,46%**
	Saulaies méso-hygrophiles à hygrophiles	44.92	G1.9			43,00	1,28%
	Chênaies humides sur Molinie ou laîches	41.51	G1.81			4,96	0,15%
	Ripisylves et autres boisements humides	44	G1.1			0,94	0,03%
	Futaies et taillis d'essences indigènes					**580,21**	**17,24%**
	Taillis sous futaies de Chêne pédonculé	41.5	G1.8			305,13	9,07%
	Taillis de Chêne pédonculé	41.5	G1.8			216,95	6,45%
	Autres futaies d'essences indigènes	41.5	G1.8			11,55	0,34%
	Autres taillis d'essences indigènes	31.8E	G5.71			46,58	1,38%
	Boisements pionniers mésophiles					**86,20**	**2,56%**
	Boisements de Bouleau verruqueux	41.B	G1.91			85,83	2,55%
	Boisements de Peuplier tremble	41.D	G1.92			0,37	0,01%
	Futaies et taillis d'essences introduites					**93,21**	**2,76%**
	Futaies et taillis sous futaies de Chêne rouge	41.H	G1.C2			40,82	1,21%
	Taillis de Chêne rouge	31.8E	G5.71			51,30	1,52%
	Boisements de Robinier	41.H	G1.C3			1,09	0,03%
	Haies arborées					**103,81**	**3,09%**
	Haies	84.2	FA			103,81	3,09%
	Plantations					**114,49**	**3,41%**
	Plantations de feuillus	83.32	G1.C4			3,29	0,10%
	Plantations de résineux	83.31	G3.F			103,15	3,07%
	Peupleraies	83.321	G1.C1			6,00	0,18%
	Vignes	83.21	FB.4			1,03	0,03%
	Vergers	83.151	G1.D4			1,02	0,03%
Systèmes d'agriculture intensive	**Cultures**					**1245,71**	**37,02%**
	Cultures	82	I1.1			1245,71	37,02%
	Prairies d'agriculture intensive*					**174,74**	**5,19%**
	Prairies fortement amendées ou semées	81	E2.6			174,74	5,19%
Milieux urbanisés/anthropisés	**Végétations rudérales**					**39,15**	**1,16%**
	Friches	87	I1.5			39,15	1,16%
	Bâtiments et infrastructures					**93,04**	**2,77%**
	Villes, villages et maisons isolées	86	J1			38,75	1,15%
	Jardins isolés	86	J1			10,32	0,31%
	Routes	86	J1			43,97	1,31%

**Le terme «prairies d'agriculture intensive » s'oppose à celui de « prairies naturelles » défini dans le chapitre précédent.*

XIV.3.2 Typologie des habitats d'espèces

⇨ ***Cf. carte 13 : Grands types de milieux naturels et cortèges d'espèces associés***

Les espèces remarquables peuvent être associées à trois grands types de milieux :

- Le milieu agricole (parcelles de cultures ou de prairies, haies, anciens bâtiments…)
- Le milieu aquatique ou humide (étangs et bordures, prairies humides…)
- Le milieu forestier (futaie, taillis, plantations, landes…)

Le tableau ci-dessous fait un bilan de l'utilisation des habitats naturels par les espèces remarquables.

Tableau 14. Typologie des habitats d'espèces remarquables sur la ZPS

Grands types de milieux associés aux espèces	Espèces	Importance du site pour l'espèce	Types de milieux utilisés (les habitats privilégiés sur le site sont inscrits en couleur noire, les habitats secondaires sont inscrits encouleur grise)	
			Reproduction	Alimentation
MILIEUX AGRICOLES	**Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse**	Modérée	Haies basses (garnies d'épineux)	Prairies bocagères connexes aux zones de reproduction
	Alouette lulu	Modérée	Bandes enherbées et autres bordures de parcelles (végétation rase) + landes, coupes rases, clairières, etc. (végétation rase)	Prairies, friches, etc. + Coupes forestières récentes, jeunes plantations, etc.
	Busard Saint-Martin	Modérée	Landes ouvertes, parcelles de pins en régénération	Prairies + clairières
	Chevêche d'Athéna	Modérée	Arbres à cavité, bâtiments anciens	Prairies naturelles
	Grue cendrée	Modérée	(pas de reproduction sur le site)	Cultures + Prairies humides, queues et bordures d'étangs
	Œdicnème criard	Modérée	Cultures jeunes, jeunes prairies semées (artificielles)	Cultures jeunes, jeunes prairies semées (artificielles)
MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	**Grande Aigrette**	**Moyen**	(pas de reproduction sur le site)	Prairies humides, roselières, cariçaies et autres bordures d'étangs
	Aigrette garzette, Héron garde-bœufs, Héron pourpré, Bihoreau gris	**Fort à modérée**	Saulaies, Roselières, cariçaies	
	Héron cendré	**Moyen**	Grands arbres, (futaies de feuillus) à proximité d'étangs	Prairies humides, roselières, cariçaies et autres bordures d'étangs + Prairies mésophiles
	Cigogne noire	Modérée	(pas de reproduction sur le site)	Prairies humides, roselières, cariçaies et autres bordures d'étangs
	Anatidés remarquables	**Fort**	Cariçaies et autres bordures d'étangs	Grands étangs
	Balbuzard pêcheur	Modérée	(pas de reproduction sur le site)	Grands étangs
	Busard des roseaux	**Moyen**	Roselières, cariçaies	Prairies humides, roselières, cariçaies et autres bordures d'étangs
	Guifette moustac et Guifette noire	Modérée	(pas de reproduction sur le site)	Grands étangs
	Martin-pêcheur d'Europe	Modérée	Berges et talus	Bordures d'étangs
MILIEUX FORESTIERS	**Pic mar**	Modérée	Vieilles futaies de feuillus	Vieilles futaies de feuillus
	Pic noir	Modérée	Tous types de peuplements avec de grands arbres	Tous types de peuplements
	Engoulevent d'Europe	Modérée	Landes, coupes rases, clairières, etc.	Landes, coupes forestières, parcelles de pins en régénération, lisières, etc.
	Autour des palombes	Modérée	Grandes forêts (résineux ou mixtes) avec grands arbres	Sous-bois, clairières, lisières, etc.
	Bondrée apivore	Modérée	Grands arbres, futaies âgées (feuillus ou mixtes)	Landes forestières, clairières, coupes forestières, etc. + Prairies
	Milan noir	Modérée	Grands arbres, futaies âgées (feuillus ou résineux)	Tous types de milieux ouverts

L'analyse de ce tableau met en évidence le poids prépondérant des milieux humides et aquatiques dans l'intérêt global du site pour l'avifaune. En effet, la totalité des espèces pour lesquelles le site revêt une importance forte ou moyenne, sont liées aux milieux humides et aquatiques. Les autres grands types de milieux, agricoles et forestiers, sont associées à des espèces pour lesquelles le site est susceptible de jouer un rôle écologique plus modéré, mais néanmoins notable.

Cependant il faut souligner que ces rapprochements demeurent théoriques car ils se font à une échelle paysagère et ne tiennent pas compte des limites suivantes :

- Certaines espèces utilisent plusieurs grands types de milieux au cours de leur cycle de vie, de manière régulière ou occasionnelle (Ex : le Héron cendré utilise des boisements pour se reproduire et des milieux ouverts, préférentiellement humides, pour s'alimenter ; Le busard St-Martin peut utiliser soit des cultures soit des landes pour se reproduire…)
- Certains habitats particuliers appartiennent à plusieurs grands types de milieux (Ex : les prairies humides sont des milieux à la fois agricoles et à la fois humides ; Les saulaies rivulaires sont des milieux forestiers et humides…)

Ainsi, afin de mieux appréhender les habitats des espèces remarquables sur le site, une approche cartographique par espèce ou par famille est nécessaire.

XIV.3.3 Cartographie des habitats d'espèces

⇨ ***Cf. carte 14 : Habitats des Anatidés remarquables (Fuligule milouin, Fuligule morillon, Sarcelle d'hiver, Canard souchet, Canard chipeau)***

⇨ ***Cf. carte 15 : Habitats des Ardéidés (Héron cendré, Héron pourpré, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, Grande aigrette, Bihoreau gris)***

⇨ ***Cf. carte 16 : Habitats de la Cigogne noire***

⇨ ***Cf. carte 17 : Habitats de la Bondrée apivore et du Milan noir***

⇨ ***Cf. carte 18 : Habitats du Balbuzard pêcheur et du Busard des roseaux***

⇨ ***Cf. carte 19 : Habitats de l'Autour des palombes et du Busard Saint-Martin***

⇨ ***Cf. carte 20 : Habitats de l'Œdicnème criard***

⇨ ***Cf. carte 21 : Habitats des Pie-grièches (Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse)***

⇨ ***Cf. carte 22 : Habitats de l'Engoulevent d'Europe, du Pic mar et du Pic noir***

⇨ ***Cf. carte 23 : Habitats de la Guifette moustac et de la Guifette noire***

NB : pour quatre espèces (Alouette lulu, Chevêche d'Athéna, Grue cendrée et Martin-pêcheur d'Europe), aucune cartographie d'habitats n'est présentée en raison du manque d'intérêt qu'auraient présenté ces cartes (absence d'informations spatiales intéressantes).

XIV.3.4 Approche fonctionnelle sur l'utilisation des habitats

❖ ***Utilisation du site par les migrateurs***

En France, la migration des oiseaux s'effectue principalement sur deux voies, un axe nord/sud longeant la façade atlantique, principalement utilisé en migration post-nuptiale, et un axe continental qui suit le couloir rhodanien, principalement utilisé au cours de la migration printanière.

La ZPS « Région de Pressac, Etang de Combourg » se situe en marge de la voie de migration atlantique. Le passage migratoire est donc moins marqué que pour les départements littoraux notamment pour les limicoles et anatidés. Son positionnement géographique en fait un site particulièrement concerné par la migration transversale des grands échassiers (Grue cendrée, Cigogne noire et Cigogne blanche) et des rapaces. Le site offre de grands espaces favorables tant en terme de refuge que de territoire de gagnage. Ce complexe d'étangs constitue un site de halte privilégié pour de nombreuses espèces migratrices d'affinité forestière et/ou de milieux humides (Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Grue cendrée, Balbuzard pêcheur…).

❖ ***Liens fonctionnels avec des sites périphériques***

Les départements de la Vienne et de la Charente possèdent peu de zones humides de première importance.

Le Parc Naturel Régional de la Brenne, situé dans l'Indre à environ 60 Km au nord-est du site étudié constitue un lieu privilégié pour l'avifaune en période de migration et d'hivernage. On peut légitimement penser au regard de leur relative proximité que des échanges réguliers ont lieu entre ces deux sites, via notamment le site Natura 2000 (ZPS) "*Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs*" (Docob en cours d'élaboration), situé aux abords de Montmorillon.

❖ ***Liens fonctionnels au sein de la ZPS étudiée***

De nombreux échanges d'oiseaux d'eau entre les différents étangs du site ont pu être observés en périodes migratoires et d'hivernage. La fonctionnalité du site est particulièrement visible chez les limicoles au cours de la migration post-nuptiale. Ceux-ci utilisent les différents étangs propices à leur alimentation. Des échanges réguliers d'anatidés en hivernage ont également pu être mis en évidence, plus particulièrement pour la Sarcelle d'hiver qui, en fonction des ressources alimentaires et du dérangement, occupe différents étangs possédant des ceintures de végétations denses.

Au cours de la reproduction, peu d'échanges ont été observés, la majorité des oiseaux manifestant des instincts territoriaux. Seuls les rapaces et les ardéidés utilisent le site dans son ensemble, les prairies et étangs servant de zones de gagnage et le bois de Charroux ou les ripisylves, de sites de reproduction.

XIV.4 Menaces sur l'avifaune remarquable

Le tableau ci-dessous synthétise les principales menaces pesant sur l'avifaune remarquable de la ZPS. Deux types de menaces ont été identifiés :

- Les menaces pesant sur les habitats des espèces (menaces indirectes)
- Les menaces pesant directement sur les individus

-

Tableau 15. **Bilan des menaces sur l'avifaune remarquable**

Menaces	Avifaune liée aux milieux agricoles						Avifaune liée aux milieux aquatiques à humides							Avifaune liée aux milieux forestiers		
	Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse	*Alouette lulu*	*Busard Saint-Martin*	*Chevêche d'Athéna*	*Grue cendrée*	*Œdicnème criard*	*Ardéidés (Hérons) remarquables*	*Cigogne noire*	*Anatidés (Canards) remarquables*	*Balbuzard pêcheur*	*Busard des roseaux*	*Guifette moustac et Guifette noire*	*Martin-pêcheur d'Europe*	*Pic mar et Pic noir*	*Engoulevent d'Europe*	*Rapaces forestiers*
Menaces évolutives sur les habitats d'espèces																
Dégradation qualitative et quantitative du système prairial (mise en culture des prairies, drainage…)	x	x		x			x	x	x							
Dégradation qualitative et quantitative du réseau bocager (suppression de haie, d'arbre isolé…)	x	x		x												
Dégradation qualitative des habitats forestiers (rajeunissement global, enrésinement…)														x		x
Dégradation, disparition progressive des landes (embroussaillement, boisement)			x												x	
Dégradation, disparition progressive des roselières (surpiétinement par la grande faune)											x					
Atterrissement des étangs (évolution spontanée)							x	x	x	x	x	x	x			
Dégradation qualitative et/ou quantitative de l'eau (modification défavorables de pratiques agricoles ; prolifération d'espèces invasives aquatiques…)							x	x	x	x	x	x	x			
Menaces directes sur les individus																
Dérangement /destruction accidentelle en période de reproduction (travaux sylvicoles et agricoles principalement)		x	x			x	x		x					x		x
Dérangement sur les zones d'alimentation et de repos (activités cynégétiques principalement)					x		x	x	x	x		x				
Sur-prédation des nichées par la grande faune (sanglier)			x						x		x				x	

XIV.5 Bilan de l'état de conservation des espèces remarquables

Au regard de leur état global de conservation sur le site, les 30 espèces remarquables inventoriées sur le site se répartissent en trois catégories :

Tableau 16. **Etat de conservation des oiseaux remarquables sur le site**

Etat défavorable - Mauvais	Etat défavorable - inadéquat	Etat favorable
Busard des roseaux	Aigrette garzette	Alouette lulu
Pic mar	Autour des palombes	Balbuzard pêcheur
Pie-grièche à tête rousse	Bihoreau gris	Bondrée apivore
Pie-grièche écorcheur	Busard Saint-Martin	Chevêche d'Athéna
	Canard chipeau	Cigogne noire
	Canard souchet	Grande Aigrette
	Engoulevent d'Europe	Guifette moustac
	Fuligule milouin	Guifette noire
	Fuligule morillon	Héron cendré
	Grue cendrée	Héron pourpré
	Héron garde-bœufs	Martin-pêcheur d'Europe
	Sarcelle d'hiver	Milan noir
		Œdicnème criard
		Pic noir

- Environ 12 taxons (soit plus de 40% des espèces remarquables) se trouvent dans un état de conservation favorable. Ces populations présentent une dynamique sur l'aire d'étude qui semble leur assurer une bonne viabilité (dynamique de population favorable et habitat quantitativement et qualitativement satisfaisant)
- Pour 12 autres taxons, l'état de conservation est considéré défavorable-inadéquat. Sur le site, ces populations présentent un « état de santé » non optimal, qui ne permet pas d'assurer une viabilité certaine des populations. La plupart de ces espèces (11 sur 12) voient leur état global affecté principalement en raison d'atteintes liées à leurs habitats. (régression surfacique ou qualitative des habitats…). Parmi ces espèces, on retrouve des espèces liées à tous les grands types de milieux (agricoles, boisés, humides/aquatiques)
- Quatre autres taxons (soit ≈15% des espèces remarquables) se trouvent dans un état de conservation défavorable-mauvais. Comme pour les espèces précédentes, ces populations présentent sur le site un « état de santé » défavorable. Cependant les facteurs de dégradation agissant sur ces populations sont nettement plus intenses et le maintien de ces dernières sur le site est susceptible d'être remis en question à court ou moyen terme. Parmi ces taxons, on retrouve également des espèces liées à tous les grands types de milieux (agricoles, boisés, humides/aquatiques)

Globalement à l'échelle de la ZPS, le cortège d'oiseaux remarquables se trouve dans un état de conservation moyennement défavorable. Parallèlement il faut souligner le faible nombre de taxons dont l'état de conservation est qualifié de mauvais.

XV. Conclusion : principales interrelations entre l'avifaune et les activités humaines

Le tableau ci-dessous met en exergue les principales interactions entre les menaces pesant sur l'avifaune et les activités socio-économiques.
Ce constat constituera la base commune de connaissance pour la définition des enjeux, des objectifs et des actions du document d'objectifs.

Principales menaces pesant sur l'avifaune	Espèces remarquables concernées																Principales activités socio-économiques concernées						
	Avifaune liée aux milieux agricoles						Avifaune liée aux milieux aquatiques à humides							Avifaune liée aux milieux forestiers			Principales activités agricoles			Activités sylvo-cynégétique		Activités liées aux étangs	
	Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse	Alouette lulu	Busard Saint-Martin	Chevêche d'Athéna	Grue cendrée	Œdicnème criard	Ardéidés (Hérons) remarquables	Cigogne noire	Anatidés (Canards) remarquables	Balbuzard pêcheur	Busard des roseaux	Guifette moustac et Guifette noire	Martin-pêcheur d'Europe	Pic mar et Pic noir	Engoulevent d'Europe	Rapaces forestiers	Elevage	Culture	Irrigation	Sylviculture	Chasse au grand gibier	Chasse au gibier d'eau	Gestion des étangs, des niveaux d'eau
* Importance des espèces pour le site* ⇨	m	m	m	m	m	m	F à m	m	F	m	M	m	m	m	m	F à m							
** Etat de conservation des espèces ⇨	DM	F	DI	F	DI	F	F à DI	F	DI	F	DM	F	F	F à DM	DI	F à DI							
Menaces évolutives sur les habitats d'espèces — Dégradation qualitative et quantitative du système prairial	x	x		x			x	x	x								Assure le maintien des surfaces en herbe Peut favoriser l'artificialisation des prairies si pratiques inadaptées	Participe à la régression surfacique des prairies (conversion)	-	Peut favoriser la disparition des prairies (plantations)	-	-	-
Dégradation qualitative et quantitative du réseau bocager	x	x		x													Assure le maintien du maillage bocager (conservation, entretien)	Peut favoriser la régression du bocage (agrandissement nécessaire des parcelles)	-	-	-	-	-
Dégradation qualitative des habitats forestiers														x		x	-	-	-	Peut participer à la dégradation qualitative des boisements si pratiques intensives (enrésinement, enrichissement, rotation courte…)	Favorise le maintien de fortes densités de grand gibier, causant l'appauvrissement du sous-bois	-	-
Dégradation, disparition progressive des landes (embroussaillement, boisement)			x												x		Peut favoriser la conservation des landes (mise en pâturage)	-	-	Assure le renouvellement de landes lors de certaines coupes forestières Participe à la suppression des landes (plantation, enrésinement)	Peut favoriser la réouverture des landes (broyage)	-	-
Dégradation, disparition progressive des roselières (surpiétinement par la grande faune)							x				x						-	-	-	-	Favorise par endroit le maintien de fortes densités de grand gibier causant la dégradation des roselières (sur-piétinement en queue d'étang)	-	-
Atterrissement des étangs (évolution spontanée)							x	x	x	x	x	x	x				-	Peut favoriser l'apport de sédiments dans l'hydrosystème ce qui accélère l'atterrissement des étangs	Peut limiter l'atterrissement en provoquant des assecs	-	-	Limite la durée des mises en assec (pour activité de chasse) et donc les processus de minéralisation des vases (favorise l'atterrissement des étangs)	Peut limiter l'atterrissement des étangs si gestion adaptée (mise en assec prolongée) Peut favoriser l'atterrissement des étangs si gestion inadaptée
Dégradation qualitative et quantitative de l'eau sur le site (y compris dégradation par prolifération d'espèces invasives aquatiques)							x	x	x	x	x	x	x				Peut favoriser la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation via les effluents) Favorise le maintien de milieux épurateurs (prairies humides)	Peut favoriser la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation, accumulation de polluants, colmatage des cours d'eau)	Favorise l'altération des niveaux d'eau : baisse significative des niveaux d'eau (prélèvements) Peut augmenter le nombre de pièces d'eau disponibles pour l'avifaune (création de nouveaux étangs)	-	-	Peut favoriser la dégradation de la qualité de l'eau : eutophisation (apport d'aliment) et pollution ancienne (accumulation de plomb)	Peut limiter la dégradation qualitative et quantitative de l'eau si gestion adaptée des niveaux d'eau et des espèces invasives
Menaces sur les individus — Dérangement /destruction accidentelle en période de reproduction		x	x			x	x		x					x		x	Peut provoquer la destruction accidentelle de nichées (lors des fauches)	Peut provoquer la destruction accidentelle de nichées (lors des travaux de labour ou des récoltes)	-	Peut provoquer la destruction accidentelle ou le dérangement de nichées/colonies (travaux sylvicoles)	-	Peut provoquer le dérangement de nichées en début de saison cynégétique	-
Dérangement sur les zones d'alimentation et de repos				x		x	x	x	x		x							-	-	-	Peut provoquer le dérangement de colonies et de regroupements hivernaux (parties de chasse)	Peut provoquer le dérangement colonies et regroupement hivernaux	-
Sur-prédation des nichées par la grande faune (sanglier)			x						x		x				x			-	-	-	Favorise le maintien de fortes densités de grand gibier causant des phénomènes de sur-prédations des nichées (notamment dans les roselières et les landes)	-	-

***Importance des espèces pour le site**
F : Forte
M : Moyenne
m : Modérée

****Etat de conservation des espèces**
DM : Défavorable-mauvais
DI : Défavorable-inadéquat
F : Favorable

Pratique ou usage défavorable au maintien dans un bon état de conservation de(s) l'espèce(s) concernée(s).
Pratique ou usage favorable au maintien dans un bon état de conservation de(s) l'espèce(s) concernée(s).

PARTIE 5 : ENJEUX, OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS

XVI. Enjeux de conservation

Au regard du diagnostic élaboré, trois types de milieux sont utilisés de manière préférentielle par l'avifaune remarquable sur le site :

- les milieux agricoles (prairies, haies, cultures);
- les milieux forestiers (boisements, landes, fourrés) ;
- les milieux aquatiques et humides (étangs, roselières, prairies humides).

Pour chaque type milieux, des groupes d'activités ont été identifiées comme pouvant influencer de manière négative ou positive l'état de conservation des espèces. Le tableau suivant présente de manière simplifiée, pour chaque cortège d'oiseaux associé à un grand type de milieu, les menaces identifiés et les enjeux qui en découlent.

Tableau 17. **Enjeux de conservation de l'avifaune**

Cortège d'oiseaux	*Principales espèces remarquables concernées*	*Milieux préférentiels fréquentés*	*Rappel des menaces identifiées*		*Enjeux (ou Objectifs de Conservation à Long Terme)*
Avifaune des **milieux agricoles**	Pies grièches ; Alouette lulu ; Busard Saint-Martin ; Chevêche d'Athéna ; Grue cendrée ; Œdicnème criard	Prairies naturelles riches en espèces végétales et en insectes, haies de qualité et cultures	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial Dégradation qualitative et quantitative du réseau bocager	**A**	**Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe**
Avifaune des **milieux aquatiques et humides**	Ardéidés ; Cigogne noire ; Anatidés ; Balbuzard pêcheur ; Busard des roseaux ; Guifettes ; Martin pêcheur d'Europe	Etangs et leurs abords, roselières, prairies humides	Dégradation, disparition progressive des roselières (surpiétinement par la grande faune, espèces invasives) Atterrissement des étangs (évolution spontanée) Dégradation qualitative et quantitative de l'eau sur le site (y compris dégradation par prolifération d'espèces invasives aquatiques)	**B**	**Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune**
Avifaune des **milieux forestiers**	Pic mar ; Pic noir ; Rapaces forestiers ; Engoulevent d'Europe	Boisements de bonne qualité écologique, landes	Dégradation qualitative des habitats forestiers Dégradation, disparition progressive des landes (embroussaillement, boisement)	**C**	**Améliorer la qualité des habitats forestiers pour l'avifaune**
Ensemble de l'avifaune patrimoniale	Toutes les espèces patrimoniales	Tous les milieux	Dérangement /destruction accidentelle en période de reproduction Dérangement sur les zones d'alimentation et de repos Sur-prédation des nichées par la grande faune (sanglier)	**D**	**Eviter le dérangement ou la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales**

Par ailleurs, afin d'assurer une bonne mise en œuvre des actions préconisées ainsi qu'un suivi des effets de ces dernières, deux enjeux transversaux et complémentaires sont pris en compte :

- **Enjeux E : Assurer un suivi de la biodiversité dans le site Natura 2000**
- **Enjeux F : Mettre en œuvre le DOCOB**

XVII. Objectifs opérationnels

XVII.1 Déclinaison des enjeux en objectifs opérationnels

Afin de répondre aux **6 enjeux identifiés précédemment (A à F)**, **15 objectifs opérationnels** ont été déclinés, en partenariat avec les acteurs du site (réunions en groupes de travail thématiques).

Tableau 18. **Déclinaison des enjeux en objectifs opérationnels**

	Enjeux	*Code objectif*	*Objectifs opérationnels*
A	**Améliorer la qualité des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe**	A1	Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement
		A2	Améliorer la qualité du réseau bocager
		A3	Améliorer la qualité écologique des cultures
B	**Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune**	B1	Préserver la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant
		B2	Suivre les modes de gestion des étangs afin de garantir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune
		B3	Ralentir le phénomène d'atterrissement des étangs
		B4	Assurer le maintien surfacique et qualitatif des roselières et des herbiers aquatiques
		B5	Etablir une stratégie de lutte coordonnée contre les espèces aquatiques invasives, prioritairement végétales
C	**Améliorer la qualité des habitats forestiers**	C1	Améliorer la qualité écologique des boisements
		C2	Maintenir et développer des habitats de landes
D	**Eviter le dérangement ou la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales**	D1	Limiter le dérangement des individus et leur destruction accidentelle lors de travaux forestiers ou des activités de chasse
E	**Suivre et évaluer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats**	E1	Suivre l'évolution des peuplements avifaunistiques et de leurs habitats sur le site
		E2	Améliorer la connaissance globale du site en terme de biodiversité
F	**Mettre en œuvre le DOCOB**	F1	Animer le DOCOB

XVII.2 Présentation des objectifs opérationnels

Enjeu A : Améliorer la qualité des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe

Objectif A-1 : Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement

Les prairies naturelles jouent un rôle central dans l'alimentation de bon nombre d'espèces patrimoniales (pies-grièches, Alouette lulu, Ardéidés…). En effet les prairies riches en plantes (diversité végétale élevée) supportent une qualité et quantité importante d'insectes, qui constituent la principale ressource alimentaire pour plusieurs espèces d'oiseaux. De ce fait, la qualité écologique des prairies constitue un des principaux facteurs du bon état écologique du site. Par ailleurs les prairies peuvent également être utilisées comme milieu de reproduction par d'autres espèces, notamment en milieu humide (bordure d'étangs), si les modalités de gestion (fauche/pâturage) le permettent.
Actuellement, le diagnostic du site montre que la très grande majorité des prairies sont fortement appauvries d'un point de vue floristique ce qui constitue un frein au bon état de conservation des populations d'oiseaux associées à ces milieux. L'amendement des parcelles, la précocité saisonnière des pratiques de fauche et des durées élevées de pâturage constituent les principales contraintes à la diversification floristique des prairies, à leur qualité écologique. L'intensification des pratiques permettant généralement l'amélioration des rendements, est globalement doublée d'un fort appauvrissement floristique des parcelles (abaissement de la qualité écologique). Par ailleurs, au niveau des franges prairiales en bordure d'étang, la fauche et/ou le pâturage en période inadaptée (période de reproduction) peuvent constituer un frein important au bon état de conservation des espèces qui peuvent s'y reproduire ou s'y nourrir.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Gestion extensive des prairies de fauche et de pâturage
- ☞ Mise en défens de zones humides de bords d'étangs (prairies humides et roselières notamment)

En plus du caractère multifonctionnel des prairies de qualité, leur surface et leur importance à l'échelle du site conditionne la présence de l'avifaune patrimoniale prairiale. Les surfaces de prairies sont étroitement liées à l'activité d'élevage. Cette activité est en nette régression à l'échelle du site, les surfaces de prairies se réduisent peu à peu. Le soutien à cette activité en difficulté et l'incitation à la conversion de friches ou de terres arables en prairies permettrait de maintenir l'attractivité du site pour l'avifaune patrimoniale.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Valorisation de l'élevage et de la filière ovine
- ☞ Conversion de terres arables en prairies

Objectif A-2 : Améliorer la qualité du réseau bocager

La qualité du réseau bocager à l'échelle du site est déterminée par la présence de haies denses à plusieurs strates (composées de diverses essences végétales et de vieux arbres creux) mais aussi de haies arbustives basses. Ces haies de qualité sont les habitats de prédilection pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales (pies-grièches, Alouette lulu et Chevêche d'Athéna).
Le réseau bocager présent actuellement sur le site Natura 2000 se fragilise, la mise en culture de prairies impliquant souvent l'agrandissement des parcelles. La gestion du patrimoine arboré apparait peu adaptée aux exigences de l'avifaune. La conservation du patrimoine arboré, l'entretien ainsi que la création de nouvelles haies sont des pistes d'actions judicieuses pour garantir le maintien et le développement d'un réseau bocager de qualité.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Préservation et entretien des haies et du patrimoine arboré
- ☞ Création de nouvelles haies et arbres isolés

Objectif A-3 : Améliorer la qualité écologique des cultures

Certaines cultures notamment les cultures céréalières sont très attractives en période de migration pour certains oiseaux patrimoniaux, notamment la Grue cendrée. Lors de l'arrivée des populations de Grue cendrée (octobre-novembre), les parcelles cultivées ont été récoltées et les chaumes sont pour la plupart broyés et enfouis (obligation réglementaire) : la ressource alimentaire disponible est alors très réduite. Laisser les chaumes en place après récolte permettrait d'offrir une ressource alimentaire plus importante aux Grues.
Egalement, la mise en place et l'entretien tardif et adapté de nouvelles bandes enherbées permettraient de renforcer l'attractivité des zones cultivées pour l'avifaune patrimoniale.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Maintien de chaumes après récolte
- ☞ Création et entretien par fauche de bandes enherbées non réglementaires

Enjeu B : Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune

Objectif B-1 : Préserver la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant

L'eau tient une place centrale au sein du site Natura 2000. Les nombreux étangs et zones humides accueillent d'importantes populations d'oiseaux pour leur alimentation et leur reproduction.
La qualité de l'eau influence directement les écosystèmes aquatiques (type de végétation, microorganismes présents…) et donc la qualité de la ressource alimentaire de bon nombre d'espèces. Pour cela, l'attractivité du site pour l'avifaune dépend fortement de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques et humides.
Le maintien d'une bonne qualité de l'eau est principalement régi par la Loi sur l'eau ainsi que par la directive Nitrates.
Dans le cadre du document d'objectifs il apparait intéressant de promouvoir les activités agricoles ayant un impact limité sur la qualité de l'eau et de conforter les infrastructures naturelles assurant des fonctions de régulation et d'autoépuration de l'eau.

★ ***Thématiques d'action :***

☞ Création et entretien par fauche de bandes enherbées non réglementaires ; Création de nouvelles haies et arbres isolés ; Valorisation de l'élevage et de la filière ovine ; Conversion de terres arables en prairies ; Gestion extensive des prairies de fauche et de pâturage…

Objectif B-2 : Suivre les modes de gestion des étangs afin de garantir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune

Les diagnostics écologiques et hydrologiques du site ont mis en évidence une grande diversité d'étangs sur le site, tant en termes d'origine que de taille, de mode de gestion ou d'intérêt pour l'avifaune.
Cette diversité, notamment en terme de variation de niveau d'eau, fait partie des facteurs permettant l'installation de différentes espèces aux exigences écologiques diverses. Ainsi les étangs dont le niveau varie régulièrement et fortement (marnage) sont prisés par certains oiseaux (Ardéidés, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, guifettes…) alors que d'autres étangs aux variations de niveau plus limités seront particulièrement privilégiés par les Anatidés. Cette diversité de gestion de niveau apparait donc comme particulièrement intéressante pour l'avifaune patrimoniale. Le diagnostic n'a pas mis en évidence de modalités de gestion de niveau particulièrement défavorables à l'avifaune.
Pour cela, afin de conserver l'intérêt du site pour l'avifaune, il convient donc de conserver cette diversité de gestion de niveau. C'est pourquoi il apparait nécessaire de connaitre l'évolution des tendances sur le site en terme de gestion des niveaux. Cette connaissance permettra en cas d'évolutions négatives pour l'avifaune (homogénéisation des modes de gestion) de proposer des mesures correctives.

★ ***Thématiques d'action :***

☞ Veille et suivi global des modes de gestion des étangs garantissant des conditions d'accueil favorables à l'avifaune

Objectif B-3 : Ralentir le phénomène d'atterrissement des étangs

L'atterrissement des étangs est un phénomène lié au dépôt de matières organiques au fond des pièces d'eau. Bien que naturel, ce phénomène aboutit à long terme au comblement voir à la disparition des étangs. A plus court terme, un envasement trop important conduit à l'homogénéisation des cortèges végétaux (disparition des végétations diversifiées de ceinture) ce qui réduit l'intérêt écologique de l'étang pour l'avifaune.
Le principal facteur de gestion permettant de ralentir l'atterrissement des étangs est la mise en assec. En effet lors de cette pratique, les vases se minéralisent ce qui limite l'accumulation des matières organiques. Le curage des étangs permet également de limiter le comblement mais il engendre des coûts très importants.
Sur le site de nombreux étangs bénéficient d'assec réguliers (prélèvement d'eau, pêches de vidange…) et sont faiblement concernés par le comblement. D'autres étangs ne peuvent plus être vidangés en raison de systèmes de vidanges défectueux et/ou de difficultés importantes pour obtenir les autorisations de vidange.

★ ***Thématiques d'actions :***

- ☞ Lutte contre l'atterrissement des étangs
- ☞ Assistance administrative des propriétaires d'étangs

Objectif B-4 : Assurer le maintien surfacique et qualitatif des roselières et des herbiers aquatiques

Les roselières et les herbiers aquatiques jouent un rôle important dans l'accueil de certains oiseaux patrimoniaux en période de reproduction, c'est le cas principalement pour les Anatidés, les Ardéidés et le Busard des roseaux.
La régression surfacique de ces habitats à l'échelle du site, observation partagée par de nombreux acteurs locaux, est difficile à expliquer car probablement d'origine variable d'un étang à l'autre. La qualité de l'eau, la gestion des niveaux, la présence de ragondin/rat musqué et l'atterrissement sont certainement les principaux facteurs qui peuvent influencer l'accroissement ou la régression surfacique des roselières. Les objectifs B-1, B-2 et B-3 et B-4 devraient permettre de lutter contre la régression surfacique des roselières et des herbiers aquatiques.
Par ailleurs, d'un point de vue qualitatif, la présence de grand gibier en surpopulation au niveau de certaines queues d'étang (roselière de l'étang de Combourg notamment) engendre une dégradation directe de l'habitat (surpiétinement), incompatible avec le maintien de la roselière et la reproduction des oiseaux y nichant (hérons pourpré, Busard des roseaux).

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Mise en défens de zones humides de bords d'étangs (prairies humides et roselières notamment)
- ☞ Lutte contre l'atterrissement des étangs ; Assistance administrative des propriétaires d'étangs ; Veille globale sur les modes de gestion des étangs, garantissant une diversité des niveaux d'eau ; Lutte contre les espèces invasives.
- ☞ Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales (boisements et roselières)

Objectif B-5 : Etablir une stratégie de lutte coordonnée contre les espèces aquatiques invasives, prioritairement les espèces végétales

Les étangs du site constituent l'habitat de prédilection de très nombreuses espèces d'oiseaux ayant justifiées l'intégration du site au réseau Natura 2000.
La présence d'espèces invasives telle que la Jussie menace de manière très sérieuse la pérennité de ces étangs. Leur prolifération pouvant annihiler l'intérêt des étangs pour les oiseaux. L'éradication ou la limitation de ces espèces végétales apparait donc indispensable au maintien de l'intérêt du site Natura 2000 pour l'avifaune et l'ensemble de la faune et la flore liées au milieu aquatique.
Par ailleurs la présence de ragondin/rat musqué sur le site peut entrainer une réduction des roselières et des herbiers aquatiques.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Eradication et/ou limitation des stations d'espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, ragondin/rat musqué)
- ☞ Veille sur l'évolution des espèces envahissantes

Enjeu C : Améliorer la qualité des habitats forestiers pour l'avifaune

Objectif C-1 : Améliorer la qualité écologique des boisements

Les boisements présents au sein du site Natura 2000 ont un potentiel d'accueil important pour la reproduction de certaines espèces patrimoniales (Pic mar, Mic noir, Rapaces forestiers). Les oiseaux y recherchent de vieux arbres pour y nicher, ou encore des proies pour se nourrir.
Actuellement la majorité des peuplements présents au sein du site sont composés d'arbres jeunes, de peuplements monospécifiques ne permettant pas aux individus de se nourrir et se reproduire de manière optimale.
L'amélioration de la qualité écologique pourrait se traduire par une diversification des peuplements (dont la limitation des peuplements d'espèces exogènes comme le chêne rouge), une meilleur structuration des lisières, la mise en place d'îlots de vieillissement et l'allongement des rotations sylvicoles.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Création d'îlots de senescence au sein des boisements
- ☞ Diversification des peuplements sylvicoles et des lisières
- ☞ Conseil technique pour une amélioration de la gestion sylvo-cynégétique

Objectif C-2 : Maintenir et développer des habitats de landes

Les landes constituent des sites de reproduction privilégiés d'espèces patrimoniales notamment l'Engoulevent d'Europe. Pour sa reproduction, cette espèce a besoin de zones ouvertes (landes, clairières) en contexte forestier.
Actuellement, les surfaces de landes ou de clairières sont trop réduites sur le site pour assurer le maintien d'une population d'Engoulevent d'Europe en bon état de conservation. De plus, en l'absence d'entretien régulier, ces zones évoluent spontanément vers des boisements, non favorables à l'Engoulevent d'Europe.
Pour conserver l'espèce sur le site il convient donc d'envisager un entretien des landes existantes et/ou la création de nouveaux secteurs favorables à l'espèce (landes, clairières).

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Création et entretien de clairières ou de landes

Enjeu D : Eviter le dérangement ou la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales

Objectif D-1 : Limiter le dérangement des individus et/ou leur destruction accidentelle lors de travaux forestiers et les activités de chasse

Certains travaux forestiers peuvent potentiellement causer des dérangements, voir des destructions accidentelles d'individus (nichées notamment). De même certains effets négatifs des activités cynégétiques (dérangement de l'avifaune) peuvent être amoindris par des pratiques adaptées.

★ ***Thématiques d'action (charte) :***

- ☞ Conseil technique pour une amélioration de la gestion sylvo-cynégétique ; Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales (boisements et roselières)
- ☞ Adaptation des périodes des travaux forestiers ; Adaptation des dates et fréquences de broyage dans les plantations ; Préservation des secteurs hautement patrimoniaux (héronnières par exemple)

Enjeu E : Assurer un suivi de la biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif E-1 : Suivre l'évolution des peuplements avifaunistiques et de leurs habitats sur le site

L'avifaune patrimoniale, de par sa diversité et sa richesse, est à l'origine de la désignation du site au titre de la Directive Oiseaux. Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place, le suivi de l'évolution de l'avifaune patrimoniale (et de leurs habitats) est une mission clé de l'animation du site.

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Suivi des populations d'oiseaux d'intérêt patrimonial et de leurs habitats

Objectif E-2 : Améliorer la connaissance globale du site en terme de biodiversité

Le patrimoine naturel du site Natura 2000 a été étudié de manière partielle. En effet, le site étant désigné uniquement au titre de la directive Oiseaux, seule l'avifaune a été étudiée de manière exhaustive. Cependant les expertises menées en 2010 et 2011 ont permis d'identifier des potentialités de présence très intéressantes d'espèces animales d'intérêt communautaire autres que les oiseaux. L'objectif de cette action est d'étudier différents groupes, autres que les oiseaux, afin de pouvoir juger de l'opportunité d'envisager une désignation du site au titre de la Directive « Habitats ».

★ ***Thématiques d'action :***

- ☞ Compléments d'inventaires sur le patrimoine naturel du site

Enjeu F : Mettre en œuvre le DOCOB

Objectif F-1 : Animer le DOCOB

XVIII. Programme d'actions

XVIII.1 Synthèse des actions

L'ensemble des actions définies dans le cadre du Docob sont présentées ci-après, selon les quatre thèmes suivants : « agriculture, « étangs, « boisements/activité de chasse et suivis faune-flore-habitats.

Actions				Type d'action						Levier d'action					Principales espèces remarquables concernées par milieux																					
															Milieux agricoles						Milieux aquatiques à humides							Milieux forestiers								
Code action	Intitulé des « fiches actions »	Code objectifs opérationnels	Priorité action	SE : suivi, études, inventaires	TU : travaux uniques, équipements	TE : Entretien, gestion des milieux	PI : pédagogie, informations	GA : gestion administrative	AP : Appui technique et/ou financier	MAET	Contrat forestier	Contrat ni agricole ni forestier	Autres	Charte N2000	Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse	Alouette lulu	Busard Saint-Martin	Chevêche d'Athéna	Grue cendrée	Œdicnème criard	Ardéidés (Hérons) remarquables	Cigogne noire	Anatidés (Canards) remarquables	Balbuzard pêcheur	Busard des roseaux	Guifette moustac et Guifette noire	Martin-pêcheur d'Europe	Pic mar et Pic noir	Engoulevent d'Europe	Rapaces forestiers					
Thème « agriculture »																																			
A-1	Gestion extensive des prairies de fauche et de pâturage	A1	1			X				X				X	X	X		X			x	X	x											
A-2	Mise en défens de zones humides de bords d'étangs (prairies humides et roselières notamment)	A1 ; B4 ; D2	1		X	X				X		X		X							X	X	X		X									
A-3	Valorisation de l'élevage et de la filière ovine	A1	1						X				X		X	X		X			X	X	X											
A-4	Conversion de terres arables en prairies	A1	1		X	X				X					X	X		X			x	X	x											
A-5	Préservation et entretien des haies et du patrimoine arboré	A2 ; B1	2			X				X				X	X			X																
A-6	Création de nouvelles haies et arbres isolés	A2 ; B1	2		X							X	X		X			X																
A-7	Création et entretien par fauche de bandes enherbées non réglementaires	A3 ; B1	2		X	X				X					X	X	X		X	X														
A-8	Maintien de chaumes après récolte	A3	2			X							X						X															

Actions				Type d'action						Levier d'action					Principales espèces remarquables concernées par milieux															
															Milieux agricoles						Milieux aquatiques à humides							Milieux forestiers		
Code action	Intitulé des « fiches actions »	Code objectifs opérationnels	Priorité action	SE : suivi, études, inventaires	TU : travaux uniques, équipements	TE : Entretien, gestion des milieux	PI : pédagogie, informations	GA : gestion administrative	AP : Appui technique et/ou financier	MAET	Contrat forestier	Contrat ni agricole ni forestier	Autres	Charte N2000	Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse	Alouette lulu	Busard Saint-Martin	Chevêche d'Athéna	Grue cendrée	Œdicnème criard	Ardéidés (Hérons) remarquables	Cigogne noire	Anatidés (Canards) remarquables	Balbuzard pêcheur	Busard des roseaux	Guifette moustac et Guifette noire	Martin-pêcheur d'Europe	Pic mar et Pic noir	Engoulevent d'Europe	Rapaces forestiers
															m	m	m	m	m	m	F à m	m	F	m	M	m	m	m	m	F à
															DM	F	DI	F	DI	F	F à DI	F	DI	F	DM	F	F	F à	DI	F à
Thème « étangs »																														
B-9	Veille et suivi global des modes de gestion des étangs garantissant des conditions d'accueil favorables à l'avifaune	B2	2	X								X									X	X	X	X	X	X	X			
B-10	Lutte contre l'atterrissement des étangs	B3	2		X	X						X		X							X	X	X	X	X	X	X			
B-11	Assistance administrative des propriétaires d'étangs	B3	2					X	X				X								X	X	X	X	X	X	X			
B-12	Eradication et/ou limitation des stations d'espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, ragondin/rat musqué)	B4, B5	1		X	X	x					X		X							X	X	X	X	X	X	X			
B-13	Veille sur l'évolution des espèces envahissantes	B5	1	X			X					x									X	X	X	X	X	X	X			
Thèmes « boisements » et « activité de chasse »																														
C-14	Création d'îlots de senescence au sein des boisements	C1	1			X					X			X														X		X
C-15	Diversification des peuplements forestiers et des lisières	C1	1			X					X																	X		X
C-16	Création et entretien de clairières ou de landes	C2	2		X	X					X	X					X												X	
C-17	Conseil technique pour une amélioration de la gestion sylvo-cynégétique	C1; D1	2				X		X				X															X	X	X
C-18	Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales (boisements et roselières)	C1; D1	1	x								x			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thème « Suivis faune-flore-habitats »																														
D-19	Suivi des populations d'oiseaux d'intérêt patrimonial et de leurs habitats	E1	1	x								x			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-20	Compléments d'inventaires sur le patrimoine naturel du site	E2	2	x								x			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

XVIII.2 Présentation détaillée des actions (« fiches actions »)

Fiche A-1 (TE)	Gestion extensive des prairies de fauche et de pâturage	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : A - Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe***

★ ***Objectifs de développement durable : A1- Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la diversité floristique des prairies • Amélioration de la disponibilité de la ressource alimentaire pour l'avifaune
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables
Autres espèces concernées	• Pie grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Héron garde-bœuf, Héron cendré, autres Anatidés patrimoniaux
Milieux concernés	<table><tr><th>Type de prairies</th><th>Objectif de niveau</th></tr><tr><td>Prairies humides oligotrophes</td><td>Niveaux les plus élevés</td></tr><tr><td>Prairies humides mésotrophes à eutrophes</td><td>Niveaux les plus élevés</td></tr><tr><td>Prairies mésophiles</td><td>Niveaux intermédiaires</td></tr><tr><td>Prairies d'agriculture intensive</td><td>Premier niveau à intermédiaire</td></tr></table>
Surface concernée	• 630 hectares environ

Justification de l'action

La gestion extensive des prairies permet d'augmenter la disponibilité des zones d'alimentation et de refuge de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales. Les modalités de gestion proposées dans le cadre de ce contrat favorisent le développement d'une diversité végétale et animale (insectes notamment), propice à l'alimentation des oiseaux. L'attractivité globale du site Natura 2000 pour l'avifaune peut être grandement augmentée par l'application de cette mesure.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Cette mesure se décline en modalités techniques d'entretien des prairies. Ces modalités sont présentées ci-dessous.

★ ***Engagements non rémunérés***

Modalités techniques	Prairies pâturées	Prairies de fauche	Habitats concernés et niveau proposés
Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques et interventions mécaniques opérées sur chaque parcelle contractualisée	X	X	Tous les habitats – pas de niveau
Absence de destruction des prairies permanentes (pas de labour ni de drainage)	X	X	Tous les habitats – pas de niveau
Un seul renouvellement des prairies temporaires est autorisé au cours de l'engagement (travail superficiel du sol)	X	X	Prairies mésophiles temporaires et Prairies pauci-spécifiques temporaires – pas de niveau
Maintien des éléments semi-naturels de la prairie (haies, mares, bandes enherbées, talus, mur)	X	X	Tous les habitats – pas de niveau
Traitement sanitaire des animaux en dehors des parcelles et au moins 2 semaines avant la date de mise à l'herbe	X		Tous les habitats – pas de niveau
Contrôle des refus par fauche ou broyage ou selon les prescriptions d'entretien en vigueur (cf. arrêté départemental)	X		Tous les habitats – pas de niveau

★ ***Engagements rémunérés***

Modalités techniques	Prairies pâturées	Prairies de fauche	Habitats concernés et niveau proposés
Absence de pâturage en période hivernale sur les prairies les plus humides (30 jours d'absence supplémentaire de pâturage) (15 jours en novembre et 15 jours en mars)	X		Prairies humides mésotrophes à eutrophes, Prairies humides oligotrophes – pas de niveau
Chargement moyen annuel limité à 1,4 UGB par hectare et par an (basé sur la PHAE2)	X		Tous les habitats – pas de niveau
Retard de fauche (date de référence : 15 mai)		X	Niveau 1 :1er juin Niveau 2 : 15 juin Niveau 3 : 1er juillet
Absence d'apport azoté	X	X	Niveau unique : 0 uN/ha /an

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières sauf conditions climatiques exceptionnelles.

Les agriculteurs concernés doivent pouvoir déroger à la règle dès que des conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, chaleur, vent,…) sont avérées. Dans des situations de sécheresse, il peut être constaté, sur le territoire, des avances de récolte résultant d'un stade de développement des plantes plus précoce (somme de températures plus élevée) et une production limitée (situation limitante en eau). Maintenir les dates de retard de fauche, c'est-à-dire allonger le temps de repousse, entraînerait une détérioration de la qualité des fourrages.

La dérogation exceptionnelle aux dates de fauche devra dans la mesure du possible être délivrée dans des délais acceptables ne compromettant pas l'exploitabilité du fourrage.

Outils

Cette action se déclinera par des mesures agri-environnementales.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Les contractants de cette mesure correspondent principalement aux agriculteurs déclarants PAC.

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales (conseil général).***

★ ***(Budget prévisionnel : ≈ 200€ x 370ha /ha soit 75 000€/an))***

Partenaires et Structures ressources

L'animateur du DOCOB aura un rôle important dans la mise en place des mesures : montage du projet agro-environnemental, identification des contractants et accompagnement à la mise en œuvre, suivi des niveaux de contractualisation et atteinte des objectifs. La Chambre d'Agriculture pourra apporter un soutien technique à la structure animatrice. Les services de l'Etat (DDT, DDAF, DREAL…) seront des structures ressources en charge de centraliser les demandes.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de diagnostics environnementaux précontrats, ou surfaces contractualisées, ou nombre de demandes déposées.

★ ***Indicateur de performance :***

- Diversité floristique après un cycle de contractualisation
- Fréquentation de la prairie par l'avifaune (avifaune patrimoniale désignée par l'action, cf. suivi écologique de l'avifaune).

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est liée en partie à la fiche A2 « Mise en défens de zones humides de bords d'étangs (roselières et prairies humides notamment) »

Fiche A-2 (TU-TE)	Mise en défens de zones humides de bords d'étangs (prairies humides et roselières notamment)	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : A-Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe ; B-Assurer le maintien surfacique et qualitatif des roselières et des herbiers aquatiques ; D-Eviter le dérangement et la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales***

★ ***Objectifs de développement durable : A1-Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement ; B-4 Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune ; D2 : Limiter les phénomènes de surprédation des nichées par la grande faune***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la diversité floristique des zones prairiales de bords d'étangs • Amélioration de la qualité des roselières • Amélioration de la disponibilité de la ressource alimentaire pour l'avifaune • Limitation du piétinement des zones humides dont roselières par le bétail et le grand gibier
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Busard des roseaux, Martin pêcheur d'Europe
Autres espèces concernées	• Héron cendré, Héron garde-bœufs, autres Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Les zones humides de bords d'étangs correspondent à la zone où la végétation est caractéristique des milieux inondables (jonchaies, cariçaies, roselières…). Cette zone sera définie en phase d'animation.
Surface concernée	• Environ 100 hectares

Justification de l'action

Les bords d'étangs (prairies ou roselières) sont des milieux humides, voir inondables, pouvant être fragilisés par un sur-piétinement du bétail ou de la grande faune : la végétation est alors dégradée et ne peut plus assurer de manière optimale son rôle d'habitat d'espèce pour les oiseaux. En effet, les bords d'étangs (prairies, jonçaies, roselières) constituent des milieux de prédilection pour le nourrissage et/ou la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniaux (anatidés, Busard des roseaux…). Ces milieux sont très sensibles.

Ainsi, la mise en défens de ces zones fragiles permettra de préserver la flore caractéristique et garantira chaque année l'instauration d'une période sans perturbations pour les oiseaux à l'époque de la reproduction (limitation des phénomènes de dérangement ou de destruction des nichées par la grande faune ou le bétail).

La protection de ces zones sensibles pendant une courte durée pourra par conséquent avoir des effets très positifs sur la fréquentation du site par l'avifaune patrimoniale.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

NB : Les modalités techniques décrites ci-après devront, avant toute mise en œuvre in-situ, être préalablement discutées et affinées lors de la réunion d'un groupe de travail technique. Il pourra être nécessaire de tester différentes modalités.

Cette action concerne les prairies pâturées et les roselières. La localisation de la zone mise en défens pourra être différente d'une année à l'autre.

La mise en défens de la partie bordant l'étang sera effective entre le 1er avril et le 15 septembre de chaque année.

Cette mise en défens implique une interdiction stricte de pâturage, de fauche, et de fréquentation par la

grande faune dans le cas des roselières, durant la période de mise en défens (1er avril au 15 septembre). Pour les surfaces prairiales pâturées ou les roselières, l'installation d'une clôture sera nécessaire. La clôture sera mise en place en limite de végétation des hautes eaux (végétation inondable). Pour la mise en défens de roselières, la clôture devra empêcher le passage de la grande faune, notamment du sanglier. L'entretien de cette zone de mise en défens (hors roselières) devra être assuré par le contractant entre le 15 septembre et le 15 octobre.

- Si la zone dépend d'une parcelle pâturée en automne, cette zone pourra être pâturée durant cette période. Dans ce cas, le pâturage pourra être effectif uniquement entre le 15 septembre et le 15 octobre. Le chargement en bestiaux sera à définir au cas par cas par l'animateur et l'agriculteur. Ce chargement devra permettre un entretien suffisant de la zone (pas d'embroussaillement fort ni de boisement) tout en évitant strictement une forte dégradation du sol.
- Dans les autres cas, une fauche ou un broyage sera réalisé. Les résidus de fauche devront être exportés lorsque les conditions d'accessibilité le permettent. Les modalités d'entretien (fauche/broyage/exportation) et période d'intervention seront à définir au cas par cas par l'animateur et l'agriculteur.

Chaque année, l'animateur devra :

- Etablir un plan de localisation des zones de mise en défens (cartographie), avec l'appui d'un prestataire qualifié et de l'agriculteur,
- S'assurer du respect du périmètre de mise en défens et du respect des périodes d'entretien
- La mise en défens des roselières devra être accompagnée de la mise en place d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie).
- Le plan de localisation des roselières et des aménagements visant la mise en défens devra être réalisé.

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières sauf conditions climatiques exceptionnelles.

Outils

Mesures agri-environnementales ou contrat ni agricole ni forestier

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs déclarants PAC, propriétaires/gestionnaires d'étangs avec roselières

Coûts, Budget et plan de financement

- ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***
- ***Budget prévisionnel : A définir (≈ 30 000€). Le coût d'installation d'une clôture type grillage à mouton (0.80m + 2 ronces) s'élève à environ 5euros le mètre linéaire, hors main d'œuvre.***
- ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, Région Poitou-Charentes, Conseil général ou autres collectivités***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Chambre d'Agriculture, Associations naturalistes (LPO Vienne ou autre structure compétente pour la délimitation des zones de mise en défens).

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

- ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de diagnostics environnementaux précontrats, ou surface contractualisée, ou nombre de

demandes déposées.

★ ***Indicateur de performance :***

- Diversité floristique typique des bords d'étangs après un cycle de contractualisation
- Fréquentation de la prairie par l'avifaune (avifaune patrimoniale désignée par l'action, cf. suivi écologique de l'avifaune).

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est compatible avec l'action A-1 « Gestion extensive des prairies de fauche et de pâturage ».

Fiche A-3 (AP)	Valorisation de l'élevage et de la filière ovine (action spécifique hors Natura 2000)	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : A - Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe***

★ ***Objectifs de développement durable : A1-Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Maintien des surfaces prairiales • Amélioration de la disponibilité de la ressource alimentaire pour l'avifaune
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables
Autres espèces concernées	• Pie grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Héron garde-bœuf, Héron cendré, autres Anatidés patrimoniaux

Justification de l'action

Le soutien à l'activité d'élevage et plus particulièrement à l'élevage ovin est une condition indispensable au maintien des prairies au sein du site Natura 2000. Bien que cette action ait un impact indirect sur les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, elle apparait indispensable au regard de la dynamique en œuvre sur le site (perte des prairies au profit des grandes cultures).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Les actions à mettre en œuvre font état des opportunités de financement proposées dans le cadre de la politique agricole du conseil général et de la dynamique locale en place.
Des accompagnements techniques et financiers visant à valoriser la filière ovine et l'élevage présent sur le site peuvent être mis en place :

- appui financier pour l'accompagnement technique des éleveurs *(cet appui pourra être étendu à l'ensemble de la profession agricole en ce qui concerne la pratique de la fertilisation*)
- accompagnement financier à l'installation, l'investissement dans des laboratoires de transformation à la ferme et de commercialisation.

Des actions complémentaires peuvent également aider à pérenniser les élevages au sein du site :

- Proposition de diagnostic économique individualisé auprès des agriculteurs pour identifier des pratiques favorisant l'avifaune sans impact financier sur le revenu de l'exploitation
- Aides financières à l'équipement (clôtures, système automatisé d'abreuvements en remplacement de l'accès direct à la rivière)

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières d'exécution.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Les contractants de cette mesure correspondent principalement aux agriculteurs, notamment les éleveurs.

Coûts, Budget et plan de financement

Financeurs potentiels : Conseil Général, Conseil Régional, Etat (DRDR) et Europe (FEADER)

Partenaires et Structures ressources

La Chambre d'Agriculture ainsi que le GIE ovin, et l'ADPAP pourront appuyer la structure animatrice dans la mise en œuvre de cette action.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre d'aides allouées, nombre de conseils techniques apportés (nb de rendez-vous ou d'agriculteurs conseillés)

★ ***Indicateur de performance :***

- Evolution de la surface prairiale
- Evolution du cheptel ovin
- Fourchette d'évolution moyenne des excédents brut d'exploitation(EBE) des élevages (ou autre indicateur économique à définir avec les agriculteurs)
- Taux d'agnelage moyen par brebis

Fiches action liées ou complémentaires

Pas d'autres actions liées à cette action.

Fiche A-4 (TU-TE)	Conversion de terres arables en prairies	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : A - Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe***

★ ***Objectifs de développement durable : A1-Maintenir à minima les surfaces en herbe existantes et développer les surfaces en herbe gérées favorablement***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation de la surface totale de prairies à l'échelle du site • Augmentation de la ressource alimentaire pour l'avifaune
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables
Autres espèces concernées	• Chevêche d'Athéna, Pie grièche à tête rousse, Héron garde-bœuf, Héron cendré, autres Anatidés patrimoniaux
Localisation	• En bordure d'étangs • A proximité du réseau hydrographique • Lorsque la parcelle culturale est entourée de parcelles prairiales • Lorsque la parcelle culturale est une enclave forestière
Surface concernée	• 3 à 5% de la surface totale en culture (entre 35 et 65 ha)

Justification de l'action

A l'échelle du site Natura 2000, les surfaces prairiales ont diminué fortement au cours de la dernière décennie. Afin de pallier à la perte d'habitat prairial pour l'avifaune du site, il est nécessaire d'engager des reconversions de cultures en prairies. L'accroissement du système prairial permet d'augmenter la capacité d'accueil du site en espèces inféodées à l'écosystème prairial. Ces conversions de terres arables seront prioritairement menées au sein de zones sensibles (caractère humide principalement).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Après délimitation des secteurs à enjeux, seront identifiées les parcelles pouvant être converties en prairies.

Les étapes nécessaires à la reconversion de terres arables sont les suivantes : préparation du sol, semis de la prairie, entretien.

Les prairies implantées devront être maintenues au minimum 5 ans. Un engagement complémentaire peut être pris sur cette prairie (action A1) à l'issue de la création de la surface en herbe.

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières.

Outils

Mesures agri-environnementales

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Principalement agriculteurs déclarants PAC

Coûts, Budget et plan de financement

Attention, les coûts indicatifs sont basés sur le Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013. A l'aube de la révision de la PAC, ces prix sont à prendre comme indication et seront amenés à être modifiés

dans le prochain dispositif d'attribution d'aides agri-environnementales.

- ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***
- ***(Budget prévisionnel : ≈ 20 000€)***
- ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, Région Poitou-Charentes, Conseil général ou autres collectivités***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Chambre d'Agriculture, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

- ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre d'hectares reconvertis, ou nombre de mesures contractualisées, ou nombre de demandes déposées.

- ***Indicateur de performance :***

- Evolution de la superficie en prairie
- Fréquentation de la prairie par l'avifaune (avifaune patrimoniale désignée par l'action, cf. suivi écologique de l'avifaune).

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action peut précéder la contractualisation de l'action A-1 « Gestion extensive des prairies de fauche ou de pâturage ».

Fiche A-5 (TE)	Préservation et entretien des haies et du patrimoine arboré	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : A – Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe ; B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : A2- Améliorer la qualité du réseau bocager ; B1 – Préserver la ressource en eau à l'échelle du bassin versant***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la qualité écologique des haies et du patrimoine arboré • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux haies et patrimoine arboré • Contractualisation d'au moins 50 % du linéaire de haies existant
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche-écorcheur
Autres espèces concernées	• Pie grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna
Localisation	• Ensemble des haies existantes, les haies buissonnantes seront à favoriser dans les enveloppes définies comme correspondant à l'habitat des Pies grièches.
Surface concernée	• Environ 80 km de haie sur le site
Planification	Plusieurs étapes : • Elaboration d'une typologie de haies • Identification des secteurs prioritaires • Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires • Plan de localisation des haies et arbres à contractualiser • Mise en œuvre du cahier des charges • Suivi et évaluation

Justification de l'action

Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles constituent de véritables écosystèmes et jouent un rôle important dans l'accueil de populations d'oiseaux d'intérêt patrimonial. Leur mode d'entretien conditionne l'attractivité pour l'avifaune. Il en est de même pour les arbres isolés, ces arbres jouant souvent le rôle d'habitat refuge ou relai entre les linéaires de haies.
La mise en place de mesures d'entretien des haies et du patrimoine arboré isolé permettra d'adapter la composition et structure des haies aux exigences écologiques des oiseaux patrimoniaux.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

★ ***Principes***

Les critères suivants correspondent aux objectifs physionomiques des haies visés par la mesure :

- Type 1 : haies buissonnantes à épineux (aubépines, pruneliers, ronciers), continue, strate arbustive développée, d'une largeur d'environ 1.50 mètres, hauteur de 1.50 mètres
- Type 2 : haies pluri-strates disposant de beaux arbres de haut jet vieillissants à cavités, essences locales diversifiées.

Pour chacun de ces types de haies, plusieurs étapes seront nécessaires pour la mise en œuvre de l'action :

- Elaboration d'un plan de gestion adapté fixant les modalités d'entretien du patrimoine arboré
- Identification des parcelles éligibles et sensibilisation des contractants potentiels (propriétaires, agriculteurs)

- Diagnostic précontrat et mise en œuvre de la mesure à obligation de résultats
- Suivi et évaluation

★ ***Modalités de conservation obligatoire***

- **Intervenir pour l'entretien en dehors des mois d'avril, mai, juin et juillet.**
- Conserver le patrimoine arboré existant,
- Préserver les arbres creux, notamment les arbres têtards, favorables à l'avifaune patrimoniale,
- Favoriser la dégradation sur place du bois mort,
- Ne pas arracher d'arbres ou de haies sauf dérogation spécifique en cas d'arbres menaçant de s'écrouler, ou suite à des évènements climatiques exceptionnels,
- Ne pas implanter d'espèces végétales exotiques (non autochtones) ; Utiliser uniquement des essences locales pour la réhabilitation.
- Garantir l'entretien minimal du patrimoine arboré isolé (élagage des branches basses),
- Adapter le matériel de coupe au type d'arbre afin de ne pas éclater les branches

★ ***Modalités d'entretien conseillées***

- Maintenir une bande enherbée de part et d'autre de la haie (1m de part et d'autre).

Conditions particulières d'exécution

Seules les haies composées d'essences locales peuvent être éligibles à l'aide. Le soutien financier de l'action d'entretien pourrait être conditionné au maintien de l'essentiel du linéaire recensé lors du diagnostic.

Outils

Mesure agro-environnementale territorialisée et par l'adhésion à la charte Natura 2000.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs déclarants PAC, Propriétaires privés, Collectivités

Coûts, Budget et plan de financement

Attention, les coûts indicatifs sont basés sur le Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013. A l'aube de la révision de la PAC, ces prix sont à prendre comme indication et seront amenés à être modifiés dans le prochain dispositif d'attribution d'aides agri-environnementales.

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***

★ ***(Budget prévisionnel : ≈ 80 000ml x 0.4€ soit 32 000€)***

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc.***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Chambre d'Agriculture, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de contrats, Linéaire concerné par la mesure (linéaire engagé)

★ ***Indicateur de performance :***

- Mètres linéaires correspondant aux types de haies « objectifs », nombre de couples nicheurs

Fiches action liées ou complémentaires

La fiche action A-6 « Création de nouvelles haies » peut être une action préalable à la mise en œuvre de cette action.

Fiche A-6 (TU)	Création de nouvelles haies et arbres isolés	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : A – Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe***

★ ***Objectifs de développement durable : A2- Maintenir et conforter un réseau bocager de qualité ; B1 – Préserver la ressource en eau à l'échelle du bassin versant***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation du linéaire de haies favorables à l'accueil d'une avifaune patrimoniale inféodée au réseau bocager • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux haies et patrimoine arboré • Conforter le réseau d'éléments naturels permettant l'autoépuration du compartiment aquatique
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche-écorcheur
Autres espèces concernées	• Pie grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna
Localisation	• Les nouvelles haies pourront être implantées en continuité d'autres haies, en milite de parcelle ou en rupture de deux parcelles. Egalement, les haies pourront être implantées perpendiculairement à la pente afin de limiter le ruissellement.
Planification	Plusieurs étapes : • Elaboration d'une typologie de haies • Identification des secteurs prioritaires • Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires • Plan de localisation des haies à créer • Mise en œuvre du cahier des charges • Suivi et évaluation

Justification de l'action

La création de nouvelles haies et l'implantation d'arbres isolés permet de conforter le réseau de qualité existant.

Les haies nouvellement implantées seront adaptées aux exigences des populations d'oiseaux patrimoniales nichant sur le site. Elles seront également des écosystèmes à part entière, lieux de vie, de reproduction et de nourrissage de nombreuses espèces animales (insectes notamment).

Les nouvelles haies pourront jouer le rôle d'obstacle physique diminuant la vitesse de ruissellement des éléments fertilisants, et de lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

★ ***Principes***

NB : Un plan de plantation sera à élaborer à l'échelle du site, en groupe de travail, en préalable aux actions de plantation, afin d'identifier les localisations pertinentes.

Deux types de haies « objectifs » pourront être visées lors des plantations :

- Type 1 : haies buissonnantes à épineux (aubépines, pruneliers), continue, strate arbustive développée, d'une largeur d'environ 1.50 mètres, hauteur de 1.50 mètres
- Type 2 : haies pluri-strates disposant de beaux arbres de haut jet vieillissants à cavités, essences locales diversifiées.

★ ***Modalités de réalisation de la plantation***

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les éléments engagés (haies et arbres) :

type d'intervention, localisation, date, matériel utilisé

- Utiliser uniquement des essences locales pour la plantation (liste des essences locales à privilégier, cf. guide des essences locales CREN PC et Association Prom'Haies)
- Réaliser les tailles de formation des arbres en fonction du type de haies objectif et des essences (à réaliser en hiver),
- Protéger les jeunes plants par des protections anti-gibier (adaptées au grand gibier)
- Favoriser la croissance des végétaux plantés (couper les rejets d'autres arbres pouvant modifier la structure de la haie)
- Maintenir une bande enherbée de part et d'autre des plants (1m de chaque côté)

Conditions particulières d'exécution

Tout projet de plantation devra s'inscrire dans le plan de plantation élaboré à l'échelle du site. Les essences plantées devront être conformes au guide des essences locales élaboré par le CREN Poitou Charentes.

Outils

Contrat ni agricole ni forestier

Des financements pour la plantation de haies ont été mis en place par le Conseil général de Vienne à destination des collectivités ou associations.

La création de nouvelles haies peut être prise en charge partiellement dans le cadre du plan végétal environnement (Enjeu de réduction des produits phytosanitaires : matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés).

Des financements complémentaires provenant du Conseil régional peuvent être sollicités également.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs déclarants PAC, Propriétaires privés, Collectivités

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc.***

Plan végétal environnement : financement variable selon le projet

Financements du conseil général (uniquement pour les collectivités ou associations) : subvention de 20% HT plafonnée à 10 000€ par projet, sous réserve du respect du cahier des charges mis en place.

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Conseil général de la Vienne, Chambre d'Agriculture, CREN Poitou-Charentes, Association Prom'Haies, Administrations (DDT, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Linéaire de haies plantées ou en projet de plantations

★ ***Indicateur de performance :***

- Mètres linéaires correspondant aux types de haies « objectifs », nombre de couples nicheurs au sein des nouvelles haies

Fiches action liées ou complémentaires

La fiche action A-5 « Préservation et entretien des haies et du patrimoine arboré » correspond à l'action à mettre en place après création de la nouvelle haie.

Fiche A-7 (TU-TE)	Création et entretien par fauche de bandes enherbées non réglementaires	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : A - Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe ; B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : A3- Améliorer la qualité écologique des cultures ; B1 – Préserver la ressource en eau à l'échelle du bassin versant***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Conforter le réseau d'éléments naturels permettant l'autoépuration du compartiment aquatique • Augmentation de la surface en herbe • Augmentation de la ressource alimentaire de l'avifaune • Objectif de 5 % de la surface céréalière totale (soit 63 hectares)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Œdicnème criard, Grue cendrée
	• Héron pourpré, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Cigogne noire, Anatidés remarquables
Autres espèces concernées	• Chevêche d'Athéna Pie grièche à tête rousse, Héron cendré, Héron garde bœuf, autres Anatidés patrimoniaux
Localisation	Sur les parcelles céréalières ou les prairies temporaires de moins de 2 ans, et de manière privilégiée : • En bordure d'étangs • En bordure du réseau hydrographique • Le long d'éléments semi-naturels existants

Justification de l'action

La mise en place de bandes enherbées (en complément des bandes enherbées réglementaires) au sein de parcelles céréalières constituerait une plus-value écologique pour les espaces de grandes cultures, en augmentant leur attractivité pour l'avifaune patrimoniale.
Localisées et entretenues de manière adaptée, ces bandes enherbées permettraient de lutter contre le ruissellement des intrants et l'érosion à l'échelle du bassin versant.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

★ ***Localisation des bandes enherbées***

Les bandes enherbées non réglementaires peuvent être implantées :

- En bordure d'étangs et du réseau hydrographique
- Entre deux parcelles contigües
- En rupture de parcelles
- En continuité d'éléments semi-naturels existants (haies, talus, bandes enherbées, fossés, lisières de bois), afin d'atteindre une largeur minimale de 5 m

Les bandes enherbées auront une largeur minimale de 5 m et maximale de 20 m.

★ ***Liste des couverts autorisés :***

Les couverts autorisés correspondent au mélange prairial à implanter après destruction du précédent cultural. Ces couverts devront être maintenus sur l'ensemble de la durée du contrat, soit 5 ans.
NB : la Fétuque faux-roseau (*Festuca arundinacea*) ne devra pas faire partie des melanges prairiaux utilisés en raison de son caractère envahissante et exclusif.

★ ***Modalités d'entretien***

- Respect des couverts autorisés
- Absence de fertilisation, d'utilisations de produits phytosanitaires
- Fauche tardive entre le 15 septembre et le 15 octobre (après la période de reproduction des oiseaux) ou gyrobroyage entre le 15 octobre et le 15 septembre (après la période de reproduction des oiseaux et des orthoptères).

Conditions particulières d'exécution

Le soutien financier pour ces bandes ne pourra se faire que sur des surfaces supplémentaires par rapport aux obligations réglementaires (eau, conditionnalité des aides PAC)

Outils

Cette action se déclinera par des mesures agri-environnementales

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Principalement agriculteurs déclarants PAC

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***

★ ***(Budget prévisionnel : ≈20 000€/an)***

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc.***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Chambre d'Agriculture, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de diagnostics environnementaux précontrats, surfaces enherbées créées ou en projet de création

★ ***Indicateur de performance :***

- Surface de la bande enherbée
- Fréquentation de la bande enherbée par l'avifaune (avifaune patrimoniale désignée par l'action).

Fiches action liées ou complémentaires

A-4 : Conversion de terres arables en prairies

Fiche A-8 (TE)	Maintien de chaumes après récolte	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : A – Améliorer la qualité écologique des habitats agricoles et maintenir les surfaces en herbe***

★ ***Objectifs de développement durable : A3- Améliorer la qualité écologique des cultures***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation de la ressource alimentaire disponible pour les Grues cendrées • Augmentation de la fréquentation des parcelles céréalières en période d'alimentation
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Grues cendrées
Localisation	• Ilots cultivées en maïs grain d'au moins 5 hectares

Justification de l'action

Les zones cultivées en maïs grain, une fois récoltées, constituent une source d'alimentation pour les populations de grues cendrées (en phase de gagnage). Aussi, les zones cultivées en blé ou en orge constituent une source d'alimentation pour le canard col-vert, les passereaux granivores, les tourterelles et les pigeons, si les chaumes sont laissés sur pieds dans la parcelle.
Cependant les parcelles de céréales font l'objet d'une obligation d'implantation d'un couvert végétal (CIPAN) en période hivernale afin de limiter le phénomène de lessivage de l'azote de la culture. Cette obligation limite la disponibilité alimentaire pour les Grues cendrées.
Une adaptation de la réglementation autorisant le maintien des chaumes après récolte permettrait d'améliorer la qualité du site pour l'accueil de l'avifaune.

Description de l'action

Actuellement cette pratique n'est pas autorisée (directive Nitrates).

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

La mise en œuvre de cette mesure pourra se traduire par un maintien des chaumes sur place après récolte, sans intervention de broyage ou d'enfouissement. La localisation des parcelles concernées devra se faire au regard de l'intérêt ornithologique et du risque de ruissellement de l'azote.
Ces pistes devront être explorées de manière plus précise dans le cadre d'une demande de dérogation à l'implantation de CIPAN sur le territoire du site Natura 2000.

Conditions particulières d'exécution

Cette mesure sera applicable uniquement si une dérogation ministérielle à l'implantation des CIPAN est accordée pour le site Natura 2000.

Outils

Obtention d'un arrêté préfectoral

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs céréaliers principalement

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, LPO, DDT, DREAL Chambres d'agriculture

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de diagnostics environnementaux précontrats, surfaces de cultures engagées

★ ***Indicateur de performance :***

- Fréquentation du site par les Grues cendrées

Fiches action liées ou complémentaires

/

Fiche B-9 (SE)	Veille et suivi global des modes de gestion des étangs garantissant des conditions d'accueil favorables à l'avifaune	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : B2 – Suivre les modes de gestion des étangs afin de garantir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Connaissance de l'évolution de la variation des niveaux d'eau sur les étangs
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Guifette moustac et Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe
Autres espèces concernées	• Héron cendré, autre Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Ensemble des étangs de plus de 1ha

Justification de l'action

Les diagnostics écologiques et hydrologiques du site ont mis en évidence une grande diversité d'étangs sur le site, tant en termes d'origine que de taille, de mode de gestion ou d'intérêt pour l'avifaune.
Cette diversité de gestion, notamment en terme de variation de niveau d'eau, fait partie des facteurs permettant l'installation de différentes espèces aux exigences écologiques diverses. Ainsi les étangs dont le niveau varie régulièrement et fortement (marnage) sont prisés par certains oiseaux (Ardéidés, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, guifettes…) alors que d'autres étangs aux variations de niveau plus limités seront particulièrement privilégiés par les Anatidés. Cette diversité de gestion de niveau apparait donc comme particulièrement intéressante pour l'avifaune patrimoniale. Le diagnostic n'a pas mis en évidence de modalités de gestion de niveau particulièrement défavorables à l'avifaune. Pour cela, afin de conserver l'intérêt du site pour l'avifaune, il convient donc de conserver cette diversité de gestion de niveau. C'est pourquoi il apparait nécessaire de connaitre l'évolution des tendances sur le site en terme de gestion des niveaux. Cette connaissance permettra en cas d'évolutions négatives pour l'avifaune (homogénéisation des modes de gestion) de proposer des mesures correctives.
Parrallement à la gestion des niveaux, la gestion piscicole (type de poissons introduits, quantités, fréquence, importance des vidanges pour la pêche…) peut également influencer la qualité écologique de l'étang en limitant notamment le développement des herbiers aquatiques. Pour cela, il apparait intéressant de compléter le suivi des niveaux par un suivi plus global des modalités de gestion piscicole et de l'évolution des herbiers aquatiques.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

a- <u>Suivi des niveaux d'eau</u>

Cette action se traduit par le suivi des niveaux d'eau des étangs dans le cadre de l'animation du site.
La mission de l'animateur se traduira par les actions suivantes:

- (L'installation d'échelles limnométriques si besoin)
- L'établissement annuel d'un état des lieux des niveaux d'eau des étangs (ceux d'une superficie supérieur ou égale à 1 hectare). Cet état des lieux se basera sur un minimum de deux mesures par étang et par an (une mesure en période de hautes eaux (février) et une autre à l'étiage (septembre). La réalisation de mesures intermédiaires pourra apporter une précision intéressante).
- L'élaboration d'un rapport de suivi d'évolution à l'échelle du site, qui permettra le réajustement

des modes de gestion lors de la révision du DOCOB

b- <u>Suivi de la gestion piscicole</u>

La mission de l'animateur se traduira par les actions suivantes:

- L'établissement annuel d'un état des lieux des actions de gestion piscicole (ceux d'une superficie supérieur ou égale à 1 hectare). Cet état des lieux devra comporter à minima les thématiques suivantes : poissons introduits (types/quantités par types/fréquence), poissons prélevés (types/quantités par types/fréquence), vidanges (périodes/durée)
- L'élaboration d'un rapport de suivi d'évolution des pratiques de gestion à l'échelle du site.

c- <u>Suivi des herbiers aquatiques</u>

La mission de l'animateur se traduira par les actions suivantes:

- L'établissement d'un état des lieux des herbiers aquatiques. Cet état des lieux devra comporter à minima les thématiques suivantes : surface approximative, localisation, type, composition (+photographie) des herbiers. Ce suivi pourra être mené tous les deux ans sur les étangs de plus de 1ha ou sur un échantillon représentatif de ces derniers. Ce suivi nécessitera une observation des herbiers depuis la berge mais également l'utilisation d'une embarcation (type canoé).
- L'élaboration d'un rapport de suivi d'évolution des herbiers aquatiques à l'échelle du site, en croisant les résultats obtenus avec les 2 suivis précédemment décrits (suivi des niveaux, suivi de la gestion).

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières.

Outils

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre de l'animation du site.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et gestionnaires d'étangs

Coûts, Budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : Les financements correspondent aux aides attribuées pour l'animation du site.

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, ONEMA, SAGE du Clain, DDT

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des niveaux d'eau des étangs.

★ ***Indicateur de performance :***

- Diversité des niveaux d'eau
- Fréquentation des étangs par l'avifaune patrimoniale
- Evolution du nombre et de la surface des herbiers.

Fiches action liées ou complémentaires

/

Fiche B-10 (TU-TE)	Lutte contre l'atterrissement des étangs	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : B3 – Ralentir le phénomène d'atterrissement des étangs***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Ralentissement du comblement des étangs • Accroissement de la végétation en bords d'étangs (herbiers aquatiques) • Augmentation de la disponibilité alimentaire des zones humides (bords d'étangs et prairies humides)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Guifette moustac et Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe
Autres espèces concernées	• Héron cendré, autre Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Ensemble des étangs, plus particulièrement ceux présentant un intérêt fort pour l'avifaune (cf. diagnostic)

Justification de l'action

L'atterrissement des étangs est un phénomène lié au dépôt de matières organiques au fond des pièces d'eau. Bien que naturel, ce phénomène aboutit à long terme au comblement voir à la disparition des étangs. A plus court terme, un envasement trop important conduit à l'homogénéisation des cortèges végétaux (disparition des végétations diversifiées de ceinture) ce qui réduit l'intérêt écologique de l'étang pour l'avifaune.

Le principal facteur de gestion permettant de ralentir l'atterrissement des étangs est la mise en assec. En effet lors de cette pratique, les vases se minéralisent ce qui limite l'accumulation des matières organiques. Le curage des étangs permet également de limiter le comblement mais il engendre des coûts très importants.

Sur le site de nombreux étangs bénéficient d'assec réguliers (prélèvement d'eau, pêches de vidange…) et sont faiblement concernés par le comblement. D'autres étangs ne peuvent plus être vidangés en raison de systèmes de vidanges défectueux et/ou de difficultés importantes pour obtenir les autorisations de vidange.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Cette mesure se traduit par plusieurs actions :

- La mise en assec prolongée, d'une durée d'au minimum trois trimestres (La seule période hivernale ne suffit absolument pas à générer des processus notables de minéralisation des vases). Ces assecs prolongés sont à renouveller au minimum tous les 5 à 7 ans.
  NB : En cas de décapage du substrat des étangs, deux points essentiels seront à respecter :
  1 - Prévoir des systèmes de rétention des sédiments
  2 - En aucun cas les vases ne doivent être repoussées en périphérie de l'étang pour former un merlon (cela anéantit la connexion du milieu aquatique avec le milieu prairial). Les vases devront donc être exportées en milieu approprié.
- la restauration ou la modification d'ouvrages existants (vannes, moines),
- la gestion des ouvrages de petite hydraulique.

Les engagements pouvant être rémunérés dans le cadre de plusieurs actions sont les suivants :

- étude et frais d'experts,
- opération de décapage du substrat
- fourniture, pose, restauration ou temps nécessaire à la gestion d'ouvrages hydrauliques de petit calibre.

Conditions particulières d'exécution

Pour être éligible à cette action, les étangs devront être connus et en règles auprès des services de l'Etat. La plupart des travaux sur les étangs sont soumis à autorisation administrative.

Outils

Contrats ni agricoles ni forestiers

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires d'étangs.

Coûts, Budget et plan de financement

- ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A définir (selon PDRH 2014-2020)***
- ***Budget prévisionnel : A définir***
- ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, ONEMA, SAGE du Clain, DDT

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

- ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre d'opérations mises en place et visant à lutter contre l'atterrissement des étangs

- ***Indicateur de performance :***

- Turbidité de l'eau, hauteur de vase
- Fréquentation des étangs par les Anatidés et par les Ardéidés

Fiches action liées ou complémentaires

Deux actions sont liées à celles-ci : il s'agit des actions B-9 « Veille et suivi global des modes de gestion des étangs garantissant des conditions d'accueil favorables à l'avifaune » et B-11 « Assistance administrative aux propriétaires d'étangs ».

Fiche B-11 (GA-AP)	Assistance administrative des propriétaires d'étangs	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : B3 – Ralentir le phénomène d'atterrissement des étangs***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la qualité de l'eau (baisse de la turbidité et de la richesse en matière organique) • Accroissement de la végétation en bords d'étangs (herbiers aquatiques) • Augmenter la disponibilité alimentaire des zones humides (bords d'étangs et prairies humides)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Guifette moustac et Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe
Autres espèces concernées	• Héron cendré, autre Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Ensemble des étangs (pas de désignation des habitats)
Surface concernée	• Surface des étangs (environ 135 ha)

Justification de l'action

Sur le site de nombreux étangs bénéficient d'assec réguliers (prélèvement d'eau, pêches de vidange…) et sont faiblement concernés par le comblement. D'autres étangs ne peuvent plus être vidangés en raison de systèmes de vidanges défectueux et/ou de difficultés importantes pour obtenir les autorisations de vidange ou de travaux.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Cette action vise l'accompagnement des propriétaires d'étangs dans les tâches administratives et échanges divers nécessaires à la vidange de leurs étangs et/ou à la réalisation de travaux.
Une grande partie de cet accompagnement devra être ciblé sur l'accompagnement des propriétaires à la mise en conformité des ouvrages hydrauliques de leurs étangs.

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières d'exécution.

Outils

Cette action devra être mise en place dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires d'étangs.

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :***

Les financements correspondent aux aides attribuées pour l'animation du site.

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, ONEMA, SAGE du Clain, DDT

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de rendez-vous ou d'interventions de l'animateur à destination de propriétaires d'étangs

★ ***Indicateur de performance :***

- Nombre d'ouvrages d'étangs mis en conformité réglementaire
- Fréquentation des étangs par les Anatidés et par les Ardéidés

Fiches action liées ou complémentaires

Deux actions sont liées à celles-ci : il s'agit des actions B-9 « Veille et suivi global des modes de gestion des étangs garantissant des conditions d'accueil favorables à l'avifaune » et B-10 « Lutte contre l'atterrissement des étangs».

Fiche B-12 (TU-TE-PI)	Eradication et/ou limitation des stations d'espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, ragondin/rat musqué)	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : B – Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : B4 - Assurer le maintien surfacique et qualitatif des roselières et des herbiers aquatiques ; B5 – Etablir une stratégie de lutte coordonné contre les espèces aquatiques invasives***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, notamment des étangs • Amélioration de la qualité écologique des zones humides
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Guifette moustac et Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe.
Autres espèces concernées	• Héron cendré, autre Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Pour les espèces végétales, sur les pièces d'eau où la présence d'une ou des deux espèces est avérée. (mare à l'Est de « Chalandeau » et étang de Miche-Louis) • Pour le Ragondin/rat musqué , sur l'ensemble du bassin versant
Surface concernée actuellement	• Myriophylle du Brésil (700m²) + Jussie (2ha) • Ragondin/rat musqué : ensemble du site
Planification	• **TRES URGENT pour la station de Jussie - OPERATION A PROGRAMMER AU PLUS VITE POUR LES STATIONS CONNUES**

Justification de l'action

Les étangs du site constituent l'habitat de prédilection de très nombreuses espèces d'oiseaux ayant justifiées l'intégration du site au réseau Natura 2000.

La présence d'espèces invasives telle que la Jussie menace de manière très sérieuse la pérennité de ces étangs. Leur prolifération pouvant annihiler l'intérêt des étangs pour les oiseaux. L'éradication ou la limitation de ces espèces végétales apparait donc indispensable au maintien de l'intérêt du site Natura 2000 pour l'avifaune et l'ensemble de la faune et la flore liées au milieu aquatique.

Par ailleurs la présence de ragondin/rat musqué sur le site peut entrainer une réduction des roselières et des herbiers aquatiques.

Description de l'action

Cette mesure vise la mise en œuvre de chantiers d'élimination des espèces envahissantes déjà observées sur les étangs du site.

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

a- Gestion des espèces végétales invasives (Jussie et myriophylle du Brésil)

Sur la base des inventaires floristiques réalisés dans le cadre de la mesure B-13, des actions de limitation ou d'éradication de stations d'espèces invasives pourront être programmées.

Le traitement des fronts de colonisation devra être une action prioritaire, les sites envahis de l'amont restant prioritaires car source de propagules.

Des protocoles d'éradication/limitation de la Jussie ou du Myriophylle devront être développés en partenariat avec les acteurs de l'eau. Ces protocoles devront être adaptés à chaque type de station.

Certaines techniques sont d'ores-et-déjà envisageables:

- mise en assec avec :

- arrachage manuel (méthode la plus adaptée pour les étangs), avec export des produits et valorisation possible par compostage,
- arrachage mécanique (type filet) berges et finition manuelle une ou deux semaine après intervention.

Les actions d'éradication/limitation devront être réalisées en début de saison, mais pas trop précocement, afin que les végétaux soient suffisamment lignifiés pour assurer une traction lors de l'extraction.
Les agents en charge de l'arrachage manuel devront avoir suivi une formation adaptée à l'arrachage manuel et aux risques de propagation par microbouturage des plantules de Jussie notamment.
Des précautions nécessaires pour éviter la dissémination des propagules seront mises en œuvre: pose de bâches au niveau des berges de l'étang, fermeture de l'exutoire, intervention par secteurs si la Jussie est présente sur de grandes surfaces.
Les travaux pouvant faire l'objet de rémunérations sont les suivants :

- Etudes et frais d'expert
- Arrachage manuel des plants (solution la plus adaptée)
- Enlèvement et transfert des produits de coupe

Un cahier d'enregistrement des interventions devra être tenu par le contractant. Un état initial et post-travaux des étangs devra être établi (photos, cartographies sur fond de photographie aérienne…).

B - Gestion du Ragondin/rat musqué

Il s'agira de revitaliser les réseaux de piégeage par l'organisation d'une **campagne de lutte collective de l'amont vers l'aval du bassin versant concerné.**

Conditions particulières d'exécution

Cette action devra nécessairement faire l'objet d'un suivi post-travaux (cf. action B-13)

Outils

Contrat ni agricole ni forestier

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Principalement agriculteurs déclarants PAC, associations, animateur du site, FDGDON

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Budget prévisionnel : A définir (20 000 Euros pour la gestion des foyers de Jussie et Myriophylle connus actuellement)***

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, syndicats de rivières, Agence de l'eau***

Partenaires et Structures ressources

FDGDON, Animateur du DOCOB, Syndicats de rivières, SAGE Clain, Administrations (DDAF, DREAL, DTT…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Superficie ou nombre de sites sur lesquelles un chantier de limitation ou d'élimination a été engagé ou est programmé.
- Nombre de ragondins piégés

★ ***Indicateur de performance :***

- Evolution des stations d'espèces invasives à l'échelle du site

- Diversité végétale (notamment herbiers aquatiques et roselières) des étangs sur lesquels une action de limitation ou d'éradication d'espèces invasives a été entreprise
- Fréquentation de l'avifaune des milieux aquatiques et humides

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est dépendante de l'action B-13 « Veille sur l'évolution des espèces envahissantes ».

Fiche B-13 (SE-PI)	Veille sur l'évolution des espèces envahissantes	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : B - Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : B5 - Etablir une stratégie de lutte coordonné contre les espèces aquatiques invasives***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Connaissance de la localisation et du degré de colonisation des espèces végétales invasives sur le site • Amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, notamment des étangs • Amélioration de la qualité écologique des zones humides
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Ardéidés remarquables, Cigogne noire, Anatidés remarquables, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Guifette moustac et Guifette noire, Martin pêcheur d'Europe.
Autres espèces concernées	• Héron cendré, autre Anatidés patrimoniaux
Localisation	• Intégralité des pièces d'eau libre du site
Planification	• **TRES URGENT - OPERATION A PROGRAMMER AU PLUS VITE**

Justification de l'action

Les étangs du site constituent l'habitat de prédilection de très nombreuses espèces d'oiseaux ayant justifiées l'intégration du site au réseau Natura 2000.

La présence d'espèces invasives végétales telle que la Jussie menace de manière très sérieuse la pérennité de ces étangs. Leur prolifération pouvant annihiler l'intérêt des étangs pour les oiseaux. La mise en place d'une veille sur l'évolution de ces espèces végétales permettra d'anticiper leur prise en compte via des actions ciblées d'éradications et de contrôle de leur propagation.

Par ailleurs, d'autres espèces à caractère envahissant (Rat musqué, Ragondin, Écrevisses exotiques, Renouée du Japon…) menace la qualité écologique du site et doivent donc faire l'objet d'une veille particulière.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Cette veille réalisée à l'échelle du site Natura 2000 devra également s'appuyer sur une coordination à l'échelle du bassin versant du Clain.

Afin de suivre les populations d'espèces invasives, un protocole de suivi devra être mis en place dans le cadre de l'animation du site.

Chaque année, des inventaires sur les espèces invasives seront réalisés sur les étangs :

Ces inventaires auront pour objectifs :

- la localisation des foyers d'espèces invasives (relevés GPS en vue d'une cartographie),
- la détermination des sites les plus vulnérables (zones humides situées en aval ou à proximité directe),
- la mise en place d'une fiche de suivi par site à surveiller.

Des inventaires précoces seront menés dès le début de la saison. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur des personnes compétentes capables notamment d'identifier les espèces végétales invasives au stade de plantules à l'état végétatif. Des inventaires complémentaires réalisés en pleine saison (juillet) permettront de compléter l'état des lieux: relevé des stations et compléments, évaluation de l'étendue de la station, identification des zones vulnérables.

De plus des actions de communication pourront être menées auprès des propriétaires d'étangs afin de leur rendre possible la reconnaissance des espèces.

Concernant la cartographie des foyers d'espèces végétales invasives, les relevés devront indiqués un certain nombre de paramètres :

- l'abondance de l'espèce au sein de la station (nb de pieds par m^2),
- les facteurs ou risques de propagations observés ou à priori,
- les actions nécessaires à la réhabilitation de la zone étudiée.

Concernant le ragondin et le rat musqué, les données sur le piégeage seront aussi suivies (nombre d'individus piégés, pression de piégage, lieu de capture…)

Chaque année, une actualisation de la cartographie à l'échelle du site sera réalisée, avec un bilan surfacique par espèce permettant de caractériser l'évolution du territoire occupé par chacune des espèces invasives.
Une programmation pluriannuelle des actions devra être établie et remise à jour chaque année.

Conditions particulières d'exécution

Cette action nécessite la mise en place d'une collaboration étroite avec la structure animatrice du SAGE Clain, l'ONEMA et la FDGDON

Outils

Cette action se traduira par une mission de veille dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du site, propriétaires d'étangs, FDGDON

Coûts, Budget et plan de financement

- ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : A inclure dans la mission d'animation***
- ***Budget prévisionnel : A inclure dans la mission d'animation***
- ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, syndicats de rivières, Agence de l'eau***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Syndicats de rivières, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

- ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Superficie, nombre d'étangs expertisés chaque année

- ***Indicateur de performance :***

- Réalisation du programme d'action (nombres d'actions prévues)
- Mise à jour de la base de données

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est dépendante de l'action B-12 « Eradication ou limitation des stations d'espèces envahissantes ».

Fiche C-14 (TE)	Création d'îlots de senescence au sein des boisements	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : C - Améliorer la qualité écologique des habitats forestiers pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : C1- Améliorer la qualité écologique des boisements***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation des surfaces d'îlots de senescence • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux milieux boisés sénescents
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pic mar, Pic noir, Milan noir, Bondrée apivore
Autres espèces concernées	• Autour des palombes
Localisation	• Futaies d'essences indigènes, Plantations de feuillus, Vieilles plantations de résineux
Planification	Plusieurs étapes : • Diagnostic global du site • Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires • Intégration du cahier des charges aux documents de gestion (PSG) • Diagnostic à la parcelle • Mise en œuvre du cahier des charges • Suivi et évaluation

Justification de l'action

Les arbres ou îlots forestiers vieillissants disposent de caractéristiques favorables à la nidification de certains oiseaux patrimoniaux. Les cavités sont les sites de prédilection de nidification des Pics notamment. Afin d'améliorer la capacité d'accueil des boisements en période de reproduction il est proposé de créer des îlots de senescence au sein des boisements.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

La phase de senescence se caractérise par une succession d'étapes :

- Installation des espèces cavicoles
- Recyclage du bois mort par les microorganismes saproxyliques (insectes notamment)
- Recyclage du bois mort par les microorganismes détritivores.

Ici, le premier stade de senescence sera recherché en priorité.
Cette action consiste à identifier les îlots boisés pouvant accueillir de nouvelles populations d'oiseaux cavernicoles patrimoniaux et à les maintenir sur pied.
Plusieurs étapes sont nécessaires :

- Identification des secteurs prioritaires d'intervention, selon les données issues du diagnostic écologique. Diagnostic des peuplements boisés présents (inventaire des peuplements (essences, type, structure, âge, traitements sylvicoles) basé sur les documents de gestion existants.
- Sensibilisation des acteurs du territoire : propriétaires, gestionnaires, chasseurs concernant les enjeux de conservation et l'intérêt de la mesure (réunions d'informations et rencontres sur site).
- Localisation des îlots de senescence à mettre en place : les limites cadastrales des îlots doivent être cartographiées avec mention des accès et sites fréquentés
- Suivi et évaluation de l'action

Engagements non rémunérés :

- Maintien de l'engagement en cas d'aléas subi par les fûts (chablis, volis, attaques d'insectes)
- Maintien dans la mesure du possible d'arbres morts sur pied au sein du boisement
- Marquage des arbres sénescents et des limites d'îlots de sénescence
- Mise en place d'une signalisation à l'entrée du massif si nécessaire
- Ne pas autoriser l'installation d'aménagement ou équipements à vocation du public dans et à moins de 30 mètres des îlots

NB : Si la durée du contrat est de 5 ans, l'engagement de senescence est quant à lui valable sur une durée de 30 ans.

Conditions particulières d'exécution

Sont éligibles les arbres disséminés dans le peuplement mais de préférence les îlots d'une surface minimale de 0,5 hectare, présentant 10 tiges à l'hectare au minimum. Les arbres éligibles devront présenter un diamètre à 1m30 du sol supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité ou des signes avérés de senescence.

	Chênes (Sessile, Pubescents, Tauzins et Pédonculé	Châtaignier	Hêtre	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autres feuillus à bois tendre	Pin Maritime
Diamètre des arbres contractualisables	60	40	60	40	40	40	45

Les parcelles non exploitées par souci d'accessibilité ou dans le cadre d'une réserve intégrale ne sont pas éligibles. Le contrat portera uniquement sur des essences principales ou secondaires.

Outils

Contrat forestier de type « Dispositif favorisant le développement du bois sénescents ».

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Principalement propriétaires forestiers

Coûts, Budget et plan de financement

A définir (actuellement aides plafonnées à 2000 €/hectare et variable en fonction de l'essence contractualisée)

Financeurs potentiels : Etat, Europe principalement

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, CRPF, Syndicat de propriété forestière, DRAAF.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Surface d'îlots ou nombre de fûts engagés dans le dispositif de senescence.

★ ***Indicateur de performance :***

- Fréquentation des îlots par l'avifaune (avifaune patrimoniale désignée par l'action) au regard du nombre de cavités présentes au sein de l'îlot.

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est liée à l'action C-15 « Diversification des peuplements forestiers et des lisières ».

Fiche C-15 (TE)	Diversification des peuplements forestiers et des lisières	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : C - Améliorer la qualité écologique des habitats forestiers pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : C1- Améliorer la qualité écologique des boisements***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation des surfaces de boisements gérées en futaie irrégulière • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux milieux boisés
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pic mar, Pic noir, Milan noir, Bondrée apivore • Engoulevent d'Europe
Autres espèces concernées	• Autour des palombes
Localisation	• Cf. cartographie des habitats (futaies d'essences indigènes)
Planification	Plusieurs étapes : • Diagnostic global du site • Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires • Intégration du cahier des charges aux documents de gestion (PSG) • Diagnostic à la parcelle • Mise en œuvre du cahier des charges • Suivi et évaluation

Justification de l'action

Les futaies irrégulières sont les habitats de prédilection de certaines espèces d'oiseaux arboricoles d'intérêt patrimonial. L'augmentation de cet habitat permettra le maintien des populations avifaunistiques en place et améliorera l'attractivité du site pour l'avifaune. La diversification des peuplements se définit par la mise en œuvre d'actions conduisant une futaie régulière en futaie irrégulière. Au sein du site, ces actions passent par l'introduction d'essences secondaires de feuillus, mais également par la mise en place d'une hétérogénéité des classes d'âges, garantissant du bon renouvellement du patrimoine arboré âgé. **En effet, l'irrégularité et hétérogénéité des peuplements assure une présence constante de gros et très gros bois qui ont le fort intérêt pour les oiseaux.**

Par ailleurs, les lisières participent à l'équilibre de l'écosystème forestier. La diversité floristique, la structure complexe et l'éclairement latéral important que procurent des lisières complexes assurent, au-delà de bienfaits sylvicoles indéniables (protection des peuplements contre le vent), un rôle fondamental dans la qualité des habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt européen. Cependant, elles sont souvent réduites aujourd'hui à une rupture abrupte entre deux milieux.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre pour les peuplements forestiers (diversification)

Cette action consiste à favoriser un mélange des essences et une structuration irrégulière des boisements au sein d'une même forêt, afin d'éviter une homogénéisation des peuplements et une banalisation des espèces associées.

Plusieurs étapes sont nécessaires :

- Identification des secteurs prioritaires d'intervention, selon les données issues du diagnostic écologique. Diagnostic des peuplements boisés présents (inventaire des peuplements (essences, type, structure, âge, traitements sylvicoles) basé sur les documents de gestion existants.
- Sensibilisation des acteurs du territoire : propriétaires, gestionnaires, chasseurs concernant les

enjeux de conservation et l'intérêt de la mesure (réunions d'informations et rencontres sur site).

- Diagnostic des boisements avant contractualisation (plan de gestion parcellaire)
- Mise en œuvre de l'action
- Suivi et évaluation de l'action

Travaux d'irrégularisation des peuplements

- Régénération et développement des jeunes stades par dégagement de tâches de semis acquis
- Pose de protections individuelles contre les rongeurs, cervidés et suidés.
- Respect des marges de surface terrière fixée pour la région Poitou-Charentes (10m² à 20m² par hectare)

Modalités techniques de mise en œuvre pour les lisières

=> Modelage de lisières étagées, progressives et variées

Il s'agit d'engager la conversion des transitions entre boisement et espace ouvert vers des lisières étagées et diversifiées. Les caractéristiques à viser pour des lisières internes aux boisements et entre boisement et milieu ouvert sont les suivantes : les lisières sont étagées sur une largeur de 5 à 25 m (hauteur du boisement) avec une frange arbustive et une strate arborée, de structures irrégulières dans la longueur (voir schéma ci-dessous). Cet ensemble est complété par un ourlet herbeux grâce à la coordination avec la gestion des surfaces agricoles voisines. À long terme, on vise des transitions progressives entre forêt et espace ouverts.

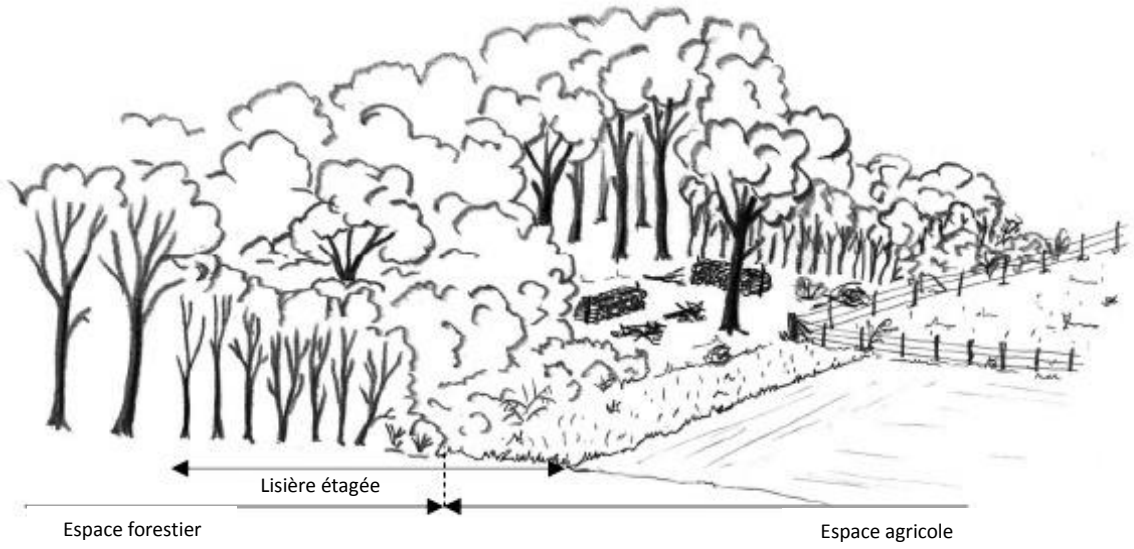

Exemple schématique d'une lisière étagée à structure irrégulière

Source : Docob de l'extension du site Natura 2000 FR5410014 - LPO Vienne - 2009

=> Mise en œuvre :

- Recenser et cartographier les lisières principales : pourtour des boisements, périphérie de clairière, bords de route...
- À l'occasion d'opérations sylvicoles favorables, ménager une frange arbustive sur tout le linéaire. Et gérer la strate arborée sur une bande de 10 à 20 m afin d'obtenir une structure irrégulière dans la longueur et la largeur. Pour cela, couper la végétation ligneuse par portions, entre le septembre et février, selon une programmation pluriannuelle, par exemple pour une production de bois de chauffage.
- Atteindre une largeur totale « zone arbustive + bande arborée gérée » équivalente à la hauteur du boisement voisin.
- Rechercher, par une coordination avec la gestion des surfaces agricoles voisines, l'obtention d'un ourlet herbeux en appui.

Conditions particulières d'exécution

- Les futaies irrégulières déjà existantes ne sont pas éligibles.

Outils

Contrat forestier de type « Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ».

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires forestiers et gestionnaires.

Coûts, Budget et plan de financement

A définir (actuellement aides plafonnées à 1500 €/hectare.
Financeurs potentiels : Etat, Europe

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, CRPF, Syndicat de propriété forestière, Conseil Général, DRAAF.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Surface gérée en futaie irrégulière
- Linéaire de lisières gérées favorablement

★ ***Indicateur de performance :***

- Fréquentation par l'avifaune des lisières et des boisements gérés en futaie irrégulière (avifaune patrimoniale désignée par l'action)

Fiches action liées ou complémentaires

Cette action est liée à l'action C-14 « Création d'îlots forestiers de senescence ».

Fiche C-16 (TU-TE)	Création et entretien de clairières ou de landes	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : C - Améliorer la qualité écologique des habitats forestiers pour l'avifaune***

★ ***Objectifs de développement durable : C2- Maintenir et recréer des habitats de landes***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Augmentation de la surface de landes et/ou de clairières • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux landes, notamment l'Engoulevent d'Europe
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Engoulevent d'Europe, Busard Saint Martin (Bondrée apivore dans une moindre mesure)
Localisation	• Prioriser l'intervention de type entretien, principalement au niveau des zones existantes de landes (mésophiles ou sèches) et de fourrés landicoles
Planification	Plusieurs étapes : • Diagnostic global du site • Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires • Intégration du cahier des charges aux documents de gestion (PSG) • Diagnostic à la parcelle • Mise en œuvre du cahier des charges • Suivi et évaluation

Justification de l'action

Les clairières forestières, dont les es landes font partie, constituent des sites de reproduction privilégiés d'espèces patrimoniales notamment l'Engoulevent d'Europe. Pour sa reproduction, cette espèce a besoin de zones ouvertes (landes, clairières) en contexte forestier.

Actuellement, les surfaces de landes ou de clairières sont trop réduites sur le site pour assurer le maintien d'une population d'Engoulevent d'Europe en bon état de conservation. De plus, en l'absence d'entretien régulier, ces zones évoluent spontanément vers des boisements, non favorables à l'Engoulevent d'Europe.

Pour conserver l'espèce sur le site il convient donc d'envisager un entretien des landes/clairières existantes et/ou la création de nouveaux secteurs favorables à l'espèce (landes/clairières).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Tout espace ouvert contribuant ou pouvant jouer un rôle dans la conservation des espèces de milieux landicoles peut faire l'objet de travaux de restauration et de lutte contre leur fermeture.

Les opérations de création et d'entretien de landes ou de clairières devront se faire en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune (période de reproduction notamment) c'est à dire en dehors de la période du 1er mars au 31 août.

★ ***Modalités techniques :***

Les clairières ou landes à maintenir ou à créer doivent mesurer au maximum 1500 m². L'opération d'ouverture et d'entretien des milieux ouverts peut être décomposée en plusieurs étapes :

- Coupe des arbres et évacuation
- Elimination des rejets visant à favoriser le développement spontané d'herbacées,
- Entretien par broyage
- Localisation de la clairière par GPS et sur une carte (IGN)

★ ***Modalités de conservation de la clairière ou lande :***

- Ne pas reboiser la clairière
- Maintenir le peuplement du boisement existant (autour de la clairière) sur au moins 20 mètres de large pendant la durée du contrat
- Ne pas valoriser la clairière dans un objectif cynégétique (pas d'agrainage ou autres pratiques générant une concentration du gibier)

Conditions particulières d'exécution

La localisation de ces clairières devra se faire conformément aux annexes vertes du Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Outils

Contrat forestier de type « Création ou rétablissement de clairières ou de landes » ou contrat ni agricole ni forestier, selon les surfaces concernées.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Principalement propriétaires forestiers

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :***

A définir (actuellement aides plafonnées à 5000 € par hectare pour une création et un entretien en milieu forestier.

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe principalement***

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Chambre d'Agriculture, DRAAF, CRPF, DDT, Conseil Général

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de diagnostics environnementaux précontrats, ou nombre de mesures contractualisées, ou nombre de demandes déposées.

★ ***Indicateur de performance :***

- Surface de lande crée et/ou entretenue
- Fréquentation des landes par l'Engoulevent d'Europe

Fiches action liées ou complémentaires

/

Fiche C-17 (PI-AP)	Conseil technique pour une amélioration de la gestion sylvo-cynégétique	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : C - Améliorer la qualité des habitats forestiers ; D- Eviter le dérangement ou la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales***

★ ***Objectifs de développement durable : C1 - Améliorer la qualité écologique des boisements ; D-2- Limiter les phénomènes de surprédation des nichées par la grande faune***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la qualité écologique des boisements, notamment la régénération spontanée des peuplements • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux milieux boisés
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pic mar, Pic noir, Milan noir, Bondrée apivore
Autres espèces concernées	• Ensemble des espèces forestières
Localisation	• Bois de Charroux

Justification de l'action

Si la surface boisée est importante dans le périmètre d'étude, l'exploitation forestière ne parait pas représenter une activité économique de premier ordre pour les acteurs du site. En revanche les espaces boisés jouent un rôle primordial dans le cadre des activités de loisirs, notamment pour la chasse au grand gibier. Ainsi apparaît, de manière contrastée selon les secteurs, un déséquilibre sylvo-cygénétique mettant en péril le renouvellement et donc la gestion durable des forêts et du patrimoine naturel associé.
L'abondance de sangliers dans le bois de Charroux engendre d'importantes perturbations sur le milieu naturel et ses composantes, notamment sur les écosystèmes forestiers et humides.
Afin d'améliorer la gestion sylvocynégétique du Bois de Charroux, en faveur de l'avifaune patrimoniale, il apparait nécessaire de proposer aux gestionnaires des territoires de chasse un appui technique particulier leur permettant une meilleure prise en compte de l'avifaune lors de leur intervention sur le milieu naturel.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Cette action de conseil et ou d'assistance des gestionnaires pourra prendre plusieurs formes, à définir en phase d'animation selon les opportunités :

- Conseil par un expert cynégétique pour gérer les effectifs et les densités de sangliers en adéquation avec l'objectif économique de la chasse ;
- Incitation/conseil pour l'identification de zones de mis en défens pour régénération de la végétation et/ou préservation des nichées ;
- Incitation/conseil pour l'installation de protection sur les plants dans leurs premiers stades d'évolution contre le gibier ;
- Elaboration d'un guide de bonne pratiques sylvicoles avec accompagnement technique (pour éviter destruction de nichées / dérangement)
- Sensibilisation et proposition d'accompagnement technique auprès des gestionnaires forestiers pour encourager le développement des landes
- Porter à connaissance (des chasseurs et des forestiers) des zones sensibles de reproduction recensées

annuellement lors des suivis ornithologiques et proposition d'instauration de périmètres de tranquillité (rayon de ces périmètres à définir selon les espèces)

NB : cette action de conseil et d'assistance pourra être étendue aux gestionnaires des étangs pour la chasse, afin notamment d'améliorer la compatibilité de l'activité cynégétique avec la préservation de l'avifaune, en particulier en ce qui concerne la mise en assec des étangs.

Conditions particulières d'exécution

Pas de conditions particulières.

Outils

Cette action sera mise en place dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires forestiers et gestionnaire des territoires de chasse

Coûts, Budget et plan de financement

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, etc.

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, ONCFS, Fédération départementale de Chasse, Administrations (DDAF, DREAL, DDT…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de sessions de conseil/assistance technique organisées

★ ***Indicateur de performance :***

- C-18 - Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales

Fiches action liées ou complémentaires

C-18 - Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales

Fiche C-18 (SE)	Suivi des impacts du grand gibier sur les habitats d'espèces patrimoniales (boisements et roselières)	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : B- Améliorer la qualité des habitats aquatiques pour l'avifaune ; C- Améliorer la qualité des habitats forestiers ; D- Eviter le dérangement ou la destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales***

★ ***Objectifs de développement durable : B4- Assurer le maintien surfacique et qualitatif des roselières et des herbiers aquatiques ; C1- Améliorer la qualité écologique des boisements ; D2- Limiter les phénomènes de surprédation des nichées par la grande faune***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Connaissance de l'évolution de la structure et de la composition floristique au niveau des habitats impactés par le grand gibier (boisements et roselières) • Maintien ou augmentation de la population avifaunistique patrimoniale inféodée aux milieux boisés et aux roselières
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Pic mar, Pic noir, Milan noir, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Héron pourpré
Localisation	• Bois de Charroux, roselières de l'étang de Combourg
Planification	• Suivis à long terme, évaluation intermédiaire

Justification de l'action

L'abondance de sangliers dans le bois de Charroux engendre d'importantes perturbations sur le milieu naturel et ses composantes, notamment sur les écosystèmes forestiers (problème de régénération) et humides (dégradation des roselières et ceintures d'étangs).
Depuis quelques années, les services de l'état et les gestionnaires des territoires de chasse ont engagé une démarche de réduction des effectifs (abatages exceptionnels, augmentation des prélèvements)
Les effets de cette démarche doivent faire l'objet d'un suivi afin de constater la régénération du milieu naturel (végétation de sous-bois et roselière).
L'action correspond uniquement à un suivi scientifique de l'évolution des végétations impactées.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques…)

Cette action consiste à suivre la végétation au sein de placettes permanentes installées au sein des roselières et des sous-bois. La surface d'échantillonnage doit être statistiquement significative. Le protocole de suivi qui sera défini devra être scientifiquement robuste et mis en œuvre par un expert indépendant.
Le suivi de la végétation devra permettre de conclure sur le degré de compatibilité entre, d'une part, la fréquentation du grand gibier, et d'autre part, le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (roselières et boisements).
Cette action peut se décomposer en plusieurs étapes :

- 1. Définition de zones d'études sur chaque type d'habitat
- 2. Choix de l'échantillon des parcelles
- 3. Etat initial de la végétation sur les parcelles (méthode des transects ou des quadras)
- 4. Suivi annuel de la végétation
- 5. Evaluation de l'impact du grand gibier sur les habitats d'espèces

Conditions particulières d'exécution

Ce suivi nécessitera l'accord des propriétaires pour accéder aux secteurs d'échantillonnage.
Un comité de suivi de l'action sera mis en place au sein duquel seront nécessairement représentés les représentants des propriétaires (syndicat des propriétaires), le CRPF, les fédérations de chasse et l'ONCFS.
Le suivi sera mené par une structure scientifique indépendante.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur, Fédération Départementale de Chasse, ONCFS, CRPF, Propriétaires forestiers

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : entre 5 et 10 jours de travail par an***

★ ***Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, etc.***

Partenaires et Structures ressources

Bureaux d'étude, animateur, Fédération Départementale de Chasse, ONCFS, CRPF, LPO Vienne, Vienne Nature, Propriétaires forestiers, Administrations (DDAF, DREAL, DDT…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de jours de suivi mis en œuvre ou prévu par an

★ ***Indicateur de performance :***

- Connaissance acquise sur l'évolution de l'impact du grand gibier
- Fréquentation du site par l'avifaune

Fiches action liées ou complémentaires

L'action A-2 « Mise en défens de zones humides de bords d'étangs » pourra se faire en parallèle de l'action C-18.

Fiche D-19 (SE)	Suivi des populations d'oiseaux d'intérêt patrimonial et de leurs habitats	Priorité 1

★ ***Orientations de conservation à long terme : E – Assurer un suivi de la biodiversité sur le site Natura 2000***

★ ***Objectifs de développement durable : E1 – Suivre l'évolution des peuplements avifaunistiques et de leurs habitats sur le site***

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Connaissance de l'évolution de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Héron pourpré, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Alouette lulu, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Grue cendrée, Guifette moustac, Guifette noire, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Œdicnème criard, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.
Autres espèces concernées	• Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Sarcelle d'hiver, Héron cendré, Héron garde-bœufs, Autour des palombes, Chevêche d'Athéna, Pie-grièche à tête rousse.
Localisation	• Sur l'ensemble du site

Justification de l'action

L'avifaune patrimoniale, de par sa diversité et sa richesse, est à l'origine de la désignation du site au titre de la Directive Oiseaux. Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place, le suivi de l'évolution des peuplements de l'avifaune patrimoniale est une mission clé de l'animation du site.

Description de l'action

Protocole de suivi des Anatidés nicheurs (Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon et Sarcelle d'hiver)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations d'Anatidés nicheurs, ce suivi sera mis en place tous les ans, pendant la durée d'animation du document d'objectif.

La méthode de suivi préconisée reprend le protocole mis en place dans le cadre de la dernière enquête nationale sur les limicoles et anatidés nicheurs (2010).

Il s'agit de réaliser une visite sur chaque plan d'eau à trois périodes de l'année : mi-mai, mi-juin et mi-juillet en raison du décalage dans la phénologie de reproduction entre canards de surface (plus précoces) et plongeurs (plus tardifs). Pour chaque période, le comptage doit être exécuté deux jours de suite dans les 2-3 premières heures ou les 2-3 dernières heures de la journée par un seul et même observateur dans la mesure du possible. Lors de chaque visite, les données seront enregistrées séparément par espèce en distinguant les mâles seuls, les femelles seules, les couples appariés, les groupes (avec sexage individuel si possible) et les nichées (indiquer le nombre et l'âge en semaine approximatif des canetons). Il conviendra de retenir le nombre d'indices de reproduction maximal comptabilisé (nombre de couple maximum) parmi les 3 passages.

L'ensemble des 32 étangs de plus de 1 ha devra être prospecté chaque année, de même que les plans d'eau plus petits favorables à la reproduction des Anatidés (présentant une ceinture de végétation rivulaire fournie). Au total, on estime qu'environ 20 jours sont nécessaires à ce suivi.

Un tableau reprenant le nombre de couples maximum par plan d'eau sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Le suivi devra être mené par des ornithologues aux compétences reconnus.
Les comptages devront être réalisés dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie), en évitant les week-ends (dérangements potentiellement plus importants).

Protocole de suivi des Anatidés hivernants (Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon et Sarcelle d'hiver)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations d'Anatidés hivernants, ce suivi sera mis en place tous les ans, pendant la durée d'animation du document d'objectif.
Les suivis réalisés seront intégrés aux comptages annuels réalisés à la mi-janvier de chaque année dans le cadre du réseau « Wetlands International ».
Le recensement préconisé consiste à dénombrer les effectifs d'anatidés aux alentours de la mi-janvier (date précise définie chaque année par le réseau « Wetlands International ») sur chacun des 32 étangs de plus d'1 ha inclus dans la zone. Ce comptage devra être réalisé sur la durée d'un week-end, de façon à réduire les risques de déplacements importants d'oiseaux. Un tableau reprenant le nombre d'individus maximum par plan d'eau sera donc réalisé à l'issue de chaque comptage.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les comptages devront être réalisés dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie). Le suivi devra être fait par des ornithologues aux compétences reconnues.

Protocole de suivi des Ardéidés nicheurs (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Héron cendré, Héron garde-boeufs et Héron pourpré)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations d'Ardéidés nicheurs, ce suivi sera mis en place tous les 3 ans, pendant la durée d'animation du document d'objectif.
La méthode de suivi préconisée reprend le protocole mis en place dans le cadre de la dernière enquête nationale sur les ardéidés nicheurs (2007).
Il s'agit de réaliser deux visites sur chaque colonie d'ardéidés : à la mi-mai et à la mi-juin. Lors de chaque visite, les données seront enregistrées en distinguant les nids de chacune des espèces. Il conviendra de retenir le nombre maximum de nids occupés comptabilisé (nombre de couple maximum pour une espèce donnée) parmi les 2 passages.
L'ensemble des colonies d'Ardéidés connues devront être dénombrées. Il peut s'agir de saulaie (colonie de Hérons pourprés de l'Etang Neuf), de chênaie (colonie de Héron cendré de l'étang de la Bergerie) ou de magnocariçaie (colonie de Hérons pourprés de l'étang de Chez Ringuet). Les sites historiquement utilisés devront aussi être vérifiés. Au total, on estime qu'environ 2 jours sont nécessaires à ce suivi.
Un tableau reprenant le nombre de couples maximum par colonie sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les comptages devront être réalisés dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie).

Protocole de suivi des pies grièches en période de nidification (Pie-grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations de pies-grièches nicheuses, ce suivi sera mis en place tous les 5 ans, pendant la durée d'animation du document d'objectif.

Il s'agit de réaliser deux visites de prospection : à la fin-mai et à la fin-juin. Lors de la première visite, il s'agira de repérer les couples cantonnés ou les mâles isolés (la femelle peut être discrète lorsqu'elle couve). La deuxième visite permettra de repasser sur les sites de cantonnement repérés afin de vérifier la présence de groupes familiaux, témoins d'une reproduction réussie. Il conviendra de retenir le nombre maximum de familles comptabilisées comme fourchette basse de l'effectif nicheur du site et le nombre de couples cantonnés comme fourchette haute.
L'ensemble des sites favorables à ces espèces devront être prospectés. Il s'agit principalement de zones agricoles présentant des haies basses riches en épineux (ronces, prunelliers, aubépines, églantiers), encadrant des prairies fauchées ou pâturées. La présence d'arbres isolés est aussi favorable à ces espèces et notamment à la Pie-grièche à tête rousse. Au total, on estime qu'environ 10 jours sont nécessaires à ce suivi.
Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie).

Protocole de suivi des pics en période de nidification (Pic mar et Pic noir)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations de pics nicheurs, ce suivi sera mis en place tous les 5 ans, pendant la durée d'animation du document d'objectif.
Il s'agit de réaliser deux visites de prospection : à la mi-février et à la mi-mars. Lors de ces deux visites, il s'agira de repérer les couples cantonnés ou les mâles chanteurs. Il conviendra de retenir le nombre maximum de couples cantonnés et/ou de mâles chanteurs comptabilisés comme fourchette haute de l'effectif nicheur du site.
L'ensemble des sites favorables à ces espèces devront être prospectés. Il s'agit principalement de parcelles forestières présentant de vieux arbres centenaires (principalement des feuillus dans le cas Pic mar). Au sein de chaque parcelle jugée favorable, l'utilisation de la repasse (diffusion du chant des espèces concernées) est préconisée. Cette méthode doit cependant être utilisée avec parcimonie et en cas de réaction de la part d'un individu de l'espèce ciblée, la diffusion du chant de celle-ci doit être immédiatement stoppée.
Au total, on estime qu'environ 2 jours sont nécessaires à ce suivi.
Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie, nébulosité faible).

Protocole de suivi de l'Alouette lulu en période de nidification

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations nicheuses d'Alouette lulu, ce suivi sera mis en place dès la première année de mise en œuvre du document d'objectif puis la dernière année de validité de ce document.
Il s'agit de réaliser une visite de prospection à la fin-mars ou au début du mois d'avril. Lors de cette visite, il s'agira de repérer les couples cantonnés ou les mâles chanteurs. L'ensemble des sites favorables à cette espèce devront être prospectés. Il s'agit principalement de zones agricoles bocagères ouvertes ou de parcelles forestières en régénération (jeunes plantations, landes forestières,…). Des points d'écoute de 20 min seront répartis de manière aléatoire au sein des secteurs d'habitat favorable. Ces mêmes points

d'écoute seront repris lors de chaque année de suivi.
Au total, on estime qu'environ 4 jours sont nécessaires à ce suivi.
Il conviendra de retenir le nombre maximum de couples cantonnés et/ou de mâles chanteurs comptabilisés comme fourchette haute de l'effectif nicheur du site.
Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie, nébulosité faible).

Protocole de suivi de l'Œdicnème criard en période de nidification

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations nicheuses d'Œdicnème criard, ce suivi sera mis en place dès la première année de mise en œuvre du document d'objectif puis la dernière année de validité de ce document.
Il s'agit de réaliser une visite de prospection crépusculaire (de 19h à 23h) à la fin-avril. Lors de cette visite, il s'agira de repérer les couples cantonnés ou les mâles chanteurs. L'ensemble des sites favorables à cette espèce devront être prospectés. Il s'agit principalement de zones agricoles ouvertes. Des points d'écoute seront répartis tous les 750 m au plus proche, au sein des secteurs d'habitat favorable. Sur chaque point d'écoute, les observateurs effectueront une écoute de 5 min, suivie d'une minute de repasse du chant de l'Œdicnème, suivie d'une écoute de 2 min. Ces mêmes points d'écoute seront repris lors de chaque année de suivi.
Au total, on estime qu'environ 3 jours sont nécessaires à ce suivi.
Afin de tenir compte des différents biais liés à ce type de recensement (sous-estimation due au fait que certains individus déjà cantonnés ne chantent plus, sous-estimation due à la faible détectabilité de l'espèce, sur-estimation due à des déplacements d'individus, sur-estimation due au fait que certains individus isolés ne correspondent pas à un couple nicheur), la fourchette haute du nombre de couples nicheurs du site sera évalué sur le modèle suivant :

$$FHC = \frac{(Ntotal\ contactés + 20\%\ Ntotal\ contactés)}{2}$$

FHC = fourchette haute de l'estimation du nombre de couples nicheurs
Ntotal contactés = nombre total d'individus contactés

$$Ntotal\ contactés = (Ni + (2 \times Nc))$$

Ni = nombre d'individus seuls contactés
Nc = nombre de couples contactés

Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction, de même qu'une estimation du nombre de couples nicheurs (cf. formule ci-dessus).

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie, température douce).

Protocole de suivi de l'Engoulevent d'Europe en période de nidification

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations nicheuses d'Engoulevent d'Europe, ce suivi sera mis en place dès la première année de mise en œuvre du document d'objectif puis la dernière année de validité de ce

document.
Il s'agit de réaliser deux visites de prospection crépusculaire (du coucher du soleil à 1h après la tombée de la nuit). Une première visite sera réalisée à la mi-mai puis une seconde à la fin-juin. Lors de chaque visite, il s'agira de repérer les mâles chanteurs. L'ensemble des sites favorables à cette espèce devront être prospectés. Il s'agit principalement de zones forestières ouvertes (landes, parcelles en régénération, coupes récentes,…). Des points d'écoute seront répartis tous les 200 m au plus proche, au sein des secteurs d'habitat favorable. Sur chaque point d'écoute, les observateurs effectueront une écoute de 5 min, suivie d'une minute de repasse du chant de l'Engoulevent, suivie d'une écoute de 2 min. Ces mêmes points d'écoute seront repris lors de chaque année de suivi.
Au total, on estime qu'environ 2 jours sont nécessaires à ce suivi.
Il conviendra de retenir le nombre maximum de mâles chanteurs comptabilisés comme fourchette haute de l'effectif nicheur du site.
Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction, de même qu'une estimation du nombre de couples nicheurs.

✶ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie, température douce).

Protocole de suivi des rapaces nicheurs (Autour des palombes, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore et Milan noir)

✶ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations nicheuses de ces rapaces, ce suivi sera mis en place dès la première année de mise en œuvre du document d'objectif puis la dernière année de validité de ce document.
Il s'agit de réaliser une visite de prospection au début du mois de mars (pour l'Autour des palombes), à la fin-mars ou début-avril (pour le Milan noir et le Busard Saint-Martin) et entre la fin-mai et la mi-juin (pour la Bondrée apivore). Lors de chaque visite, il s'agira de repérer les parades réalisées au-dessus des boisements. L'ensemble des sites favorables à ces espèces devront être dénombrées. Il s'agit principalement de zones forestières ouvertes (landes, parcelles en régénération, coupes récentes,…) pour le Busard Saint-Martin. Pour l'Autour des palombes, le Milan noir et la Bondrée apivore, des points d'observation de 45 min seront localisés sur des points hauts offrant une bonne visibilité sur les boisements afin d'observer les parades. Ces mêmes points d'observation seront repris lors de chaque année de suivi.
Au total, on estime qu'environ 5 jours sont nécessaires à ce suivi.
Il conviendra de retenir le nombre maximum de mâles (ou de couples) en parade comme fourchette haute de l'effectif nicheur du site.
Une cartographie des différents couples contactés ainsi que leur statut de reproduction (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction, de même qu'une estimation du nombre de couples nicheurs.

✶ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie, température douce).

Protocole de suivi de la Chevêche d'Athéna en période de reproduction

✶ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations nicheuses de Chevêche d'Athéna, ce suivi sera mis en place dès

la première année de mise en œuvre du document d'objectif puis 5 ans après.
Il s'agit de réaliser deux visites de prospection crépusculaire (du coucher du soleil à 1h du matin). Une première visite sera réalisée durant le mois de mars puis une seconde durant le mois d'avril, à 3 semaines d'intervalle au minimum. Lors de chaque visite, il s'agira de repérer les mâles chanteurs. L'ensemble des sites favorables à cette espèce devront être parcourus. Il s'agit principalement de zones agricoles bocagères comprenant des haies de vieux arbres, des bâtiments agricoles, des hameaux…. Des points d'écoute seront répartis tous les 1 km environ, au sein des secteurs d'habitat favorable. Sur chaque point d'écoute, les observateurs effectueront une halte de 8 min 30, divisée comme suit : une écoute de 2 min, suivie de 30s de repasse du chant du mâle de Chevêche, suivie d'une écoute de 1 min, suivie de 1 min de repasse, suivie de 1 min d'écoute, suivie de 1 min 30s de repasse, suivie de 1 min 30 s d'écoute. Cette méthode doit cependant être utilisée avec parcimonie et en cas de réaction de la part d'un individu, la diffusion du chant doit être immédiatement stoppée. De même, la puissance sonore doit être progressive et modérée.
Ces mêmes points d'écoute seront repris lors de chaque année de suivi.
Au total, on estime qu'environ 5 jours sont nécessaires à ce suivi.
Il conviendra de retenir le nombre maximum de mâles chanteurs comptabilisés sur les deux passages comme fourchette haute de l'effectif nicheur du site.
Une cartographie des différents contacts obtenus ainsi que leur statut de reproduction associé (possible, probable ou certain) sera donc réalisé à l'issue de chaque saison de reproduction, de même qu'une estimation du nombre de couples nicheurs.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie). Les points d'écoute réalisés à proximité des secteurs routiers doivent être réalisés en fin de soirée, lorsque la circulation est moins perturbatrice. Dans la mesure du possible, il faut éviter les points d'écoute près des ruisseaux et des rivières, le bruit de l'eau ne permettant pas une bonne écoute.

Protocole de suivi des espèces migratrices (Grue cendrée, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Guifette moustac et Guifette noire)

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

Afin d'évaluer l'évolution des populations d'oiseaux migrateurs, ce suivi sera mis en place chaque année.
Il s'agit de réaliser trois visites de prospection sur les principaux plans d'eau (au moins 1 ha). Pour la Cigogne noire, le Balbuzard pêcheur, la Guifette noire et la Guifette moustac, une première visite sera réalisée à la mi-août, un deuxième à la fin août puis un troisième à la mi-septembre. Une sortie complémentaire sera réalisée à la fin mars afin de suivre le stationnement printanier du Balbuzard pêcheur.
Concernant les Grues cendrées, deux passages seront réalisés, un premier entre la fin-octobre et la fin-novembre et un second au début mars. Les dates de passage seront calées précisément en fonction des passages de Grues observés sur les autres sites de suivi de cette espèce (cf. sites internet http://www.grus-grus.eu/ & http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/point_sur_la_migration.htm). Pour cette espèce, les secteurs à prospecter en priorité sont les chaumes de maïs ou d'autres cultures.
Lors de chaque visite, il s'agira de repérer le nombre d'individus des espèces ciblées présents sur le site.
Au total, on estime qu'environ 6 jours sont nécessaires à ce suivi.
Une cartographie des différents contacts obtenus pour les différentes espèces sera donc réalisée à l'issue de chaque prospection, de même qu'une estimation du nombre de d'individus différents ayant transité sur le site.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront être réalisées dans des conditions météorologiques correctes (pas de vent, pas de pluie).

Protocole de suivi du Busard des roseaux et du Martin-pêcheur d'Europe

Pour ces deux espèces, aucun protocole spécifique n'est proposé. Les différentes observations de Busard des roseaux seront répertoriées lors du suivi lié aux anatidés nicheurs. Une attention particulière sera portée sur la roselière de l'étang de Combourg, habitat très favorable pour l'espèce en période de reproduction.
Concernant le Martin-pêcheur d'Europe, la grande difficulté de repérage des nids rend aléatoire l'estimation de la population reproductrice du site. Les observations opportunistes se rapportant à l'espèce et recueillies lors des différents suivis seront cartographiées afin de réaliser une estimation du nombre d'individus fréquentant la zone. En cas de découverte d'un nid, celui-ci sera contrôlé de manière régulière (1 fois par an au maximum) afin d'en vérifier l'utilisation.

Outils

Cette action se traduira par la mise en œuvre de suivis périodiques sur les populations avifaunistiques patrimoniales dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du site, Associations, bureau d'études

Coûts, Budget et plan de financement

★ ***Budget prévisionnel :***

61 jours de suivis + 10 jours de cartographie / rédaction soit 71 jours au total représentant un budget d'environ 30 000 €.

★ ***Financeurs potentiels :***

Etat, Europe, syndicats de rivières, Agence de l'eau

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Associations, ONCFS, Syndicats de rivières, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Le nombre de jours de suivis réalisés par année, décliné pour chaque espèces ou groupe d'espèces ciblés

★ ***Indicateur de performance :***

- L'évolution à l'échelle du site des populations ciblées ainsi que de l'habitat des espèces patrimoniales

Fiches action liées ou complémentaires

/

Fiche D-20 (SE)	Compléments d'inventaires sur le patrimoine naturel du site	Priorité 2

★ ***Orientations de conservation à long terme : E – Assurer un suivi de la biodiversité sur le site Natura 2000***

★ ***Objectifs de développement durable : E2 – Améliorer la connaissance globale du site en terme de biodiversité***

Cadre de l'action :

NB : Cette action n'est pas une obligation pour la structure mettant en œuvre le DOCOB et ne relèvera que d'une demande de l'Etat justifiée par l'évolution de l'état de conservation de certaines espèces et habitats dont la présence est connue sur le site.

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	• Amélioration de la connaissance du site sur les groupes écologiques non expertisés
Espèces d'intérêt communautaire concernées	• Cuivré des marais ; Grand-Capricorne ; Lucane cerf-volant ; Cistude d'Europe ; Grand Rhinolophe ; Petit Rhinolophe ; Barbastelle d'Europe ; Grand Murin ; Murin à oreilles échancrées ; Murin de Bechstein ; Triton crêté
Autres espèces concernées	• /
Localisation	• Ensemble de la ZPS « Région de Pressac, étang de Combourg »
Surface concernée	• 3 359 hectares

Justification de l'action

Le patrimoine naturel du site Natura 2000 a été étudié de manière partielle. En effet, le site étant désigné uniquement au titre de la directive Oiseaux, seule l'avifaune a été étudiée.
Les expertises menées en 2010 et 2011 ont permis d'identifier des potentialités de présence très intéressantes d'espèces animales d'intérêt communautaire autres que les oiseaux.
L'objectif de cette action est d'étudier différents groupes, autres que les oiseaux, afin de pouvoir juger de l'opportunité d'envisager une désignation du site au titre de la Directive « Habitats ».

Description de l'action

Protocole d'inventaire du Cuivré des marais

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire du Cuivré des marais nécessite la mise en place d'une méthode standardisé de comptage à vue des effectifs des populations. Le recensement sera mis en place sur 10 secteurs de prairies humides de la ZPS. Les prairies humides de « Le Patural » et de « Le Grand Patural » seront expertisés (site de présence avérée de l'espèce) ainsi que 8 prairies humides choisis aléatoirement sur l'ensemble du site.
Le protocole consiste à parcourir au moins trois fois les zones de prospections retenues au cours de la période de vol de l'espèce concernée. La durée d'échantillonnage est établie à 1 heure et doit rester fixe au cours des différents passages. Les prospections devront être réalisées durant les périodes ensoleillées entre mi-mai et fin juin (2 passages), puis de fin juillet à début août (1 passage).
On pourra définir un indice d'abondance de la forme :

$$I = \frac{\sum \text{ des contacts}}{\sum \text{ des temps}}$$

Ainsi, la répétition à l'identique de cette opération plusieurs fois dans la saison, permettra de mettre en évidence les variations intra-annuelles. Cette méthode ne donne donc pas une réponse exacte sur le nombre d'individus de la population mais une base comparative d'un jour à l'autre.
Toutes les autres espèces de lépidoptères diurnes devront être identifiés, afin d'établir une liste d'espèces à la fin de la mission de terrain.

Ce suivi nécessitera, 3 passages de 2 journées, soit 6 jours d'expertise : ce temps permettra l'expertise de 5 prairies humides pendant une heure au cours d'une journée de terrain.
Une cartographie des zones expertisées et des individus recensés sera réalisée. Un rapport détaillé sur les populations observées, ainsi que sur les habitats occupés par l'espèce sera également fourni.

✶ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront se dérouler lors de conditions météorologiques favorables : ensoleillement, absence de vent et de pluie, et des températures élevées.

Protocole d'inventaire du Grand Capricorne et du Lucane cerf-volant

✶ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire du Grand Capricorne consistera à localiser à vue les arbres possédant des loges de l'espèce et de les dénombrer. Dans le cas où de nombreuses loges peuvent se trouver sur les troncs, il sera réalisé autant de photographies des troncs. Il pourra être proposé un photomontage des loges qui permettront ensuite d'être plus facilement comptabilisées en cas de très nombreuses loges identifiées.
Seront à cibler dans le temps imparti pour cette étude, tous les vieux chênes présents au sein de la ZPS.
Trois passages seront réalisés au cours de cet inventaire:

- Deux passages en mars-avril qui consisteront en une recherche des trous d'émergence;
- Un troisième passage en juillet qui consistera en une recherche au crépuscule d'imagos en vol dans un rayon de 100 m autour des fûts pré-localisés;

L'expertise crépusculaire permettra également d'identifier les imagos de Lucane cerf-volant.
Tous les arbres possédant des loges de Grand-Capricorne devront être pointés au GPS. Une cartographie des fûts occupés ainsi que des imagos observés au cours des expertises de terrain devra être réalisée.

✶ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections et plus particulièrement le troisième passage, devront se dérouler lors de conditions météorologiques favorables : peu de vent, température assez élevées.

Protocole d'inventaire de la Cistude d'Europe

✶ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire consistera à localiser à vue les individus de Cistude d'Europe présents au sein de la ZPS.
Les prospections seront réalisées à distance, à l'aide de jumelles, sur la berge opposée à celle exposée au soleil, en s'arrêtant tous les 15 mètres. Elles s'effectueront aux périodes quotidiennes les plus favorables, de 10h à 13h et de 18h à 19h30.
L'inventaire de la Cistude d'Europe s'effectuera sur tous les étangs de la ZPS. Il nécessitera, 1 passage réalisé sur 3 jours consécutifs entre mai et juin.
Une cartographie des zones expertisées et des individus recensés sera réalisés, ainsi qu'un rapport détaillé sur les habitats occupés par l'espèce et les premiers éléments de quantification relevés.

✶ ***Conditions particulières d'exécution***

La prospection (mai à juin) doit se dérouler lors de conditions météorologiques favorables : ensoleillement, absence de vent et de pluie, et des températures supérieures à 15°C.

Protocole d'inventaire des chauves-souris

✶ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire des populations des chauves-souris nécessite la mise en place d'une méthode standardisé. Il s'agit d'une approche quantitative par points d'écoute au détecteur d'ultrasons de façon régulière sur le site. Elle s'appuie sur l'identification et le dénombrement de tous les contacts de chauves-souris collectés durant une période de 10 minutes dans des milieux ou configurations particulièrement favorables aux

chauves-souris (étangs, haies, lisières, proximité d'habitations).
Un minimum de 10 points d'écoutes, définies au préalable en fonction des différents habitats présents, seront réalisés et répétés au cours de 4 passages, répartis entre fin avril et début octobre, afin d'étudier l'ensemble de la période d'activité des chiroptères (dispersion printanières, période de mise bas ou d'estivage, dispersion et migration automnale et période de swarming).
Afin d'étudier l'ensemble du cycle biologique des chauves-souris un inventaire des habitats de gîtes sera réalisé en phase hivernale. Ces prospections concerneront principalement : le milieu bâti, les ouvrages d'art, les arbres à cavités (cavités de pics, etc.). La recherche d'animaux dans leurs gîtes diurnes potentiels (ponts, arbres par ex.) se fait à vue à l'aide de lampes et de jeux de miroirs orientables.
Cet inventaire comprendra donc 4 nuits d'inventaires entre fin avril et début octobre et 1 journée de prospection diurnes des gîtes hivernaux.
Une cartographie de la localisation des points d'écoute, ainsi qu'une cartographie des espèces présentes en indiquant les taux d'activités obtenus (en nombre de contact par heure) devra être réalisée. Une attention particulière devra être portée sur les principaux habitats des espèces de l'annexe II de la « Directive Habitats » (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe).

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront se dérouler lors de conditions météorologiques favorables : soirée chaude (> 15°C), absence de vent et de pluie.

Protocole d'inventaire des odonates

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire des odonates consistera à réaliser des parcours d'échantillonnage (transect). Le choix de transects devra être choisi de façon à représenter les différentes unités fonctionnelles de l'hydrosytème de la ZPS (les différents étangs, mais également les fossés et ruisseaux parcourant le site d'étude).
Sur les sites d'échantillonnage, la longueur des transects sera à définir par les acteurs concernés et d'une longueur potentiellement variable en fonction des zones de prospection.
Une attention particulière sera portée aux biotopes favorables à l'agrion de mercure (Coenagrion mercuriale) et à la Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)
Chaque site de suivi sera échantillonné, au cours de trois passages (2 jours par passage). Le premier à réaliser en fin de printemps (mai à juin), le deuxième au cœur de l'été (juillet) et le troisième en fin d'été (août).
Le tracé précis des transects sera enregistré à l'aide d'un GPS et cartographiés. Une cartographie des espèces présentes devra être réalisée.
Lorsque cela est possible, la récolte d'exuvie sera réalisée, de préférence à l'aide d'une embarcation afin d'éviter la dégradation des berges. L'analyse des exuvies permet d'appréhender le caractère autochtone des différentes espèces d'odonates.
Deux journées de terrains seront dédiées à la récolte au cours de la période d'émergence des odonates.
Les points de collectes seront enregistrés à l'aide d'un GPS et cartographiés. Une cartographie des espèces identifiées via ce protocole spécifique devra être réalisée.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront se dérouler les jours de fort ensoleillement, avec peu de vent, et avec des températures élevées. Les suivis s'étaleront de 10H à 16H.

Protocole d'inventaire des amphibiens

★ ***Modalités techniques de mise en œuvre***

L'inventaire des amphibiens consistera à échantillonner 10 mares choisies en amont par le prestataire, de façon à inventorier l'ensemble des habitats du site d'étude (mare prairiale, mare forestière, etc.).

Une prospection nocturne mensuelle sera réalisée entre mars et juin. Chaque mare choisie sera expertisée au cours des quatre passages.
A chaque passage, tous les indices de présence d'amphibiens seront notés : écoute des chants, comptage d'adultes et de pontes de grenouilles et crapauds, estimation des densités pour les larves de salamandre et les tritons. L'observation des amphibiens sera réalisée sans capture, à l'aide de jumelles et d'un phare.
Chaque site de suivi sera échantillonné, au cours des quatre passages. 1 passage en mars, 1 passage en avril, 1 passage en mai et 1 passage en juin..
Les mares seront pointées à l'aide d'un GPS et cartographiées. Une cartographie des espèces présentes devra être réalisée, ainsi qu'un rapport d'état initial détaillé.

★ ***Conditions particulières d'exécution***

Les prospections devront se dérouler les jours de forte hygrométrie, avec peu de vent, et des températures élevées. Les suivis débuteront à partir du coucher du soleil.

Outils

Action à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation du site

NB : Cette action n'est pas une obligation pour la structure mettant en œuvre le DOCOB et ne relèvera que d'une demande de l'Etat justifiée par l'évolution de l'état de conservation de certaines espèces et habitats dont la présence est connue sur le site.

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du site, associations naturalistes, bureau d'études

Coûts, Budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Protocole	Nombre de passage	Passage n°1	Passage n°2	Passage n°3	Passage n°4	Passage n°5	Nombre de jour d'expertise de terrain	Nombre de jour de rédaction et cartographie	Coûts indicatifs
Inventaire du Cuivré des marais	3	mi-mai à fin juin	mi-mai à fin juin	fin-juillet à début-août	/	/	6	1	3 500,00 €
Inventaire du Grand Capricorne et du Lucane cerf-volant	3	mars à avril	mars à avril	juillet	/	/	3	1	2 000,00 €
Inventaire de la Cistude d'Europe	1	entre mai et juin	/	/	/	/	3	1	2 000,00 €
Inventaire des chauves-souris	5	fin-avril	début juillet	fin août	début octobre	décembre à janvier	5	1	3 000,00 €
Inventaires des odonates	4	mai à juin	juillet	août	spécifique exuvie: juillet	/	8	1	4 500,00 €
Inventaire des amphibiens	4	mars	avril	mai	juin	/	4	1	2 500,00 €

Budget prévisionnel : 17 500 euros

Financeurs potentiels : Etat, Europe, syndicats de rivières, Agence de l'eau

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Syndicats de rivières, Administrations (DDAF, DREAL…)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

★ ***Indicateur de mise en œuvre :***

- Nombre de jours d'expertises réalisés par année, surface expertisée

★ ***Indicateur de performance :***

- Evolution de la connaissance du site, nombre de groupes expertisés

Fiches action liées ou complémentaires

/

Bibliographie

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, 2009. *SDAGE 21010-2015*. 248p.

BACHASSON B., 1997. *Mise en valeur des étangs*. Paris : Lavoisier. Collection Agriculture d'aujourd'hui. 176p.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G., TOUFFET J., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 171 p.

BENSETTITI F. (coord.), 2001. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 1 : habitats forestiers, volume 1. Paris, 339 p.

BENSETTITI F. (coord.), 2001. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 1 : habitats forestiers, volume 2. Paris, 423 p.

BENSETTITI F. (coord.), 2004. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : humides. Paris, 457 p.

BENSETTITI F. (coord.), 2005. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 4 : habitats agropastoraux, volume 1. Paris, 445 p.

BENSETTITI F., (coord.), 2005. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 4 : habitats agropastoraux, volume 2. Paris, 487 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., 2004. " Cahiers d'habitats " Natura 2000. C*onnaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAP/MNHN. Édition La Documentation française, Paris, 1 volume : 353 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUÉRÉ E., (coord.), 2002. Connaissa*nce et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 6 : espèces végétales. Paris, 271 p.

BIOTOPE, 2010. *Document d'objectifs du Site d'importance communautaire FR5400447 « Vallée de la Boutonne » (Tome I).* DREAL Poitou-Charentes 188p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. (coord.), 1997. CORINE biotopes. ENGREF, Nancy, 175 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. 1997. CORINE Biotopes, version originales – types d'habitats français. E.N.G.R.E.F., G.I.P. Ateliers Techniques des Espaces Naturels, 175 p.

BOIVIN D., DOUILLET R., SOUHEIL H. (2009). *Guide méthodologique d'élaboration d'un document d'objectifs Natura 2000.*ATEN edit. Réserves Naturelles de France., *cahiers techniques, n°82,* 101p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Belin, 639 p

BOUTIN J.-M. & ISSA N. (COORD.) (2010). *Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010*. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

BOUTIN J.-M., ONCFS (2007). *Les rassemblements automnaux de l'œdicnème criard. Premiers résultats de suivi en Poitou-Charentes.* ONCFS, Poitou-Charentes. 6p.

BOYER O., CHATON T. ET ISSA N., 2009. *Document d'objectifs ZPS Brenne. Inventaire des oiseaux non nicheurs.* Indre Nature/PNR Brenne. Châteauroux, 73p.

BRUSLE J., QUIGNARD J.-P., 2001. *Biologie des poissons d'eau douce européens*. Collection aquaculture et pisciculture, édition Technique & Documentation : 625p.

BUREAU D'ETUDE CE3E, 2004. *Document d'objectifs Gorges de la Loire.* [en ligne].

BUSSIERE R., 2009. *Le Héron garde-bœufs Bubulcus ibis : une nouvelle espèce nicheuse dans le département de la Vienne.* LPO Vienne, Poitiers. 6p.

CADIOU B. et coord. (2011). *Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine 2009-2011*. Agence des aires marines protégées. 62p.

CASTANO P. ET GUYON A. (2005). *Schéma régional de gestion sylvicole*. CRPF Poitou-Charentes, Smarves. 144 p.

CAUPENNE M. (1982). *Hivernage d'un Pygargue à queue blanche dans la Vienne*. L'Outarde n°14. p.104–107.

CETEF DE LA CHARENTE. (2011), *Document de Stratégie Locale de Développement Forestier et Bocager,* Pays Charente Limousine.

COMBROUX I., BENSETTITI F., DASZKIEWICZ P. ET MORET J. 2006. *Evaluation de l'état de conservation des Habitats et espèces d'intérêt communautaire 2006-2007. Document 2.* Guide Méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité. 149p.

COMMISSION EUROPEENNE/DG ENVIRONNEMENT, 1999. *Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne* – EUR 15/2. 132 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, 1992. *La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages*. Journal Officiel des Commissions Européennes.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 1997. *Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles*, Département de la Vienne.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES, 1999. *Inventaire des paysages du Poitou-Charentes*

DEMENE J.M., CASTANO P., GUERRIER A., HOMMEAU M., MOUNIER J.M., PERSUY A., SINOU E. THILLOU A. (2004). *Guide de gestion des milieux naturels associés à la forêt*. CRPF Poitou-Charentes - Poitou-Charentes Nature, Smarves. 58p.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE, 2010. *Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique Déviation de PRESSAC*. Gaudriot, Espalion. 186p.

DES ABBAYES H., CLAUSTRES G., CORILLION R., DUPONT P., 1971,. *Flore et végétation du Massif armoricain*, Tome I Flore vasculaire. Presses Universitaires de Bretagne, Saint-Brieuc, 1227 p.

DG-ENVIRONNEMENT (2008). *Guide sur la chasse en application de la directive "Oiseaux"*. Commission européenne. 98p.

DRAAF/SRISEF DE POITOU-CHARENTES (2011), *Agreste, la statistique agricole, N°13 : La Vienne*

DRAAF/SRISEF DE POITOU-CHARENTES (2011), *Agreste, la statistique agricole, N°5 : Poitou-Charentes*

DRAAF/SRISEF DE POITOU-CHARENTES, *Recensement général agricole (RGA) de 1979, 1988 et 2000. Agreste*

DUBOIS PH. J, LE MARECHAL P., OLIOSO G. ET YESOU P. (2008). *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE ; *Schéma départemental de gestion cynégétique de la Charente. FDC 16, Puymoyen. 81p.*

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE (2007). *Schéma départemental de gestion cynégétique de la Vienne. FDC 86* – CG 86, Poitier. 60p.

FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS (2011). Résolution des chasseurs français portant sur la pratique de la chasse sur les espaces protégés au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. FNC, Issy les Moulineau. 4p.

FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS DE POITOU-CHARENTES (2005). *Guide méthodologique pour l'élaboration des schémas départementaux de gestion cynégétique*. 36p.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine*. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p.

FOURNIER, P., 1990. Les quatre flores de France. Ed. Lechevalier, 1104 p.

FUSTEC E., B. FROCHOT, 1996. *Les fonctions des zones humides* – Synthèse bibliographique. Agence de l'Eau Seine - Normandie, 126p.

GRAND D. & BOUDOT J.P., 2006 - *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, collection Parthénope, 480 p.

GRANDIN M., 1992. *Histoires de France* – Histoires et Portraits. F. Bourin, Non paginé.

HOLDICH D.,2003. *Ecology of the White-clawed Crayfish. Conserving Natura 2000 Rivers* Eology Series No. 1. English Nature, Peterborough.

HYDRO-CONCEPT (2006), *Contrat Restauration Entretien du Clain 2008-2012* – Syndicat Mixte du Clain Sud

JOUSSEMET S., 2004. Plan *Départemental de la Vienne pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles* (P.D.P.G.), 190p.

KEITH P., ALLARDI J. (coord.), 2001. *Atlas des poissons d'eau douce de France*. Patrimoines Naturels : 387 p.

KERGUELEN M., 1993. *Index synonymique de la flore de France*. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris, 196 p.

LEFRANC N., ISSA N. (2011). *Plan national d'action en faveur des pies-grièches*. SEPN - LPO, Rochefort. 112 p.

LES AGENCES DE L'EAU, 2001. *Les zones humides et la ressource en eau*. Guide technique. Nanterre : Agence de l'eau Seine Normandie. Classeur. (Études sur l'eau n°89).

LPO VIENNE (2011). *Fournitures de données concernant l'avifaune Zone de protection spéciale n°FR5412019 « Région de Pressac, étang de Combourg »*. LPO Vienne, poitiers. 27p.

MALAVOI J.-R., 1989. *Typologie des faciès d'écoulement et unités morphodynamiques des cours d'eau à haute énergie*. Bull. Fr. Pêche Piscic. :189-210 p.

MARION L. (coord.) (2009). *Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007*. SESLG-CNRS-Université Rennes1-MNH, Rennes. 84p.

MASSON L. ET NADAL R., (2010). *Bilan du plan national d'action Chevêche d'Athéna 2000-2010*. Ligue pour la Protection des Oiseaux – Birdlife, France. 61p.

MICHELOT J-L. ET CHIFFAUT A., 2003. *La mise en œuvre de Natura 2000. L'expérience des réserves naturelles*. ATEN edit. Réserves Naturelles de France., *cahiers techniques*, *n°73,* 96p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION, LA PECHE ET LES AFFAIRES RURALES, 2004. L*a nouvelle Politique Agricole Commune* (P.A.C.) – Conditionnalité 2005 – Livrets I et II. 8 et 24 p.

MOSAÏQUE-ENVIRONNEMENT - Conservatoire des Sites de l'Allier, (2011). *Document d'objectifs ZPS « Oiseaux de la Sologne bourbonnaise »*. DREAL Auvergne. 109p.

MOURIER J.P., FLOC'H J.P., COUBÈS L. (1989). *Notice explicative, carte géol. France (1/50000), feuille L'Isle-Jourdain (638)* - Orléans : Bureau de recherches géologiques et minières, 73p.

MOURIER J.P., PEIFFER M.T., FLOC'H J.P. (1989). *Carte géol. France (1/50 000), feuille l'Isle-Jourdain (638)* - Orléans : Bureau de recherches géologiques et minières. 73p.

MULLER S. (coord.), 2004. *Plantes invasives en France*. Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 167 p

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 1995, *Inventaire de la faune de France - vertébrés et principaux invertébrés*, Editions Nathan et Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 415 p.

PARC NATUREL REGIONAL DU PLATEAU DE MILLEVACHES, 2003. *Document d'objectifs ZPS Plateau de Millevaches*. [en ligne].

PNR DE LA BRENNE, 1998. *Document d'objectifs Natura 2000 de la Grande Brenne*. 77p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2001, *espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes* – faune, cahiers techniques, 120 p.

PREFET DE REGION POITOU-CHARENTES (2010). Arrêté n° 2010/DDT/SEB/291 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2010-2011 dans le département de la Vienne. Préfecture de la Vienne, Poitiers. 7p.

REGION POITOU-CHARENTES (2010). *Plan Régional pour la Biodiversité 2010-2015*. 129p.

RIGAUD T. ET GRANGER M. (coord.), 1999. *Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France, 236 p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). *Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

SARDIN J.-P. & CAUPENNE M. (1983). *L'avifaune de la zone naturelle humide de Combourg*. L'Outarde n°15. p.55–97.

SERAMA (2010), *Etude complémentaire du Contrat Restauration Entretien du Clain 2008-2012* – Syndicat Mixte du Clain Sud

SINNASSAMY J.M., MAUCHAMPS M., 2001. *Roselière, gestion fonctionnelle et patrimoniale*. Montpellier : Atelier technique des espaces Naturels. 60p., 96 p. (Guide technique n°63)

SNOW D.W. ET PERRINS C.M. (1998). *The birds of the Western Paleartic. Concise Edition*. Oxford University Press. 1832 p.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ETANG DE L'OR, 2008. *Document d'objectifs des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » (Hérault) - SIC FR 9101408 et ZPS FR 9112017*. SMGEO edit. 470p.

TROTIGNON J., 2000. *Des étangs pour la vie*. Montpellier : Atelier technique des espaces Naturels. 60p. (Guide technique n°61)

Annexes

Annexe 1. Liste des membres du Comité de Pilotage fixée par arrêté préfectoral du 11 septembre 2007 133

Annexe 2. Typologie des habitats naturels cartographiés sur le site en 2010 135

Annexe 3. Relevés phytosociologiques établis sur le site en 2010 139

Annexe 4. Description individuelle des habitats naturels d'intérêt communautaire 142

Annexe 5. Cahier photographique des espèces floristiques remarquables 161

Annexe 6. Liste exhaustive des espèces d'oiseaux inventoriées sur la ZPS entre 1973 et 2011 165

Annexe 7. Présentation détaillée des espèces d'oiseaux remarquables pour le site (30 fiches espèces) 171

Annexe 8. Cahier photographique des étangs de plus de 1 ha 262

Annexe 1. Liste des membres du Comité de Pilotage fixée par arrêté préfectoral du 11 septembre 2007

Nota : Suite à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) certaines structures listées dans l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2007 fixant la composition du Copil, ont changé de dénomination. Leur nouvelle appellation est indiquée entre parenthèses.

Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes

Monsieur le Préfet de la Charente

Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon

Madame la Sous-préfète de Confolens

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement (Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vienne (Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne)

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente (Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Charente)

Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement de la Vienne (Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne)

Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement de la Charente (Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Charente)

Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques

Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière Poitou-Charentes

Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Charente

Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de la Vienne

Monsieur le Président du Conseil Général de la Vienne

Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Confolentais

Monsieur le Conseiller Général du canton de Confolens Nord

Monsieur le Conseiller Général du canton d'Availles Limouzine

Monsieur le Député Maire de Mauprévoir

Monsieur le Maire de Pleuville

Monsieur le Maire de Pressac

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers de la Vienne

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers de la Charente

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente

Monsieur le Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Charente

Monsieur le Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Vienne

Monsieur le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Charente

Monsieur le Président de l'ADASEA de la Vienne

Monsieur le Président de l'ADASEA de la Charente

Monsieur le Président de l'UDSEA de la Vienne

Monsieur le Président de l'UDSEA de la Charente

Monsieur le Président de la CDJA de la Vienne

Monsieur le Président de la CDJA de la Charente

Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la Vienne

Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la Charente

Monsieur le Président de la Coordination Rurale de la Vienne

Monsieur le Président de la Coordination Rurale de la Vienne

Monsieur le Président du MODEF Charente

Monsieur le Président du MODEF Vienne

Monsieur le Président de l'A.P.E.A.R. 86

Monsieur le Président de l'A.P.E.A.R. 16

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Madame la Directrice du conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes

Monsieur le Président de l'association Vienne Nature

Monsieur le Président de Charente Nature

Monsieur le Président de la LPO Vienne

Monsieur le Président de la LPO Charente

Monsieur le Président de la Fédération charentaise de Randonnée

Monsieur le Président de la FDGDON de Charente

Monsieur le Président de la FDGDON Vienne

Monsieur le Président de la commission des sports de nature du Comité Régional Olympique

Madame la Présidente de l'Association Avenir Nature Agriculture

Annexe 2. Typologie des habitats naturels cartographiés sur le site en 2010

Code_ Veg	Intitulé Libre	Rapprochement phytosiciologique	Code CORINE Biotope	Intitulé CORINE Biotope	Code EUNIS	Intitulé EUNIS	Code Eur27 générique	Intitulé Eur27 générique	Code Eur27 décliné	Intitulé Eur27 décliné
VEGETATIONS AQUATIQUES ET AMPHIBIES										
AQ-14	Eaux stagnantes sans végétation phanérogamique	/	22.1	Eaux douces	C1	Surface standing waters	/	/	/	/
AQ-30	Eaux courantes sans végétation phanérogamique	/	24	Eaux courantes	C2	Surface running waters	/	/	/	/
AQ-1	Gazons amphibies pérennes typiques	Elodo palustris-Sparganion Br.-Bl. & Tüxen 1943 ex Oberdorfer 1957	22.313	Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	C3.41	Euro-Siberian perennial amphibious communities	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae
AQ-2	Gazons amphibies pérennes peu différenciés	Elodo palustris-Sparganion Br.-Bl. & Tüxen 1943 ex Oberdorfer 1957	22.313	Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	C3.41	Euro-Siberian perennial amphibious communities	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae
AQ-13	Végétations humides annuelles des niveaux moyens	Nanocyperion flavescentis Koch ex Libbert 1932	22.3232	Gazons à petits Souchets	C3.513	Swards of small [Cyperus] species	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	3130-5	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea
AQ-12	Végétations humides annuelles des niveaux supérieurs	Cicendion filiformis (Rivas Goday in Rivas Goday & Borja 1961) Br.-Bl. 1967	22.3233	Communautés d'herbes naines des substrats humides	C3.514	Wet ground dwarf herb communities	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	3130-5	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea
AQ-20	Autres végétations humides annuelles	Isoeto durieui-Juncetea bufonii Br.-Bl. & Tüxen ex Westhoff., Dijk & Passchier 1946	22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	C3.51	Euro-Siberian dwarf annual amphibious swards	/	/	/	/
AQ-4	Herbiers flottants	Lemnion minoris O. Bolòs & Masclans 1955 & Hydrocharition morsus-ranae Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944	22.41	Végétations flottant librement	C1.32	Free-floating vegetation of eutrophic waterbodies	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150-3	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau
AQ-5	Herbiers enracinés immergés	Potamion pectinati (Koch 1926) Libbert 1931	22.42	Végétations enracinées immergées	C1.33	Rooted submerged vegetation of eutrophic waterbodies	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes
AQ-3	Herbiers enracinés flottants	Nymphaeion albae Oberdorfer 1957	22.431	Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles (Nymphaeion albae)	C1.34	Rooted floating vegetation of eutrophic waterbodies	/	/	/	/
AQ-16	Herbiers dégradés à Myriophylle du Brésil	/	22.4	Végétations aquatiques	C1.3	Permanent eutrophic lakes, ponds and pools	/	/	/	/
AQ-21	Herbiers dégradés à Jussie	/	22.4	Végétations aquatiques	C1.3	Permanent eutrophic lakes, ponds and pools	/	/	/	/
AQ-22	Végétations à Characées	Charetea fragilis F. Fukarek ex Krausch 1964	22.44	Tapis immergés de Characées	C1.25	Charophyte submerged carpets in mesotrophic waterbodies	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp.	/	/
AQ-23	Végétations humides annuelles nitrophiles	Bidention tripartitae Nordhagen 1940	22.33	Groupements à Bidens tripartitus	C3.52	[Bidens] communities (of lake and pond shores)	/	/	/	/
ROSELIÈRES ET CARIÇAIES										
RC-4	Roselières pionnières	Oenanthion aquaticae Hejný ex Neuhäusl 1959	53.14	Roselières basses	C3.24	Medium-tall non-graminoid waterside communities	/	/	/	/
RC-5	Roselières à Iris jaune	Phragmition communis Koch 1926	53.1	Roselières	C3.2	Water-fringing reedbeds and tall helophytes other than canes	/	/	/	/
RC-8	Roselières à Phragmite	Phragmition communis Koch 1926	53.1	Roselières	C3.2	Water-fringing reedbeds and tall helophytes other than canes	/	/	/	/
RC-9	Roselières à massettes	Phragmition communis Koch 1926	53.1	Roselières	C3.2	Water-fringing reedbeds and tall helophytes other than canes	/	/	/	/
RC-20	Roselières à Scirpe lacustre	Phragmition communis Koch 1926	53.1	Roselières	C3.2	Water-fringing reedbeds and tall helophytes other than canes	/	/	/	/
RC-21	Roselières à Rubanier	Phragmition communis Koch 1926	53.1	Roselières	C3.2	Water-fringing reedbeds and tall	/	/	/	/

						helophytes other than canes				
RC-6	Cariçaies à Laîche aiguë	Caricion gracilis Neuhäusl 1959	53.21	Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)	D5.2	Beds of large [Carex] spp.	/	/	/	/
RC-1	Cariçaies à Laîche raide	Magnocaricion elatae Koch 1926	53.21	Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)	D5.2	Beds of large [Carex] spp.	/	/	/	/
RC-7	Cariçaies à Laîche vésiculeuse	Magnocaricion elatae Koch 1926	53.21	Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)	D5.2	Beds of large [Carex] spp.	/	/	/	/
RC-10	Cariçaies à Laîche des rives	Caricion gracilis Neuhäusl 1959	53.21	Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)	D5.2	Beds of large [Carex] spp.	/	/	/	/
RC-2	Ceintures à Jonc diffus	/	53.5	Jonchaies hautes	D5.3	Swamps and marshes dominated by [Juncus effusus] or other large [Juncus] spp.	/	/	/	/
RC-22	Roselières à Léersie faux-Riz	Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti Br.-Bl. & Sissingh in Boer 1942	53.14	Roselières basses	C3.24	Medium-tall non-graminoid waterside communities	/	/	/	/
MÉGAPHORBIAIES										
MG-1	Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère	Convolvulion sepium Tüxen in Oberdorfer 1957	37.715	Ourlets riverains mixtes	E5.411	Watercourse veils (other than of [Filipendula])	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
MG-2	Mégaphorbiaies mésotrophes à Scirpe des bois	Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae de Foucault 1984 nom. ined.	37.71	Voiles des cours d'eau	E5.412	Western nemoral river bank tall-herb communities dominated by [Filipendula]	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
PRAIRIES HUMIDES MESOTROHES ET EUTROPHES										
PH-1	Prairies humides indifférenciée à Jonc articulé	Agrostietea stoloniferae Müller & Görs 1969	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41	Atlantic and sub-Atlantic humid meadows	/	/	/	/
PH-2	Prairies humides à Jonc acutiflore	Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati Passarge 1969	37.22	Prairies à Jonc acutiflore	E3.42	[Juncus acutiflorus] meadows	/	/	/	/
PH-3	Prairies humides dominées par le Jonc diffus	Agrostietea stoloniferae Müller & Görs 1969	37.241	Pâtures à grand jonc	E3.441	Tall rush pastures	/	/	/	/
PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES ET TOURBIERES										
PO-1	Prairies humides oligotrophes à Cirse anglais et Scorzonère humble ou Carvi verticillé et Molinie	Juncion acutiflori Br.-Bl. in Br.-Bl. & Tüxen 1950	37.312	Prairies à Molinie acidiphiles	E3.51	[Molinia caerulea] meadows and related communities	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	/	/
RC-3	Communautés monospécifiques à Molinie	Juncion acutiflori Br.-Bl. in Br.-Bl. & Tüxen 1950	37.312	Prairies à Molinie acidiphiles	E3.51	[Molinia caerulea] meadows and related communities	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	/	/
PO-5	Communautés à Choin noirâtre	Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis de Foucault 1984 nom. ined.	54.21	Bas-marais à Schoenus nigricans	D4.11	[Schoenus nigricans] fens	7230	Tourbières basses alcalines	/	/
LANDES HUMIDES										
LH-1	Landes humides à Bruyère à quatres angles et Bruyère à balais	Scopario-Ericetum tetralicis (Rallet 1935) Géhu & Géhu-Franck 1973	31.11	Landes humides atlantiques septentrionales	F4.12	Southern wet heaths	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	4010-1	Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles
LANDES MESOPHILES										
LM-1	Landes mésophiles à Bruyère cendrée et Bruyère à balais	Ulici minoris-Ericetum scopariae (Rallet 1935) Géhu 1975	31.2393	Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica scoparia	F4.23	Atlantic [Erica] - [Ulex] heaths	4030	4030 - Landes sèches européennes (association ne figure pas dans les cahiers d'habitats)	4030-8	Landes atlantiques fraîches méridionales
FOURRÉS MESOPHILES & COUPES FORESTIÈRES										
FO-1	Végétations à Fougère-aigle	Holco mollis-Pteridion aquilini (Passarge 1964) Rameau 2004 prov.	31.86	Landes à Fougères	E5.31	Sub-Atlantic [Pteridium aquilinum] fields	/	/	/	/
FO-2	Fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1962	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
FO-3	Ronciers	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1963	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
FO-4	Taillis de Noisetier	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1964	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
FO-6	Fourrés mixtes à arbustes et	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/

	jeunes arbres	1964								
FO-7	Recolonisations forestières de Frêne commun	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1965	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
FO-11	Fourrés à Genêt	Sarothamnion scoparii Tüxen ex Oberdorfer 1957	31.84	Landes à Genêts	F3.14	Temperate [Cytisus scoparius] fields	/	/	/	/
FO-8	Fourrés variés	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1965	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
FO-10	Coupes forestières	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1965	31.8	Fourrés	F3.1	Temperate thickets and scrub	/	/	/	/
BOISEMENTS HUMIDES										
BH-1	Saulaies méso-hygrophiles à hygrophiles	Salicion cinereae Müller & Görs 1958	44.92	Saussaies marécageuses (Salicion cinereae (Frangulo-Salicion auritae))	G1.9	Non-riverine woodland with birch, aspen or rowan	/	/	/	/
BH-2	Chênaies humides sur Molinie ou laîches	Molinio caeruleae-Quercion roboris Scamoni & Passarge 1959	41.51	Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux	G1.81	Atlantic [Quercus robur] - [Betula] woods	/	/	/	/
BH-4	Ripisylves et autres boisements humides	Salicion albae Soó 1930 & Alnion incanae Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928	44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	G1.1	Riparian and gallery woodland, with dominant [Alnus], [Betula], [Populus] or [Salix]	/	/	/	/
BOISEMENTS MÉSOPHILES										
BZ-6	Taillis sous futaies de Chêne pédonculé	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.5	Chênaies acidiphiles	G1.8	Acidophilous [Quercus]-dominated woodland	/	/	/	/
BZ-5	Taillis de Chêne pédonculé	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.5	Chênaies acidiphiles	G1.8	Acidophilous [Quercus]-dominated woodland	/	/	/	/
BH-9	Autres futaies d'essences indigènes	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.5	Chênaies acidiphiles	G1.8	Acidophilous [Quercus]-dominated woodland	/	/	/	/
BZ-8	Autres taillis d'essences indigènes	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	31.8E	Taillis	G5.71	Coppice	/	/	/	/
FO-5	Autres taillis d'essences indigènes	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	31.8E	Taillis	G5.71	Coppice	/	/	/	/
BZ-2	Boisements de Bouleau verruqueux	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.B	Bois de Bouleaux	G1.91	[Betula] woodland not on marshy terrain	/	/	/	/
BZ-3	Boisements de Peuplier tremble	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.D	Bois de Trembles	G1.92	[Populus tremula] woodland	/	/	/	/
BZ-4	Futaies et taillis sous futaies de Chêne rouge	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.H	Autres bois caducifoliés	G1.C2	Deciduous exotic [Quercus] plantations	/	/	/	/
BZ-1	Taillis de Chêne rouge	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	31.8E	Taillis	G5.71	Coppice	/	/	/	/
BZ-10	Boisements de Robinier	Quercion robori-pyrenaicae (Br.-Bl., P. Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas-Martínez 1975 nom. nud.	41.H	Autres bois caducifoliés	G1.C3	[Robinia] plantations	/	/	/	/
BZ-7	Haies	Crataego monogynae-Prunetea spinosae Tüxen 1965	84.2	Bordures de haies	FA	Hedgerows	/	/	/	/
PLANTATIONS										
PL-3	Plantations de feuillus	/	83.32	Plantations d'arbres feuillus	G1.C4	Other broadleaved deciduous plantations	/	/	/	/
PL-1	Plantations de résineux	/	83.31	Plantations de conifères	G3.F	Highly artificial coniferous plantations	/	/	/	/

PL-2	Peupleraies	/	83.321	Plantations de Peupliers	G1.C1	[Populus] plantations	/	/	/	/
CU-3	Vignes	/	83.21	Vignobles	FB.4	Vineyards	/	/	/	/
CU-4	Vergers	/	83.151	Vergers septentrionaux	G1.D4	Fruit orchards	/	/	/	/
PRAIRIES MESOPHILES										
PZ-1	Prairies mésophiles pâturées	Cynosurion cristati Tüxen 1947	38	Prairies mésophiles	E2	Mesic grasslands	/	/	/	/
PZ-2	Prairies mésophiles fauchées	Arrhenatheretea elatioris Br.-Bl. 1949 nom. nud.	38	Prairies mésophiles	E2	Mesic grasslands	/	/	/	/
SYSTÈMES D'AGRICULTURE INTENSIVE ET VÉGÉTATIONS RUDÉRALES										
CU-1	Cultures	/	82	Cultures	I1.1	Intensive unmixed crops	/	/	/	/
CU-2	Prairies fortement amendées ou semées	/	81	Prairies améliorées	E2.6	Agriculturally-improved, re-seeded and heavily fertilised grassland, including sports fields and grass lawns	/	/	/	/
FR-1	Friches	Artemsietea vulgaris Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951 & Stellarietea mediae Tüxen, Lohmeyer & Preising ex von Rochow 1951	87	Terrains en friche et terrains vagues	I1.5	Bare tilled, fallow or recently abandoned arable land	/	/	/	/
INFRASTRUCTURES										
UR-1	Villes, villages et maisons isolées	/	86	Villes, villages et sites industriels	J1	Buildings of cities, towns and villages	/	/	/	/
JA-1	Jardins isolés	/	86	Villes, villages et sites industriels	J1	Buildings of cities, towns and villages				
RO-1	Routes	/	86	Villes, villages et sites industriels	J1	Buildings of cities, towns and villages	/	/	/	/
AUTRES										
VN-1	Vases sans végétation phanérogamique	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SN-1	Sols sans végétation phanérogamique	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Annexe 3. Relevés phytosociologiques établis sur le site en 2010

A-PRAIRIES																					
ID-relevé	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P19	P21	P16	P17	P20	P18
Date	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11
Observateur(s)	FTI	FPZ	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FPZ	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FPZ
Code-Veg (cf. typologie)	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-1	PO-5	MG-2	MG-1	RC-4
Code CORINE	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	37.312	54.21	37.71	37.715	53.14
Code EUR25	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	6410	7230	6430	6430	-
Surface (m^2)	10	-	20	20	10	20	20	4	15	20	-	20	30	20	5	20	15	20	8	10	-
Hauteur végétation (cm)	25	-	45	50	60	40	60	60	80	60	-	45	80	40	25	60	100	60	150	200	-
Recouvrement total (%)	100	-	100	100	100	100	100	100	100	100	-	100	100	90	100	100	100	40	100	100	-
Nombre espèce	10	7	13	14	11	15	4	4	12	9	9	8	10	13	7	15	9	5	5	2	6
Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori																					
Cirsium dissectum	4	3	3	4	1	1				+	1					1					
Molinia caerulea			2	4	5	5	5	4	2	+	3		1	2	i	1	5				
Scorzonera humilis						+					1										
Juncus acutiflorus	2	1	5						5	3	1	4	5	+			2				
Agrostis canina	4		2	2			1	3				5		2	1						
Juncus conglomeratus	+		1	+			+						+		+						
Carum verticillatum	+	1	2	1	+	1			+		2	+									
Hydrocotyle vulgaris								3			4	1	5	+							
Lotus uliginosus	1	1				1	+		1			2	2								
Potentilla erecta	+			1	+	1			1		2			+			1				
Luzula multiflora						+															
Ranunculus flammula			2					+				4		3							
Carex panicea				1	+	+				3				2							
Carex flacca																1					
Carex hostiana					+																
Carex pulicaris						+															
Carex demissa															5						
Silaum silaus				+												+		3			
Serratula tinctoria				+																	
Schoenus nigricans					+													3			
Danthonia decumbens		+													+						
Scutellaria minor															1						
Juncus bulbosus														1	+						
Baldellia ranunculoides														+							
Carex lepidocarpa														4							
Succisa pratensis						1															
Veronica scutellata					+																
Hypericum elodes													+								
Ophiglossum vulgatum		+																			
Genista tinctoria				+		+			+							4		+			
Agrostietea stoloniferae & Arrhenatheretea elatioris																					
Galium boreale																2					
Achillea ptarmica										2											
Juncus effusus			1		+							1							1		
Juncus articulatus																					2
Pulicaria dysenterica					2					3								+			
Potentilla reptans																1					
Galium palustre				+		+							+								
Deschampsia cespitosa																4					
Anthoxanthum odoratum			1																		
Poa trivialis												1									
Holcus lanatus	1		2	+					2							1					
Ranunculus acris	1																				
Galium verum																2					
Trifolium repens	+																				
Lotus corniculatus						+															
Festuca rubra																4					
Briza media						+															
Convolvulus arvensis																+					
Prunella vulgaris				+																	
Centaurea sp.			1													+					
Teucrium scordium																					2
Gratiola officinalis														1							+
Agrostis sp.		1																			
Leucanthemum vulgare																+					
Mentha longifolia											3										
Calluno vulgaris-Ulicetea minoris																					
Ulex minor									1								2				
Erica scoparia						+											4				
Calluna vulgaris																	+				
Erica tetralix																	+				
Genista anglica											1										
Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium																					
Lythrum salicaria					+																
Cirsium palustre									+								+				
Scirpus sylvaticus																			5		
Phalaris arundinacea																				5	
Calystegia sepium													1						2	1	
Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae																					
Mentha aquatica			2	+						1			4	2				+	3		3
Scutellaria galericulata									4												
Rorippa amphibia																					3
Lycopus europaeus									1				1	+					1		1
Autres																					
Prunus spinosa										i											
Quercus robur (a)										i											
Salix atrocinerea			+																		
Filipendula vulgaris																+					
Rubus sp.									2								2				

B- VEGETATIONS AQUATIQUES ET AMPHIBIES

ID-relevé	V1	V2	V3	V4	V5	V27	V6	V7	V8	V9	V10	V11	V12	V19	V20	V13	V14	V15	V16	V17	V18	V26	V21	V22	V23	V24	V25
Date	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11
Observateur(s)	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FPZ	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI	FPZ	FTI	FTI	FTI	FPZ	FTI	FTI	FTI	FTI
Code-Veg (cf. typologie)	AQ-5	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-1	AQ-2	AQ-2	AQ-2	AQ-2	AQ-2	AQ-2	AQ-2	AQ-13	AQ-13	AQ-13	AQ-23	AQ-23
Code CORINE	22.42	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.313	22.3232	22.3232	22.3232	22.33	22.33
Code EUR25	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	-	-
Surface (m²)	15	5	3	10	4	-	5	1	2	4	1	10	8	0,12	2	3	1	10	-	10	1	3	-	2	0,04	20	-
Hauteur végétation (cm)	-	-	5	-	-	-	5	20	25	25	20	5	-	5	10	10	10	-	-	5	10	25	-	20	5	10	-
Recouvrement total (%)	90	95	100	60	90	-	80	90	90	90	70	90	100	80	90	95	95	100	-	70	80	90	-	70	90	25	-
Remarque																											
Nombre espèce	2	6	4	3	4	5	4	#	3	5	7	7	8	4	6	6	4	3	4	5	6	8	5	5	4	4	9
Ranunculus subgenius batrachium		2																									
Potamogeton nodosus	5																										
Utricularia sp.	2																	1									
Callitriche stagnalis																											+
Littorelletea uniflorae																											
Littorella uniflora							5	4																			
Hypericum elodes					5					+		+															
Eleogiton fluitans		5	4	3	5	4														2							
Ranunculus flammula		+			+	+		i				+	+		1	+					4	4		+	2		+
Hydrocotyle vulgaris					+	1	+	+	2	3	+	+		2		3	3		2			5	1				
Juncus bulbosus		1	2	2				1			3	1	1			5	5	3		1	1		+				
Baldellia ranunculoides						2	2	+		+						i	+			4	5	2					
Eleocharis multicaulis									5	5	3																
Eleocharis acicularis														5	4												
Pilularia globulifera												5	5														
Potamogeton polygonifolius		+		1								+	3														
Ludwigia palustris								5										5	4				2				
Ranunculus sceleratus																										+	
Polygonum lapathifolium																										2	5
Cyperus fuscus																							4				
Gnaphalium uliginosum														1										1			+
Peplis portula														+	3												
Juncus tenageia																								4			
Juncus bufonius																								1			
Isolepis setacea																									5		
Rorippa islandica																											
Characeae															+												
Lycopus europaeus											+	+									+	2				1	
Solanum dulcamara															+												
Leersia oryzoides																			1			3					
Alisma plantago-aquatica													+														
Carex vesicaria																+											
Carex elata			+																								
Lysimachia vulgaris											+																
Agrostis canina									1	1	1					+											
Juncus acutiflorus																											
Veronica scutellata								+																			
Juncus conglomeratus																											
Molinia caerulea											+																
Mentha aquatica								i							2							3			1	1	
Eleocharis sp.																							2				
Mentha pulegium			1					4																			
Gratiola officinalis																					+			1			
Plantago major								+																			
Rumex crispus																											+
Myosotis scorpioides													1														+
Agrostis stolonifera													1									2			2		+
Ranunculus repens																											+
Lotus uliginosus																											
Galium palustre																											
Eleocharis palustris						5	+						+						2	+		4					
Eleocharis uniglumis																					1						
Juncus articulatus		4															+			+							+
Calystegia sepium																											

C-LANDES					
ID-relevé	L1	L2	L3	L4	L5
Date	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11	juill-11
Observateur(s)	FTI	FTI	FTI	FTI	FTI
Code-Veg (cf. typologie)	LM-1	LM-1	LM-1	LM-1	LH-1
Code CORINE	31.2393	31.2393	31.2393	31.2393	31.11
Code EUR25	4030	4030	4030	4030	4010
Surface (m²)	15	16	20	30	10
Hauteur végetation (cm)	200	220	150	150	100
Recouvrement total (%)	100	100	100	95	85
Remarque	mec	mec			
Nombre espèce	8	7	9	10	9
Calluno vulgaris-Ulicetea minoris					
Ulex minor	1	4		3	
Erica scoparia	4	3	4	4	2
Erica cinerea	1	+			
Calluna vulgaris	3	1	2	2	
Erica tetralix					2
Genista anglica			+	+	
Autres					
Molinia caerulea		2	3		5
Juncus acutiflorus					
Agrostis canina			2	+	
Potentilla erecta					
Agrostis capillaris					
Brachypodium pinnatum				2	
Peucedanum gallicum				+	
Vincetoxicum hirundinaria				+	
Teucrium scorodonia				+	
Cirsium palustre					
Sphagnum sp.					2
Lythrum salicaria					+
Salix aurita					2
Betula pendula					+
Cytisus scoparius				2	
Frangula dodonei	4	3	+		1
Quercus robur (a)	2				i
Quercus rubra (a)	2				
Ulex europaeus			+		
Crataegus monogyna			+		
Rubus sp.	2	1	+		

Annexe 4. Description individuelle des habitats naturels d'intérêt communautaire

Le tableau présenté ci-après présente l'ensemble des groupements végétaux inventoriés. Il permet également d'identifier les fiches descriptives correspondantes, chacune de ces dernières étant codifiée par une lettre et un numéro.

Tableau 19. Présentation des habitats inventoriés sur le site

Typologie	Code CORINE Biotope	Code Eur27 décliné	Code Eur27 générique
HABITATS AQUATIQUES ET HUMIDES			
Fiche A : Herbiers aquatiques enracinés immergés ou flottants			
Herbiers flottants	22.41	3150-3	3150
Herbiers enracinés immergés	22.42	3150-1	3150
Fiche B : Herbiers aquatiques à Characées			
Végétations à Characées	24.44	/	3140
Fiche C : Gazons amphibies pérennes			
Communautés typiques	22.313	3110-1	3110
Communautés peu différenciées	22.313	3110-1	3110
Fiche D : Végétations humides annuelles pionnières			
Communautés des niveaux topographiques moyens	22.3232	3130-5	3130
Communautés des niveaux topographiques supérieurs	22.3233	3130-5	3130
Fiche E : Mégaphorbiaies			
Mégaphorbiaies mésotrophes	37.71	6430-1	6430
Mégaphorbiaies eutrophes	37.715	6430-4	6430
TOURBIÈRES ET BAS-MARAIS			
Fiche F : Prairies humides oligotrophes et bas-marais			
Prairies humides oligotrophes	37.312	/	6410
Bordures de plans d'eau à Molinie	37.312	/	6410
Bas-marais alcalins	54.21	/	7230
LANDES, FOURRÉS ET BOISEMENTS			
Fiche G : Landes			
Landes humides	31.11	4010-1	4010
Landes mésophiles	31.2393	4030-8	4030
Fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine	31.8	/	/

Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sont individuellement décrits au sein des fiches présentées ci-après.

FICHE A	HERBIERS AQUATIQUES ENRACINÉS IMMERGÉS OU FLOTTANTS

***

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
V1	*Herbiers flottants*	*Lemnion minoris* *Hydrocharition morsus-ranae*	*22.41 - Végétations flottant librement*	*C1.32*	*0,2 ha*
V2	*Herbiers enracinés immergés*	*Potamion pectinati*	*22.42 - Végétations enracinées immergées*	*C1.33*	*27,9 ha*

Code Natura2000 générique : ***3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition***

Code Natura2000 décliné : ***V1 : 3150-3 - Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau***

V2 : 3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

***

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Végétations aquatiques et amphibies***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Herbiers aquatiques***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Lacs eutrophes naturels (3150)***

***

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Variante 1 : habitat très rare, présent dans quelques mares (4 à 5), absent des étangs.

➲ Variante 2 : habitat présent dans de nombreuses pièces d'eau à travers tout le site. Taille variable : de la simple mare aux grands étangs (Etg . de Combourg, Etg. Neuf…).

Conditions stationnelles

➲ Topographie : habitat des parties non exondables des plans d'eau de profondeur très variable.

➲ Substrat : limono-sableux à limono-argileux.

Structure, physionomie

➲ Variante 1 : herbiers denses de plantes non enracinées flottant à la surface ou juste sous la surface de l'eau.

➲ Variante 2 : herbiers enracinés colonisant la totalité de la colonne d'eau avec parfois les feuilles du sommet de la tige flottant à la surface de l'eau. Les inflorescences peuvent émerger. La densité des herbiers est assez variable.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Lemna minor, Utricularia australis.*

➲ Variante 2 : *Potamogeton lucens, Najas marina, Elodea cf. canadensis, Potamogeton crispus*.

Ecologie

➲ Variante 1 : végétations se développant dans des eaux neutres à basiques et mésotrophes à eutrophes.

➲ Variante 2 : quatre herbiers principaux ont été notés dans les étangs du site. Ils caractérisent des conditions écologiques bien définies :

- herbiers de Potamot luisant (*Potamogeton lucens)* pouvant se développer jusqu'à une profondeur au-delà de 7 m. Ils colonisent des eaux basiques, méso à eutrophes.
- herbiers de grande Naïade (*Najas marina)* colonisant des plans d'eau de profondeur modérée. Les eaux sont basiques et mésotrophes.
- herbiers de Potamot crépu (*Potamogeton crispus)* des eaux eutrophisées, chargées en matières organiques.
- herbiers d'Élodée (*Elodea cf. canadensis*) à caractère pionnier et se développant à faible profondeur. Ils colonisent des eaux méso à eutrophes.

➲ Fortes variabilités saisonnières avec plusieurs communautés régressant ou disparaissant l'hiver.

Contacts

➲ Herbiers aquatiques et amphibies, roselières et cariçaies, boisements humides.

Confusions possibles

➲ Aucune confusion possible.

Dynamique de végétation

➲ Dans les milieux eutrophes, la production végétale est importante et peut conduire à l'atterrissement ou à des envasements importants. Il y alors régression ou disparition de ces communautés aquatiques au profit de communautés d'hélophytes (cariçaies ou roselières) ou de ligneux.

➲ L'eutrophisation des eaux entraîne une évolution des formes mésotrophes de l'habitat vers les formes eutrophes.

Valeur écologique et biologique

➲ Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale : l'Utriculaire citrine *Utricularia australis* et la grande Naïade (*Najas marina)*, espèces déterminantes etinscrites sur la liste rouge en Poitou-Charentes.

➲ Variante 1 : habitat fortement menacé et à valeur patrimoniale assez élevée en Poitou-Charentes (d'après le. catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

➲ Variante 2 : habitat fortement menacé et à valeur patrimoniale élevée en Poitou-Charentes (d'après le. catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire, les Anatidés (Canards), la Guifette moustac, la Guifette noire et le Martin-pêcheur d'Europe.

Menaces potentielles sur le site

➲ **Régression ou disparition par prolifération d'espèces végétales envahissantes : Jussie (*Ludwigia peploides/grandiflora)* et Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum)* - deux espèces recensées sur le site).**

➲ Régression ou disparition des herbiers aquatiques par comblement naturel des plans d'eau avec envahissement par les hélophytes ou les ligneux.

➲ Régression ou disparition des herbiers aquatiques par hypereutrophisation des eaux.

➲ Régression ou disparition des herbiers aquatiques par le piétinement des bordures des pièces d'eau qui crée une turbidité importante de l'eau.

➲ Régression ou dégradation des herbiers aquatiques par des vidanges répétées des plans d'eau.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé :

- variante 1 : moyen. Végétation fortement menacée par le développement d'hélophytes dans une des mares du site.
- variante 2 : faible. Aucune atteinte observée sur l'habitat dans le site.

➲ Typicité : forte. Le cortège floristique est typique de l'habitat.

➲ Représentativité : habitat présent dans de nombreux plans d'eau du site. Néanmoins, ces herbiers aquatiques peuvent potentiellement occuper la totalité des étangs.

➔ État de conservation : favorable.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Surveiller et contrôler l'extension des espèces introduites envahissantes (Jussie et Myriophylle du Brésil).

➲ Limiter l'eutrophisation des eaux afin de maintenir une diversité de communautés végétales

➲ Maintenir les niveaux d'eau

➲ Contrôler le développement des hélophytes et des ligneux.

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-B

Najas marina (Biotope)

Potamogeton crispus (Biotope)

FICHE B	HERBIERS AQUATIQUES À CHARACÉES

***

Nomenclature

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
Végétations à Characées	*Charetea fragilis*	*22.44 - Tapis immergés de Characées*	*C1.25*	*0,5 ha*
Code Natura2000 générique :		***3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp.***		

***

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Végétations aquatiques et amphibies***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Végétations à Characées***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à Chara ssp. (3140)***

***

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Herbiers présents dans trois mares et un étang dispersés dans le site.

Conditions stationnelles

➲ Topographie : profondeur des plans d'eau très variable.

➲ Substrat : communautés relativement indifférentes quant à la nature du substrat. Néanmoins, elles semblent ne pas se développer sur des fonds rocheux ou caillouteux.

Structure, physionomie

➲ Les Characées ne sont pas des végétaux supérieurs mais se rapprochent des algues. Elles se composent de tiges simples ou ramifiées portant des verticilles de rameaux régulièrement espacés.

➲ Elles forment des herbiers pionniers denses dans les étiers, les mares et les plans d'eau, se développant soit précocement au printemps ou plus tardivement en été. Elles peuvent croître en mélange avec des végétaux supérieurs.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Les espèces se rapportent à plusieurs genres : *Chara, Nitella, Nitellopsis, Lamprothamnium, Tolypella* et *Lychnothamnus*.

➲ Les espèces présentes dans les plans d'eau du site restent à déterminer (détermination très complexe).

Ecologie

➲ Les herbiers de Characées sont des végétations pionnières ne résistant pas à la concurrence des végétaux supérieurs.

➲ Ces végétations nécessitent des eaux de bonne qualité physico-chimique : eaux claires, oligo-mésotrophes, bien oxygénées, neutres à basiques parfois saumâtres.

➲ Leur développement est printanier ou estival suivant les communautés.

➲ Les profondeurs de développement sont variables et peuvent atteindre 3 m si l'eau est peu turbide. Certains herbiers peuvent s'exonder rapidement et subsister sur le sol humide.

➲ La présence de l'Hottonie des marais *Hottonia palustris* au sein de l'un des herbiers à Characées recensés dans le site traduit des eaux enrichies en matière organique et une situation ombragée de l'habitat.

Contacts

➲ Herbiers aquatiques composés de végétaux supérieurs, roselières, cariçaies, prairies humides.

Confusions possibles

➲ De part la physionomie particulière des characées, aucune confusion n'est possible.

Dynamique de végétation

➲ Les végétations à Characées constituent des phases pionnières dans la recolonisation des pièces d'eau non végétalisées. Elles supportent mal la concurrence des plantes vasculaires et disparaissent rapidement face à la concurrence de ces dernières.

➲ Les communautés vernales sont adaptées aux milieux s'asséchant l'été.

Valeur écologique et biologique

➲ Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale : l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris)*, espèce déterminante et inscrite sur la liste rouge régionale.

➲ Habitat rare, moyennement menacé et à valeur patrimoniale élevée en Poitou-Charentes (d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire, les Anatidés (Canards), la Guifette moustac, la Guifette noire et le Martin-pêcheur d'Europe.

Menaces potentielles sur le site

➲ **Régression ou disparition par prolifération d'espèces végétales envahissantes : Jussie (*Ludwigia peploides/grandiflora)* et Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum)* - deux espèces recensées sur le site).**

➲ Disparition par eutrophisation du milieu.

➲ Régression ou disparition par augmentation de la turbidité (piétinement des berges par le bétail)

➲ Régression ou disparition par concurrence des hélophytes ou des herbiers aquatiques.

Atteintes

➲ Aucune atteinte observée.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé : faible. Aucune atteinte observée sur l'habitat dans le site.

➲ Typicité : non définie par absence de déterminantion des espèces rencontrées.

➲ Représentativité : habitat colonisant très peu de plans d'eau du site. Il possède néanmoins un potentiel de présence bien plus important au regard du nombre de plans d'eau non ou peu végétalisés.

➔ État de conservation : défavorable inadéquat.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Limiter l'eutrophisation des eaux néfaste au maintien de l'habitat.

➲ Contrôler le développement des hélophytes et des ligneux.

➲ Contrôler le développement des herbiers aquatiques phanérogamiques.

➲ Surveiller et contrôler l'extension éventuelle des espèces introduites envahissantes (Jussie et Myriophylle du Brésil).

Hottonia palustris (Biotope)

FICHE C	GAZONS AMPHIBIES PÉRENNES

⁂

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
V1	*Communautés typiques*	*Elodo palustris-Sparganion*	*22.313 - Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes*	*C3.41*	*2,2 ha*
V2	*Communautés peu différenciées*				*1,4 ha*
	Code Natura2000 générique :		***3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)***		
	Code Natura2000 décliné :		***3110-1 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae***		

⁂

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Végétations aquatiques et amphibies***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Gazons amphibies pérennes***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (3110)***

⁂

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Ces gazons sont présents dans de nombreux plans d'eau où ils forment des ceintures fragmentaires ou complètes le long des berges. Ils ont également été observés ponctuellement dans des ruisseaux dont les eaux étaient quasi-stagnantes.

Conditions stationnelles

➲ Topographie : bordures exondables en pente douce des plans d'eau.

➲ Substrat : sableux plus ou moins grossiers parfois envasés ou enrichis d'une couche organique. Les substrats sont oligo à mésotrophes, parfois dystrophes.

Structure, physionomie

➲ Inféodés à des conditions d'exondations précises, ces gazons forment des bandes plus moins larges sur les berges des étangs.

➲ Végétations généralement paucispécifiques où une seule espèce domine.

➲ Variante 1, plusieurs associations ont été reconnues :

- association à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de Renouée (*Hyperico elodis-Potametum polygonifolii*) formant des gazons bas marqués par la couleur argentée du Millepertuis ;
- association à Scirpe flottant (*Scirpetum fluitantis*) formant un gazon flottant à la surface de l'eau sur

les bordures des plans d'eau ;

- association à Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharitetum multicaulis*) formant des gazons d'une trentaine de centimètres de hauteur à l'aspect de « brosses »
- association à Pilulaire (*Pilularietum globuliferae*) formant des gazons plus moins denses de petites tiges dressées à l'aspect de « paillassons » ;
- association à Littorelle et Scirpe des marais (*Eleocharo palustris-Littorelletum uniflorae*) formant un petit gazon lâche de plantes à floraisons discrètes.

➲ Variante 2, plusieurs communautés ont été reconnues :

- communautés à Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus)* formant des herbiers flottants à la surface de l'eau ;
- communautés à Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris)* formant généralement des herbiers immergés ;
- communautés à Baldellie (*Baldellia ranunculoides)* formant des gazons lâches à couvert végétal faible ;
- communautés à Littorelle (*Littorella uniflora)* formant des gazons plus moins denses de petites tiges dressées à l'aspect de « paillassons » ;
- communautés à Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis)* formant des gazons de très fines tiges généralement couchées.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Hypericum elodes, Potamogeton polygonifolius, Eleogiton fluitans, Eleocharis multicaulis, Pilularia globulifera, Eleocharis palustris, Littorella uniflora, Ludwigia palustris, Juncus bulbosus, Baldellia ranunculoides, Ranunculus flammula, etc.*

➲ Variante 2 : *Juncus bulbosus, Ludwigia palustris, Baldellia ranunculoides, Littorella uniflora, Eleocharis acicularis, Ranunculus flammula, Eleocharis acicularis, etc.*

Ecologie

➲ Ces végétations nécessitent une période d'exondation plus ou moins longue qui se déroule en été et début d'automne. Ainsi l'association à Scirpe à nombreuses tiges nécessite un retrait des eaux précoce tandis que l'association à Scirpe flottant n'est quasiment jamais exondée.

➲ Les substrats sont acides et minéraux, au plus enrichis d'une fine couche organique. Les niveaux trophiques sont peu élevés (oligo à mésotrophes), ponctuellement dystrophes. Les trois premières associations de la variante 1 affectionnent les substrats enrichis d'une fine couche organique, les végétations à base de Littorelle se développent souvent sur des sols envasés. L'association à Pilulaire est une végétation pionnière des sables bruts.

Contacts

➲ Contact inférieur : herbiers aquatiques.

➲ Contact supérieur : roselières et cariçaies, prairies humides, boisements humides et mésophiles.

Confusions possibles

➲ Ces communautés végétales sont bien typées et aucune confusion n'est possible.

Dynamique de végétation

➲ Les successions de phases d'immersions et d'exondations offrent des conditions très contraignantes au développement des végétaux. Ces gazons resteront stables tant que la fluctuation du niveau de l'eau perdurera.

➲ Si les conditions écologiques changent, rendant moins contraignant le milieu, des communautés à base d'hélophytes (roselières ou cariçaies) voire des boisements humides peuvent s'installer et menacer alors ces gazons.

Valeur écologique et biologique

➲ Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale : la Littorelle (*Littorella uniflora* - espèce protégée au niveau national), la Pilulaire (*Pilularia globulifera* - espèce protégée au niveau national), la Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris* - espèce déterminante en Charente) et le Scirpe à épi ovoïde (*Eleocharis ovata* - espèce déterminante et liste rouge en Poitou-Charentes).

➲ Habitat rare, fortement menacé et à valeur patrimoniale très élevée en Poitou-Charentes (d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire et les Anatidés (Canards).

Menaces potentielles sur le site

➲ **Régression ou disparition par prolifération d'espèces végétales envahissantes : Jussie (*Ludwigia peploides/grandiflora)* et Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum)* - deux espèces recensées sur le site).**

➲ Dégradation qualitative et quantitative de la ressource en eau (Évolution de l'habitat vers des communautés annuelles nitrophiles par eutrophisation du milieu).

➲ Disparition de l'habitat par stabilisation des niveaux d'eau avec évolution possible vers des communautés de grands hélophytes (roselières ou cariçaies).

➲ Déstructuration de la végétation et disparition de l'habitat par un piétinement trop intensif.

➲ Disparition de l'habitat par reprofilage des berges (création de berges abruptes).

Atteintes

➲ Environ 5% de la surface total de l'habitat est touché par une dégradation.

➲ Les atteintes recensées sont :

- développement de ligneux (Saule roux *Salix atrocinerea*) à un niveau fort et qui concerne plus de 60% des surfaces dégradées ;
- développement du Jonc diffus (*Juncus effusus)* et de la Molinie (*Molinia caerulea*) à un niveau moyen à fort qui concerne 20% des surfaces dégradées ;
- dégradation par piétinement de ces végétations, issu de l'activité du gibier et plus ponctuellement de l'abreuvement du bétail à un niveau moyen à fort et qui concerne 20% des surfaces dégradées.

➲ De nombreuses ceintures d'étangs présentent, mêlées à ces gazons pérennes, des formations de Molinie en touradons. Peu caractéristiques, ces moliniaies sont difficiles à rattacher à un habitat particulier (elles sont décrites dans la fiche D-1). Il est probable qu'un certain nombre d'entre elles soient des formes de dégradations des gazons pérennes. Environ 1 ha soit 30% de l'habitat est en mosaïque avec ces moliniaies.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé : faible. Les surfaces dégradées sont faibles mais les degrés de dégradation sont moyens à forts. Néanmoins, si l'on prend en compte les surfaces en mosaïque avec les touradons de Molinie, cela porte 35% de l'habitat les surfaces dégradées.

➲ Typicité :

- variante 1 : forte. Le cortège floristique est typique de l'habitat.
- variante 2 : moyenne. Le cortège floristique est typique de l'habitat mais les espèces présentes ne permettent pas de définir les associations en présence.

➲ Représentativité : les surfaces du site concernées par l'habitat sont réduites (moins de 1%). Ces communautés végétales, régulièrement présentes dans les nombreux plans d'eau du site, sont susceptibles d'occuper des surfaces en bordures d'étangs plus grandes.

➔ État de conservation : défavorable inadéquat.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Maintenir la variation du niveau des plans d'eau.

➲ Maintenir le profil en pente douce des berges.

➲ Lutter contre le développement des ligneux et des hélophytes ainsi que de la Molinie.

➲ Limiter le piétinement en canalisant l'accès du bétail aux plans d'eau et contrôler éventuellement l'activité du gibier.

➲ Limiter l'eutrophisation des eaux néfaste au maintien de l'habitat.

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-B

Littorella uniflora (Biotope)

Pilularia globulifera (Biotope)

Ludwigia palustris (Biotope)

Hypericum elodes (Biotope)

FICHE D — VÉGÉTATIONS HUMIDES ANNUELLES PIONNIÈRES

***

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
V1	*Communautés des niveaux topographiques moyens*	*Nanocyperion flavescentis*	*22.3232 - Gazons à petits Souchets*	*C3.513*	*0,2 ha*
V2	*Communautés des niveaux topographiques supérieurs*	*Cicendion filiformis*	*22.3233 - Communautés d'herbes naines des substrats humides*	*C3.514*	*non carto-graphié*
	Code Natura2000 générique :	***3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea***			
	Code Natura2000 décliné :	***3130-5 - Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoëto-Juncetea***			

***

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Végétations aquatiques et amphibies***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Gazons amphibies annuels***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes (3130)***

***

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Variante 1 : habitat rare, principalement observé dans quelques étangs du sud du site (étg. de la Motte, étg. de la Tenue de chez Brochet, étg. de chez le Besson).

➲ Variante 2 : habitat très rare, observé dans quelques chemins des bois de Combourg et de Charroux (secteur de Chez Ringuet) et en marge de l'étang de Combourg. Cet habitat occupant des surfaces extrêment réduites, il n'a pas pu être cartographié.

Conditions stationnelles

➲ Topographie :

- variante 1 : niveau topographique moyen de la zone exondable des plans d'eau.
- variante 2 : dépressions inondables des chemins.

➲ Substrat : argiles sableuses, sables, galets.

Structure, physionomie

➲ Végétations herbacées lâches à recouvrement faible, composées d'espèces annuelles naines.

➲ La variante 1 est présente sous trois communautés principales : à Souchet brun *Cyperus fuscus*, à Jonc des marais *Juncus tenageia* et à Scirpe sétacé *Isolepis setacea*. Elle forme des linéaires courts plus ou moins larges sur les berges des étangs.

➲ Ces végétations s'insèrent souvent dans les ouvertures au sein des végétations vivaces (notamment dans les chemins).

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Cyperus fuscus, Juncus tenageia, Isolepis setacea, Peplis portula, Gnaphalium uliginosum, etc.*

➲ Variante 2 : *Radiola linoides, Cicendia filiformis, Juncus bufonius, Illecebrum verticillatum, etc.*

Ecologie

➲ Variante 1 : habitat se développant après le retrait de l'eau sur les zones dénudées à texture argileuse.

➲ Variante 2 : habitat éphémère colonisant les écorchures des chemins à texture sableuse au sein des landes et des forêts acidiphiles.

➲ Végétations à caractère pionnier des substrats oligo-mésotrophes.

Contacts

➲ Herbiers aquatiques et amphibies, prairies et boisements humides, boisements mésophiles, fourrés.

Confusions possibles

➲ Aucune confusion possible.

Dynamique de végétation

➲ Habitat à caractère pionnier s'installant en l'absence de concurrence avec les espèces vivaces. C'est donc un habitat « nomade » sans réelle dynamique d'évolution.

Valeur écologique et biologique

➲ Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale : la Cicendie filiforme *Cicendia filiformis* et l'Illécèbre verticillé *Illecebrum verticillatum*, espèces déterminantes et liste rouge en Poitou-Charentes.

➲ Habitat assez rare, moyennement menacé et à valeur patrimoniale assez élevée en Poitou-Charentes (*cf.* catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire et les Anatidés (Canards).

Menaces potentielles sur le site

➲ Variante 1 : disparition de l'habitat par stabilisation des niveaux d'eau.

➲ Variante 2 : disparition ou régression de l'habitat par fermeture du tapis végétal des chemins dans lesquels il se développe.

➲ Déstructuration de la végétation et disparition de l'habitat par un piétinement trop intensif.

➲ Évolution de l'habitat vers des communautés annuelles nitrophiles (*cf.* fiche D-4) par eutrophisation du milieu.

Atteintes

➲ Aucune atteinte n'a été recensée sur l'habitat dans le site.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé : faible. Aucune atteinte observée sur l'habitat dans le site.

➲ Typicité : forte. Le cortège floristique est typique de l'habitat.

➲ Représentativité : les surfaces du site concernées par l'habitat sont très réduites (moins de 1%). Il est néanmoins difficile d'estimer si le site possède des potentialités d'expression plus grande pour l'habitat.

➔ État de conservation : favorable.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Maintenir la variation du niveau des plans d'eau.

➲ Maintenir le profil en pente douce des berges.

➲ Limiter l'eutrophisation des eaux néfaste au maintien de l'habitat.

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-B

Cyperus fuscus (Biotope)

Illecebrum verticillatum (Biotope)

Radiola linoides (Biotope)

FICHE E	MÉGAPHORBIAIES

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
V1	*Mégaphorbiaies mésotrophes*	*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*	*37.71 - Voiles des cours d'eau*	*E5.412*	*< 0,1 ha*
V2	*Mégaphorbiaies eutrophes*	*Convolvulion sepium*	*37.715 - Ourlets riverains mixtes*	*E5.411*	*1,1 ha*

Code Natura2000 générique : ***6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin***

Code Natura2000 décliné :
V1 : 6430-1 - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
V2 : 6430-4 - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Mégaphorbiaies***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (6430)***

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Habitat très rare présent en quelques points le long du réseau hydrologique (principalement en bordure du Payroux au nord de La Motte).

Conditions stationnelles

➲ Topographie : bords des eaux et prairies humides sur des niveaux topographiques bas susceptibles d'être courtement inondés.

➲ Substrat : alluvions enrichies en matière organique mais pauvres en azote dans le cas de la variante 1.

Structure, physionomie

➲ Variante 1 : végétations prairiales hautes pouvant atteindre et dépasser un mètre d'aspect luxuriant composées d'espèces à floraison généralement vive.

➲ Variante 2 : proches des précédentes, ces végétations sont dominées par la Baldingère *Phalaris arundinacea* qui donne un aspect de roselière à ce type de mégaphorbiaies.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Scirpus sylvaticus, Calystegia sepium, Mentha aquatica, etc.*

➲ Variante 2 : *Phalaris arundinacea, Calystegia sepium.*

Ecologie

➲ Végétations de bordures des cours d'eau, des lisières externes et des clairières de boisements humides (végétation héliophile). Elles peuvent également coloniser des prairies humides sous-exploitées ou abandonnées.

➲ Végétations développées sur des substrats humides subissant une inondation hivernale qui enrichit le milieu en matière organique. Les mégaphorbiaies mésotrophes subissent un enrichissement pauvre en azote.

➲ La variante 2 est supporte des variations importantes de la nappe induisant un fort assèchement estival du substrat.

Contacts

➲ Boisements et prairies humides, cours d'eau, cultures.

Confusions possibles

➲ Aucune confusion possible.

Dynamique de végétation

➲ Ces végétations s'inscrivent dans la dynamique des systèmes forestiers alluviaux où elles constituent une phase transitoire précédant l'installation des ligneux.

➲ Les mégaphorbiaies s'installent dans des milieux ouverts abandonnés ou sous-exploités (prairies, lisières, clairières) qu'elles colonisent entièrement avant d'être plus ou moins rapidement remplacées par des boisements humides.

Valeur écologique et biologique

➲ Habitat composé d'espèces communes.

➲ Zone humide jouant un rôle majeur dans la régulation des débits et l'épuration des eaux.

➲ Habitat assez rare, fortement menacé et à valeur patrimoniale élevée en Poitou-Charentes (d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire et les Anatidés (Canards)

➲ Habitat potentiel de reproduction pour les Anatidés (Canards).

Menaces potentielles sur le site

➲ Disparition de l'habitat par évolution naturelle (boisement).

➲ Régression ou disparition de l'habitat par fauche annuelle, mise en pâturage ou retournement des parcelles.

➲ Évolution de la variante 1 vers la variante 2 puis vers les friches par eutrophisation du milieu.

➲ Dégradation de la composition florsitique par développement d'espèces introduites à fort pouvoir de colonisation.

Atteintes

➲ Dégradation par boisement naturel

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé : près de ¼ de l'habitat significativement dégradé (fermeture du milieu)

➲ Typicité : Moyenne (cortège caractéristique non complet).

➲ Représentativité : les surfaces du site concernées par l'habitat sont réduites (moins de 1%). Vu l'important réseau de ruisseaux qui draine le site ainsi que la présence de sols alluviaux (*cf.* carte géologique), l'habitat est susceptible d'occuper des surfaces bien plus importantes.

➔ État de conservation : défavorable mauvais.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Habitat dérivant des prairies humides abandonnées et des coupes forestières où il s'installe avant le retour des ligneux. Il donc est peu compatible avec des pratiques agricoles régulières. Une réflexion à l'échelle du site peut être envisagée afin de préserver des lisières forestières ou des bordures de prairies humides exclues de toute gestion courante afin de préserver et favoriser les mégaphorbiaies.

➲ Des fauches régulières, espacées de 2 à 3 ans, sont nécessaires afin de limiter le développement des ligneux. Des fauches annuelles transformeront les mégaphorbiaies en prairies humides.

➲ Limiter l'eutrophisation des milieux afin de préserver les formes mésotrophes de l'habitat.

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-A

Scirpus sylvaticus (Biotope)

Calystegia sepium (Biotope)

FICHE F	PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES ET BAS-MARAIS

***

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
Prairies humides oligotrophes					
V1	*Prairies humides oligotrophes*	*Juncion acutiflori*	*37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles*	*E3.51*	*31,1 ha*
V2	*Bordures de plans d'eau à Molinie*				*1,5 ha*
Bas-marais					
V3	*Bas-marais alcalins*	*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis*	*54.21 - Bas-marais à Schoenus nigricans*	*D4.11*	*0,2 ha*

Code Natura2000 générique :	***V1 & V2 : 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*** ***V3 : 7230 - Tourbières basses alcalines***
Code Natura2000 décliné :	**/**

***

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Prairies humides***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Prairies humides oligotrophes***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)*** ➲ ***Tourbières basses alcalines (7230)***

***

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Variante 1 : habitat peu commun, essentiellement présent dans l'est et le sud du site.

➲ Variante 2 : habitat rare, présent dans les ceintures de quelques étangs du centre du site.

➲ Variante 3 : habitat très rare, possédant une seule localité au nord de l'étang de la Bergère.

Conditions stationnelles

➲ Topographie :

- variante 2 : berges exondables des plans d'eau.
- variantes 1 et 3 : niveaux topographiques moyens des prairies susceptibles de subir des engorgements hivernaux ou de courtes inondations.

➲ Substrat : Hygrophile à méso-hygrophile, toujours oligotrophe (Sols tourbeux à paratourbeux)

Structure, physionomie

➲ Variante 1 : prairies de hauteur moyenne, denses, fortement dominées par la Molinie *Molinia caerulea* qui peut y former des touradons. Cette dernière ne laisse que peu de place aux autres espèces pour s'exprimer. La floraison de ces prairies est donc souvent discrète. Dans certains chemins humides au sein des secteurs boisés, on peut observer des formes ouvertes, riches en Laîche vert-jaunâtre *Carex viridula subsp. oedocarpa*.

➲ Variante 2 : prairies monospécifiques à base de Molinie. Elle forme des touradons plus ou moins espacés permettant à d'autres végétations de s'insérer. Elles forment des ceintures plus ou moins et continues autour des plans d'eau.

➲ Variante 3 : le bas-marais alcalin observé dans le site ne possède pas la physionomie normale connue de ce milieu. Le tapis herbacé est ici très dégradé et ne subsistent plus que des touffes de Choin noirâtre *Schoenus nigricans* espacées les unes des autres et supportant à leur sommet quelques espèces relictuelles de l'habitat.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Molinia caerulea, Cirsium dissectum, Juncus acutiflorus, Agrostis canina, Carum verticillatum, Carex panicea, Carex hostiana, Juncus conglomeratus, Hydrocotyle vulgaris, Carex viridula subsp. oedocarpa, etc.*

➲ Variante 2 : *Molinia caerulea. ;* Variante 3 : *Schoenus nigricans, Silaum silaus, Genista tinctoria, etc.*

Ecologie

➲ Variante1 : ces prairies se développent au sein de parcelles agricoles bordant le réseau hydrologique sillonnant le site. Elles s'établissent sur des sols hydromorphes à pseudogley dont la nappe présente des variations verticales. Un assèchement estival estival du sol est possible. Le substrat est de caractère acidiphile et oligotrophe.

➲ Variante 2 : ces moliniaies forment des ceintures autour des étangs et sont périodiquement inondées. L'importance du battement du niveau d'eau induit la formation de touradons (développement vertical de la souche de la plante). Il semble que cet habitat soit un faciès de ceintures amphibies pérennes (*cf. fiche A-5*) dont il reprend l'écologie.

➲ Variante 3 : les bas-marais alcalins se développent sur des sols à drainage difficile, constamment gorgés d'eau. Les substrats sont neutres à alcalins et oligo à mésotrophes. Ils sont riches en matière organique.

Remarque concernant la variante 3 : étant donné le caractère très dégradé de la végétation, le rattachement de cette parcelle aux bas-marais alcalins peut être discuté. Il se peut qu'elle soit un stade intermédiaire vers les prairies humides oligotrophes (relevant de la Directive « Habitats », cf. variante 1).

Contacts

➲ Boisements et fourrés mésophiles, prairies humides eutrophes, prairies mésophiles, cultures, roselière et cariçaies.

Confusions possibles

➲ Aucune confusion possible pour les variante 1 & 2. Concernant la variante 3, étant donné le caractère très dégradé de la végétation, le rattachement aux bas-marais alcalins peut être discuté. Il se peut que l'habitat constitue un stade intermédiaire vers les prairies humides oligotrophes (variante 1).

Dynamique de végétation

➲ Ces formations prairiales sont issues du défrichement des forêts mésophiles ou fraîches acidiphiles. En l'absence de toute pratique agricole, elles seront progressivement colonisées par des formations ligneuses préforestières puis forestières.

Valeur écologique et biologique

➲ Présence d'espèces végétales à valeur patrimoniale : la Laîche puce *Carex pulicaris* (espèce déterminante et liste rouge en Poitou-Charentes), l'Ophioglosse commun *Ophioglossum vulgatum* (espèce déterminante), la Gratiole *Gratiola officinalis* (espèce protégée au niveau national), l'Achillée sternutatoire *Achillea ptarmica* (espèce déterminante) et le Gaillet boréal *Galium boreale* (espèce protégée au niveau régional).

➲ Zone humide jouant un rôle majeur dans la régulation des débits et l'épuration des eaux.

➲ Habitat rare, moyennement à fortement menacé et à valeur patrimoniale élevée à très élevée en Poitou-Charentes (d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel d'alimentation pour les Ardéidés (Hérons), la Cigogne noire et les Anatidés (Canards).

➲ Habitat potentiel de reproduction pour les Anatidés (Canards).

Menaces potentielles sur le site

➲ Disparition par remblaiement ou drainage de zones humides.

➲ Disparition par abandon des pratiques agricoles.

➲ Disparition par reconversion des parcelles en cultures ou prairies intensifiées.

➲ Régression ou disparition par envahissement de l'habitat par les hélophytes.

➲ Rudéralisation par effet de bordure venant des parcelles agricoles intensifiées attenantes.

➲ Régression ou disparition par eutrophisation du milieu qui entraîne l'évolution vers les prairies humides eutrophes.

➲ Dégradation du tapis végétal par un surpiétinement par le gibier.

Atteintes

➲ Variante 1 : les atteintes concernent plus de 30% des surfaces de la variante. Dégradation par : boisement, développement d'hélophytes, dégradation par surpiétinement par le gibier, rudéralisation et remblaiement.

➲ Variante 2 : dégradation par boisement qui concerne environ 10% de la surface de la variante.

➲ Variante 3 : dégradation par surpiétinement qui concerne environ 100% de la surface de la variante.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé :

- variante 1 : fort. Les atteintes concernent plus de 30% de la variante et s'appliquent avec une intensité moyenne à forte, plus rarement faible.
- variante 2 : faible. Les atteintes ne concernent que 10% de la variante et s'applique avec une intensité moyenne.
- variante 3 : fort. Les atteintes concernent la totalité de la variante et s'appliquent une intensité forte.

➲ Typicité :

- variante 1 : moyenne à forte. Le cortège floristique est localement appauvri par l'absence d'espèces caractéristiques.
- variante 2 et 3: faible. Le cortège floristique est réduit à la présence d'une seule espèce.

➲ Représentativité : les surfaces du site concernées par l'habitat sont réduites (environ 1%). Néanmoins, ces communautés végétales semblent pouvoir occuper des surfaces bien plus importantes au regard des conditions écologiques du site.

➔ État de conservation : défavorable mauvais.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Habitat nécessitant des pratiques agricoles extensives pour se maintenir : pâturage extensif estival, fauche tardive, pâturage avec chargement limité, absence d'amendement. Ces actions sont bénéfiques à la présence d'un cortège floristique diversifié et typique.

➲ Éviter tout drainage ou remblaiement des zones humides.

➲ Limiter l'accès de certaines parcelles au gros gibier afin de permettre une restauration du tapis végétal

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-A

Cirsium dissectum (Biotope)

Carex pulicaris (Biotope)

Schoenus nigricans (Biotope)

Ophioglossum vulgatum (Biotope)

FICHE G	LANDES

⁂

Nomenclature

Variante(s) observée(s)		Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Code EUNIS	Surface concernée
V1	*Landes humides*	*Scopario-Ericetum tetralicis*	*31.11 - Landes humides atlantiques septentrionales*	*F4.12*	*0,6 ha*
V2	*Landes mésophiles*	*Ulici minoris-Ericetum scopariae*	*31.2393 - Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica scoparia*	*F4.23*	*10,5 ha*
V3	*Fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine*	*Crataego monogynae-Prunetea spinosae*	*31.8 - Fourrés*	*F3.1*	*79,3 ha*

Code Natura2000 générique :	***4010-Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (V1)*** ***4030-Landes sèches européennes (V2)***
Code Natura2000 décliné :	***4010-1-Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles (V1)*** ***4030-8-Landes atlantiques fraîches méridionales (V2)***

⁂

Représentation cartographique

Carte des « grands types de milieux » :	➲ ***Landes et fourrés***
Carte des « habitats élémentaires » :	➲ ***Landes humides (V1) ; Landes mésophiles (V2) ; Fourrés landicoles (V3)***
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » :	➲ ***Landes humides atlantiques (4020*-1) (V1)*** ➲ ***Landes atlantiques fraîches (4030-8) (V2)***

⁂

Caractéristiques de l'habitat

Répartition dans le site

➲ Variante 1 : les landes humides sont très rares dans le site et n'ont été observées qu'en deux localités : étang de Chez Ringuet et dans le boisement à l'ouest de l'étang de la Rossignolerie.

➲ Variante 2 : les landes mésophiles sont peu communes et limitées à quelques secteurs du site : boisements au nord-est de l'étang de Chez le Besson, boisements à l'ouest et au sud des étangs de la Rossignolerie, le boisement du Grand Tremble et le boisement entre les étangs de Lambertière et de Chez Ringuet.

➲ Variante 3 : ces fourrés sont communs dans les bois de Lambertière, de l'Épine et de Combourg, secteurs des étangs de la Rossignolerie et de l'étang de Chez le Besson.

➲ Remarque : d'après le catalogue des landes de Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature/LPO Vienne, 2009), de nombreux secteurs de landes ont été recensés dans le site pour une surface d'environ 170 ha : bois de Charroux (au nord de la D148), de Lambertière, de l'Épine et de Combourg ainsi qu'au sud des étangs de la Rossignolerie.

Conditions stationnelles

➲ Topographie :

- variante 1 : bordures d'étangs, dépressions humides à inondées l'hiver.
- variantes 2 et 3 : niveaux topographiques hauts, affranchis de toute inondation. Néanmoins, des engorgements hivernaux du sol à faible profondeur sont possibles.

➲ Substrat : Pour V1, minéral à paratourbeux, sol acide oligitrophe à gley et/ou à pseudogley, caractérisé par une hydromorphie peu profonde à moyenne. Pour V2 et V3, sols peu profonds voir podzoliques.

Structure, physionomie

➲ Les variantes 1 & 2 sont caractérisées par la présence de nombreuses éricacées qui structurent ces végétations et marquent de leur floraison mauve et abondante le tapis végétal.

➲ Variante 1 :

- végétations arbustives de hauteur moyenne (atteignant ou dépassant 1 m), denses, piquetées de nombreux arbustes.
- végétations dominées par la Molinie *Molinia caerulea* formant de puissants touradons sur lequel subsiste la Bruyère à quatre angles *Erica tetralix*.

➲ Variante 2 : végétations arbustives de hauteur moyenne (atteignant ou dépassant 1 m), denses, piquetées de nombreux arbustes. La Bruyère à balai *Erica scoparia* y occupe une place prépondérante et marque la physionomie de ces landes.

➲ Variante 3 : fourrés très denses et dépassant 2 m de hauteur, dominés par la Bruyère à balai à laquelle s'associent divers arbustes dont la Bourdaine *Frangula dodonei* et de jeunes individus d'essences forestières.

Espèces caractéristiques de l'habitat

➲ Variante 1 : *Erica tetralix, Erica scoparia, Molinia caerulea, Ulex minor.*

➲ Variante 2 : *Erica cinerea, Erica scoparia, Calluna vulgaris, Ulex minor, Genista anglica.*

➲ Variante 3 : *Frangula dodonei, Erica scoparia, Rubus spp., Pteridium aquilinum, Quercus robur, Quercus rubra, etc.*

Ecologie

➲ Les landes sont milieux agro-pastoraux issus de la déforestation de forêts acidiphiles dont elles occupent les conditions écologiques. Ce sont des végétations des sols très acides et oligotrophes. Elles sont composées d'espèces à feuillage réduit et persistant leur permettant de survivre aux sécheresses estivales.

➲ Variante 1 : landes établies sur des podzols à gley ou pseudogleys à hydromorphie peu profonde. Elles peuvent subir des inondations hivernales suivies d'assèchements estivaux. Le caractère subatlantique des landes humides du site est révélé par l'absence de la Bruyère ciliée *Erica ciliaris*.

➲ Variante 2 : landes établies sur des podzols à pseudogley.

➲ Variante 3 : ces fourrés peuvent être considérés comme des faciès âgés des landes mésophiles avec lesquelles ils partagent un lien dynamique direct.

Contacts

➲ Fourrés, boisements mésophiles, prairies, cultures.

Confusions possibles

➲ Aucune confusion possible.

Dynamique de végétation

➲ Les landes sont des végétations secondaires, issues du défrichement de la forêt ou d'épisodes d'incendie. Sans pratiques agro-pastorales, la dynamique forestière reprend avec installation d'espèces arbustives préparant l'arrivée des essences forestières, le terme de l'évolution étant une forêt acidiphile.

Valeur écologique et biologique

➲ Les landes sont des milieux en forte régression depuis qu'elles ont perdu tout intérêt dans les pratiques agricoles.

➲ Habitat assez rare à rare, fortement menacé et à valeur patrimoniale élevée à très élevée en Poitou-Charentes (d'après le catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes).

➲ Variante 1 : zone humide jouant un rôle majeur dans la régulation des débits et l'épuration des eaux.

Intérêt particulier pour l'avifaune remarquable du site

➲ Habitat potentiel de reproduction pour le Busard Saint-Martin et l'Engoulevent d'Europe

Menaces potentielles sur le site

Les menaces décrites dans ce chapitre ne concernent que les landes.

➲ Disparition par boisements généralement à base d'essences introduites : Chêne rouge et Pin sylvestre.

➲ Disparition par évolution naturelle. Pour les landes humides, développement de la Molinie et apparition des saules. Pour les landes mésophiles, envahissement du milieu par les formations arbustives (principalement les fourrés à base de Bruyère à balai) ou directement par les essences forestières.

➲ Disparition par reconversion en prairies ou cultures.

Atteintes

➲ Variante 1 : plus de 20% des landes humides sont atteintes par le boisement naturel.

➲ Variante 2 : entre 25 et 30% des landes mésophiles sont touchées par le boisement naturel.

Etat de conservation

➲ Degré de dégradation observé :

- variante 1 : moyen. Plus de 20% des landes humides sont colonisées par des boisements de forte intensité.
- variante 2 : fort. Près de 30% des landes mésophiles sont colonisées par des boisements d'intensité moyenne à forte.

➲ Typicité : moyenne à forte. Le développement important de la Bruyère à balai tend à appauvrir le cortège floristique caractéristique.

➲ Représentativité : les surfaces du site concernées par l'habitat sont réduites (moins de 1%). Il semble que l'extension des landes mésophiles soit bien en deçà des potentialités du site. En effet, si l'on considère les surfaces occupées par les fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine, ces landes sont susceptibles de couvrir des surfaces huit fois plus importantes qu'actuellement.

➔ État de conservation : défavorable mauvais.

Enjeux et recommandations de gestion

➲ Une reflexion globale à l'échelle du site doit être menée afin de définir la place que peuvent occuper les landes dans le contexte agricole et sylvicole actuel. En effet, habitat aujourd'hui considéré comme sans valeur, il est soit reconverti en prairies ou cultures, soit reboisé. La totalité des surfaces de landes et de fourrés à Bruyère à balai est enclavée dans le massif forestier et le risque est grand qu'elles soient reboisées à court ou moyen terme.

➲ Dans un premier temps, des actions de fauche doivent être menées sur les landes encore existantes afin de les maintenir.

➲ Dans un second temps, des essais de réouverture des fourrés à Bruyère à balai et Bourdaine pourraient être envisagés afin d'évaluer le potentiel de restauration des landes mésophiles. Cette restauration devra être obligatoirement suivie d'une mise en place de pratiques agricoles afin d'entretenir l'habitat recouvré.

Relevés phytosociologiques

➲ Cf. Annexe 2-C

Genista anglica (Biotope)

Erica tetralix (Biotope)

Annexe 5. Cahier photographique des espèces floristiques remarquables

Achillea ptarmica (Achillée sternutatoire)

Anthericum ramosum (Phalangère ramifiée)

Carex pulicaris (Laîche puce)

Cicendia filiformis (Cicendie filiforme)

Eleocharis ovata (Scirpe à inflorescence ovoïde)

Galium boreale (Gaillet boréal)

Gratiola officinalis (Gratiole officinale)

Leersia oryzoides (Leersie faux riz)

Littorella uniflora (Littorelle à une fleur)

Ludwigia palustris (Ludwigie des marais)

Naias marina (Naïade marine)

Ophioglossum vulgatum (Ophioglosse commun)

Pilularia globulifera (Boulette d'eau)

Pulicaria vulgaris (Pulicaire commune)

Ranunculus sceleratus (Renoncule scélérate)

Teucrium scordium (Germandrée des marais)

Thelypteris palustris (Polystic des marais)

Utricularia australis (Grande utriculaire)

Annexe 6. Liste exhaustive des espèces d'oiseaux inventoriées sur la ZPS entre 1973 et 2011

Noms vernaculaires	Caractéristiques d'observation sur le site										Statut sur le site				Autres informations			Statut de patrimonialité														
	Toutes observations confondues					Observations avec indices de nidification « probable » ou « certaine »																										
Légende	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	Hivernage	Migration	Reproduction (théorique)	Reproduction (issue observation)	Espèce inscrite au FSD alinéa I	Espèce inscrite au FSD alinéa II	Code Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale (1)	Convention de Berne (2)	Convention de Bonn (3)	Directive Oiseaux (4)	SPEC (5)	Liste rouge Europe (6)	Liste rouge France nicheurs (7)	Liste rouge France hivernants (8)	Liste rouge France migrateurs (9)	Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs (10)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hivernants (11)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs (12)	Espèces déterminantes Charente nicheurs (13)	Espèces déterminantes Vienne nicheurs (14)	Patrimonialité sur le site (15)
Accenteur mouchet	2010	2010	5	1	2 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC	NA						Faible
Aigrette garzette	1982	2011	119	2	12 (2010)	2008	2008	3	2	3 (2008)	X	X	X	Certain	X		A026	LC	An. II		An. I	NS	ND	LC	NA		AS				**Forte**
Alouette des champs	2004	2010	20	18	150 (2005)	2010	2010	2	2	2 (2010)	X	X	X	Probable			A247	LC	An. III		An. II-B	3	DP	LC	LC	NA	D				**Moyenne**
Alouette lulu	1999	2011	26	2	15 (1999)	2005	2011	3	1	1 (2011)	X	X	X	Certain	X		A246	LC	An. III		An. I	2	DP	LC	NA		D		X	X	X	**Forte**
Autour des palombes	2010	2011	4	1	1 (2011)						X	X	X	Probable		X	A085	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA	R		X	X	X	**Moyenne**
Avocette élégante	1974	1981	2	17	23 (1974)							(X)		NR			A132	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	LC	LC	NA	R	X (≥20)				**Forte**
Balbuzard pêcheur	1975	2010	12	1	1 (2010)							X		NR	X		A094	LC	An. II	An. II	An. I	3	R	VU	NA	LC		X				**Forte**
Barge à queue noire	1973	1980	5	8	25 (1977)							(X)		NR			A156	NT	An. III	An. II	An. II-B	2	V	VU	NT	VU		X (≥50)				**Moyenne**
Bécasse des bois	2001	2011	2	1	1 (2011)						X	X		NR		X	A155	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	LC	LC	NA	VU		X	X	X	Faible
Bécasseau cocorli	1981	2000	4	1	1 (2000)							X		NR		X	A147	LC	An. II	An. II		NE	NE			LC						Faible
Bécasseau de Temminck	2010	2010	1	1	1 (2010)							(X)		NR			A146	LC	An. II	An. II		NS	ND			NA						Faible
Bécasseau minute	1979	1999	8	2	5 (1981)							X		NR		X	A145	LC	An. II	An. II		NS	ND		NA	LC						Faible
Bécasseau variable	1975	2010	26	2	8 (1979)							X		NR		X	A149	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP	NA	LC	NA		X (≥300)				**Forte**
Bécassine des marais	1975	2011	56	5	54 (1975)						X	X		NR		X	A153	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	EN	DD	NA						Faible
Bécassine sourde	1979	1979	1	1	1 (1979)							(X)		NR			A152	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D		DD	NA						Faible
Bergeronnette des ruisseaux	2004	2011	14	1	3 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC	NA						X	Modérée
Bergeronnette grise	2010	2010	12	14	65 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II			NS	ND	LC	NA							Faible
Bergeronnette printanière	1999	2011	9	4	10 (1999)							X	X	Possible			A260	LC	An. II			NS	ND	LC		DD				X	X	Modérée
Bihoreau gris	2000	2011	20	2	5 (2000)	2000	2011	7	3	5 (2000)		X	X	Probable	X		A023	LC	An. II		An. I	3	DP	LC	NA		EN		X	X	X	**Forte**
Blongios nain	1975	1975	1	1	1 (1975)								(X)	Possible			A022	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP	NT		NA	EN		X	X	X	**Forte**
Bondrée apivore	2001	2010	12	2	6 (2010)							X	X	Possible	X		A072	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	LC		LC	R		X	X	X	**Forte**
Bouscarle de Cetti	2007	2009	3	1	1 (2009)							X		Possible			A288	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC							X	Faible
Bouvreuil pivoine	1982	2011	16	1	6 (1982)	1982	1982	1	6	6 (1982)	X	X	X	Certain				LC	An. III			NS	ND	VU	NA						X	**Moyenne**
Bruant des roseaux	1999	2011	35	24	300 (2007)						X	X	X	NR			A381	LC	An. II			NS	ND	LC		NA				X	X	Modérée
Bruant jaune	2001	2011	55	2	50 (2010)	2006	2011	20	1	3 (2010)	X	X	X	Certain			A376	LC	An. II			NS	ND	NT	NA	NA						**Moyenne**
Bruant proyer	2005	2011	27	1	2 (2010)	2006	2011	11	1	2 (2010)		X	X	Probable				LC	An. III			2	D	NT								**Moyenne**
Bruant zizi	2010	2011	3	2	2 (2010)	2010	2010	2	2	2 (2010)	X	X	X	Probable			A377	LC	An. II			NS	ND	LC		NA						Faible
Busard cendré	1976	2010	6	1	1 (2010)							X	(X)	Possible	X		A084	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	VU		NA	D		X	X	X	**Forte**
Busard des roseaux	1976	2011	59	1	5 (2000)	1976	1982	7	2	2 (1982)	X	X	X	Certain	X		A081	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	VU	NA	NA	R		X	X	X	**Forte**
Busard Saint-Martin	2004	2011	29	1	4 (2010)	2004	2011	3	2	2 (2011)	X	X	X	Certain	X		A082	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP	LC	NA	NA	AS		X	X	X	**Forte**
Buse variable	2010	2011	14	1	3 (2010)						X	X	X	Possible		X	A087	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Butor étoilé	1980	1989	2	1	1 (1989)						(X)	(X)		Possible			A021	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP	VU	NA	NA	DI	X	X	X	X	**Forte**
Caille des blés	2009	2010	6	1	1 (2010)							X	X	Possible			A113	LC	An. III	An. II	An. II-B	3	DP	LC		NA	AS				X	Modérée
Canard chipeau	1977	2011	23	2	10 (2006)	1981	2010	7	1	2 (2008)	X	X	X	Certain		X	A051	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	DP	LC	LC	NA	VU	X			X	**Moyenne**
Canard colvert	1991	2011	96	51	700 (2010)	2010	2011	10	6	25 (2011)	X	X	X	Certain		X	A053	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND	LC	LC	NA		X (≥200)				Modérée
Canard mandarin	1979	1983	2	1	1 (1983)						(X)			NR			A055	LC	An. III	An. II												Faible
Canard pilet	1981	2011	25	4	27 (1992)						X	X		NR		X	A054	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	NA	LC	NA		X (≥10)				Modérée
Canard siffleur	1992	2011	57	5	13 (2010)						X	X		NR		X	A050	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND	NA	LC	NA		X (≥40)				Modérée
Canard souchet	1979	2011	120	4	40 (1979)	1990	2011	28	4	23 (2011)	X	X	X	Certain		X	A056	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	LC	LC	NA	EN	X (≥15)				**Moyenne**
Chardonneret élégant	2010	2010	9	5	30 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II			NS	ND	LC	NA	NA						Faible

Noms vernaculaires	Caractéristiques d'observation sur le site										Statut sur le site				Autres informations			Statut de patrimonialité														
	Toutes observations confondues					Observations avec indices de nidification « probable » ou « certaine »																										
Légende	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	Hivernage	Migration	Reproduction (théorique)	Reproduction (issue observation)	Espèce inscrite au FSD alinéa I	Espèce inscrite au FSD alinéa II	Code Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale (1)	Convention de Berne (2)	Convention de Bonn (3)	Directive Oiseaux (4)	SPEC (5)	Liste rouge Europe (6)	Liste rouge France nicheurs (7)	Liste rouge France hivernants (8)	Liste rouge France migrateurs (9)	Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs (10)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hivernants (11)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs (12)	Espèces déterminantes Charente nicheurs (13)	Espèces déterminantes Vienne nicheurs (14)	Patrimonialité sur le site (15)
Chevalier aboyeur	2003	2011	18	2	8 (2008)							X		NR		X	A164	LC	An. III	An. II	An. II-B	NS	ND		NA	LC						Faible
Chevalier arlequin	1982	1995	3	2	3 (1995)							X		NR		X	A161	LC	An. III	An. II	An. II-B	3	D		NA	DD						Faible
Chevalier culblanc	1995	2011	56	2	9 (2006)						X	X		NR		X	A165	LC	An. II	An. II		NS	ND		NA	LC						Faible
Chevalier gambette	1975	2010	5	5	20 (1975)							X		NR		X	A162	LC	An. III	An. II	An. II-B	2	D	LC	NA	LC	R					Faible
Chevalier guignette	1975	2011	102	3	20 (1975)						X	X		NR		X	A168	LC	An. II	An. II		3	D	LC	NA	DD	EN			X		Faible
Chevalier sylvain	1981	2011	19	2	4 (1981)							X		NR	X		A166	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP			LC						**Forte**
Chevêche d'Athéna	2000	2011	7	1	1 (2011)						X		X	Possible	X		A218	LC	An. II			3	D	LC			D		X	X	X	**Moyenne**
Choucas des tours	2010	2011	2	1	1 (2011)						X	X	X	Possible				LC				NS	ND	LC	NA							Faible
Chouette hulotte	2010	2011	3	1	1 (2011)						X	X	X	Possible			A219	LC	An. II			NS	ND	LC	NA							Faible
Cigogne blanche	2003	2010	4	16	31 (2003)							X		NR	X		A031	LC	An. II	An. II	An. I	2	DP	LC	NA	NA	VU			X		**Forte**
Cigogne noire	1981	2011	6	2	4 (2010)							X		NR	X		A030	LC	An. II	An. II	An. I	2	R	EN	NA	VU	VU	X				**Forte**
Circaète Jean-le-Blanc	1975	2010	5	1	1 (2010)							X		NR	X		A080	LC	An. II	An. II	An. I	3	R	LC		NA	VU		X	X	X	**Forte**
Cisticole des joncs	1980	1980	1	1	1 (1980)								(X)	NR			A289	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC							X	Modérée
Combattant varié	1999	2010	6	1	3 (2010)							X		NR	X		A151	LC	An. III	An. II	An. II-B	2	D	NA	NA	NT		X				**Moyenne**
Corneille noire	2010	2010	8	1	4 (2010)						X	X	X	Possible				LC			An. II-B	NS	ND	LC	NA							Faible
Coucou gris	2010	2010	12	1	2 (2010)							X	X	Possible				LC	An. III			NS	ND	LC		DD						Faible
Courlis cendré	1979	1981	2	5	9 (1979)							X		NR		X	A160	NT	An. III	An. II	An. II-B	2	D	VU	LC	NA	EN	X (≥20)	X	X	X	Modérée
Cygne tuberculé	1992	2011	217	3	20 (2010)	2000	2011	109	3	20 (2010)	X	X	X	Certain			A036	LC	An. III	An. II		NS	ND	NA	NA		R					**Moyenne**
Echasse blanche	1975	2011	2	1	1 (2011)							(X)		NR			A131	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	LC			R					**Forte**
Effraie des clochers	2010	2011	2	1	1 (2011)						X	X	X	NR			A213	LC	An. II			3	D	LC			AS					Faible
Elanion blanc	2004	2005	5	1	1 (2005)						(X)			NR			A399	LC	An. II	An. II	An. I	3	R	EN		NA						**Forte**
Engoulevent d'Europe	2011	2011	8	1	1 (2011)								X	Possible	X		A224	LC	An. II		An. I	2	DP	LC		NA	AS		X	X	X	**Forte**
Epervier d'Europe	2010	2011	6	1	2 (2011)						X	X	X	Possible		X	A086	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Etourneau sansonnet	2010	2010	4	2	2 (2010)						X	X	X	Possible				LC			An. II-B	3	D	LC	LC	NA						Faible
Faisan de Colchide	2010	2010	1	2	2 (2010)	2010	2010	1	2	2 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. III		An. II-A	NS	ND	LC								Faible
Faucon crécerelle	2010	2010	1	1	1 (2010)						X	X	X	Possible			A096	LC	An. II	An. II		3	D	LC	NA	NA	AS					Faible
Faucon émerillon	1980	2011	3	1	1 (2011)						X	X		NR			A098	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND		DD	NA		X				**Forte**
Faucon hobereau	1995	2011	17	1	2 (2010)							X	X	Possible	X	X	A099	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA	R		X	X	X	**Moyenne**
Faucon kobez	1994	1994	1	1	1 (1994)							(X)		NR			A097	NT	An. II	An. II	An. I	3	V	NA								**Forte**
Faucon pèlerin	1985	2010	8	1	1 (2010)							X		NR	X		A103	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	LC	NA	NA		X				**Forte**
Fauvette à tête noire	2010	2010	20	1	5 (2010)	2010	2010	2	3	3 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Fauvette babillarde	2010	2010	1	1	1 (2010)							X		NR			A308	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA						Faible
Fauvette des jardins	1985	2010	15	1	2 (2010)							X	X	Possible				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		DD						Faible
Fauvette grisette	1987	2011	39	1	3 (2010)	2007	2010	5	1	1 (2010)		X	X	Certain				LC	An. II	An. II		NS	ND	NT		DD						**Moyenne**
Fauvette pitchou	1978	2005	2	1	1 (2005)	2005	2005	1	1	1 (2005)	(X)	(X)	X	Certain	X		A302	NT	An. II	An. II	An. I	2	DP	LC			D		X	X	X	**Forte**
Foulque macroule	1985	2011	591	27	436 (2008)	2000	2011	76	12	67 (2002)	X	X	X	Certain		X	A125	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND	LC	NA	NA		X (≥150)				Modérée
Fuligule milouin	1976	2011	433	16	280 (2001)	1976	2011	161	5	21 (2006)	X	X	X	Certain		X	A059	LC	An. III	An. II	An. II-A	2	D	LC	LC	NA	VU	X (≥60)	X	X	X	**Moyenne**
Fuligule milouinan	1979	2007	8	2	4 (1991)						(X)	(X)		NR			A062	LC	An. III	An. II	An. II-B	3	N		NT			X				**Moyenne**
Fuligule morillon	1992	2011	114	2	17 (2006)	2006	2011	29	3	13 (2006)	X	X	X	Certain		X	A061	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	LC	NT			X (≥50)			X	**Moyenne**
Fuligule nyroca	1979	1982	2	1	1 (1982)							(X)		NR	X		A060	NT	An. III	An. I	An. I	1	V	NA	NA	NA						**Forte**
Gallinule poule-d'eau	1999	2011	139	2	11 (2005)	2005	2010	13	3	11 (2005)	X	X	X	Certain			A123	LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Garrot à œil d'or	1977	1987	12	2	5 (1987)						(X)			NR			A067	LC	An. III	An. II	An. II-B	NS	ND	NA	NA			X				Modérée

Noms vernaculaires	Caractéristiques d'observation sur le site										Statut sur le site				Autres informations			Statut de patrimonialité														
	Toutes observations confondues					Observations avec indices de nidification « probable » ou « certaine »																										
Légende	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	Hivernage	Migration	Reproduction (théorique)	Reproduction (issue observation)	Espèce inscrite au FSD alinéa I	Espèce inscrite au FSD alinéa II	Code Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale (1)	Convention de Berne (2)	Convention de Bonn (3)	Directive Oiseaux (4)	SPEC (5)	Liste rouge Europe (6)	Liste rouge France nicheurs (7)	Liste rouge France hivernants (8)	Liste rouge France migrateurs (9)	Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs (10)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hivernants (11)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs (12)	Espèces déterminantes Charente nicheurs (13)	Espèces déterminantes Vienne nicheurs (14)	Patrimonialité sur le site (15)
Geai des chênes	2010	2010	2	1	1 (2010)						X	X	X	Possible				LC			An. II-B	NS	ND	LC	NA							Faible
Gobemouche gris	2005	2011	14	2	3 (2008)	2005	2011	2	2	2 (2011)		X	X	Certain			A319	LC	An. II	An. II		3	DP	VU		DD	AS					**Moyenne**
Gobemouche noir	2005	2010	20	2	7 (2005)							X		NR			A322	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		DD	EN					Faible
Goéland argenté	1982	2008	3	1	1 (2008)							X		NR			A184	LC				NS	ND	LC	NA							Faible
Grand Cormoran	1993	2011	285	8	101 (2010)	2006	2008	3	2	4 (2006)	X	X	X	Certain		X	A017	LC	An. III			NS	ND	LC	LC	NA							Faible
Grand Gravelot	1975	2010	15	3	12 (1981)							X		NR			A137	LC	An. II	An. II		NS	ND	VU	LC	NA		X (≥10)				Modérée
Grande Aigrette	1981	2011	306	2	23 (2005)						X	X		NR	X		A027	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	NT	LC			X				**Forte**
Grèbe à cou noir	1988	2008	7	2	4 (2006)							X		NR		X	A088	LC	An. II			NS	ND	LC	LC			X				Modérée
Grèbe castagneux	1990	2011	73	2	11 (1999)	1999	2010	12	4	11 (1999)	X	X	X	Certain			A004	LC	An. II			NS	ND	LC	NA		AS				X	Modérée
Grèbe huppé	1985	2011	503	4	18 (2004)	1995	2011	78	4	10 (2000)	X	X	X	Certain		X	A005	LC	An. III			NS	ND	LC	NA		R		X	X	X	**Moyenne**
Grèbe jougris	1982	1982	1	2	2 (1982)							(X)		NR			A006	LC	An. II	An. II		NS	ND	NA	NA			X				Modérée
Grimpereau des jardins	2010	2010	5	1	2 (2010)	2010	2010	1	2	2 (2010)	X	X	X	Certain				LC	An. II			NS	ND	LC								Faible
Grive draine	2007	2011	26	1	5 (2010)	2010	2011	4	1	2 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Grive litorne	1999	2011	23	16	120 (2006)						X	X		NR			A284	LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	LC							Faible
Grive mauvis	2006	2011	16	11	65 (2009)						X	X		NR			A286	LC	An. III		An. II-B	NS	ND		LC	NA						Faible
Grive musicienne	2010	2010	3	1	2 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Grosbec Casse-noyaux	1981	2011	14	4	14 (2010)	1985	2010	2	3	5 (2010)	X	X	X	Certain				LC	An. II			NS	ND	LC	NA				X	X	X	Modérée
Grue cendrée	1976	2011	34	249	5900 (2008)							X		NR	X		A127	LC	An. II	An. II	An. I	2	DP	CR	NT	NA		X				**Forte**
Guifette leucoptère	1975	1993	2	2	2 (1993)							X		NR			A198	LC	An. II	An. II		NS	ND			NA						Faible
Guifette moustac	1975	2009	26	2	11 (2009)							X		NR	X		A196	LC	An. II		An. I	3	DP	NT		NA						**Forte**
Guifette noire	1974	2010	22	4	14 (1975)							X		NR	X		A197	LC	An. II	An. II	An. I	3	DP	VU		DD	VU					**Forte**
Harle bièvre	1973	2006	12	7	32 (1979)						(X)			NR			A070	LC	An. III	An. II		NS	ND	NT	LC							Faible
Harle huppé	1979	1979	1	4	4 (1979)						(X)			NR			A069	LC	An. III	An. II		NS	ND	NA	LC			X				Modérée
Harle piette	1979	1981	5	7	15 (1979)						(X)			NR			A068	LC	An. II	An. II	An. I	3	D		VU							**Forte**
Héron cendré	1980	2011	436	7	322 (1994)	1980	2011	26	74	322 (1994)	X	X	X	Certain		X	A028	LC	An. III			NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Héron garde-boeufs	1999	2011	76	17	74 (2008)	2008	2009	9	29	74 (2008)	X	X	X	Certain			A025	LC	An. II			NS		LC	NA		R					**Moyenne**
Héron pourpré	1974	2011	195	5	65 (2009)	1980	2011	79	9	65 (2009)		X	X	Certain	X		A029	LC	An. II	An. II	An. I	3	D	LC			D	X	X	X	X	**Forte**
Hibou des marais	1995	2011	2	1	1 (2011)						X	X		NR	X		A222	LC	An. II		An. I	3	DP	VU	NA	NA	EN	X	X	X	X	**Forte**
Hibou Moyen-Duc	2011	2011	1	1	1 (2011)						X		X	NR			A221	LC	An. II			NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Hirondelle de fenêtre	2005	2011	42	17	150 (2008)	2005	2010	10	14	50 (2005)		X	X	Certain				LC	An. II			3	D	LC		DD						Faible
Hirondelle de rivage	1999	2011	6	6	15 (2001)							X		NR			A249	LC	An. II			3	DP	LC		DD	AS		X	X	X	Faible
Hirondelle rustique	2010	2010	9	1	4 (2010)	2010	2010	2	0	0 (2010)		X	X	Certain			A251	LC	An. II			3	DP	LC		DD	AS					Faible
Huppe fasciée	1982	2011	48	1	7 (1982)	1982	2008	5	2	7 (1982)		X	X	Certain			A232	LC	An. II			3	D	LC	NA		D				X	**Moyenne**
Hypolaïs polyglotte	2010	2010	14	1	3 (2010)							X	X	Possible				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA						Faible
Linotte mélodieuse	2005	2011	25	19	80 (2010)	2008	2010	5	3	8 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II			2	D	VU	NA	NA						**Moyenne**
Locustelle luscinioïde	1975	1983	5	1	2 (1977)							(X)		NR			A292	LC	An. II	An. II		NS	ND	EN		NA	R		X	X	X	Faible
Locustelle tachetée	1976	2009	8	1	2 (2008)	2008	2009	2	2	2 (2008)		(X)	X	Probable			A290	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA	R		X	X	X	**Moyenne**
Loriot d'Europe	1999	2011	44	1	2 (2010)	2001	2010	12	2	2 (2010)		X	X	Certain			A337	LC	An. II			NS	ND	LC		NA						Faible
Marouette ponctuée	2008	2008	2	1	1 (2008)								(X)	NR			A119	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	DD	NA	NA	EN	X				**Forte**
Martinet noir	2010	2010	1	0	0 (2010)							X	X	NR				LC	An. III			NS	ND	LC		DD						Faible
Martin-pêcheur d'Europe	1995	2011	140	1	3 (2009)	2001	2011	8	1	1 (2011)	X	X	X	Certain	X		A229	LC	An. II		An. I	3	DP	LC	NA		AS		X	X	X	**Forte**
Merle à plastron	1991	1991	1	1	1 (1991)							(X)		NR			A282	LC	An. II			NS	ND	LC		DD						Faible

Noms vernaculaires	Caractéristiques d'observation sur le site										Statut sur le site				Autres informations			Statut de patrimonialité														
	Toutes observations confondues					Observations avec indices de nidification « probable » ou « certaine »																										
Légende	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	Hivernage	Migration	Reproduction (théorique)	Reproduction (issue observation)	Espèce inscrite au FSD alinéa I	Espèce inscrite au FSD alinéa II	Code Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale (1)	Convention de Berne (2)	Convention de Bonn (3)	Directive Oiseaux (4)	SPEC (5)	Liste rouge Europe (6)	Liste rouge France nicheurs (7)	Liste rouge France hivernants (8)	Liste rouge France migrateurs (9)	Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs (10)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hivernants (11)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs (12)	Espèces déterminantes Charente nicheurs (13)	Espèces déterminantes Vienne nicheurs (14)	Patrimonialité sur le site (15)
Merle noir	2010	2010	16	1	3 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Mésange à longue queue	2010	2011	2	4	7 (2011)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC		NA						Faible
Mésange bleue	2010	2010	8	1	2 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC		NA						Faible
Mésange charbonnière	2010	2010	15	1	2 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)	X	X	X	Certain				LC	An. II			NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Mésange nonnette	1999	2011	26	2	10 (1999)	2009	2010	4	3	6 (2010)	X	X	X	Certain				LC	An. II			3	D	LC								Faible
Milan noir	1995	2011	68	1	4 (2008)	1995	2010	14	2	3 (2009)		X	X	Certain	X		A073	LC	An. II	An. II	An. I	3	V	LC		NA	AS		X	X	X	**Forte**
Milan royal	2005	2010	8	1	2 (2009)						X	X		NR	X		A074	NT	An. II	An. II	An. I	2	D	VU	VU	NA						**Forte**
Moineau domestique	2006	2011	23	24	150 (2010)	2006	2010	11	3	15 (2010)	X	X	X	Certain				LC				3	D	LC		NA						Faible
Moineau friquet	1980	1980	1	60	60 (1980)						(X)			NR			A356	LC	An. III			3	D	NT			D		X	X	X	Faible
Mouette rieuse	2001	2011	20	4	26 (2009)						X	X		NR		X	A179	LC	An. III			NS	ND	LC	LC	NA	VU				X	Faible
Mouette tridactyle	1993	1993	1	1	1 (1993)							(X)		NR			A188	LC	An. III			NS	ND	NT	NA	DD	EN					Faible
Nette rousse	1980	2005	5	1	2 (2005)						(X)	(X)		NR			A058	LC	An. III	An. II	An. II-B	NS	ND	LC	LC	NA						Faible
Oedicnème criard	2009	2011	13	1	7 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)		X	X	Probable	X		A133	LC	An. II	An. II	An. I	3	V	NT	NA	NA	AS	X	X	X	X	**Forte**
Oie cendrée	1995	2011	13	7	32 (2003)						(X)	X		NR		X	A043	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND	VU	LC	NA		X (≥25)				Modérée
Oie des moissons	1979	1979	3	2	3 (1979)						(X)			NR			A039	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND		VU	NA						**Moyenne**
Oie rieuse	1979	1979	1	2	2 (1979)						(X)	(X)		NR			A041	LC	An. III	An. II	An. II-B	NS	ND		NA			X				Modérée
Panure à moustaches	2011	2011	1	1	1 (2011)								(X)	NR			A323	LC	An. II			NS	ND	LC			VU	X				**Moyenne**
Perdrix grise	2009	2011	4	2	2 (2011)						X	X	X	Possible				LC	An. III		An. II-A	3	V	LC			I		X	X	X	Modérée
Perdrix rouge	2010	2010	1	2	2 (2010)	2010	2010	1	2	2 (2010)	X	X	X	Probable			A110	LC	An. III		An. II-A	2	D	LC			I					Faible
Petit Gravelot	2007	2011	29	3	9 (2011)	2011	2011	1	5	5 (2011)		X	X	Probable		X	A136	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC			R		X	X	X	**Moyenne**
Phalarope à bec étroit	2002	2002	1	1	1 (2002)							(X)		NR			A170	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND									**Forte**
Phragmite des joncs	1976	2011	17	1	3 (2010)	2010	2011	2	2	2 (2010)		X	X	Probable			A295	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		DD	VU		X	X	X	**Moyenne**
Pic épeiche	2010	2011	7	1	2 (2010)						X		X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC								Faible
Pic épeichette	2010	2011	5	1	2 (2011)						X		X	Possible			A240	LC	An. II			NS	ND	LC								Faible
Pic mar	2011	2011	1	1	1 (2011)						X		X	Possible	X		A238	LC	An. II		An. I	NS	ND	LC			VU		X	X	X	**Forte**
Pic noir	2003	2011	26	1	2 (2010)	2008	2010	4	2	2 (2010)	X		X	Probable	X		A236	LC	An. II		An. I	NS	ND	LC			VU		X	X	X	**Forte**
Pic vert	2010	2011	5	1	1 (2011)						X		X	Possible				LC	An. II			2	DP	LC			AS					Faible
Pie bavarde	2007	2011	6	2	4 (2011)	2007	2008	2	3	4 (2007)	X		X	Certain				LC			An. II-B	NS	ND	LC								Faible
Pie-grièche à tête rousse	1995	2010	7	1	2 (2010)	2006	2006	2	2	2 (2006)		X	X	Certain			A341	LC	An. II			2	D	NT		NA	VU		X	X	X	**Moyenne**
Pie-grièche écorcheur	1995	2011	84	2	10 (2007)	2006	2010	37	2	10 (2007)		X	X	Certain	X		A338	LC	An. II		An. I	3	DP	LC	NA	NA	AS		X	X	X	**Forte**
Pie-grièche grise	1975	2008	5	1	1 (2008)						(X)			NR			A340	LC	An. II			3	DP	EN	NA		DI	X				**Moyenne**
Pigeon colombin	1985	2011	14	174	2000 (2010)						X	X	X	NR			A207	LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC	NA	NA	VU	X (≥100)	X	X	X	**Moyenne**
Pigeon ramier	2010	2010	10	1	3 (2010)						X	X	X	Possible				LC			An. II-A	NS	ND	LC	LC	NA						Faible
Pinson des arbres	2010	2011	22	15	150 (2011)						X	X	X	Possible				LC	An. III			NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Pinson du Nord	2005	2011	37	9	120 (2011)						X	X		NR				LC	An. III			NS	ND		DD	NA						Faible
Pipit des arbres	2010	2011	15	2	8 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)		X	X	Probable				LC	An. II			NS	ND	LC		DD						Faible
Pipit farlouse	1991	2011	22	6	40 (2010)							X		NR			A257	LC	An. II			NS	ND	VU	DD	NA	VU				X	Faible
Pipit rousseline	2010	2010	1	2	2 (2010)	2010	2010	1	2	2 (2010)		X	X	Probable			A255	LC	An. II		An. I	3	D	LC		NA	R		X	X	X	**Forte**
Pipit spioncelle	1982	2011	21	3	25 (1982)						X	X		NR			A259	LC	An. II			NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Pluvier argenté	1975	1980	3	1	1 (1980)							(X)		NR			A141	LC	An. III	An. II	An. II-B	NS	ND		LC	NA		X (≥25)				Modérée
Pluvier doré	1995	2010	4	7	16 (2000)						X	X		NR	X		A140	LC	An. III	An. II	An. I	NS	ND		LC			X (≥200)				**Forte**
Pouillot de Bonelli	2001	2011	8	1	1 (2011)	2010	2010	1	1	1 (2010)		X	X	Probable			A313	LC	An. II	An. II		2	D	LC		NA						Faible

Noms vernaculaires	Caractéristiques d'observation sur le site										Statut sur le site				Autres informations			Statut de patrimonialité															
	Toutes observations confondues					Observations avec indices de nidification « probable » ou « certaine »																											
Légende	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	1ère année d'observation	Dernière année d'observation	Nb. Observations	Nb. moyen individus observés	Nb. Max individus observés	Hivernage	Migration	Reproduction (théorique)	Reproduction (issue observation)	Espèce inscrite au FSD alinéa I	Espèce inscrite au FSD alinéa II	Code Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale (1)	Convention de Berne (2)	Convention de Bonn (3)	Directive Oiseaux (4)	SPEC (5)	Liste rouge Europe (6)	Liste rouge France nicheurs (7)	Liste rouge France hivernants (8)	Liste rouge France migrateurs (9)	Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs (10)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hivernants (11)	Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs (12)	Espèces déterminantes Charente nicheurs (13)	Espèces déterminantes Vienne nicheurs (14)	Patrimonialité sur le site (15)
Pouillot fitis	2006	2010	12	1	1 (2010)							X		NR			A316	LC	An. II	An. II		NS	ND	NT		DD	VU			X	X	Faible
Pouillot siffleur	2011	2011	1	1	1 (2011)								X	Possible			A314	LC	An. II	An. II		2	D	VU		NA			X	X	X	**Moyenne**
Pouillot véloce	2010	2010	16	1	3 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA						Faible
Pygargue à queue blanche	1980	1980	1	1	1 (1980)						(X)			NR			A075	LC	An. II	An. I	An. I	1	R	EX	NA			X				**Forte**
Râle d'eau	1976	2009	7	1	1 (2009)						X	X	X	Possible		X	A118	LC	An. III		An. II-B	NS	ND	DD	NA	NA		X	X	X	X	Modérée
Rémiz penduline	2010	2010	1	2	2 (2010)							(X)		NR			A336	LC	An. III			NS	ND	EN		DD		X				Modérée
Roitelet à triple bandeau	2007	2011	20	1	3 (2010)	2010	2010	1	1	1 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Roitelet huppé	2006	2010	3	1	1 (2010)							X		NR				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA				X	X	Faible
Rossignol philomèle	2010	2010	14	2	12 (2010)							X	X	Possible				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA						Faible
Rougegorge familier	2010	2010	5	1	1 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Rougequeue à front blanc	2006	2011	15	1	3 (2010)	2006	2010	3	2	3 (2010)		X	X	Certain			A274	LC	An. II	An. II		2	DP	LC		NA	D		X	X	X	**Moyenne**
Rougequeue noir	2010	2011	10	2	4 (2010)	2010	2011	5	2	4 (2010)	X	X	X	Certain				LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA						Faible
Rousserolle effarvatte	1974	2011	56	2	11 (2009)	1976	2010	18	2	11 (2009)		X	X	Certain			A297	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC		NA					X	Modérée
Rousserolle turdoïde	1975	1982	9	1	3 (1975)							(X)		NR			A298	LC	An. II	An. II		NS	ND	VU		NA	D		X	X	X	Faible
Sarcelle d'été	1981	2009	12	2	10 (2000)	1990	1995	4	2	2 (1995)		X	X	Probable		X	A055	LC	An. III	An. II	An. II-A	3	D	VU		NT	EN	X	X	X	X	**Moyenne**
Sarcelle d'hiver	1979	2011	319	33	412 (2010)	1981	2011	30	3	12 (2005)	X	X	X	Certain		X	A052	LC	An. III	An. II	An. II-A	NS	ND	VU	LC	NA	EN	X (≥80)	X	X	X	**Moyenne**
Serin cini	2008	2010	6	2	4 (2010)	2010	2010	1	4	4 (2010)	X	X	X	Probable				LC	An. II			NS	ND	LC		NA						Faible
Sittelle torchepot	2010	2010	3	1	2 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC								Faible
Sizerin flammé	2010	2010	1	1	1 (2010)						(X)			NR			A368	LC	An. II			NS	ND	DD	NA	NA						Faible
Spatule blanche	1993	1993	1	1	1 (1993)							(X)		NR			A034	LC	An. III	An. II	An. I	2	R	VU	VU	NA		X				**Forte**
Sterne pierregarin	1976	2003	2	2	2 (1976)							(X)		NR	X		A193	LC	An. II	An. II	An. I	NS	ND	LC	NA	LC	R				X	**Forte**
Tadorne de Belon	1982	2007	3	1	2 (2007)						(X)			NR			A048	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	LC			X (≥50)				Modérée
Tarier des prés	2010	2010	5	2	5 (2010)							X		NR			A275	LC	An. II	An. II		NS	ND	VU		DD	VU		X	X	X	Faible
Tarier pâtre	2002	2011	45	2	5 (2010)	2006	2011	22	2	5 (2010)	X	X	X	Certain			A276	LC	An. II	An. II		NS	ND	LC	NA	NA	AS					Faible
Tarin des aulnes	2008	2011	17	4	10 (2010)						X	X		NR			A365	LC	An. II			NS	ND	NT	DD	NA						Faible
Tournepierre à collier	1975	1975	1	1	1 (1975)							(X)		NR			A169	LC	An. II	An. II		NS	ND		LC	NA		X (≥10)				Modérée
Tourterelle des bois	2010	2010	10	1	3 (2010)							X	X	Possible			A210	LC	An. III	An. II	An. II-B	3	D	LC		NA	D					**Moyenne**
Tourterelle turque	2010	2010	2	1	1 (2010)	2010	2010	1	0	0 (2010)	X	X	X	Probable			A209	LC	An. III		An. II-B	NS	ND	LC		NA						Faible
Traquet motteux	2009	2011	5	1	2 (2009)							X		Possible			A277	LC	An. II	An. II		3	D	NT		DD	R		X	X	X	Faible
Troglodyte mignon	2010	2010	5	1	1 (2010)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC	NA							Faible
Vanneau huppé	1995	2011	150	59	600 (1995)	2005	2011	10	6	34 (2005)	X	X	X	Certain		X	A142	LC	An. III	An. II	An. II-B	2	V	LC	LC	NA	AS	X (≥200)	X	X	X	Modérée
Verdier d'Europe	2010	2011	5	1	1 (2011)						X	X	X	Possible				LC	An. II			NS	ND	LC	NA	NA						Faible

Légende	
Source	**Signification**
(1) **Liste rouge mondiale** (Liste rouge mondiale selon: http://www.iucnredlist.org/)	Espèce disparue (**EX**) ; Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (**EW**) ; Espèce en danger critique d'extinction (**CR**) ; Espèce en danger (**EN**) ; Espèce vulnérable (**VU**) ; Espèce quasi menacée (**NT**) ; Préoccupation mineure (**LC**) ; Données insuffisantes (**DD**) ; Non Évalué (**NE**)
(2) **Convention de Berne** (Convention du 19 septembre 1979 visant à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction)	**An. II** : espèces de faune strictement protégées ; **An. III** : espèces de faune protégées
(3) **Convention de Bonn** (Convention du 23 juin 1979 visant la protection et la gestion de toutes les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dont une fraction importante des populations franchit cycliquement de façon prévisible une ou plusieurs parties du territoire national)	**An. I** : espèces menacées, en danger d'extinction c'est-à-dire les espèces dont l'aire de répartition pourrait disparaître ou toute espèce en danger ; **An. II** : espèces dont l'état de conservation est défavorable
(4) **Directive Oiseaux** (Directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen)	**An. I** : espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ; **An. II-A** : espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive ; **An. II-B** : espèces pouvant être chassées seulement dans les États membres pour lesquels elles sont mentionnées (ici, la France).
(5) **SPEC** (BirdLife International, 2004. Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series N°. 12))	**SPEC 1** : espèce européenne menacée au niveau mondial ; **SPEC 2:** espèce dont le statut de conservation est défavorable au niveau européen et dont la population mondiale ou l'aire de distribution est concentrée en Europe ; **SPEC 3** : espèce dont le statut de conservation est défavorable au niveau européen et dont la population mondiale ou l'aire de distribution n'est pas concentrée en Europe ; **NON-SPEC (NS)**: espèce dont le statut de conservation est favorable au niveau européen ; **NON EVALUEE (NE**)
(6) **Liste rouge Europe** (BirdLife International, 2004. Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series N°. 12),)	**ND**= Non Défavorable ; **I**= Indéterminée mais présumé menacée ; **VU**= Vulnérable ; **EN**= En danger ; **Abs**= Absent ; **R**= Rare ; **NE**= Non Evalué ; **D**= en Déclin
(7) **Liste rouge France nicheurs** (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.)	Espèce disparue (**EX**) ; Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (**EW**) ; Espèce en danger critique d'extinction (**CR**) ; Espèce en danger (**EN**) ; Espèce vulnérable (**VU**) ; Espèce quasi menacée (**NT**) ; Préoccupation mineure (**LC**) ; Données insuffisantes (**DD**) ; Non Évalué (**NE**)
(8) **Liste rouge France hivernants** (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.)	
(9) **Liste rouge France migrateurs** (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.)	
(10) **Liste rouge Poitou-Charentes nicheurs** (RIGAUD T. et GRANGER M. (coord.), 1999. Livre rouge des oiseaux nicheurs du poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France, 236 p.)	Disparue **(DI**) ; En danger (**EN**) ; Vulnérable (**VU**) ; Rare ; En déclin (**D**) ; A surveiller (**AS**) ; Indéterminée (**I**)
(11) **Espèces déterminantes Poitou-Charentes migrateurs/hi**vernants	JOURDE P. et TERRISSE J. (coord.), 2001 - Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahier techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.
(12) **Espèces déterminantes Poitou-Charentes nicheurs**	
(13) **Espèces déterminantes Charente nicheurs**	
(14) **Espèces déterminantes Vienne nicheurs**	
(15) **Patrimonialité sur le site**	Cf. chapitre «XII.2.1.1 Patrimonialité des espèces inventoriées »

Annexe 7. Présentation détaillée des espèces d'oiseaux remarquables pour le site (30 fiches espèces)

Les 30 espèces considérées comme remarquables pour le site font l'objet d'une fiche individuelle de présentation.

Chaque fiche s'articule autour de 3 volets :

- Une présentation synthétique de l'espèce concernée (Nomenclature, statuts…)
- Une présentation générale de la biologie et de l'écologie de l'espèce
- Une description des caractéristiques de l'espèce propre au site étudié (effectifs, habitats utilisés, état de conservation, orientations de conservation, principe de suivi…)

NB : Les fiches sont numérotées et présentées par ordre alphabétique du nom vernaculaire de l'espèce.

Tableau 20. **Liste des fiches « oiseaux »**

N° de la fiche	Espèce concernée
1	Aigrette garzette-*Egretta garzetta (Linné, 1758)*
2	Alouette lulu-*Lullula arborea (Linné, 1758)*
3	Autour des palombes-*Accipiter gentilis (Linné, 1758)*
4	Balbuzard pêcheur-*Pandion haliaetus (Linné, 1758)*
5	Bihoreau gris-*Nycticorax nycticorax (Linné, 1758)*
6	Bondrée apivore-*Pernis apivorus (Linné, 1758)*
7	Busard des roseaux-*Circus aeruginosus (Linné, 1758)*
8	Busard Saint-Martin-*Circus cyaneus (Linné, 1766)*
9	Canard chipeau-*Anas strepera (Linné, 1758)*
10	Canard souchet-*Anas clypeata (Linné, 1758)*
11	Chevêche d'Athéna-*Athene noctua (Scopoli, 1769)*
12	Cigogne noire-*Ciconia nigra (Linné, 1758)*
13	Engoulevent d'Europe-*Caprimulgus europaeus (Linné, 1758)*
14	Fuligule milouin-*Aythya ferina (Linné, 1758)*
15	Fuligule morillon-*Aythya fuligula (Linné, 1758)*
16	Grande Aigrette-*Casmerodius albus (Linné, 1758)*
17	Grue cendrée-*Grus grus (Linné, 1758)*
18	Guifette moustac-*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*
19	Guifette noire-*Chlidonias niger (Linné, 1758)*
20	Héron cendré-*Ardea cinerea (Linné, 1758)*
21	Héron garde-bœufs-*Bubulcus ibis (Linné, 1758)*
22	Héron pourpré-*Ardea purpurea (Linné, 1766)*
23	Martin-pêcheur d'Europe-Alcedo *atthis (Linné, 1758)*
24	Milan noir-*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*
25	Œdicnème criard-*Burhinus œdicnemus (Linné, 1758)*
26	Pic mar-*Dendrocopos medius (Linné, 1758)*
27	Pic noir-*Dryocopus martius (Linné, 1758)*
28	Pie-grièche à tête rousse-*Lanius meridionalis (Linné 1758)*
29	Pie-grièche écorcheur-*Lanius collurio (Linné, 1758)*
30	Sarcelle d'hiver-*Anas crecca (Linné, 1758)*

Fiche 1	Aigrette garzette *Egretta garzetta (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 026

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce A Surveiller
- Liste rouge régionale : Espèce A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Non

Statut de présence sur le site

Reproduction, hivernage et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiformes
- Famille : Ardéidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

L'Aigrette garzette est un héron de taille moyenne entièrement blanc. Elle a les pattes noires avec les doigts jaunes. Son bec est noir, long et effilé. Elle se distingue de la Grande Aigrette par un corps moins massif, deux longues plumes blanches sur la nuque ainsi que de longues plumes ornementales sur le dos en plumage nuptial.

Répartition en France et en Europe

L'Aigrette garzette est largement distribuée à travers l'Europe méridionale. Elle est présente en Europe du sud, sur tout le pourtour méditerranéen jusqu'en Afrique subsaharienne. Généralement migratrice, la majeure partie de la population hiverne en Afrique mais une partie est aussi présente en France et en Espagne

En France, l'espèce a longtemps été cantonnée au littoral méditerranéen. Depuis les années 80, l'espèce a colonisé tout le littoral atlantique jusqu'à la Manche. L'espèce a aussi colonisé l'intérieur des terres par le couloir Rhodanien (Loire, Allier, Durance).

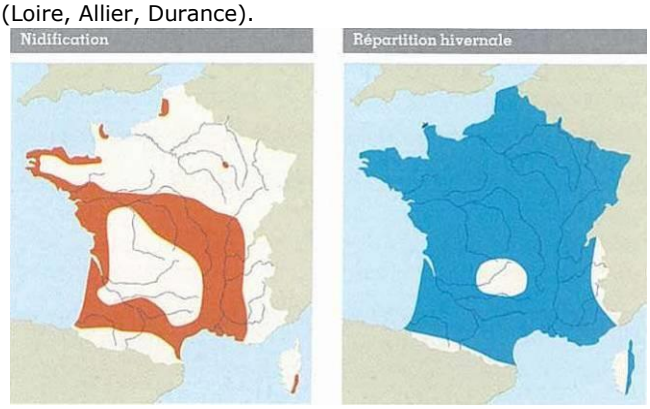

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

On rencontre l'Aigrette garzette dans les zones humides aux eaux peu profondes, avec une préférence pour les eaux saumâtres. Peu exigeante, on la retrouve ainsi dans les marais, les deltas des fleuves, les bords des lacs, des rivières et des fleuves, les marécages, les rizières, les zones inondées, les lagunes et les étangs.

- ***Régime alimentaire***

Le régime alimentaire de l'Aigrette est très diversifié : petits poissons, grenouilles, insectes aquatiques et terrestres, petits, crustacés. Elle reste immobile ou marche lentement pour capturer ses proies qu'elle transperce avec son bec effilé.

- ***Reproduction et activités***

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des œufs (pluie, prédateurs et nicheurs voisins) et les sites sont toujours choisis sur des îlots. La ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

- ***Migrations***

L'Aigrette garzette est une migratrice partielle. La grande majorité se reproduit en France et hiverne sur le littoral méditerranéen. Certaines colonies hivernent en Afrique, du Ghana à l'Egypte. Elles migrent vers août/septembre voire novembre/décembre.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population d'Europe occidentale, en augmentation vers le nord depuis la fin des années 70, est estimée actuellement à 30 000 couples. La population européenne est ainsi jugée stable.

Dans notre pays, l'espèce a longtemps été inféodée à la Camargue, mais une très forte progression sur la façade

atlantique entre 1989 et 1994 a inversé la situation puisque le littoral méditerranéen ne regroupe plus que 36 % des effectifs nicheurs contre 60 % pour la façade atlantique. Le couloir Rhodanien (Loire, Allier, Durance) et également la Garonne abrite 3 % des effectifs nicheurs français (ROCAMORA et al., 1999).

- ***En région Poitou-Charentes :***

Avec une population en forte croissance, L'Aigrette garzette est devenu le héron le plus commun de Charente-Maritime où l'effectif nicheur atteint actuellement plus de 25% de la population française. Sédentaire, elle niche à partir d'avril dans des colonies mixtes situées exclusivement dans des marais côtiers (population nicheuse concentrée en Charente-Maritime). Néanmoins, l'espèce fait parti des oiseaux nicheurs « à surveiller » en Poitou-Charentes. Des preuves de reproduction ont été établies dans la Vienne en 2009.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes

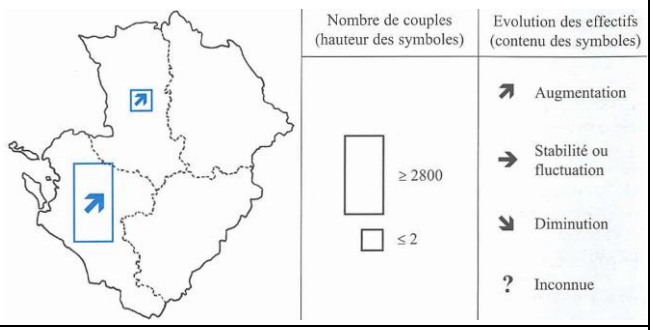

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (régression des roselières, des zones humides buissonnantes et des arbres à proximité de l'eau) ;
- L'échec de reproduction (dérangement humain sur les sites de nidification) ;
- La raréfaction et la dégradation des habitats d'alimentation (régression des zones humides, mauvaise gestion hydraulique des étangs, absence d'entretien des berges, pollutions, dérangement …) entraînant une diminution des disponibilités alimentaires ;
- La destruction directe d'individus (braconnage, collisions avec les lignes électriques) ;
- Les aléas climatiques (vagues de froid prolongées susceptibles de décimer les populations).

L'Aigrette garzette au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Si l'Aigrette garzette est présente tout au long de l'année, les effectifs observés sont plus importants en période postnuptiale et les groupes peuvent dépasser la dizaine d'individus (maximum de 12 oiseaux le 31/08/10 au niveau de l'étang de la Boussarderie).
Depuis l'installation d'un couple en 2008 dans la colonie de Hérons gardeboeufs de l'étang de Combourg (colonie ayant disparu aujourd'hui), plus aucune preuve de reproduction n'a été observée.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour s'alimenter, l'Aigrette garzette utilise principalement les plans d'eaux (à pentes douces et peu profonds) et les zones humides (notamment les prairies). Elle semble exploiter essentiellement les étangs de la partie est et leurs abords (les étangs de Combourg, de la Bergère et de Ponteil concentrent l'essentiel des observations).
La nuit, l'espèce se rassemble au sein de dortoirs, parfois partagés avec d'autres hérons coloniaux (Grande Aigrette, Héron cendré). Un premier dortoir a été localisé à proximité de l'étang de la Bergère (au sein de grands arbres derrière la digue) et un second dans des chênes en bordure ouest de l'étang de la Roucherie. L'Aigrette est particulièrement sensible au dérangement et recherche les zones les plus calmes pour s'alimenter et se reposer.
En période de reproduction, cette espèce coloniale installe son nid sur des saules mais aussi parfois sur de grands arbres, à proximité directe d'un plan d'eau. L'installation d'une colonie de Hérons gardeboeufs en 2008 sur l'étang de Combourg a entrainé la seule et unique reproduction de l'espèce dans la Vienne et la Charente à ce jour.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones d'alimentation par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones de repos (activité de chasse à proximité des dortoirs),
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs et des prairies humides).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable inadéquat, en raison notamment

d'effectifs nicheurs bien inférieurs aux capacités d'accueil du site.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice (le site présente des capacités d'accueil importantes pour cette espèce en terme d'habitat de reproduction et d'alimentation) ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies humides naturelles)
- Préservation et protection des habitats de reproduction (saulaies de queue d'étang)
- Limitation du dérangement des colonies existantes ;

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- Poursuivre le suivi des colonies d'ardéidés du site ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable pour tous les hérons coloniaux : Héron pourpré, Héron garde-bœufs…

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 2	Alouette lulu *Lullula arborea (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 246

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Nicheuse, hivernante et migratrice

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Alaudidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

L'Alouette lulu est une petite alouette trapue, aux larges ailes et à la queue courte. La tête est typique avec des sourcils blancs très larges se rejoignant sur le haut de la nuque. Les joues rousses contrastent nettement avec les sourcils et le collier blanc. Sur le ventre et la poitrine blanche il y a de longues stries noires typiques de l'espèce. Le chant de l'oiseau, émis lors d'un vol ondulé et planant est caractéristique.

Répartition en France et en Europe

L'Alouette lulu est un oiseau strictement paléarctique. Elle occupe en populations clairsemées le sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne. Sa densité est meilleure en Allemagne, en Russie, en Ukraine, au nord des Balkans et plus spécialement au Portugal et en Espagne qui détiendraient plus de la moitié des effectifs nicheurs européens.

L'espèce est présente sur une grande partie du territoire français. Elle est plus localisée dans le bassin parisien et le quart nord-est du pays semble plus faiblement occupé. En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs en hivers.

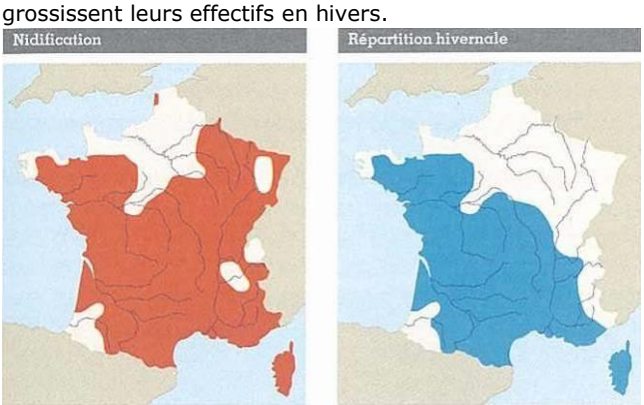

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

L'Alouette lulu fréquente des terrains dégagés secs et plutôt ensoleillés. Elle est très sensible à la végétation recouvrant le sol puisqu'elle court beaucoup à terre. Elle exige donc une strate herbeuse courte mais discontinue, et apprécie les pelouses calcaires ou les landes pauvres (à proximité de bordures forestières). Elle occupe également les secteurs en coupes rases, les jeunes plantations de résineux ou les vergers et les bocages. Elle évite par contre les végétations denses, ombreuses et humides.

- ***Régime alimentaire***

Pendant la période de reproduction, le régime alimentaire de l'Alouette lulu est strictement composé d'insectes et d'araignées. Mais dès l'automne et en hiver, il s'enrichit de graines et semences.

- ***Reproduction et activités***

Dès fin février, le mâle commence à chanter, peu au sol, souvent sur un perchoir et à pleine voix dans le ciel. L'espèce niche au sol et choisit de bâtir son nid d'herbes sèches et de mousses à l'abri d'une touffe d'herbe ou d'un arbuste, sur terrain bien sec. 2 à 3 couvées sont possibles par saison de reproduction (entre mars et juillet), toutes de 3 à 4 œufs.

- ***Migrations***

Les migrateurs quittent la région par petites bandes. Les groupes formés pour l'hiver s'amenuisent au cours des mois de novembre, décembre et janvier. L'hivernage se termine dès fin février et la migration de retour, se déroule jusqu'à la première dizaine d'avril. Sur leur aire de reproduction, le couple reste en contact avec quelques familles voisines et un regroupement se forme souvent dès juillet. S'il s'agit d'oiseaux sédentaires, la société adopte l'une des aires et gravite autour pendant l'hiver. Le flux migratoire des oiseaux nordiques et nord-orientaux atteint la France en septembre-octobre.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'Alouette lulu a subi un fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition depuis une vingtaine d'années ainsi qu'une réduction de cette aire sur ses limites ouest et nord. En Europe, le statut de conservation de l'Alouette lulu est jugé défavorable. Malgré sa dispersion, la population européenne n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était alors estimée entre 900 000 et 3 000 000 de couples, la majorité se situant en Espagne (850 000) et au Portugal (300 000). Pourtant sa population semble en déclin assez net au nord sauf rares exceptions comme récemment celle des Pays-Bas.

En France où l'effectif de l'Alouette lulu se situe probablement dans la fourchette 50.000 à 500.000 couples, elle est "à Surveiller".

- ***En région Poitou-Charentes :***

L'Alouette lulu connaît un fort déclin de ses populations et une contraction de son aire de répartition en Poitou-Charentes, bien que d'importantes populations soient encore présentes dans les zones bocagères et les landes des quatre départements, et dans les dunes côtières de Charente-Maritime. La situation régionale reflète assez bien les tendances européenne et nationale de l'espèce : répartition hétérogène excluant les grandes plaines cultivées et les secteurs les plus humides, effectifs fluctuants. Le fait que les populations régionales semblent se concentrer en Deux-Sèvres, n'est peut-être pas uniquement dû à des raisons écologiques : des inégalités quant aux estimations sur les différents départements doivent également vraisemblablement rentrer en compte.

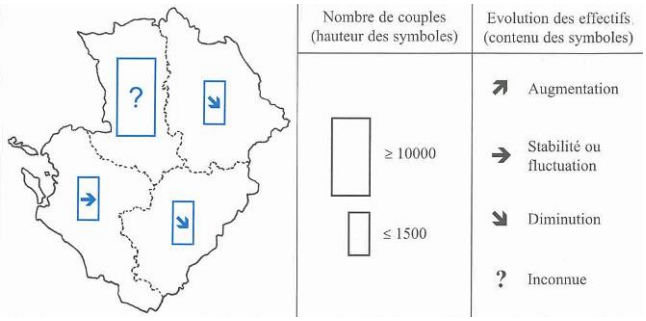

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes

Menaces générales sur son aire de répartition

- La disparition/dégradation des habitats favorables à l'alimentation et à la reproduction de l'espèce (terrains secs et dégagés) :
  - fermeture des milieux favorables à l'espèce (abandon des pratiques de fauche et/ou de pâturage),
  - dégradation des milieux favorables à l'espèce (intensification des pratiques agricoles).
- La destruction directe d'individus et notamment des nichées liées aux activités agricoles sur les zones de reproduction (passage d'engins, irrigation…).

L'Alouette lulu au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

L'Alouette lulu est présente toute l'année sur la ZPS. En hiver ainsi qu'en période de migration, des groupes se forment, rassemblant jusqu'à une quinzaine d'individus. En période de reproduction, la population nicheuse doit être de l'ordre de 5-15 couples.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

L'Alouette lulu exploite en particulier les milieux bocagers pour se reproduire et s'alimenter.

Elle occupe plus particulièrement les prairies de fauche artificialisées alors qu'elle semble éviter les pâtures à mouton (trop rases) et les cultures (blé, maïs,…). Néanmoins, l'espèce se répartit sur l'ensemble des lisières, bandes enherbées, zones de refus… qu'elle utilise pour nicher et s'alimenter.

Les habitats favorables à l'Alouette lulu sont fortement représentés sur la ZPS.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation et de reproduction privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées, fauchage fréquent et précoce des prairies, des lisières et des bandes enherbées entraînant une raréfaction des proies),
  - activités agricoles sur les zones de reproduction en période critique (destruction des nichées causée par l'irrigation, le passage d'engins…).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice, hivernante et migratrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- maintien de l'habitat favorable à la reproduction ;
- maintien de ressources alimentaires suffisantes en période d'hivernage et de migration.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi de l'évolution des prairies naturelles de fauche ou pâturée ;
- suivi de l'évolution des bandes enherbées et des chaumes.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des espèces des milieux bocagers : Pies-grièches, Chevêche d'Athéna, Œdicnème criard…

Bibliographie

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.
Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.
Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.
ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 3	Autour des palombes *Accipiter gentilis (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 085

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : -
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Rare
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Résidente

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridé

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

L'Autour des palombes ressemble à l'épervier. Le mâle mesure environ 50 cm. La femelle est plus grande, environ 60 cm. L'envergure du mâle est de 100 à 150 cm, tandis que celle de la femelle est de 130 à 140 cm. Les adultes ont le dessous du corps gris clair barré horizontalement de brun foncé, alors que les jeunes ont les mêmes parties couleur crème avec de grosses taches brunes, ovales et disposées dans le sens de la longueur.

Répartition en France et en Europe

Si l'Autour des palombes est répandu sur l'ensemble du continent européen, il n'est commun que dans ses bastions continentaux et nordiques. L'espèce a incontestablement subi un large déclin en Europe de l'Ouest depuis les années 60 et n'a que très récemment augmenté ses populations dans de faibles proportions.

L'Autour des palombes reste rare aujourd'hui en France. Il est présent le plus souvent dans les forêts matures de l'Est, du Centre et du Sud-ouest. Très abondant dans les grandes forêts de plaine (Sologne). L'espèce est absente du quart nord-ouest du pays. Si les nicheurs français sont sédentaires, la population s'étoffe en hiver avec l'apport d'oiseaux migrateurs de l'est et du nord de l'Europe.

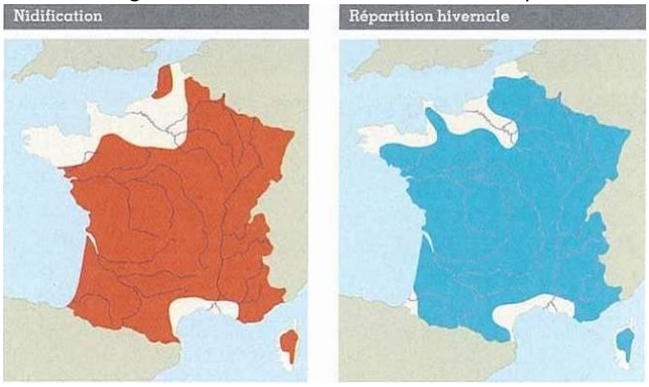

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

L'Autour des palombes affectionne les forêts étendues de feuillus, de conifères ou mixtes, avec une préférence pour les forêts de conifères à grandes clairières. Rapace très forestier, il a besoin de grands arbres sur lesquels il bâtit son nid, mais il prospecte aussi lisières et étangs et la campagne cultivée environnante (champs, prairies). On l'observe occasionnellement à la périphérie des villes fortement boisées.

- ***Régime alimentaire***

L'Autour des palombes se nourrit d'oiseaux de taille moyenne ainsi que de lièvres, de lapins, de souris, d'écureuils, de lézards et d'insectes. En hiver, l'Autour des palombes s'attaque même aux hiboux comme le moyen duc, la chouette effraie, ainsi qu'aux buses. Il s'en prend avant tout aux individus malades ou très affaiblis. L'autour capture ses proies par surprise. Il vole en rase motte et accélère en maintenant sa vitesse de pointe sur 500 m au maximum.

- ***Reproduction et activités***

Les deux adultes construisent le nid à 8-20 m de hauteur, dans les arbres, d'ordinaire entre mars et mai. Il s'agit d'une plate-forme de branchages, tapissée d'écorces, de brindilles et de plumes, souvent construit sur un vieux nid de corneille ou de rapace. Ils disposent de plusieurs nids dont ils changent d'une année sur l'autre. La femelle pond, entre la fin mars et la fin avril, un à cinq œufs bleuâtre, à trois jours d'intervalle. Elle les couve presque seule pendant 35 à 41 jours, en se faisant relayer quelquefois par le mâle. C'est ce dernier qui la nourrit tandis qu'elle couve les œufs.

- ***Migrations***

L'autour des palombes est sédentaire. Certains autours de l'Europe du Nord et de l'Est viennent souvent hiverner en Europe centrale. Ils peuvent s'éloigner jusqu'à 1500 km de leur premier domicile.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'Autour des palombes est présent dans toutes les grandes forêts d'Europe jusqu'au Maroc. Cet oiseau, autrefois abondant, se trouve aujourd'hui menacé par la raréfaction et la dégradation des boisements.
L'estimation des populations d'Autour des palombes en France est délicate car de nombreux couples s'installent en forêt privée. Il semble que les effectifs nicheurs soient en légère augmentation. Néanmoins, le nombre de couple sur le territoire national reste peu élevé (entre 4 500 et 6 500 dans les années 2000), cet oiseau reste donc rare.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La population d'Autour des palombes est répartie de façon relativement homogène dans les grands massifs forestiers et les zones de bocage du Poitou-Charentes. Les populations d'Autours des palombes paraissent stables en Charente et en Vienne, alors qu'elles sont en légère augmentation en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres.

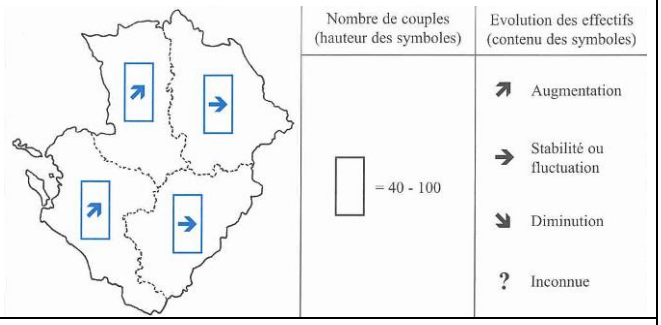

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (raréfaction des vieilles futaies et des ilots de vieillissement dans les forêts) ;
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain ;
- La dégradation des milieux d'alimentation causé principalement par le déboisement (exploitation forestière, incendies, etc.) ;
- La destruction directe d'individus (par braconnage, désairage illicite ou autorisé, piégeage involontaire).

L'Autour des palombes au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

L'Autour des palombes peut être observé toute l'année sur le site. Les oiseaux nicheurs locaux sont sédentaires. Au mois de mars, on peut observer l'Autour des palombes paradant au-dessus des boisements (notamment les bois de Charroux). Compte-tenu de la taille des territoires utilisés par l'espèce, on estime qu'un à deux couples nichent sur le site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

L'Autour des palombes est un oiseau strictement forestier qui fréquente les grands massifs du site pour s'alimenter et se reproduire (bois de Charroux et boisements connexes). S'il chasse principalement en sous bois, il exploite aussi des zones plus ouvertes telles que les landes ou encore les prairies de lisière pour trouver ses proies. Pour établir son nid, l'Autour utilise préférentiellement des peuplements de résineux âgés. A ce titre, les bois de Charroux, qui présentent de peuplements variés (feuillus, mixtes et résineux), sont favorables à la reproduction de l'espèce mais ils comportent néanmoins assez peu de peuplements âgés.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :
  - absence d'îlots de vieillissement au sein des boisements (grands arbres nécessaires à la reproduction de l'espèce),
  - rajeunissement du peuplement par une exploitation sylvicole intensive,
  - dérangement potentielle des individus sur leurs aires de nidification lors de travaux forestiers de printemps (peut provoquer l'échec de reproduction).
- (Utilisation potentielle de pièges-cages destinés à la destruction des corvidés (peut provoquer une capture involontaire de l'espèce)).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Amélioration de l'habitat de reproduction, maintien de l'effectif nicheur

- Augmentation des surfaces de vieillissement des peuplements de résineux ;
- Réduction des sources de dérangement sur les sites de reproduction.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi de l'évolution des surfaces forestières favorables.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces affiliées aux milieux forestiers, notamment les pics (Pic noir, Pic mar,…) certains rapaces (Milan noir, Bondrée apivore,…) mais aussi la Cigogne noire.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 4	Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus (Linné , 1758)*

Code Natura 2000 : A 094

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable
- Liste rouge régionale : -
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (région uniquement)

Statut de présence sur le site

Migrateur

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Pandionidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Grand rapace de 1,60 mètre d'envergure aux ailes étroites. Corps montrant un contraste fort entre le dos brun foncé et la poitrine d'un blanc net. Taches sombres aux poignets. Tête pâle avec un bandeau noir sur l'œil. Bande foncée sur la poitrine. Queue barrée. Pattes dénudées, doigts très puissants aux longues griffes.

Répartition en France et en Europe

Le Balbuzard pêcheur se reproduit principalement dans le Nord et l'Est de l'Europe, et également sur quelques îles méditerranéennes.
En France, sa distribution se limite à la région centre (forêt d'Orléans et cours de la Loire) et au littoral Corse.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Balbuzard pêcheur s'installe au bord des lacs, étangs et fleuves qui sont peuplés de nombreux poissons de taille moyenne se tenant à proximité de la surface de l'eau.

- ***Régime alimentaire***

Le Balbuzard pêcheur se nourrit principalement de poissons (brochet, gardons,…). C'est seulement lorsque les conditions météorologiques ne lui permettent pas de plonger (brouillard, pluie, …) qu'il s'en prend à d'autres proies (micromammifères, oiseaux, ….).

- ***Reproduction et activités***

Le Balbuzard pêcheur construit son aire à la cime d'un grand arbre entre 11 et 30 mètres de haut. Généralement il choisit un pin âgé de forme tabulaire. Il pond 1 à 4 œufs début avril qui sont principalement couvés par la femelle. L'incubation dure 37 à 41 jours, les jeunes commencent à voler au bout de 7 à 8 semaines. Pour pêcher, le Balbuzard pêcheur exploite les zones d'eau peu profondes. Il repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

- ***Migrations***

Le Balbuzard pêcheur arrive sur ses sites de reproduction à partir de mars et les départs s'effectuent dès le mois d'août. Les oiseaux rejoignent alors leurs quartiers d'hiver en Afrique occidentale.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'effectif nicheur européen du Balbuzard pêcheur est stable et estimé entre 7 000 et 9 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Suède (3 000 à 3 500 couples), en Russie (2 500 à 3 500 couples) et en Finlande (900 à 1 000 couples).
La population nicheuse française de Balbuzard pêcheur est en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970 suite à la protection intégrale accordée à tous les rapaces. En 2009, 29 couples reproducteurs ont été recensés en Corse et 31 en France continentale. En 2010, l'effectif reproducteur français a été estimé entre 35 et 40 couples (http://balbuzard.lpo.fr/).
Le Loiret abrite près de la moitié de la population nicheuse française. L'espèce se reproduit principalement en forêt

d'Orléans et dans les boisements proches de la Loire. (Rocamora et al., 1999).
L'effectif hivernant semble stable en France avec moins de 10 individus signalés chaque année.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le Balbuzard pêcheur ne se reproduit pas en Poitou-Charentes mais la région se trouve sur son trajet migratoire. Ce rapace est ainsi observé régulièrement, essentiellement sur le Val de Charente qu'il emprunte comme axe de migration.

Menaces générales sur son aire de répartition

Les menaces qui pèsent sur le Balbuzard pêcheur sont les suivantes :

- La perte d'habitats de reproduction causée par la régression des boisements riverains (grands arbres à proximité de zones humides) ;
- La perte et la dégradation des habitats d'alimentation favorables causées par:
  - le phénomène d'aversion (dérangement humain),
  - l'élimination des grands arbres riverains utiles à l'alimentation de l'espèce (postes d'observation et d'alimentation),
  - la mise à sec des étangs (vidange) ;
- La diminution des disponibilités alimentaires (pollutions diverses des milieux aquatiques, surpêche, …) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain en période sensible ;
- La destruction d'individus par des actes de braconnage (subsistent ponctuellement), par captures accidentelles dans les filets de pêche et les filets de protection des pisciculture, ou encore par collisions avec des lignes électrique.

Le Balbuzard pêcheur au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Balbuzard pêcheur est présent de manière irrégulière sur le site, et uniquement en période migratoire. Le mois de septembre est celui rassemblant le plus grand nombre de données concernant l'espèce.
On estime qu'1 à 2 oiseaux transitent chaque année par la ZPS.

Utilisation du site par le Balbuzard pêcheur et caractéristiques de son habitat

Lors de sa migration, le Balbuzard pêcheur utilise les grands étangs, calmes (fréquentation humaine réduite) et poissonneux pour s'alimenter. De nombreux étangs de bonne taille sont susceptibles de satisfaire les besoins alimentaires de l'espèce en migration (étang Neuf, étang de Combourg, étang de la Lambertière,…). Ces derniers, situés dans ou à proximité immédiate de boisements, sont particulièrement favorables à l'espèce. En effet ils sont bordés de grands arbres appréciés par l'espèce (perchoir d'observation). Le Balbuzard pêcheur ne s'alimente probablement pas sur les cours d'eau du site, ces derniers étant trop étroits.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs en période sensible) ;

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population migratrice ; Maintien qualitatif de l'habitat

- maintien de grands arbres aux abords des plans d'eau
- limitation des sources de dérangement.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site r

- dénombrement de l'effectif reproducteur.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion conservatoire est favorable à l'ensemble des espèces se nourrissant dans les milieux aquatiques.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Site internet de la LPO. Page consultée : http://balbuzard.lpo.fr/.

Fiche 5	Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 023

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure (nicheur)
- Liste rouge régionale : En danger
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (en nidification)

Statut de présence sur le site

Estivant

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Bihoreau gris est un petit héron au corps trapu, à grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes.
Plumage des adultes : manteau gris et dossard noir. Dessus de la tête noire, prolongé à la nuque par 2 à 4 longues plumes étroites blanches. Gros œil rouge. Ventre et poitrine dominés par le gris, légèrement nuancé de crème.
Plumage des juvéniles : brun rayé de jaunâtre à la tête et au cou, constellé de taches claires allongées sur le corps.
En vol, ses ailes larges et arrondies lui donnent l'allure d'une grande chouette. Son cou est replié, seule l'extrémité des orteils dépasse légèrement de la queue. Le cri est émis surtout en vol au crépuscule et à l'aube, (ressemble à des croassements : « mouac….mouac »).

Répartition en France et en Europe

Le Bihoreau gris est présent dans toute la moitié Sud de l'Europe, de l'Espagne à la Roumanie. Les pays abritant les populations les plus importantes sont en priorité l'Italie, suivie de la Russie, la Roumanie, la Hongrie et la France.
En France, l'espèce se reproduit principalement dans les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, qui à elles seules hébergent 60 % de l'effectif national.

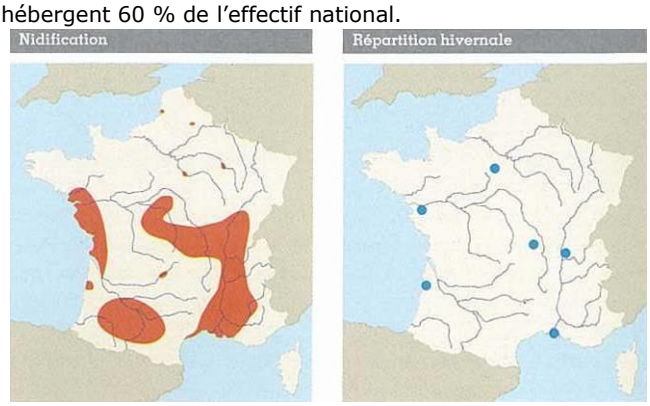

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Bihoreau gris fréquente les bords des cours d'eau naturels ou peu aménagés bordés d'importantes ripisylves. Il fréquente également les zones d'étangs peu profonds et les marais doux recouverts d'une importante végétation : scirpaies, roselières.

- ***Régime alimentaire***

Adepte de l'affût, il capture des proies variées comme des petits poissons, mais surtout des amphibiens et leurs têtards, ainsi que des insectes aquatiques et leurs larves. Il consomme également en moindre quantité des reptiles, micromammifères, crustacés et sangsues.

- ***Reproduction et activités***

Le Bihoreau niche en colonies dans des bois inondés ou humides et reste fidèle à son site de reproduction. L'espèce s'installe de préférence dans les secteurs les plus ombragés des bois. Les petites colonies monospécifiques d'une dizaine de couples ou moins passent facilement inaperçues. Le nid est constitué à partir de branchettes entre 2 et 5 m de hauteur. Les nids des années précédentes sont souvent réutilisés. La ponte, généralement de 3 et 4 œufs (extrêmes 2 à 6) est déposée de la fin mars au début de juillet. L'incubation, assurée par les 2 sexes, dure environ 21 jours. Des l'âge de 10 à 15 jours, les jeunes peuvent se déplacer hors du nid. L'envol intervient à 4 semaines et l'indépendance à plus de 8 semaines. Les premiers immatures volants sont observés fin juin début juillet.

- ***Migration***

La migration prénuptiale a lieu de février à mai. Après la dispersion des jeunes oiseaux en juillet-août, la migration postnuptiale se déroule de septembre à octobre, voire novembre. L'essentiel de la population française hiverne en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'ouest (Sierra Leone, Gambie, Mali,…).

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

1.1.1. Le statut de conservation du bihoreau gris est défavorable en Europe. Il est "à surveiller" en France.

La population européenne est estimée en 2000 entre 42 000 et 59 000 couples.

La population française est estimée à 5 000 couples en 2000 alors qu'elle n'était que 2 200 couples en 1968. Cette augmentation de la population française est due à une nette progression des effectifs dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Dans les autres régions, les effectifs stagnent ou baissent.

L'augmentation des effectifs nicheurs de bihoreaux dans notre pays masque en réalité un déclin généralisé à l'Europe. La seule population de la région Midi-Pyrénées qui héberge plus de 50% de l'effectif national reste vulnérable car elle semble liée à l'évolution des effectifs espagnols subissant des contraintes climatiques (fortes sécheresses), en particulier, au cours de la décennie 1990. La fragilité de la population française est due également, comme chez tous les ardéidés migrateurs aux problèmes rencontrés en migration et sur les sites d'hivernage africains.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Avec un à dix couples répartis sur la Charente, le Charente-Maritime et les Deux-Sèvres, le Bihoreau gris demeure un nicheur sporadique en Poitou-Charentes. Les quelques cas de reproduction constatés restent marginaux par rapport à l'effectif de la population nationale, qui s'élevait en 1994 à quelque 4176 couples. Dans le Grand ouest, seules deux colonies hébergent régulièrement des effectifs conséquents (Vendée, Loire-Atlantique). L'extrême proximité et la validité de la héronnière vendéenne permet d'espérer une installation plus marquée de l'espèce, celle-ci n'étant pour l'heure qu'irrégulière dans notre région.

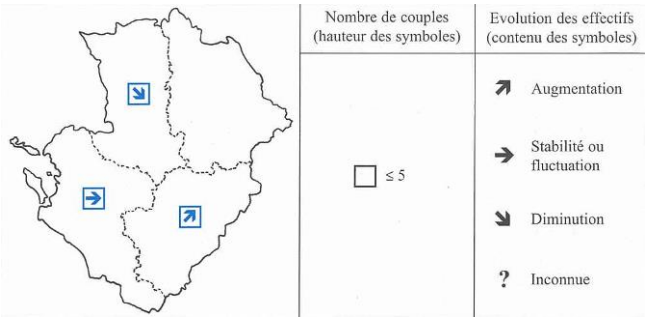

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La dégradation des habitats d'alimentation et de reproduction (boisements humides) en raison des transformations hydro-agricoles des marais (drainage, mise en culture…), des aménagements ou entretiens des cours d'eau (coupe des ripisylves, plantations de peupliers, enrochement,…) ;
- La destruction/raréfaction des habitats de reproduction causée par l'élimination excessive des ripisylves (destruction des sites de reproduction avérés ou potentiels) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement lié aux activités humaines (exploitation/entretien printanier des ripisylves, activités de loisirs,…) : délocalisation, abandon des sites de reproduction ;
- Les aléas climatiques sur les zones d'hivernage en Afrique (susceptibles de décimer les populations).

Le Bihoreau au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Bihoreau gris est observé de manière irrégulière sur le site. Les observations se rapportant à l'espèce sont réalisées de mai à août. Ces dernières années, la plus grande régularité des contacts en période de reproduction laisse espérer une nidification au sein d'une des colonies d'ardéidés. Cependant, à ce jour, aucune preuve formelle de reproduction du Bihoreau gris sur la ZPS n'a pu être apportée. Les effectifs observés varient entre 1 et 5 individus aussi, l'effectif reproducteur pourrait être de l'ordre de 0 à 2 couples.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour s'alimenter, le Bihoreau gris utilise les étangs calmes, peu profonds et recouverts d'une importante végétation (roselières, cariçaies). Il exploite ainsi principalement les étangs bordés d'importantes ripisylves et dont le couvert végétal lui garantit sécurité et quiétude (étang de Combourg ; étang de de la Bergère ; étang de la Lambertière…).
Les sites propices à sa nidification sont les saulaies de queues d'étangs et autres boisements humides en bordure d'étangs. Aucune colonie de reproduction n'a été recensée à ce jour, mais les données historiques recueillies sur le site laissent penser que l'espèce pourrait s'être reproduite.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones d'alimentation par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Etablissement et maintien d'une population nicheuse ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies humides naturelles)
- Préservation et protection des habitats de reproduction (saulaies de queue d'étang)
- Limitation du dérangement des colonies existantes ;

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- Poursuivre le suivi des colonies d'ardéidés du site ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des mesures prises pour le Bihoreau gris est favorable aux populations d'oiseaux paludicoles et aquatiques et aux autres ardéidés : Busard des roseaux, Grande Aigrette, Aigrette garzette…

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

MEEDDAT- MNHN. Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». Fiche « Bihoreau gris ».

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Site internet LPO-Vienne http://vienne.lpo.fr.

Fiche 6	Bondrée apivore *Pernis apivorus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 072

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Rare
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction - Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridé

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Bondrée apivore est un rapace de taille moyenne ressemblant à la Buse variable. Elle présente une importante variabilité de plumage rendant parfois difficile son identification. Le cou est typiquement plus fin, la queue plus longue que la Buse variable et les ailes, en vol plané, sont tenues de manière horizontale.

Répartition en France et en Europe

La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. En Europe, elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, elle est rare dans les îles britanniques. La limite sud de répartition passe par le nord de l'Espagne, le midi de la France, l'Italie moyenne et le nord de la Grèce. Vers le nord, la Bondrée atteint la Norvège méridionale, la Suède, la Finlande et la Russie, jusqu'au cercle polaire. En hiver, elle est totalement absente d'Europe, et se répartit alors dans la zone forestière d'Afrique tropicale.

La Bondrée se reproduit dans la majeure partie de la France, excepté le bassin méditerranéen et la Corse, elle est plus rare dans les régions côtières, et niche en montagne jusqu'à 1500 mètres au moins.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Bondrée apivore semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.

- ***Régime alimentaire***

La Bondrée est essentiellement insectivore. Elle se nourrit principalement d'Hyménoptères (guêpes, bourdons, …) et de leurs couvains (œufs, larves et nymphes). Cependant, elle peut aussi capturer des grenouilles, lézards, couleuvres et petits mammifères.

- ***Reproduction et activités***

La nidification a lieu dans de grands arbres, rarement en dessous de neuf mètres, aussi bien en pleine forêt qu'en lisière, dans un boqueteau ou dans une haie. La ponte, presque toujours 2 œufs, a lieu surtout dans la 1ère quinzaine de juin, les éclosions, asynchrones, interviennent au début du mois de juillet, après 30-35 j d'incubation. Les jeunes s'envolent au bout de 40 j aux alentours de la mi-août. Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées ou des clairières, à la recherche des nids d'Hyménoptères.

- ***Migrations***

La Bondrée apivore est un rapace migrateur transsaharien. Il n'est présent chez nous qu'entre mai (parfois avril) et septembre. Il hiverne dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Afrique de Sud.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'estimation des populations de Bondrées apivores en période de reproduction est difficile, car elles reviennent de migration après la pousse des feuilles des arbres, et mènent une existence discrète. Quelques études précises montrent que la sous-estimation peut être très forte. *Birdlife international* estime les effectifs européens à plus de 110 000 couples et juge son statut de conservation favorable. Bien qu'une raréfaction de l'espèce soit observée dans certains pays, celle-ci paraît stable dans l'ensemble, avec de fortes variations numériques, en relation avec les conditions météorologiques au début de la nidification. Cette stabilité est confirmée par les dénombrements annuels des principaux sites d'observation de la migration.
En France, la récente enquête sur les rapaces nicheurs de France permet d'estimer la population de bondrées à 11000-15000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest. La tendance d'évolution des effectifs en France est difficile à apprécier, faute d'enquête analogue antérieure, mais la répartition géographique a peu évolué au cours des dernières décennies, avec peut-être une légère progression vers l'ouest et vers le sud.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La population nicheuse est répartie de manière homogène sur les quatre départements du Poitou-Charentes mais la taille de la population est mal connue. Les estimations dans la région tendent à montrer que les bondrées sont généralement considérées comme dix fois moins nombreuses que les buses variables.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

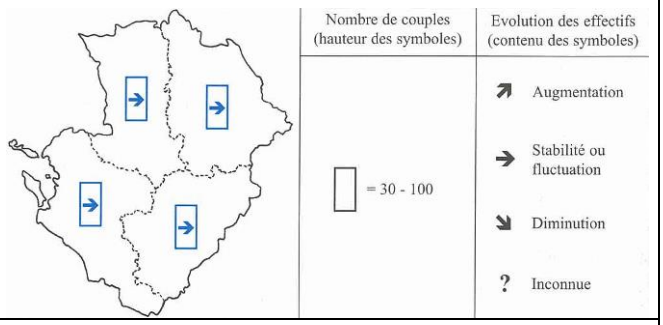

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (par l'élimination des grands arbres)
- L'échec de reproduction (causé par le dérangement humain) ;
- La dégradation des milieux d'alimentation de l'espèce (milieux ouverts) ;
- La diminution des ressources alimentaires pour l'espèce (fauchage trop fréquent des accotements, utilisation de pesticides, …).

La Bondrée apivore au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Bondrée apivore est présente sur la ZPS en période de reproduction et de migration (l'espèce n'hivernant pas en France), de juin à septembre. Les indices de reproduction sont très peu nombreux aussi, on estime que la population nicheuse est située entre 0 et 1 couple. En période de migration, des groupes peuvent être observés comme ces 6 oiseaux observés en vol le 01/09/10.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

La Bondrée apivore fréquente principalement les bois de Charroux et ses abords. Pour sa recherche alimentaire, elle apprécie la juxtaposition de terrains découverts et semi-boisés (prairies de lisières, étangs, landes …), ces habitats étant bien représentés sur le site.
Pour nicher, l'espèce exploite en particulier les parcelles en futaies de feuillus. A ce titre, les bois de Charroux, qui présentent des peuplements variés (feuillus, mixtes et résineux), sont favorables à la reproduction de l'espèce mais ils comportent néanmoins assez peu de peuplements âgés.
Les habitats favorables à sa reproduction sont bien représentés sur la ZPS.
La mosaïque d'habitats favorables à son alimentation est bien représentée sur la ZPS.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :
  - raréfaction des habitats favorables à sa reproduction (disparition des vieilles futaies),
  - raréfaction des habitats nécessaires à son alimentation (clairières et landes basses),
  - dérangement potentielle des individus sur leurs aires de nidification (travaux forestiers de printemps).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintenir la population reproductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- maintien d'une mosaïque d'habitats favorables à la reproduction et à l'alimentation de l'espèce ;
- réduction des sources de dérangement en période de reproduction.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces affiliées au milieu bocager et forestier.

Bibliographie

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Mebs Th. & Schmidt D. (2006). Die Greifvögel Europas, Nordafrikas und Vorderasiens. Franckh-Kosmos. Stuttgart ISBN 3-440-09585-1.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 7	Busard des roseaux *Circus aeruginosus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 081

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Vulnérable
- Liste rouge régionale : Rare
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Hivernage, reproduction, migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne avec de longues ailes tenues en « V » lorsqu'il plane. La majorité des oiseaux sont entièrement brun avec la calotte, la gorge et le bord antérieur de l'aile beige jaunâtre. Certains mâles acquièrent un plumage gris sur la queue et une partie des ailes. Par rapport aux autres busards, le Busard des roseaux est facile à identifier car il est le seul à ne pas avoir le croupion blanc, et sa structure générale est plus robuste.

Répartition en France et en Europe

Le Busard des roseaux vit dans toute l'Europe. L'espèce se reproduit depuis le sud de la Scandinavie, la Grande Bretagne et la France, l'Espagne et le Maroc, et au travers d'une grande partie de l'Europe et au sud de la Russie.
En France l'aire de reproduction est très morcelée car l'espèce évite les massifs montagneux. Elle est présente partout en plaine où l'on trouve des lacs et des marais.

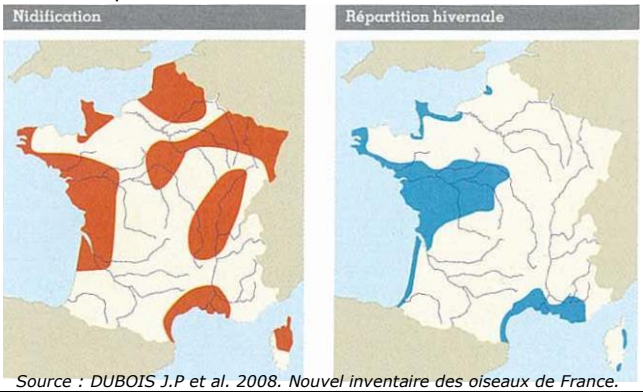

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Busard des roseaux fréquente tout particulièrement les marais, les lacs de basse altitude pourvus d'une végétation hélophile dense (phragmite, typhas, scirpes). Quelques couples fréquentent également des zones sèches comme les cultures ou les landes.

- ***Régime alimentaire***

Le régime alimentaire du Busard des roseaux est assez éclectique. Il se nourrit d'amphibiens, reptiles, micromammifères et petits oiseaux mais il peut être également charognard, en général en dehors de la période de reproduction.

- ***Reproduction et activités***

Les couples de Busards des roseaux peuvent s'installer de façon très lâche ou au contraire très rapprochée formant de petites colonies. Les mâles peuvent être polygames. Le nid du Busard des roseaux est installé majoritairement dans des roselières. Le nid est volumineux de façon à ce qu'il soit bien au-dessus du niveau de l'eau. Les pontes (1 à 8 œufs) interviennent entre mi-mars et fin juin avec un maximum à la mi-avril. Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendant après 80 à 90 jours.

- ***Migrations***

La majorité des oiseaux reproducteurs français (sauf ceux du nord et l'est de la France) ne montre pas de tendance migratoire affirmée. Par contre les populations de l'Est de l'Europe migrent et passent par la France pour rejoindre leur zone d'hivernage en Espagne et en Afrique.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population européenne du Busard des roseaux est assez fluctuante mais montre une tendance à l'augmentation depuis les années 70. Sa distribution s'est également élargie.
L'effectif français se situe entre 1000 et 5000 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

L'essentiel de la population régionale de Busards des roseaux (90%) se concentre sur les marais littoraux de Charente-Maritime. Quelques couples se reproduisent cependant en Deux-Sèvres et plus anecdotiquement en Charente et en Vienne. Très rare en Charente-Maritime au début des années 60, l'espèce a montré un pic d'abondance au milieu des années 80. Depuis l'effectif départemental a chuté de moitié.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

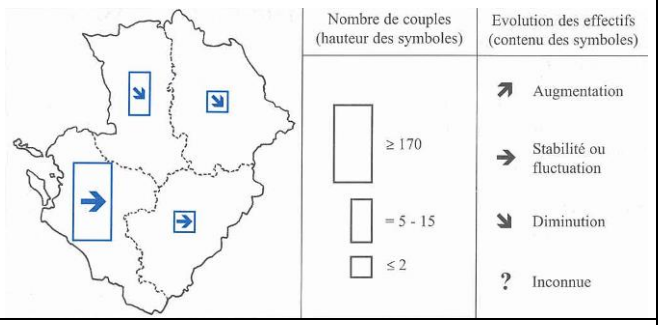

Menaces générales sur son aire de répartition

- La régression/dégradation des habitats favorables à l'espèce (zones humides et notamment les roselières).
- La destruction directe ou indirecte d'individus :
  - braconnage, piégeage, empoisonnement avec la Bromadiolone utilisée pour éliminer les Ragondins,
  - saturnisme causé par la consommation de plombs contenus dans les cadavres de canards.
- L'échec de reproduction causé par le dérangement en période de nidification, par les engins agricoles (lorsque l'espèce niche au sein des cultures) ou par la fragilisation des coquilles d'œufs causés par les dérivés chimiques chlorés utilisés dans les traitements phytosanitaires.

Le Busard des roseaux au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Busard des roseaux peut être observé toute l'année sur le site. Si le nombre d'observations est plus élevé en hiver (décembre et janvier), l'effectif présent est restreint et peut être estimé à 1-5 oiseaux. En période de reproduction, l'espèce fréquente l'étang de Combourg notamment et laisse penser que des tentatives de reproduction ont lieu au sein de la roselière de ce plan d'eau. L'effectif nicheur est très probablement faible et ne dépasse pas 1 couple, en raison de la faible surface de roselière disponible.

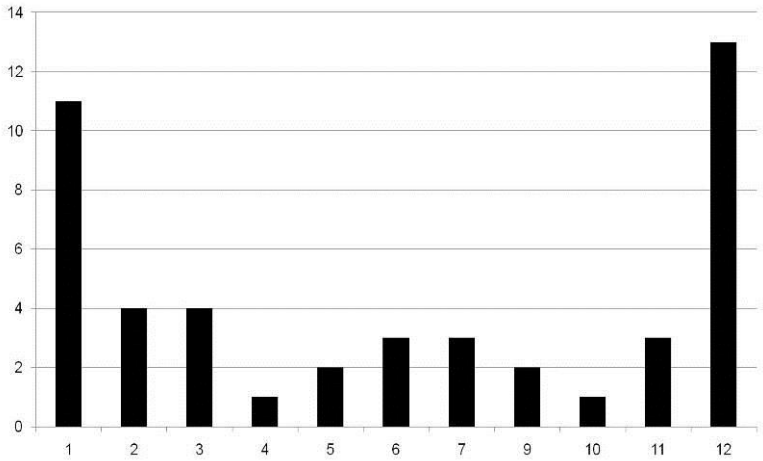

Fig. 1 – Nombre de données mensuelles de Busard des roseaux (1976 – 2011)

Source LPO Vienne, 2011

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Busard des roseaux est une espèce inféodée aux milieux humides pourvus d'une abondante végétation hélophile. Pour sa recherche alimentaire, il survole des terrains découverts (de préférence près de l'eau) comme les zones humides de queue d'étang, les prairies… L'espèce semble porter un intérêt particulier pour la roselière de l'étang de Combourg (ce dernier rassemble la majorité des observations).
Bien que le Busard des roseaux n'ait pas donné lieu à l'observation d'indices de reproduction significatifs récemment, l'étang de Combourg (de bonne taille et garni d'une vaste roselière, non-totalement inondées en période de

reproduction) pourrait potentiellement accueillir la nidification de l'espèce.
Les habitats favorables à l'alimentation du Busard des roseaux sont bien représentés sur la ZPS ;
Les habitats favorables à la reproduction du Busard des roseaux sont très peu représentés sur la ZPS.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement de l'espèce sur ses zones potentielles de reproduction (roselières) en période sensible, en raison de forte concentration populationnelle de sangliers dans certaines roselières, notamment celle de l'étang de Combourg (dérangement de l'espèce, destruction/prédation des nichées…)
  - (dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs))
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones de reproduction potentielle par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures)

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable / mauvais

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Restauration et maintien d'une population nicheuse ; Amélioration qualitative et quantitative de l'habitat

- augmentation de la surface en roselière
- réduction des sources de dérangement et de prédation au sein des roselières en période de reproduction

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- suivi de l'évolution des surfaces en roselière
- dénombrement de l'effectif nicheur et hivernant

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble de l'avifaune paludicole, en particulier pour les espèces qui nichent au sein des roselières (Héron pourpré, Blongios nain, Butor étoilé, canards,…).

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.
Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.
ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 8	Busard Saint-Martin *Circus cyaneus (Linné, 1766)*

Code Natura 2000 : A 082

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : A surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction, hivernage et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridé

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne, le Busard Saint-Martin mesure près de 50 cm de long pour une envergure d'environ 1,10m. Le mâle est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc. En vol, on remarque la pointe noire de ses ailes et une tache blanche typique au croupion. La femelle est brune avec le croupion blanc et sensiblement plus grande que le mâle.

Répartition en France et en Europe

En Europe, la limite méridionale de répartition de l'espèce englobe la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans. Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires.

En France, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, les populations régionales les plus importantes se situant en Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Auvergne et région Centre. En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaines.

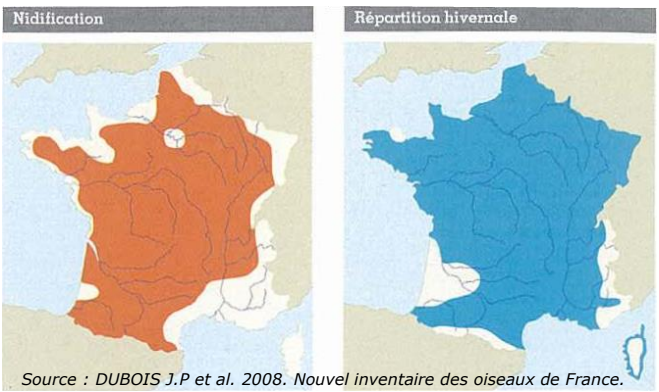

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Dans la région , l'habitat classique du Busard Saint-Martin est la lande ou la brande (association de bruyères, ajoncs, genêt et fougère), mais il s'accommode très bien aussi des coupes forestières, clairières, jeunes plantations résineuses et des plaines cultivées, en particulier en blé et en orge. Les zones de coupes forestières et les landes sont particulièrement favorables à l'installation des nids. Il trouve là pour nicher, un couvert végétal de hauteur convenable (environ 1 m) et au bon moment (avril à juillet).

- ***Régime alimentaire***

Le Busard Saint-Martin se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années où ce petit rongeur pullule, il peut atteindre 90 % des proies du busard

- ***Reproduction et activités***

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 mètres de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient entre avril à début juin. La femelle de Busard pond entre 2 à 7 œufs. Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols à de faibles altitudes avec des battements d'ailes réguliers au-dessus des landes, prairies et cultures.

- ***Migrations***

En France, le Busard Saint-Martin est principalement sédentaire. Seules les populations du Nord de l'Europe migrent de la mi-août à octobre pour rejoindre les sites d'hivernage situés dans l'ouest, le centre et le sud de l'Europe.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Le statut du Busard Saint-Martin est défavorable en Europe, en effet la population européenne connaît un fort déclin. L'effectif européen de l'espèce est estimé entre 22 000 et 32 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Russie (15 000 à 20 000 couples) et en Finlande (2 000 à 4 000 couples).

La population nicheuse française est estimé entre 7 500 et 11 000 couples dans les années 2000, ce qui représente une augmentation possible des effectifs et de la distribution de 20 à 50% depuis les années 1970 (Rocamora et al., 1999). La France accueille par ailleurs les plus gros contingents de Busard Saint-Martin de toute l'Europe occidentale. L'effectif hivernant sur le territoire est compris entre 10 000 et 15 000 individus dans les années 2000, et semble être à la hausse depuis les années 1970. La distribution en hiver est probablement stable.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le Busard Saint-Martin niche sur l'ensemble du Poitou-Charentes avec une population comprise entre 200 et 300 couples. Cette population représente le cinquième des effectifs nicheurs français (20 %).

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

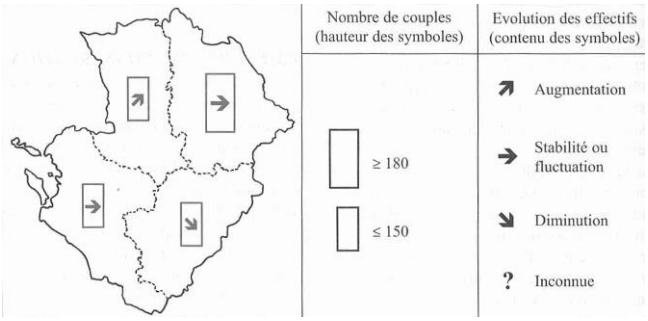

Menaces générales sur son aire de répartition

- La transformation des habitats de reproduction via la disparition des landes au profit des cultures (l'espèce s'est cependant adaptée aux zones de cultures céréalières pour se reproduire) ;
- L'échec de reproduction causé par l'évolution des techniques agricoles (emploi d'intrants fragilisant les œufs, moissons plus précoces entrainant la disparition des nichées à l'envol) ;
- La dégradation des milieux d'alimentation, notamment des landes mais aussi des prairies et des friches pour la population hivernante (reboisement, fermeture naturelle et mise en culture) ;
- La diminution des ressources alimentaires notamment en milieu cultivé.

Le Busard Saint-Martin au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Busard Saint-Martin peut être observé toute l'année sur le site. En hiver, des rassemblements de plusieurs individus peuvent être observés dans les zones de landes ou des coupes forestières servant de dortoir. Ces dortoirs semblent toutefois fréquentés par un nombre réduit d'individus (maximum de 4 mais probablement d'avantage le 22/12/10 dans les bois de Charroux).
En période de reproduction, 1 à 3 couples sont susceptibles d'installer leur nid dans les landes ou les éclaircies à l'intérieur des boisements.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Busard Saint-Martin utilise de nombreux habitats sur le site. Pour sa recherche alimentaire, il exploite principalement les prairies (temporaires, permanentes, humides ou sèches). Il peut également prospecter d'autres types d'habitats (friches, lisières, landes, coupes forestières, semis, …) exceptées les zones de boisements denses et de cultures.
Pour se reproduire l'espèce affectionne en particulier les zones de landes (nidification probable dans la coupe forestière du bois de Chalandeau) et, dans une moindre mesure, les zones de cultures.
Pour passer la nuit, des rassemblements sont fréquents (en période d'hivernage) dans des zones semi-boisées telles que les landes ou les coupes forestières.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :
  - raréfaction voir disparition des habitats d'alimentation et de reproduction privilégiés (clairières et landes basses),
  - dérangement des individus sur leurs aires de nidification en raison de travaux forestiers de printemps.
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies et des friches au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles

et des friches riches en proies, au profit de cultures),
    - destruction accidentelle des nichées (emploi d'intrants fragilisant les œufs, moissons précoces entrainant la destruction des couvées).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques : dérangement de l'espèce sur ses zones potentielles de reproduction en période sensible, en raison d'une forte concentration populationnelle de sangliers dans certaines coupes forestières (dérangement de l'espèce, destruction/prédation des nichées…)

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population nicheuse actuelle ; Amélioration qualitative de l'habitat de reproduction

- Restauration et maintien de zones favorables à la reproduction (landes basses)
- Réduction des sources de dérangement et de prédation des nichées.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi de l'évolution des surfaces de landes.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des espèces vivant dans les landes, notamment pour l'Engoulevent d'Europe qui niche au sein des éclaircies forestières. D'autres espèces exploitant les cultures ou les zones de bocage (Alouette lulu, Chevêche d'Athéna,…) peuvent aussi bénéficier de cette gestion.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 9	Canard chipeau *Anas strepera (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 051

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe II
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction, hivernage et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ansériformes
- Famille : Anatidés

Source : R. Hendrick

Généralités

Description de l'espèce

Le mâle de canard chipeau est gris terne avec l'arrière-train noir. En vol et au repos : miroir alaire noir et blanc bordé de roux chez les deux sexes. La femelle est plus petite que celle du colvert, elle est plus grise. Son ventre blanc la distingue des canards colvert et pilet. Son miroir blanc est visible surtout en vol. Le bord orange du bec caractérise la femelle, le mâle a un bec gris.

Répartition en France et en Europe

Holarctique, le Canard chipeau présente une très large distribution aux latitudes tempérées de l'Eurasie et de l'Amérique du Nord. La distribution de la population nicheuse du nord-ouest de l'Europe est assez clairsemée de la Finlande à l'Espagne. L'espèce semble sédentaire à partiellement migratrice dans les zones tempérées, tandis que ses populations nordiques migrent en Europe de l'ouest où elles rejoignent des individus sédentaires : Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique et France.

L'espèce est un nicheur rare et très localisé en France. Elle se reproduit surtout dans les grandes zones d'étangs (Lorraine, Dombes, Forez, Camargue, Sologne, Brenne). Très irrégulièrement ailleurs.

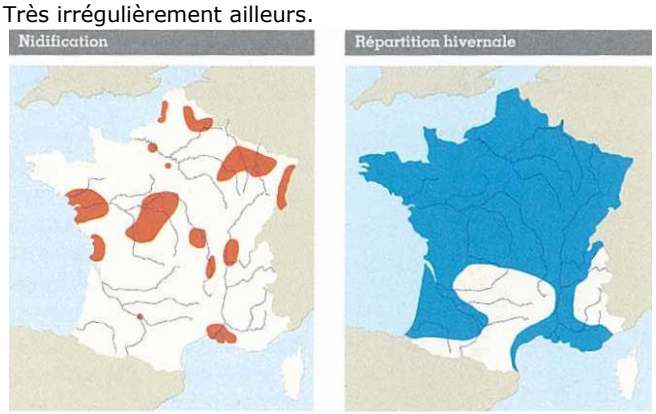

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Canard chipeau se reproduit dans différents types de zones humides d'eau douce ou saumâtre peu profondes, et plus particulièrement sur les plans d'eau pourvus d'une abondante végétation émergente (alimentation). Les gravières et les réservoirs lui offrent de nouvelles zones de reproduction. En période hivernale, les oiseaux se concentrent essentiellement sur des plans d'eau douce à végétation émergente abondante.

- ***Régime alimentaire***

Le Canard chipeau exploite les zones de faible profondeur et notamment celles où des végétaux en pleine croissance sont de meilleure valeur nutritive que ceux des herbiers bien établis. En hiver, l'espèce est souvent associée à des groupes de Foulques macroules; il profite des végétaux que ces dernières remontent à la surface, notamment des potamots et de la zannichelle.

- ***Reproduction et activités***

L'espèce est monogame et n'effectue qu'une seule couvée par an (généralement en mai). Le nid se trouve en bordure ou à proximité immédiate des plans d'eau, sur un terrain sec, dans des prairies ou des cultures, dans une zone de refus du bétail (orties, chardons…) ou à l'abri d'un buisson. La ponte est de 8 à 12 œufs incubés par la seule femelle pendant 24 à 26 jours.

- ***Migrations***

En France, la migration prénuptiale débute fin janvier mais est surtout très nette au cours du mois de mars. Les déplacements postnuptiaux sont constatés dès le mois d'août.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Le statut de conservation de l'espèce est défavorable en Europe mais favorable au sein des pays de l'Union Européenne (25 pays). L'effectif européen serait compris entre 60 000 et 96 000 couples. Les principaux pays de reproduction sont la Russie (32 000-55 000 couples), les Pays-Bas (6 000-7 000 couples), la Roumanie (environ 3500-5000 couples), l'Allemagne (2 700-5 000 couples), et l'Espagne avec 2 500 à 3 900 couples.

En France, le canard chipeau niche surtout dans les grandes régions d'étangs et de marais. L'espèce est considérée comme vulnérable en période de nidification. La population nicheuse française est estimée entre 900 et 1 000 couples en 2000, ce qui place ce pays en douzième position, par ordre d'importance en Europe. La tendance de la population nicheuse française se caractérise par une diminution de l'ordre de 20 à 50% depuis les années 1970 (Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999). La population hivernante est localisée et se répartit à travers le pays en densités très variables. L'espèce a étendu son aire de répartition au cours du dernier siècle, d'abord dans la moitié est, puis vers l'ouest (Vienne en 1999) et le sud. (Boutin J.M. & Issa N., 2010).

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le canard chipeau est nicheur en Charente-Maritime (environ 5 couples) et nicheur probable dans les Deux-Sèvres (o à 1 couple). En Vienne, une seule tentative de nidification a été observée. La population régionale ne dépasserait donc pas 6 couples. Bien que sa présence en Poitou-Charentes soit marginale, il peut être considéré en augmentation. En effet, l'espèce n'y était pas signalée comme nicheuse durant les années 70.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

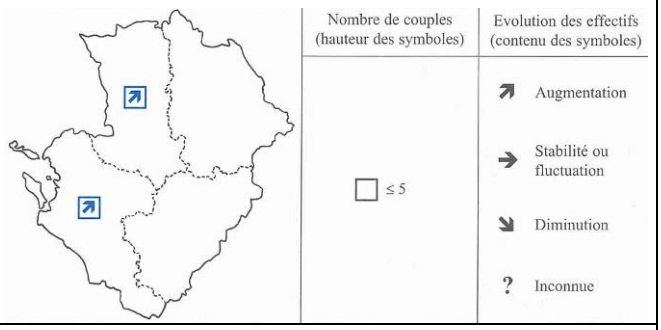

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte/dégradation des zones favorables à son hivernage et son alimentation induit par des activités humaines (phénomène d'aversion), par une eutrophisation des plans d'eau, … ;
- La régression/dégradation d'habitats de reproduction en raison de fauchages précoces des prairies et bandes enherbées, d'une régression des prairies permanentes ou de fauche au profit des cultures céréalières, … ;
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain (aversion vis-à-vis d'un site de nidification potentiel, abandon des nichées, …) ;
- La destruction directe d'individus adultes (espèce chassable, braconnage, ingestion de plombs de pêche et de chasse, …) ou de nichées (passage d'engins agricoles, récolte des œufs, …).

Le Canard chipeau au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Canard chipeau est présent majoritairement aux périodes d'hivernage et de migration (entre septembre et avril). Les effectifs restent cependant assez faibles (maximum de 10 oiseaux en 2006), l'espèce étant notée le plus souvent à l'unité. Quelques indices de reproduction ont été notés depuis 1977. Celle-ci a été prouvée en 2007 sur l'étang de Combourg.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Canard chipeau exploite principalement les étangs les plus vastes pour s'alimenter. Il s'agit principalement des étangs de Combourg, de la Bergère et de Chez Seguier. Peu exigeante, l'espèce y trouve ses ressources alimentaires privilégiées (végétaux aquatiques et amphibies, graines…).

Si les observations se limitent aux trois étangs précédemment cités, de nombreux autres étangs (≈ une trentaine) peuvent être exploités (étangs Neuf, de Ponteil, de la Lambertière…), l'espèce étant mobile au cours de son hivernage.

En période de reproduction, le Canard chipeau utilise des zones présentant un couvert végétal important (prairie non fauchée, refus de bétail, roncier, buisson) placée à proximité d'un étang pour installer son nid. Les indices de reproduction les plus élevés ont été notés sur l'étang de Combourg.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation et de repos (activité de chasse sur les étangs) ;
  - forte prédation des nichées par les sangliers ;
  - ouverture trop précoce de la chasse (certaines couvées peuvent être tardives chez cette espèce).
- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :

- fauche précoce des prairies en bordure d'étangs ;
- fauche des refus de pâturage en bordure d'étangs.

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable / inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice et hivernante ; Amélioration qualitative de l'habitat

- réduire les sources de dérangement et de prédation ;
- augmenter les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement des effectifs hivernants et nicheurs ;
- suivre l'évolution des habitats en périphérie d'étangs.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures prises pour le Canard chipeau sont favorables aux populations d'oiseaux d'eau (anatidés, grèbes, foulques, …).

Bibliographie

Boutin J.M. & Issa N. (coord.) (2010). Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 10	Canard souchet *Anas clypeata (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 056

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe II-A
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure (nicheur, hivernant)
- Liste rouge régionale : En danger (nicheur)
- Espèce déterminante ZNIEFF : oui migr./hiver.≥15 ind. (Poitou-Charentes)

Statut de présence sur le site

Hivernage, Reproduction, Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ansériformes
- Famille : Anatidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Ce canard de la taille d'un colvert se distingue par son gros bec spatulé. Le mâle a la tête d'un vert sombre luisant, les iris jaunes, la poitrine blanche, les flancs marron, le dos et le croupion sont noirs. La femelle présente un mélange moucheté de bruns.

Répartition en France et en Europe

Le canard souchet niche dans toutes les régions tempérées et boréales d'Europe (jusqu'au cercle polaire). L'espèce hiverne en Europe de l'Ouest (des îles Britanniques au bassin méditerranéen).

En France, le Canard souchet se reproduit au nord d'une ligne reliant Biarritz-Bordeaux-Strasbourg, ainsi qu'en Dombes et Forez, irrégulièrement dans la Vienne et occasionnellement ailleurs. En hiver les effectifs sont compris entre 20000 et 45000 individus. La Camargue accueille une grande partie des populations hivernantes, les autres oiseaux sont répartis sur les étangs du Languedoc et surtout sur le littoral atlantique. l'espèce est présente en plus faible effectif dans toutes les zones humides du ¾ nord de la France.

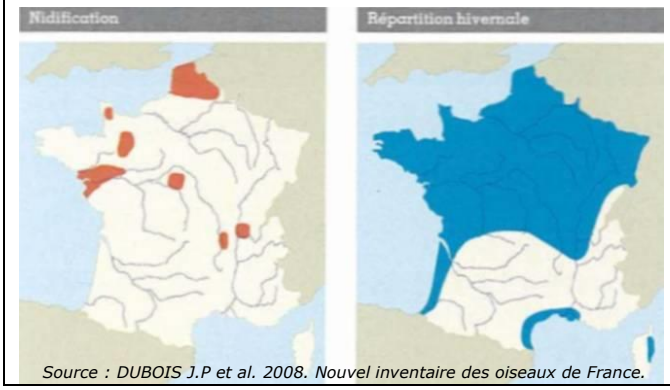

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

En été, le canard souchet fréquente les étendues d'eau de plaine, les zones marécageuses ou inondées. En hiver, on le trouve sur les étangs peu profonds et dégagés, les réservoirs,…

- ***Régime alimentaire***

Son bec en forme de spatule est particulièrement adapté au tamisage et à la prise des aliments. Le canard souchet est l'anatidé qui a l'appareil filtrant le plus perfectionné. Promenant son bec dans l'eau de droite à gauche, il aspire sans cesse, filtrant les particules comestibles et rejetant l'eau de côté. Son régime alimentaire est mixte : végétaux mais aussi petits animaux aquatiques, crustacés, mollusques et plancton qu'il capture en eau peu profonde ou en filtrant la couche proche de la surface.

- ***Reproduction et activités***

Le nid, placé à terre près de l'eau, est garni du duvet. En avril ou en mai, la femelle pond de 8 à 12 œufs dont l'incubation dure 22 ou 23 jours. Élevés par la mère, les jeunes prennent leur envol à environ 6 semaines. Contrairement aux autres canards de surface, le mâle défend encore son territoire plusieurs jours après la ponte. Ce comportement serait en rapport avec son mode alimentaire qui lui prend beaucoup de temps.

- ***Migrations***

Les canards souchets, dès les premiers gels, quittent la Scandinavie ou l'Europe Continentale pour rejoindre des zones tempérées ou chaudes. Certains d'entre eux traversent même la Méditerranée et le Sahara pour passer l'hiver dans l'hémisphère sud.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Sur l'ensemble de l'Europe, la population hivernante est jugée en déclin modéré récent. En dehors de la Russie (140 000 à 160 000 couples), la population européenne nicheuse est de l'ordre de 30 000 à 50 000 couples. Les Pays-Bas et la Finlande sont de loin les pays les plus importants pour la reproduction de cette espèce en Europe avec respectivement 8 000 à 9 000 couples (en déclin) et 10 000 à 12 000 couples. Une tendance à l'augmentation des effectifs nicheurs a été enregistrée en Europe au cours de la première moitié du XXe siècle, en liaison probable avec l'amélioration des conditions climatiques et l'eutrophisation de nombreux plans d'eau.

En France, on dénombrait 26 330 oiseaux à la mi-janvier (hivernage) en 2002, 39 000 en 2004. Si le canard souchet est considéré comme nicheur rare, la tendance nationale est à l'augmentation depuis 1988. La population comprise entre 700 et 1 300 couples durant les années 1990 semble avoir marqué une légère progression à la suite de l'arrêt de la chasse de mars au début des années 1980 et de la protection de certains sites de nidification (marais de Rochefort, marais Poitevin). Le marais Breton accueillerait à lui seul près de la moitié de l'effectif national (500 à 800 couples), tandis que la Baie de Somme et ses marais arrière-littoraux abriteraient 70 couples lors des printemps succédant aux hivers très pluvieux. La population nationale actuelle est estimée entre 1 000 et 1 500 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

En Poitou-Charentes, la majeure partie de la population nicheuse de Canards Souchets se concentre dans les marais littoraux de Charente-Maritime où 5 à 10 couples se reproduisent chaque année. Plusieurs cas de nidification occasionnels ont cependant été signalés dans les Deux-Sèvres (étangs de la moitié nord du département), en Vienne (étang de Beaufour) et en Charente (Montemboeuf et fleuve Charente en amont de Mansle). La population régionale demeure cependant très fragile et marginale en comparaison de l'effectif national.

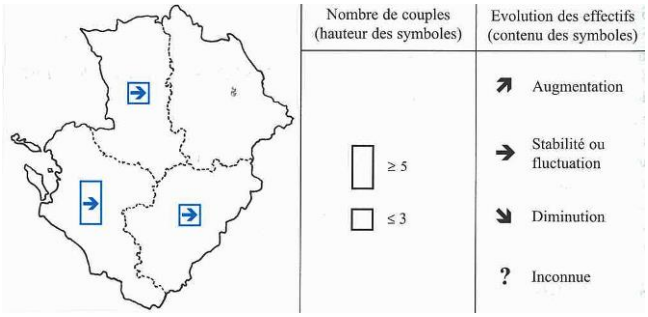

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte/dégradation des zones favorables à son hivernage et son alimentation induit par des activités humaines (phénomène d'aversion, pollutions, eutrophisation des eaux, …) ;
- La régression/dégradation d'habitats de reproduction causée par les fauches trop précoces, le surpâturage, l'abandon des prairies, ... ;
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain (aversion vis-à-vis d'un site de nidification potentiel, abandon des nichées, …) ;
- La destruction directe d'individus (chasse, braconnage, ingestion de plombs, prédation ou piétinement des nichées, passage d'engins agricoles, …).

Le Canard souchet au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Canard souchet est présent majoritairement aux périodes d'hivernage et de migration (entre septembre et avril) mais il peut être observé tout au long de l'année sur le site. Si les effectifs observés sont variables (selon les années et les saisons), des regroupements peuvent être observés sur le site (maximum de 40 oiseaux en 1979). Une seule preuve de reproduction certaine a été rapportée à ce jour (en 2010). L'espèce est présente de manière irrégulière en période de reproduction. L'effectif nicheur est estimé à 0-1 couple.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour s'alimenter, le Canard souchet fréquente essentiellement les étangs de bonne taille et peu profonds. Il s'agit principalement des étangs de Combourg, de la Bergère, de Chez Séguier et de Chez le Besson. L'espèce y trouve ses ressources alimentaires privilégiées (proies planctoniques principalement).

Un des éléments favorables à l'utilisation du site par l'espèce, tant en période de nidification que d'hivernage, est la faible profondeur des étangs. Ainsi, si les observations se limitent aux quatre étangs précédemment cités, la grande majorité des étangs peut potentiellement être exploitée par l'espèce (excepté les étangs de pompage), l'espèce étant mobile au cours de son hivernage.

En période de reproduction, le Canard souchet utilise des zones présentant un couvert végétal important (prairie non fauchée, touffes de végétaux laissée par le bétail) placée à proximité d'un étang pour installer son nid. L'unique preuve de reproduction avérée a été notée sur l'étang de la Bergère, le 25 juillet 2010.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation et de repos (activité de chasse sur les étangs) ;
  - forte prédation des nichées par les sangliers ;
  - ouverture trop précoce de la chasse (certaines couvées peuvent être tardives chez cette espèce).
- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - fauche précoce des prairies en bordure d'étangs ;
  - fauche des refus de pâturage en bordure d'étangs.

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable / inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice et hivernante ; Amélioration qualitative de l'habitat

- réduire les sources de dérangement et de prédation ;
- augmenter les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement des effectifs hivernants et nicheurs ;
- suivre l'évolution des habitats en périphérie d'étangs.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures prises pour le Canard souchet sont favorables aux populations d'oiseaux d'eaux (anatidés, grèbes, foulques, …).

Bibliographie

Boutin J.M. & Issa N. (coord.) (2010). Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 11	Chevêche d'Athéna *Athene noctua (Scopoli, 1769)*

Code Natura 2000 : A 218

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : -
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : En déclin
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (région uniquement)

Statut de présence sur le site

Résidente

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Strigiformes
- Famille : Strigidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Chevêche d'Athéna est une petite chouette de 22 cm de haut pour une envergure comprise entre 54 et 58 cm. La tête ronde et large de la chevêche se caractérise par des yeux dorés marqués d'un sourcil blanc oblique, qui lui confère un air sévère. Son dos brun tacheté de blanc contraste avec sa poitrine, qui est à l'inverse, blanchâtre striée de brun. Elle s'identifie facilement par sa silhouette trapue et par son vol onduleux comme celui d'un pic.

Répartition en France et en Europe

L'aire de répartition de la Chevêche d'Athéna s'étend à travers une grande partie du Paléarctique puisqu'elle est présente du bassin méditerranéen à la Chine.

En France, l'espèce se répartit sur l'ensemble du territoire mais ne l'occupe pas de façon uniforme. Elle est absente des grands massifs forestiers. L'espèce est très inégalement répartie : commune par endroits, elle est absente des grands espaces qui paraissent favorables. Elle est commune dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse, de la Drôme, de la Loire, la Haute Loire, la Loire Atlantique, le Nord ou les Yvelines. Cependant elle est plus rare dans les Landes, les Hautes Pyrénées, la Bretagne, la Picardie et la Champagne-Ardenne.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

On retrouve la Chevêche d'Athéna dans des milieux variés, excluant les zones forestières : paysages de bocages et cultures, vignes, vergers, prairies, périphéries de villages. Particulièrement inféodée aux paysages agricoles traditionnels, son mode de vie est adapté à des mosaïques paysagères diversifiées. De ce fait, les vergers, les vignes, les prairies et pâtures, les haies, les jardins sont d'excellentes zones de chasse.

- ***Régime alimentaire***

La Chevêche d'Athéna chasse à l'affût depuis un perchoir ou en vol sur place et capture ses proies au sol. Son régime alimentaire varie en fonction des habitats, au cours des saisons et dépend également de la spécialisation de certains individus.

Il est composé principalement de micromammifères (80%), d'oiseaux, d'insectes et de lombrics. La chevêche a besoin de 50 à 80 g de nourriture par jour. Comme elle avale ses proies toutes entières, son organisme doit faire une sélection naturelle durant la digestion et, ainsi, rejeter des pelotes de réjection de quelques centimètres contenant des éléments non comestibles (os, poils, etc.).

- ***Reproduction et activités***

En majorité, les couples adultes sont sédentaires et se retrouvent tous les ans sur le même site pour la période de reproduction qui a lieu d'avril à juillet.

La chevêche ne fait pas de nid. Trois à six œufs sont pondus dans une cavité aménagée de façon rudimentaire que les jeunes quittent souvent avant de pouvoir voler. Ils continuent à être nourris au sol par leurs parents et sont totalement émancipés un mois après leur premier envol, soit environ deux mois après leur naissance.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

A l'échelle européenne, la Chevêche d'Athéna est considérée comme « en déclin » continu mais modéré. Ses effectifs sont estimés entre 560 000 et 1 300 000 couples.
En France, l'espèce est aussi considérée comme « en déclin ». Ses effectifs sont compris entre 20 000 et 60 000 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La Chevêche niche sur l'ensemble du Poitou-Charentes, préférant les zones de bocage et délaissant forêts et monocultures. Cette répartition homogène est contrecarrée par des effectifs peu importants et en baisse constante. Ainsi, les densités de population sont extrêmement faibles au sud et au sud-est des Deux-Sèvres, à l'est de la Charente-Maritime ainsi que dans l'ouest de la Vienne et de la Charente où les secteurs très remembrés des régions de Barbezieux, Ruffec, Mansle et Cognac ont subi des régressions importantes.

La Chouette chevêche reste encore localement commune dans les bocages qu'elle affectionne et dans certains marais prairiaux.

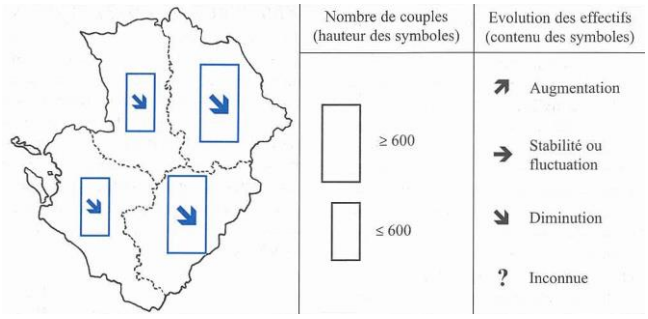

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (raréfaction des bâtiments anciens et des arbres à cavités) ;
- La raréfaction des milieux de chasse (transformation des prairies en cultures, suppression des haies, arbres isolés et vergers traditionnels) entraînant la diminution des ressources alimentaires pour l'espèce (utilisation de pesticides, labours des terres et mises à nue en période hivernale) ;
- La destruction d'individus par collisions avec des véhicules, des câbles électriques, ou encore par chute dans des poteaux électriques creux ou des conduits de cheminées (plus anecdotique) ;

La Chevêche d'Athéna au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Chevêche d'Athéna est sédentaire sur le site et peut donc être observée tout au long de l'année. La densité semble assez faible puisque l'ensemble de la zone site accueille probablement entre 3 et 6 couples nicheurs.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

La Chevêche d'Athéna utilise potentiellement l'ensemble du site à l'exception des bois de Charroux. En effet, cette espèce évite les boisements ainsi que leurs alentours. Elle chasse sur les espaces dégagés à végétation basse, principalement sur les secteurs riches en proies (prairies naturelles). Pour nicher, elle peut utiliser des arbres à cavités. Cependant, les nombreux bâtiments anciens disséminés sur le site (souvent d'anciennes bergeries) sembleraient constituer son habitat privilégié de reproduction.
Plusieurs territoires (mâles chanteurs) sont situés sur les zones bocagères de la partie est de la ZPS. Ces derniers sont localisés sur ou à proximité immédiate de corps de ferme ou autres bâtisses.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :

- raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles, riches en proies, au profit de cultures ou de prairies fortement artificialisées),
- dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (élargissement de la maille bocagère via la suppression de haies, artificialisation des prairies et intensification des cultures),
- raréfaction des habitats de reproduction de l'espèce, (disparation des vieux arbres creux et des vergers traditionnels, destruction / rénovation des bâtiments anciens).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population nicheuse ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- maintien des surfaces d'habitat favorable à l'alimentation (prairies bocagères naturelles)
- maintien des sites de reproduction de l'espèce (maillage bocager et arbres isolés)

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi de l'évolution des surfaces de prairies naturelles.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des espèces des milieux bocagers : pies-grièches, Alouette lulu, …

Bibliographie

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Masson L. et Nadal R., (2010). Bilan du plan national d'action Chevêche d'Athéna 2000–2010. Ligue pour la Protection des Oiseaux – Birdlife, France. 61p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 12	La Cigogne noire *Ciconia nigra (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 030

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : En Danger
- Liste rouge régionale : Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (région uniquement)

Statut de présence sur le site

Etape migratoire

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidés

Généralités

Description de l'espèce

D'aspect identique à la Cigogne blanche (long cou emmanché d'un long bec), son plumage est presque entièrement noir avec des reflets brillants, son ventre est blanc. Le bec et les pattes sont rouge vif. Chez les jeunes, le bec et les pattes sont beaucoup plus ternes et le plumage est plutôt brun.

Répartition en France et en Europe

L'aire de répartition de la Cigogne noire en Europe couvre essentiellement les pays de l'Est et du Sud-est. Il y a aussi une population en Espagne et enfin quelques couples en France, au Luxembourg et en Wallonie.

En France, la Cigogne noire se reproduit principalement dans le grand quart Nord-est (Ardennes, Aube, Meuse, Moselle, Vosges), en région Centre (Indre-et-Loire) et Centre Ouest (Anjou). Les effectifs de nicheurs semblent stables depuis une dizaine d'années. On note cependant un élargissement progressif de la zone de nidification à de nouveaux départements (Allier, Creuse, Nièvre). Quelques cas ponctuels d'hivernage ont été notés ces dernières années. Ils concernent probablement des oiseaux affaiblis.

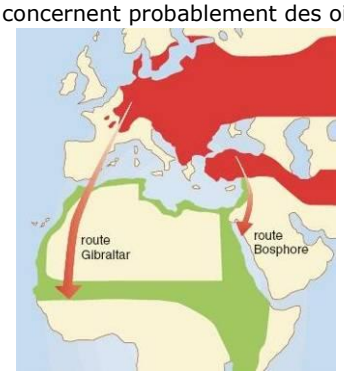

WWF-Belgium, from Handcock and al.

Zone rouge: zone de nidification
Flèches rouges: migration postnuptiale
Zone verte: territoire d'hivernage

DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Cigogne noire se reproduit sur les basses terres ou à moyenne altitude, dans des forêts abritant des cours d'eau, des eaux dormantes, des marais, et également dans des plaines et des forêts inondées ou de denses bosquets. En halte migratoire, l'espèce fréquente les plaines (marais, prairies humides et roselières).

- ***Régime alimentaire***

La Cigogne noire se nourrit dans deux types d'habitat : les prairies humides (surtout les prairies de fauche) et les cours d'eau riches en poissons. Les étangs sont aussi particulièrement appréciés surtout s'ils se situent en forêt et s'ils sont riches en poissons. Le régime alimentaire de la Cigogne noire est essentiellement carnivore. Les poissons vivant dans les ruisseaux et étangs forestiers sont les proies les plus prisées. D'autres animaux sont aussi capturés : insectes, batraciens, micromammifères, reptiles.

- ***Reproduction et activités***

La Cigogne noire est généralement solitaire ou bien apparaît en couple et en groupes lors de la migration et sur des zones de gagnage pendant l'hivernation. Elle niche en forêt, souvent dans des régions riches en eaux ouvertes, mais également dans des régions de moyenne montagne. En général, elle construit son nid sur de vieux arbres. Pour cela elle a absolument besoin de zones de quiétude.

- ***Migrations***

La plupart des Cigognes noires sont migratrices. Les premiers déplacements migratoires post-nuptiaux sont observés dès juillet et les derniers ont lieu fin octobre. La migration prénuptiale est plus discrète. Les reproducteurs sont de retour dès février et les immatures regagnent l'Europe plus tard, en mai.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Le statut de conservation de l'espèce, jugé défavorable en Europe, la classe dans la catégorie « rare ». La population est estimée à 6 600-9 700 couples. Les populations occidentales sont en augmentation tandis qu'en Europe de l'Est, les tendances sont au déclin.

En France, la population est considérée comme vulnérable. Depuis la découverte des deux premiers nids dans le Jura en 1977 et en Indre-et-Loire en 1978, différents départements ont été progressivement colonisés : l'extension géographique de la population est effective mais paraît excessivement lente. De nouveaux départements sont concernés par la nidification : Meuse et Nièvre en 2003, Allier en 2004, Creuse en 2008.

- ***En région Poitou-Charentes :***

L'espèce serait nicheuse dans le département des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime avec un couple chacun. Ces nidifications récentes, non prouvées formellement, illustrent au niveau régional, l'expansion de l'espèce observée au niveau national depuis quelques années. La distribution régionale est peut-être un peu plus importante car la discrétion naturelle de l'espèce rend la Cigogne noire difficile à localiser.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

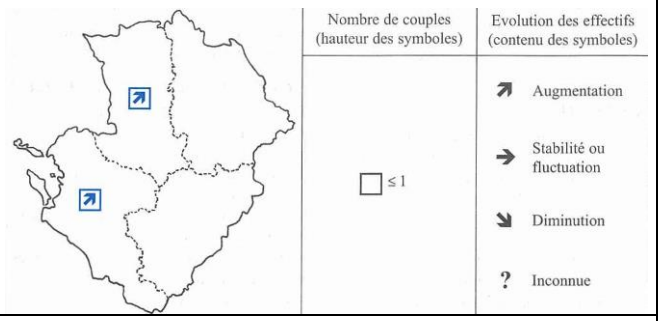

Menaces générales sur son aire de répartition

- La dégradation/transformation de ses habitats d'alimentation et des zones de halte migratoire (drainage et mise en culture des prairies humides, utilisation de pesticides…) ;
- La perte/raréfaction d'habitats d'alimentation et de zones de halte migratoire (zones humides) en raison des dérangements humains (phénomène d'aversion) ;
- La dégradation/transformation des habitats d'hivernage africain (assèchement des zones de nourrissage).
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (aversion vis-à-vis de sites potentiellement favorables, abandon de nichées).
- La destruction directe d'individus par collision avec des infrastructures humaines (principalement les lignes électriques) ;

La Cigogne noire au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Cigogne noire utilise le site uniquement en tant que halte migratoire. On peut donc observer l'espèce en période pré et postnuptiale. Cependant, les observations de fin d'été (fin-août / début septembre) sont nettement plus nombreuses. On peut estimer qu'au minimum une dizaine de Cigognes noires utilisent le site comme halte migratoire postnuptiale chaque année (maximum de 8 oiseaux observés en 2010).

A l'heure actuelle, aucune observation n'a été réalisée en période de reproduction. Cependant, cette espèce pourrait être nicheuse sur le site à l'avenir au sein des bois de Charroux.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

La région de Pressac est fréquemment traversée par des Cigognes noires en migration. Ainsi, cette dernière effectue régulièrement des haltes migratoires sur la ZPS pour s'alimenter et se reposer. Les habitats d'alimentation utilisés sont les queues d'étangs et, secondairement, les prairies humides. De nature farouche, la Cigogne noire recherche des zones de quiétude au cœur du site, souvent cachées par des boisements. Elle n'utilise que très peu les zones agricoles du site.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction d'habitats d'alimentation (disparition progressive des prairies humides naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques : dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activités de chasse ou de pêche sur ou à proximité des étangs en période sensible).
- Activités humaines (travaux agricoles, sylvicoles …) à proximité de zones de gagnage en période sensible (susceptible de perturber l'espèce).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population migratrice ;

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies humides naturelles) ;
- Limitation du dérangement sur les zones de stationnement.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif migrateur, suivi des stationnements.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des limicoles migrateurs fréquentant le site en période de migration.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

MEEDDAT- MNHN. Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». Fiche « Cigogne noire ».

Fiche 13	Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 224

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF :

Statut de présence sur le site

Reproduction

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Caprimulgiformes
- Famille : Caprimulgidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau de taille moyenne, aux ailes longues, étroites et pointues. La tête est assez large et arrondie, avec de gros yeux brun noir. Il arbore un plumage très mimétique, gris argenté, tacheté et rayé de brun, de noir et de roux. Le mâle se distingue des femelles par des taches blanches aux rectrices externes. Le bec est petit, fin et crochu, mais la bouche est très grande.

Répartition en France et en Europe

En période de reproduction, l'aire de la sous-espèce nominale, *Caprimulgus europaeus europaeus* s'étend sur l'ensemble de l'Europe, y compris le sud des pays nordiques. Au sud du continent, la sous-espèce *Caprimulgus europaeus meridionalis* occupe les îles (dont la Corse) et péninsules méditerranéennes, l'Afrique du Nord, la Turquie, le sud de la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, et le bord de la mer Caspienne. L'Engoulevent est un migrateur transsaharien. L'hivernage a lieu en Afrique tropicale, de l'Ethiopie au Soudan jusqu'au sud du continent. En France, l'espèce est présente dans tout le pays (plus rare au nord d'une ligne Le Havre-Besançon). On la rencontre essentiellement en plaine jusqu'à 2000 m d'altitude.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

L'Engoulevent d'Europe fréquente les campagnes sèches et découvertes, les landes avec quelques arbres, les clairières et les lisières des forêts, les steppes boisées ou couvertes d'arbustes, les zones arbustives plantées, les dunes sableuses, les zones d'arbres clairsemés ou de buissons. L'espèce peut se nourrir sur les terres cultivées, dans les jardins et les vergers, les roselières, et les zones humides comme les marais.

- ***Régime alimentaire***

La morphologie de l'Engoulevent le rend parfaitement adapté au vol acrobatique en sous-bois clair ou en milieu ouvert afin de capturer des insectes. Il se nourrit essentiellement de papillons nocturnes, mais également de coléoptères, de tipules et de fourmis ailées. Les proies sont capturées en l'air, parfois à proximité du sol, jusqu'à la cime des arbres. L'activité de chasse dure de une à trois heures suivant les conditions.

- ***Reproduction et activités***

Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. Le sol doit être perméable ou bien ressuyé fin mai. Par exemple, les secteurs perméables sur sables sont très recherchés. Le nid est disposé à même le sol, la ponte est constituée de 2 œufs blanc crème qui écloront au bout de 17 à 18 jours d'incubation. L'Engoulevent d'Europe est un oiseau crépusculaire, la journée il est immobile posé sur une branche ou au sol. Ce n'est qu'au crépuscule qu'il commence son activité de chant et de chasse.

- ***Migrations***

La migration est nocturne. Les adultes arrivent en France à partir de mi-avril jusque fin avril. Les jeunes des premières couvées commencent leur migration fin juillet. Les adultes débutent leur migration fin août mais l'essentiel des départs a lieu en septembre.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'espèce se reproduit sur tout le continent européen, en Afrique du Nord et en Asie centrale. La tendance actuelle est mal connue, mais il semble que les populations souffrent de la destruction de leurs habitats et d'une diminution de la ressource alimentaire.

En France, si l'espèce est présente dans tout le pays, elle reste plus rare au nord d'une ligne Le Havre-Besançon et n'occupe pas tous les sites favorables. On la rencontre essentiellement en plaine jusqu'à l'étage collinéen. Elle est plus rare au-delà de 800m mais on peut la rencontrer jusqu'à 2 000 m. Les zones d'hivernage africaines des populations françaises sont mal connues.

On compte entre 50000 et 100000 couples en France, sans tendance marquée à l'évolution ou au déclin.

- ***En région Poitou-Charentes :***

En Poitou-Charentes en l'état actuel des connaissances, l'espèce paraît stable. Sur les 2000 à 4000 couples estimés dans la région, pratiquement la moitié se reproduirait en Charente. Si l'on ajoute à la population de ce département celle de la Charente-Maritime, on atteint environ 80% de l'effectif total. Les Deux-Sèvres et la Vienne se partagent le reste de la population de manière à peu près équivalente.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

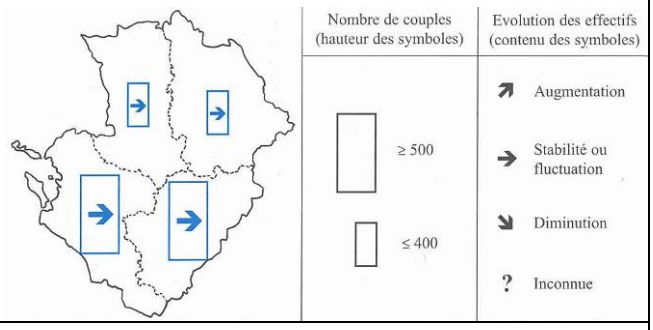

Menaces générales sur son aire de répartition

- La raréfaction/dégradation de ses habitats de reproduction et d'alimentation par fermeture de milieux favorables (embroussaillement des landes, raréfaction des clairières…) induisant une diminution des disponibilités alimentaires ;
- L'échec de reproduction causé principalement par la prédation des nichées (corvidés, strigidés, rapaces, mammifères) ;
- La destruction directe d'adultes causée principalement par les collisions routières.

L'Engoulevent d'Europe au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

L'Engoulevent d'Europe est uniquement présent en période de reproduction sur le site. Cette espèce utilise les landes ou les peuplements de résineux lâches pour se reproduire. L'effectif reproducteur sur le site doit être compris entre 5 et 10 couples, repartis sur l'ensemble des boisements. Les oiseaux quittent leur site de reproduction au cours du mois d'août et reviennent aux mois d'avril-mai.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour nicher comme pour s'alimenter, l'Engoulevent d'Europe utilise divers espaces semi-boisés (landes relictuelles, clairières, zones forestières basses ou en régénération, lisières…) Ces habitats sont disponibles au niveau du bois de Charroux et résultent principalement d'acticités sylvicoles (coupes rases, plantations…) et/ou des divers épisodes d'incendies ayant eu cours à la fin des années 1990. Les secteurs de landes issus d'activités agricoles sont inexistants sur le site. Parallèlement, l'engoulevent est susceptible d'utiliser les routes et cultures avoisinant le bois de Charroux pour sa recherche alimentaire (si les insectes y sont abondants).

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :
  - raréfaction des milieux favorables à l'espèce (fermeture et disparition des landes et clairières forestières) ;
  - (possible destruction de nichées liées exploitation forestière dans les secteurs de régénérations en période critique (risque de piétinement)) ;
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques : dérangement de l'espèce, destruction/prédation des nichées par les sangliers.
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole : régression des populations d'insectes (principales ressources alimentaires de l'espèce) liée à l'usage de traitements phytosanitaires sur les cultures céréalières en périphérie de son habitat.

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population nicheuse actuelle ; Amélioration qualitative de l'habitat de reproduction

- Restauration et maintien de zones favorables à la reproduction (landes basses)
- Réduction des sources de dérangement et de prédation des nichées.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi de l'évolution des surfaces de landes.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à certaines espèces forestières qui apprécient les lisières et zones dégagées comme le Pic noir, mais aussi à certains rapaces tels que l'Autour des palombes ou le Busard Saint-Martin.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 14	Fuligule milouin *Aythya ferina (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 059

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe II-A
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure (nicheur, hivernant)
- Liste rouge régionale : Vulnérable (nicheur)
- Espèce déterminante ZNIEFF : oui
  - nidif. (Vienne uniquement)
  - migr./hiver. ≥60 ind. (Poitou-Charentes)

Statut de présence sur le site

Hivernage, Reproduction, Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ansériformes
- Famille : Anatidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Fuligule milouin mâle (en plumage nuptial) a les flancs, les ailes et le dos gris pâle avec le plastron et l'arrière noirs ; la tête et le cou sont brun rouge. Le bec est gris foncé avec la base bleu gris, les pattes sont gris noir et l'œil est rouge rubis.

La femelle a un plumage brunâtre assez neutre, avec la poitrine plus foncée (brun gris) et le dos gris sombre. Le bec est identique à celui du mâle, les pattes sont noires et les yeux marron brun.

Répartition en France et en Europe

En Europe son aire de reproduction est continue du Lac Baïkal à la Pologne puis fragmentée plus à l'Ouest et au Sud jusqu'en Irlande, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Afrique du Nord et en Turquie.

En France, la Dombes, le Forez, la Sologne, la Brenne et le lac de Grand-Lieu sont les principaux sites de reproduction, mais l'espèce niche çà et là dans les deux tiers Nord du pays.

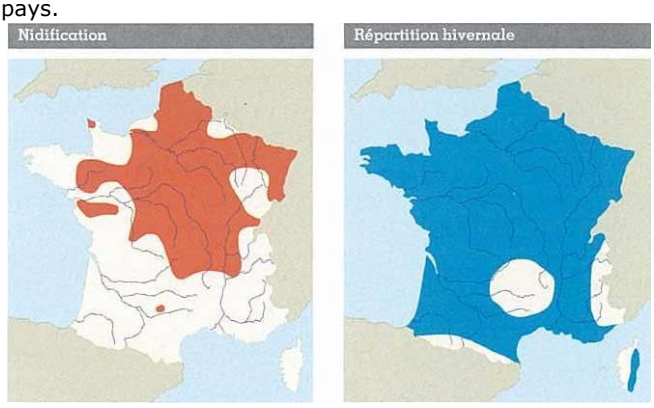

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Fuligule milouin fréquente, en hiver, les cours d'eau lents, les lagunes saumâtres, les lacs naturels ou de barrage. Il est en revanche rarement présent sur les eaux côtières. En période de reproduction, on le retrouve de façon quasi exclusive sur les étangs et les lacs peu profonds, cernés de végétation (l'espèce affectionne tout particulièrement les roseaux).

- ***Régime alimentaire***

Ce canard plongeur se nourrit au fond de l'eau dans la vase ou sur la végétation qui y pousse jusqu'à une profondeur pouvant excéder trois mètres. Il consomme préférentiellement des parties végétatives, des graines, des racines, des rhizomes et des bulbes de plantes (potamots, scirpes, Chara, Nitella, Carex…) ainsi que des proies animales (mollusques, larves, insectes,…).

- ***Reproduction et activités***

Le Fuligule milouin niche sur les rives des lacs et étangs ceinturés de végétation (phragmites, laîches) ou bordés d'un marais. Le nid est un amas de branches caché dans la végétation ou parfois flottant. Ce canard se reproduit généralement tardivement. La cane pond de 8 à 10 œufs gris verdâtre en avril-mai. Pendant qu'elle couve, le mâle veille aux abords du nid. Les canetons, qui savent tout de suite plonger, mettront deux mois pour apprendre à voler.

- ***Migrations***

Migratrices partielles, les populations d'Europe de l'ouest et centrale (principalement de Russie et de Grande-Bretagne) hivernent au sud et à l'ouest de l'Europe ainsi qu'en Afrique du Nord. Les mouvements migratoires ont lieu de juillet à novembre et de mars à mai.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, le statut de conservation de l'espèce est provisoirement considéré en déclin. Au cours des dernières décennies, le Fuligule milouin a étendu son aire de nidification vers l'Ouest et le Sud-Ouest et niche maintenant en petits nombres aux Pays-Bas, en Belgique, France et Espagne. La population du nord-ouest de l'Europe est estimée a 350 000 individus ; celle de la région Mer noire-Europe centrale-Méditerranée serait de l'ordre du million d'individus. Après une forte augmentation des effectifs et une extension de l'aire de distribution, les populations d'Europe occidentale accuseraient un léger déclin. Les populations d'Europe orientale semblent également décliner.

En France, la population nicheuse est considérée en déclin et son statut est favorable en hiver. Nicheur en Dombes et dans le Forez depuis les années 1930, l'espèce a ensuite colonisé les deux tiers nord du pays (entre 5000 et 6000 couples au début des années 1970). Depuis, les effectifs nicheurs seraient en constante diminution (2600 - 3000 couples au début des années 1990), excepté peut-être dans l'Ouest où, comme sur le lac de Grand-Lieu, on a observé une nette augmentation des effectifs de reproducteurs.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le Fuligule milouin est un canard nicheur rare en Poitou-Charentes. Les premiers cas de nidification ne sont notés qu'en 1962 dans les Deux-Sèvres (Argentonnais) et seulement à la fin des années 60 dans la Vienne (Montmorillonnais). La population régionale, forte de 17 à 46 couples, représente une très faible part de l'effectif national. Concentrée essentiellement dans les Deux-Sèvres (15-35 couples), l'espèce, qui a connu une phase d'accroissement jusqu'au début des années 1980 (50 couples en Deux-Sèvres et 5-7 en Vienne), voit actuellement ses effectifs régresser comme dans la plupart des régions de l'hexagone.

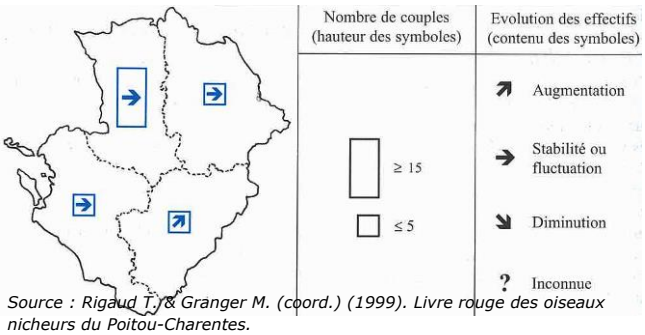

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte/dégradation des zones favorables à son hivernage et son alimentation induit par des activités humaines (phénomène d'aversion, pollutions, eutrophisation des eaux, arrachage des herbiers aquatiques,…) ;
- La régression/dégradation d'habitats de reproduction en raison de la destruction de roselières et autres végétations de ceintures (destruction humaine ou causée par les ragondins) ;
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain (aversion vis-à-vis d'un site de nidification potentiel, abandon des nichées, …) ;
- La destruction directe d'individus adultes ou de nichées (Espèce chassable, braconnage, ingestion de plombs de pêche et de chasse, prédation …).

Le Fuligule milouin au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Fuligule milouin est présent toute l'année sur le site mais les effectifs les plus importants sont notés entre novembre et mars. Des stationnements importants peuvent avoir lieu en période d'hivernage (280 individus observés en 2001 sur l'étang de Combourg). L'espèce niche régulièrement sur le site et un total 2 à 6 couples se reproduisent probablement chaque année sur la ZPS.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour s'alimenter, le Fuligue milouin fréquente essentiellement les étangs riches en plantes submergées (herbiers aquatiques). Si la majorité des étangs du site sont utilisés, l'espèce semble préférer les étangs garnis d'une abondante végétation de ceinture. Il s'agit notamment des étangs de Combourg, de Lambertière, de la Bergère, de Chez Ringuet, de Chez le Besson, de la Courcelle, des champs Martin et de l'Epine. L'espèce y trouve ses ressources alimentaires privilégiées (feuilles, bulbes, graines, invertébrés,…).

En période de reproduction, le Fuligule milouin utilise les étangs calmes, garnis d'une ceinture de végétation hélophyte (roselières, cariçaies,…). La majorité des cas de reproduction sont situés sur l'étang de Combourg, suivi des étangs de la Lambertière et de chez Ringuet.

L'étang Neuf, de la Courcelle, des Champs Martin, de l'Epine et de Chez le Besson concentrent l'essentiel des autres cas de reproduction (avérés) connus sur la ZPS.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones d'alimentation et de repos (activité de chasse sur les étangs) ;
  - forte prédation des nichées par les sangliers ;
  - destruction des nichées (la phénologie tardive de l'espèce la rend vulnérable lorsque des nichées sont encore non volantes à l'ouverture générale de la chasse).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (gestion hydraulique non-favorable à l'alimentation du Fuligule milouin) ;
  - régression des habitats de reproduction (entretien des berges/gestion hydraulique non-favorable aux végétations de bordures).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice et hivernante

- réduire les sources de dérangement et de prédation ;
- augmenter les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement des effectifs hivernants et nicheurs ;
- suivre l'évolution des habitats en périphérie d'étangs.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ce type de gestion est favorable à l'ensemble des Anatidés (sarcelles, Canard souchet, Canard chipeau,…).

Bibliographie

Boutin J.M. & Issa N. (coord.) (2010). Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 15	Fuligule morillon *Aythya fuligula (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 061

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe II-A
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure (nicheur)
- Liste rouge régionale : non
- Espèce déterminante ZNIEFF : oui
  - nidif. (Vienne uniquement) ;
  - migr./hiver.≥50 ind. (Poitou-Charentes)

Statut de présence sur le site

Hivernage, Reproduction, Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ansériformes
- Famille : Anatidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Fuligule morillon est un canard de petite taille. Le mâle a un plumage contrasté, une crête noire proéminente, un œil doré et un bec clair noir et blanc au bout. La femelle a un plumage brun dessus et brun plus clair dessous, un bec et des yeux de même couleur mais sa crête est plus courte. On note parfois une tache blanche à la base du bec. En vol, les deux sexes montrent une barre alaire blanche.

Répartition en France et en Europe

A l'origine, l'aire de répartition du Fuligule morillon regroupait le nord-est de l'Europe et tout le nord de l'Asie. Depuis le XIXème siècle, on constate que celle-ci elle se déplace vers l'ouest.

En France, le premier cas de reproduction, observé en Dombes, date de 1952. Il fut suivi par d'autres mais il faudra attendre 1965 pour noter sa présence ailleurs en France, précisément dans le Perche. L'aire de reproduction française du Fuligule morillon, discontinue, s'étend au nord d'une ligne reliant la Gironde a la Haute-Savoie, par la Loire et l'Ain. Plus au sud, il est signalé en région méditerranéenne.

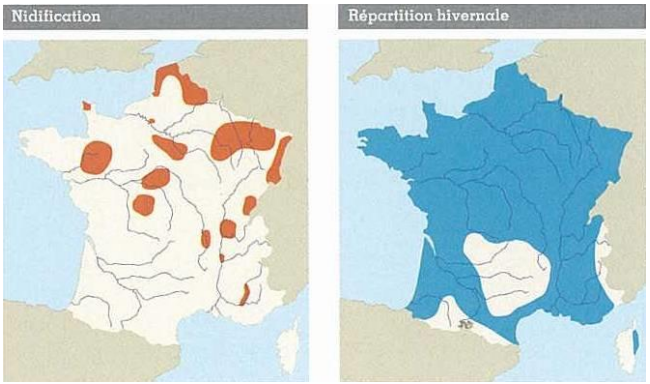

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Fuligule morillon fréquente les étangs, les lacs, les rivières lentes et les fleuves. En hiver, il pousse des incursions dans les villes (bassins de décantation, plans d'eau périurbains, parcs,…). L'espèce est rarement observée en mer sauf pendant les migrations ou les périodes de grands froids.

- ***Régime alimentaire***

Ce canard plongeur trouve la plupart de sa nourriture sous la surface. Son immersion dure généralement entre 10 et 20 secondes. Propulsé par ses larges pattes palmées, il peut descendre jusqu'à 7 mètres de profondeur. Sa prédilection se porte sur les mollusques aquatiques qu'il pêche parmi des développements d'herbiers aquatiques. Toutefois l'espèce se nourrit aussi d'insectes aquatiques, de petits poissons, de crustacés. A l'occasion, il mange à terre, surtout des graines qu'il trouve dans la végétation (à proximité de l'eau).

- ***Reproduction et activités***

Le Fuligule morillon niche dans la végétation dense qui borde certains lacs, étangs, rivières ou marais, en plaine comme en altitude. Il est sociable, même en période de reproduction, son nid est souvent proche de celui de mouettes et de sternes. Il niche tardivement et la ponte unique intervient souvent seulement à partir de début juin.

- ***Migrations***

Le Fuligule morillon est un migrateur partiel. S'il est sédentaire, voire erratique en Europe occidentale, les populations nordiques et orientales sont migratrices. Les oiseaux hivernant en France viennent pour la plupart de Russie, d'Europe centrale, de Suisse, des Pays-Bas ou de Grande-Bretagne. La migration postnuptiale débute en septembre et le retour vers les aires de nidification ouest européenne s'étale de début février à la mi-avril.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population nicheuse européenne est considérée en déclin modéré en raison d'une baisse notable de ses effectifs en Russie, en Finlande et en Suède, des Etats qui constituent ses principaux bastions nord-est européens.
En France, le Fuligule morillon est classé dans la catégorie « rare » de la liste des oiseaux nicheurs. L'effectif nicheur national estimé entre 500 et 800 couples était considéré en augmentation entre 1990 et 2000. L'aire de distribution de l'espèce en France s'était accrue de plus de 50% entre les années 1970 et les années 1990. Au cours des années 2000, la population française est estimée à 1200-1500 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le Fuligule morillon est un nicheur peu commun en Poitou-Charentes. Il atteint sa limite sud de répartition en période de reproduction. Ce canard plongeur est uniquement considéré nicheur dans le sud-est de la Vienne et le nord-ouest de la Charente-Maritime, mais le nombre de couples nicheurs y sont restreints.
Les oiseaux hivernants sont principalement localisés sur ces deux mêmes départements. La région Poitou-Charentes ne constitue pas un bastion pour l'espèce en période d'hivernage.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte/dégradation des zones favorables à son hivernage et son alimentation induit par des activités humaines (phénomène d'aversion, pollution, eutrophisation des eaux, arrachage des herbiers aquatiques … ;
- La régression/dégradation d'habitats de reproduction en raison de la destruction de roselières et autres végétations de ceintures (destruction humaine ou causée par les ragondins) ;
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain (aversion vis-à-vis d'un site de nidification potentiel, abandon des nichées, …) ;
- La destruction directe d'individus adultes (espèce chassable, braconnage, ingestion de plombs de pêche et de chasse, prédation,…).

Le Fuligule morillon au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Fuligule morillon est présent majoritairement aux périodes d'hivernage et de migration (entre septembre et avril). Les effectifs restent cependant assez faibles (maximum de 17 oiseaux en 2006), l'espèce étant notée le plus souvent à l'unité. La reproduction de l'espèce sur la ZPS n'a été prouvée qu'en 2009 sur l'étang de l'Epine (1 couple).

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Tout comme le Fuligule milouin, le Fuligule morillon fréquente essentiellement les étangs riches en plantes submergées (herbiers aquatiques). Sur le site, l'espèce semble préférer les étangs garnis d'une abondante végétation de ceinture, comme l'étang de la Bergère centre, l'étang de Combourg, l'étang de chez le Besson, l'étang du Ribourgeon et l'étang de l'Epine. L'espèce y trouve son alimentation, principalement constituée de mollusques, crustacés et insectes, qu'elle trouve en s'immergeant dans la végétation aquatique.
En période de reproduction, le Fuligule morillon utilise les étangs calmes, garnis d'une ceinture de végétation hélophyte (roselières, cariçaies,…). L'unique cas de reproduction est situé sur l'étang de l'Epine. L'observation tardive d'individus en été, laisse penser que d'autres reproductions sont possibles.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones d'alimentation et de repos (activité de chasse sur les étangs) ;
  - forte prédation des nichées par les sangliers ;
  - destruction des nichées (la phénologie tardive de l'espèce la rend vulnérable lorsque des nichées sont encore non volantes à l'ouverture générale de la chasse).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (gestion hydraulique non-favorable à l'alimentation) ;
  - régression des habitats de reproduction (entretien des berges/gestion hydraulique non-favorable aux végétations de bordures).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable / inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice et hivernante

- réduire les sources de dérangement et de prédation ;
- augmenter les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement des effectifs hivernants et nicheurs ;
- suivre l'évolution des habitats en périphérie d'étangs.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ce type de gestion est favorable à l'ensemble des Anatidés (sarcelles, Canard souchet, Canard chipeau,…) et aux autres oiseaux d'eau (ardéidés, grèbes, foulques, …).

Bibliographie

Boutin J.M. & Issa N. (coord.) (2010). Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 16	Grande Aigrette *Casmerodius albus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 027

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable
- Liste rouge régionale : -
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (région uniquement)

Statut de présence sur le site

Hivernage et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Grande Aigrette est un ardéidé de grande taille, sensiblement identique au Héron cendré. Elle a un plumage entièrement blanc avec des pattes sombres et des tibias jaunes. Son bec est normalement jaune et devient entièrement noir en période nuptiale.

Répartition en France et en Europe

La Grande aigrette est une espèce cosmopolite, c'est-à-dire qu'elle est présente sur les différents continents. Par contre elle est plus rare en Europe que dans le reste du monde.
En France, sa distribution en hivernage se limite principalement au littoral atlantique et méditerranéen, ainsi que le long de la Loire et des grandes régions d'étangs. Quelques couples nicheurs sont présents en Loire-Atlantique, Camargue et dans les Dombes.

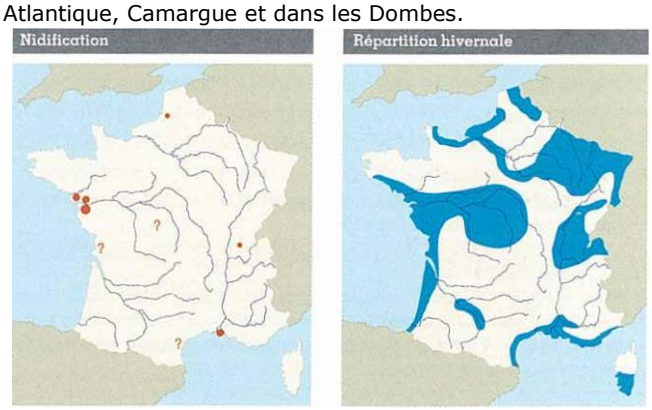

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Grande Aigrette fréquente les habitats humides et notamment les marais, les prairies humides, les lacs et les bords de fleuves. Elle construit son nid dans des roseaux ou des arbres.

- ***Régime alimentaire***

En saison humide, la Grande Aigrette se nourrit principalement de poissons et d'insectes aquatiques. En période sèche, elle s'alimente principalement de petits mammifères et d'insectes terrestres. Les lézards, les mollusques et les jeunes oiseaux ont également été enregistrés. Elle s'alimente généralement de manière solitaire, en journée, en marchant dans l'eau peu profonde le long des fleuves et aux bords des étangs.

- ***Reproduction et activités***

La Grande Aigrette niche en colonie dans des roseaux, des arbres ou des buissons, généralement isolés ou sur des îles. En avril-juin la femelle dépose 3 à 5 œufs. L'incubation dure 25 à 26 jours et les jeunes commencent à voler au bout de 40 à 50 jours.

- ***Migrations***

Espèce migratrice, la Grande Aigrette quitte les sites de reproduction (Europe centrale et de l'Est) à partir du mois d'août et les rejoint aux mois d'avril / mai. Elle hiverne en Europe de l'Ouest, principalement la France et sur le pourtour méditerranéen (Grèce, Turquie, Egypte, etc.).

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'effectif nicheur européen de la Grande Aigrette est estimé entre 12 000 et 17 000 couples, dont 10000 à 11500 en Russie. La population nicheuse européenne et sa distribution sont en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970. Les populations européenne et nationale semblent en augmentation, cependant les effectifs restent faibles. (Rocamora et al., 1999)
La Grande Aigrette a commencé à nicher en France de manière certaine au lac de Grand-Lieu en 1994. Les effectifs y sont en forte augmentation avec 72 couples en 2004 et 142 en 2007, ce qui en fait le premier site de reproduction en

France, les autres points de nidification n'étant pour le moment pas confirmés (Centre) ou n'ayant pas permis pour le moment l'installation de populations durables (vallée du Rhône). La population pionnière de Grand-Lieu commence à essaimer en Brière (une dizaine de couples en 2007). La tendance est à l'augmentation avec une estimation de 150 à 180 couples en France en 2008. Les hivernants en France sont estimés ente 300 et 400 individus. La Grande Aigrette hiverne surtout à l'est du pays, en Lorraine, en Rhône-Alpes ou sur le pourtour méditerranéen, en provenance de l'est de l'Europe. De plus en plus, des individus passent l'hiver dans les grandes zones humides des Pays de la Loire, ils ont une double origine (est de l'Europe et Grand-Lieu).

- ***En région Poitou-Charentes :***

En Poitou-Charentes, la Grande Aigrette est présente en périodes d'hivernage et de migration. L'espèce fréquente principalement les zones côtières de Charente-Maritime mais aussi les grands complexes humides intérieures (marais, étangs, prairies, etc.) de bonne qualité et à l'écart des activités humaines. A ce jour aucun cas de reproduction n'a été observé dans la région.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (régression des roselières, des arbres et buissons isolés à proximité de l'eau) ;
- La raréfaction et dégradation des habitats d'alimentation (régression des zones humides, pollution des milieux aquatiques) entraînant une diminution des disponibilités alimentaires ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (abandon des sites de nidification) ;
- La destruction directe d'individus causée par les collisions avec les installations électriques ou éoliennes (lorsqu'elles sont positionnées sur les axes de déplacement de l'espèce).

La Grande Aigrette au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Grande Aigrette peut être observée toute l'année sur le site, cependant, c'est en période hivernale que l'on recense un maximum d'individus (maximum de 18 individus recensés sur l'ensemble du site le 12/12/10).
Quelques oiseaux sont observés durant la période de nidification aussi ; la reproduction de l'espèce sur le site pourrait être envisagée à court ou moyen terme.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour sa recherche alimentaire, la Grande Aigrette fréquente la majorité des étangs dès lors qu'ils présentent des berges en pente douce (pour pouvoir chasser) et qu'ils sont riches en végétation (aquatique et amphibie) et en proies (poissons, amphibiens,…). Elle s'alimente aussi sur l'ensemble des zones humides environnantes (roselières, prairies humides,…).
La nuit, l'espèce se rassemble au sein de dortoirs, parfois partagés avec d'autres hérons coloniaux (Aigrette garzette, Héron garde-bœufs). Un premier dortoir se situe à proximité de l'étang de la Bergère (au sein de grands arbres derrière la digue), alors que le second se trouve dans des chênes en bordure ouest de l'étang de la Roucherie. La Grande Aigrette utilise en particulier les sites sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude (fréquentation humaine réduite).

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones d'alimentation par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones de repos (activité de chasse à proximité des dortoirs),
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs et des prairies humides).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population migratrice ;

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies humides naturelles) ;
- Limitation du dérangement sur les zones d'alimentation et de repos

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- Poursuivre le suivi des colonies d'ardéidés du site ;
- Suivre l'évolution des saulaies de queue d'étang.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable pour tous les hérons coloniaux : Héron pourpré, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, …

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 17	Grue cendrée *Grus grus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 127

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Danger Critique
- Liste rouge régionale : Non
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui (région uniquement)

Statut de présence sur le site

Migration et hivernage

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Gruidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Grue cendrée est l'un des plus grands oiseaux d'Europe avec une envergure de 2 m et un poids de 4 à 6 kg. Elle revêt un plumage d'un gris presque uniforme. Son cou relativement long et ses grandes pattes lui confèrent un port altier et des allures d'une rare élégance. L'adulte se distingue par le contraste noir et blanc au cou et à la tête, marquée d'une tache rouge vif. Sa queue en panache, rappelant celle d'un coq, est en réalité formée par les dernières plumes de l'aile, très allongées. Le jeune présente un plumage brunâtre qu'il ne conserve qu'un an.

Répartition en France et en Europe

La Grue cendrée niche de la Scandinavie et du Nord-est de l'Europe jusqu'au Centre-nord de la Chine et l'Est de la Russie. Sédentaire en Turquie et en Arménie, elle hiverne en France, dans la péninsule Ibérique, le Nord-ouest et le Nord-est de l'Afrique, le Moyen-Orient, le Pakistan, l'Inde et le Sud et l'Est de la Chine.

En France, son couloir migratoire s'étend du Nord-est du pays jusqu'à l'ouest des Pyrénées, en passant par les régions Centre et Poitou-Charentes. Les quartiers d'hivernage nationaux sont très localisés. Les plus importants sont le lac du Der et la forêt d'Orient, ainsi que quelques points en Gascogne.

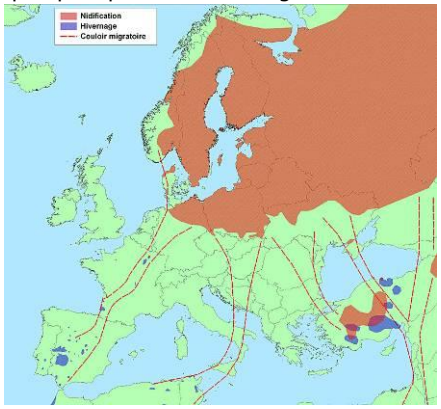

Répartition de la Grue cendrée en Europe (Source : Romain Riols, LPO champagne-ardenne)

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Grue cendrée fréquente les zones humides telles que les landes, marais, prairies inondables ou plans d'eau, qui lui serviront à la fois de refuges et de zones d'alimentation. Elle fréquente également en hiver et en halte migratoire les vastes espaces agricoles, où elle trouvera une abondante nourriture d'origine végétale.

- ***Régime alimentaire***

La Grue cendrée est omnivore. En dehors de la saison de reproduction, elle consomme principalement des végétaux (racines, tubercules, pousses, feuilles, baies, graines,...). Pendant l'élevage des jeunes, l'alimentation est plutôt composée d'amphibiens, de reptiles, petits mammifères, petits oiseaux, escargots et d'insectes.

- ***Reproduction et activités***

Les couples sont formés à vie mais chaque année, une danse nuptiale est nécessaire pour la reconnaissance et le renforcement du couple (l'espèce est grégaire en dehors de la période de reproduction). Les couples nichent à même le sol dès la fin avril, avec en général deux œufs. L'incubation dure 30 jours et les poussins sont sub-nidifuges. Leurs premiers vols surviennent à l'âge de 65 à 70 jours et ils effectuent leur première migration en même temps que les parents.

- ***Migrations***

Les Grues cendrées migrent sur environ 2 500 km de distance et passent l'hiver en Afrique du Nord ou en Europe méridionale. La migration se fait sur différents couloirs de migration larges d'une centaine de km.

Les premières Grues migratrices font en général leur apparition dans notre pays dans la seconde quinzaine du mois d'août mais la migration se prolonge jusqu'à fin novembre. Le pic migratoire se situe entre mi-octobre et mi-novembre.

La migration prénuptiale semble parfois s'amorcer dès la mi-janvier mais c'est surtout à partir de février que le passage est important. La migration des grues ayant hiverné en Espagne se déroule principalement entre la

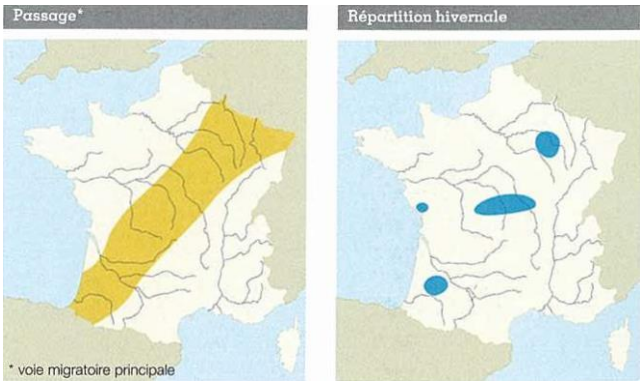

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

mi-février et la mi-mars. Des oiseaux immatures peuvent encore être observés en déplacement migratoire en avril ou mai, puis le flux s'interrompt. Pendant la migration, les Grues se reposent régulièrement dans des régions comme le Lac Hornborga (Suède), Rügen-Darss (Allemagne), Lac du Der (France), etc…

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'état des populations de Grue cendrée est étroitement lié à celui des habitats qui lui sont nécessaires. Ainsi, après l'accélération des assèchements de marais au 19ème siècle, la régression de l'espèce fut alarmante. Depuis la fin des années 1970, suite à des mesures de conservation efficaces, la population de Grue cendrée en Europe du Nord se reconstitue. Malgré des effectifs stables ou en légère augmentation, le statut de cette espèce reste précaire en Europe. Dans le milieu des années 80, un premier couple nicheur s'installe en France. L'espèce y est actuellement considérée en danger critique d'extinction au vu de la faiblesse des effectifs. La Lorraine est actuellement la seule région française accueillant des couples nicheurs : 1 à 3 couples y sont recensés chaque année. Les effectifs hivernants en France sont quant à eux de l'ordre de 45 000 individus sur les quelques 150 000 qui transitent par la France au cours de la migration post-nuptiale.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La Grue cendrée est présente en Poitou-Charentes lors de ses déplacements migratoires. La région est située en marge du couloir emprunté par l'espèce lorsqu'elle traverse le pays (du nord-est au sud-ouest). Des individus sont ainsi observables dans la région (parfois en grand nombre) lors des migrations automnale et printanière, principalement dans la partie sud-est de la région (Charente, Vienne, plus rarement Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats d'alimentation et de repos sur ses voies migratoires (transformation physiques des sites favorables à l'hivernage et au stationnement migratoire, aversion suite au dérangement humain).
- La diminution des ressources alimentaires (transformation des sites d'hivernage et de stationnement migratoire privilégiés) ;
- La perte d'habitats de reproduction (drainage et surexploitation des forêts nordiques).
- L'échec de reproduction (abandon de nichées provoqué par le dérangement humain, stérilité induite par l'ingestion de produits chimiques appliqués aux cultures) ;
- La destruction d'individus par empoisonnement (ingestion de semences et produits associés) ou par collision avec des infrastructures humaines (lignes à haute tension, éoliennes…) ;

La Grue cendrée au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Grue cendrée est observée sur le site majoritairement en période de migration (d'octobre à novembre puis de février à avril). En période d'hivernage, l'espèce est parfois contactée survolant le site. Il est possible qu'il s'agisse alors d'oiseaux hivernants sur un secteur proche (Brenne, Baie de l'Aiguillon ou marais Poitevin par exemple). En fonction de l'année et des conditions météorologiques, les effectifs de Grue cendrée survolant la ZPS peuvent être parfois conséquents. Ainsi, ce sont 5900 individus qui ont été observés le 24/02/08 au-dessus du site en 50 minutes de comptage. S'il arrive que certains oiseaux se posent sur le site, la très grande majorité des observations de Grues cendrées concernent des oiseaux en vol au-dessus du site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Lors de sa migration, la Grue cendrée utilise le site pour s'alimenter et se reposer (notamment lorsque les conditions climatiques sont difficiles). Ainsi, il arrive que des groupes d'individus en migration se posent sur les parcelles dégagées du site, dans les secteurs les plus calmes (à l'écart des activités humaines). Lors de ces stationnements, l'espèce utilise principalement les chaumes de cultures diverses et les prairies pour s'alimenter et se reposer.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation et de repos privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles au profit des cultures, déchaumage précoce des cultures céréalières…),
- (Activités humaines à proximité d'individus en halte migratoire (travaux agricoles, passages routiers…) susceptibles de perturber l'espèce).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Développement des stationnements en automne et en hiver

- augmentation de la ressource alimentaire disponible en automne et en hiver ;
- réduction des sources de dérangement sur les sites de halte.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif en halte migratoire ;
- suivi de l'évolution des surfaces agricoles favorables à l'alimentation.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ce type de gestion conservatoire est favorable à l'ensemble des espèces hivernant sur le site.

Bibliographie

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.
Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.
Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.
ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 18	*Guifette moustac* *Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*

Code Natura 2000 : A196

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale (migrateur) : Non applicable
- Liste rouge régionale : -
- Espèce déterminante ZNIEFF : Non

Statut de présence sur le site

Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Guifette moustac a un corps trapu, des ailes longues, étroites et pointues, une queue assez courte et légèrement échancrée. En plumage nuptial, les joues blanches contrastent avec la calotte noire et le dessous du corps gris ardoisé, le dessous des ailes et de la queue blancs. En hiver, son dessous est blanc, la calotte noire tachetée de blanc, limitée à l'arrière de la tête et se prolongeant jusqu'à l'œil. Le bec est rouge sang, long, droit, assez épais et pointu. Ses pattes sont rouge foncé, courtes et palmées.

Répartition en France et en Europe

La Guifette moustac est une espèce à caste dont la distribution est eurasiatique, africaine et australienne. En Europe, l'espèce est bien représentée dans les régions d'étangs des pays bordant la Méditerranée et la mer Noire, ainsi que localement en Europe centrale, jusqu'en Lituanie et en Biélorussie. En France, la population est dispersée, se répartissant dans les régions Centre, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Pays de la Loire. Elle niche principalement en Sologne, Brenne, Forez, Dombes et récemment, mais de manière massive, sur le lac de Grand-Lieu. La Brière, le Cher et la Camargue accueillent irrégulièrement des colonies. Des tentatives de nidification infructueuses se sont également produites dans le Pas-de-Calais et dans la Manche.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Guifette moustac se reproduit sur les marais d'eau douce, les viviers et les mares, à la lisière d'une végétation émergente. En dehors de cette période, on peut la voir sur les lacs et les réservoirs, localement aussi sur les lagunes côtières et les estuaires.

- ***Régime alimentaire***

L'espèce se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de leurs larves mais aussi de petits poissons et d'amphibiens (tritons, grenouilles, têtards).

- ***Reproduction et activités***

La Guifette moustac est un oiseau diurne et grégaire qui niche en colonies. Son nid est fait à partir de végétaux et de tiges de roseaux, flottant parmi les plantes aquatiques. L'espèce ne réalise qu'une ponte par an, de mi-mai à début juillet, comportant 2 à 3 œufs bleu-vert tachetés de noir ou de brun. L'incubation, par le couple, dure pendant 18-20 jours. Le jeune est semi-nidifuge et est couvert de duvet fauve orangé, tacheté de brun-noir dessus. Il quitte le nid de 4 à 10 jours après l'éclosion et séjourne dans les végétaux flottants. Il s'envole à 23 jours et devient indépendant 2-3 semaines plus tard.

- ***Migrations***

La Guifette moustac est présente en France de fin mars à octobre. La migration postnuptiale débute en juillet et se poursuit jusqu'en septembre. Elle conduit les oiseaux français en Afrique tropicale (du Mali à l'Ethiopie) où ils hivernent. Les retours sont observés dès la fin mars dans le Sud et à la mi-avril dans le Centre, et se poursuivent jusqu'en mai. Des oiseaux s'attardent en octobre et jusqu'en décembre, donnant lieu à quelques cas d'hivernage, principalement en Camargue.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Hors Russie et Turquie, l'effectif européen est estimé à 24 500-29 500 couples. En plus de l'Espagne, les bastions de l'espèce (plus de 5000 couples) sont orientaux: Russie, Ukraine et Roumanie.
En France, cette espèce a été estimée entre 2200 et 3900 couples dans les années 2000. La répartition de l'espèce est concentrée en cinq bastions (Dombes, Brenne, Forez, Sologne et lac de Grand Lieu), mais depuis années 1980, des cas de nidification plus ou moins anecdotiques sont observés dans d'autres régions (Brière, Camargue, étangs languedociens).

- ***En région Poitou-Charentes :***

Si l'espèce n'est pas nicheuse en Poitou-Charentes, la Guifette moustac est régulièrement observée au printemps et à l'automne (migration) sur des zones des marais littoraux (Charente maritime) ou encore sur des zones humides terrestres (plans d'eau peu profonds, calmes et poissonneux, prairies inondées (Charente, Deux-Sèvres, Vienne)).

Menaces générales sur son aire de répartition

- La disparition et la dégradation des habitats favorables à la reproduction (régression des zones humides, mauvaise gestion des étangs, etc.) ;
- La diminution des zones favorables à l'alimentation et aux stationnements migratoires (dérangements, pollutions, ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau, etc.) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain, la prédation, le faucardage ou les vidanges de printemps sur certains étangs, les conditions météorologiques ou encore le piétinement des nids par les troupeaux sur les prés marais.

L'espèce au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Guifette moustac est observée irrégulièrement aux deux passages migratoires sur la ZPS. Cependant, elle est plus fréquente au printemps (d'avril à juin). Il s'agit le plus souvent d'individus isolés ou de petits groupes de 2 à 6 individus, exceptionnellement 11 individus le 10 mai 2009 sur l'étang de Chez Séguier. On estime qu'entre 0 et 20 individus transitent chaque année par le site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

La Guifette moustac est observée sur la ZPS lors de ses déplacements migratoires (migration printanière : avril à juin ; migration automnale : mi-août à mi-septembre). De petits groupes de quelques individus survolent alors certains étangs du site en mouvement permanent pour s'alimenter (zones de nourrissage). Les étangs où l'espèce a été observée jusqu'à ce jour sont les suivants : l'étang de chez Séguier, l'étang de Combourg, l'étang de la Rossignolerie et l'étang de chez le Besson.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques : dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse à proximité des étangs favorables à l'alimentation en période migratoire de l'espèce) ;

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population migratrice et hivernante ; Maintien qualitatif de l'habitat

- Limitation des sources de dérangement sur les zones d'alimentation

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif migrateur.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable aux trois espèces de Guifette observées sur le site : Guifette moustac, Guifette noire et Guifette leucoptère (plus rare) mais aussi aux grèbes.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.
MEEDDAT- MNHN. Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». Fiche « Guifette moustac ».

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.
ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
Site internet LPO-Vienne http://vienne.lpo.fr.

Fiche 19	*Guifette noire* *Chlidonias niger (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A197

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale (migrateur) : Données insuffisantes
- Liste rouge régionale : Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Non

Statut de présence sur le site

Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Guifette noire a un corps élancé, des ailes longues, étroites et pointues, une queue assez courte et légèrement échancrée. En plumage nuptial, la tête, le cou et le dessous du corps sont noirs, le dos, le croupion, le dessus des ailes et de la queue sont gris ardoisé foncé, le dessous des ailes est gris cendré pâle, le bas du ventre et le dessous de la queue sont blanc pur. En hiver, le dessous est blanc, le dessus est gris, le front et la nuque sont blancs, la petite calotte noire s'étendant sur l'œil et les joues. Le bec est noir, long, droit mince et pointu. Les pattes sont rouge foncé, courtes et palmées.

Répartition en France et en Europe

La répartition paléarctique et afrotropicale de l'espèce est très large mais l'aire principale de nidification est réduite et concentrée aux latitudes moyennes du Paléarctique occidental, avec l'essentiel des populations nicheuses inféodé aux marécages et plans d'eau de la plaine de l'Europe du Nord et des régions hanséatiques. En France, les colonies sont principalement cantonnées sur les grands marais de la façade atlantique, ainsi disjointes et isolées des grandes colonies d'Europe de l'Est. L'essentiel de la population se reproduit en Brière et sur le Lac de Grand-Lieu, suivis des Marais Poitevin et de Rochefort (effectifs plus réduits).Au cours des périodes de migration, l'espèce est observée un peu partout dans le pays.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

En période de nidification, la Guifette noire, comme toutes les guifettes, est inféodée aux zones humides, douces ou saumâtres. En dehors de la période de nidification, l'espèce est plus ubiquiste et côtière que les autres guifettes.

- ***Régime alimentaire***

La Guifette noire se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de leurs larves mais aussi de petits poissons, crustacés et amphibiens.

- ***Reproduction et activités***

La Guifette noire est un oiseau diurne et grégaire qui niche en colonies. Son nid est fait de végétaux, flottant parmi les plantes aquatiques. Elle effectue une ponte par an, de début mai à début juillet, comportant de 2 à 4 œufs crème tachetés de noir et de brun. L'incubation, par le couple, dure pendant 21-22 jours. Le jeune est semi-nidifuge et couvert de duvet fauve moucheté de noir dessus et grisâtre dessous. Il quitte le nid 2-3 jours après l'éclosion et reste sur des végétaux flottants à proximité. Il devient indépendant à 1 mois environ. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans.

- ***Migrations***

La Guifette noire est présente en France de mi-avril à mi-octobre. La migration postnuptiale débute à la mi-août et culmine en septembre. Les oiseaux ouest-européens vont hiverner sur les côtes d'Afrique de l'Ouest (Sénégal à l'Angola). Le passage prénuptial débute à la mi-avril, atteint son maximum en mai et s'achève au début du mois de juin.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

Après un déclin modéré au cours de la période 1970-1990 qui a continué en s'amplifiant entre 1990 et 2000, le statut de conservation de la Guifette noire est actuellement jugé défavorable en Europe. Les effectifs européens sont estimés entre 61 900 et 81 500 couples.

En France, au XXe siècle, l'espèce occupait presque toutes les régions, avec plusieurs milliers de couples. La régression de la population a été mise en évidence dans les années 60. Entre 1960 et 1990, le déclin s'est poursuivi, avec pour conséquence des disparitions ou des nidifications désormais irrégulières dans plusieurs régions (Maine-et-Loire, Camargue, Dombes, Alsace, marais de Redon et Forez). A cette époque, l'effectif dépassait rarement plus de 110 couples. A partir de 1990, la population s'est accrue significativement, atteignant en moyenne 206 couples entre 1990 et 1999. Actuellement, la Guifette noire, considérée comme espèce au statut de conservation vulnérable et à effectif réduit, affiche une tendance d'évolution démographique stable, mais son statut demeure précaire. En 2010, la population française a été estimée entre 258 et 282 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La Guifette noire ne niche, en Poitou-Charentes, que dans le département de Charente-Maritime. Sa zone de reproduction est circonscrite au marais rochefortais, mais dans cette aire, la population évolue en fonction des conditions écologiques du milieu. Très localisée, la petite population régionale, composée de 9-10 couples en 1999, 11-12 couples en 2009 et 12-14 couples en 2010 semble aujourd'hui relativement stable. Bien que fragile, elle représente néanmoins 10 à 15% de l'effectif national nicheur.

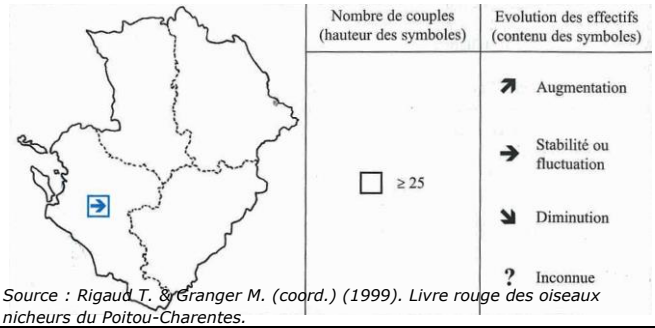

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La disparition et la dégradation des habitats favorables à la reproduction (régression des zones humides, mauvaise gestion des étangs, etc.) ;
- La diminution des zones favorables à l'alimentation et aux stationnements migratoires (dérangements, pollutions, ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau, etc.) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain, la prédation, le faucardage ou les vidanges de printemps sur certains étangs, les conditions météorologiques ou encore le piétinement des nids par les troupeaux sur les prés marais.

L'espèce au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Espèce notée en migration au printemps et à l'automne, moins régulièrement que la Guifette moustac. Depuis 1995, seules deux données sont disponibles avec 5 individus observés le 4 mai 2008 et 4 individus le 1er septembre 2010 (sur l'étang de Combourg). Les groupes de migrateurs sont volontiers plus conséquents avec jusqu'à 14 individus. On estime qu'entre 0 et 20 individus transitent par la ZPS chaque année.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

De la même manière que la Guifette moustac, la Guifette noire est observée sur la ZPS lors de ses déplacements migratoires (migration printanière : mi-avril à début juin ; migration automnale : mi-août à mi-septembre). De petits groupes de quelques individus survolent alors certains étangs du site en mouvement permanent pour s'alimenter (zones de nourrissage). Les étangs où l'espèce a été observée jusqu'à ce jour sont les suivants : l'étang de chez Séguier, l'étang de Combourg et l'étang de la Rossignolerie.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques : dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse à proximité des étangs favorables à l'alimentation en période migratoire pour l'espèce) ;

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population migratrice ; Maintien qualitatif de l'habitat

- Limitation des sources de dérangement sur les zones d'alimentation

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif migrateur.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable aux trois espèces de Guifette observées sur le site : Guifette moustac, Guifette noire et Guifette leucoptère (plus rare) mais aussi aux grèbes.

Bibliographie

Cadiou B. et coord. (2011). Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine 2009-2011. Agence des aires marines protégées. 62 p.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

MEEDDAT- MNHN. Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». Fiche « Guifette noire ».

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Site internet LPO-Vienne http://vienne.lpo.fr.

Fiche 20	Héron cendré *Ardea cinerea (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 028

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : -
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : -
- Espèce déterminante ZNIEFF : Non

Statut de présence sur le site

Hivernage - Reproduction - Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiforme
- Famille : Ardéidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Héron cendré mesure 90 à 98 cm et pèse entre 1 et 2 kg. Son envergure va de 175 à 195 cm. Les deux sexes, semblables, se caractérisent par une tête blanche traversée par deux sourcils noirs très visibles se terminant, en arrière de la tête, par de longues plumes. Le cou est cendré et le corps grisâtre. En vol, le Héron cendré a le cou plié et ses ailes, très arquées, sont noires et grises. Les jeunes se distinguent par un plumage gris plus uniforme.

Répartition en France et en Europe

Largement répandu, le Héron cendré est présent sur la majeure partie du territoire européen. L'espèce se distribue du Nord de la Norvège jusqu'en Inde, en Thaïlande et au Japon. En France, elle se reproduit sur l'ensemble du territoire, excepté la Corse, les Alpes et les Pyrénées (principalement dans un quart nord-est).

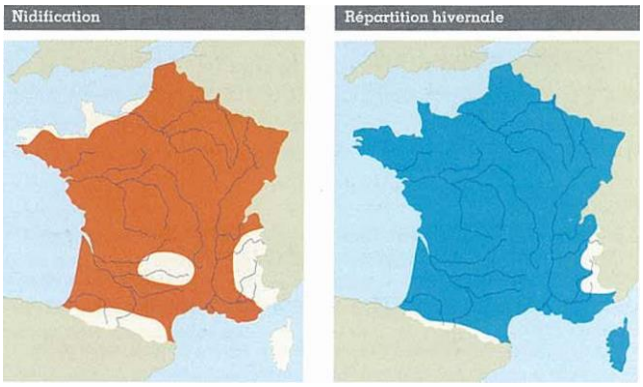

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Les habitats du Héron cendré sont très variables : bords des cours d'eau, canaux, étangs, lagunes, marais, prairies humides, mares, bassins d'ornement, *etc*. mais aussi prés et cultures (zones de chasse).

- ***Régime alimentaire***

L'espèce est principalement piscivore mais se nourrit également d'amphibiens, d'insectes, de reptiles, de micromammifères, de crustacés, de vers, voire de jeunes oiseaux. Le héron passe de très longs moments à l'affût, immobile, en attendant le passage de ses proies à portée de bec.

- ***Reproduction et activités***

Le Héron cendré niche en colonies (héronnières) souvent avec d'autres Ardéidés. Nids construits au sommet des arbres (jusqu'à 25-30 m), voire au sein de roselières, et constitués de branchages. 3 à 5 œufs déposés entre mars et avril. Peut parfois faire deux nichées (en juin). Incubation durant 25 à 26 jours. Vol des jeunes à partir de moins de deux mois.

- ***Migrations***

L'espèce est migratrice partielle. La migration prénuptiale se déroule entre février et mars. La migration postnuptiale a lieu dès la dispersion des jeunes jusqu'en septembre. L'hivernage se produit en France, au nord de l'Allemagne et aux Pays-Bas mais aussi sur tout le pourtour méditerranéen, les effectifs medio et ouest européens renforçant les populations locales.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population européenne est estimée entre 210 000 et 290 000 couples, avec un statut de conservation considéré comme favorable. La plupart des pays européens ont vu leur population croître au cours des dernières décennies, mais peu font l'objet d'un suivi régulier. La plus grosse population se trouve en France et représente 16% de la population

européenne, puis en Russie (14%), Ukraine (11%), Allemagne (7%), Royaume Uni et Pays-Bas (6% chacun).
La population française a connu de fortes fluctuations. L'espèce occupait probablement toute la France jusque dans les années 1870. Puis avec le développement de la truiticulture, elle est considérée comme nuisible ce qui l'a conduit au bord de l'éradication à la fin du XIXe siècle. En 1968, l'espèce cesse d'être considérée comme nuisible et est totalement protégée en 1975. Les recensements nationaux montrent par la suite l'efficacité de la protection en France avec environ 30 000 couples nicheurs en 2006. Néanmoins un ralentissement de la croissance de la population nationale est constaté dès 2000, voire une diminution dans plusieurs régions. Une grande partie de la France est de nouveau occupée et la population nationale tend globalement à se stabiliser.

- ***En région Poitou-Charentes :***

Aujourd'hui la plupart des populations régionales paraissent avoir atteint leur optimum ou sont en passe d'y arriver. En Poitou-Charentes, les effectifs nicheurs de Héron cendré semblent évolué différemment selon les départements. Le Recensement National des Hérons coloniaux de France paru en 2009 fait état d'une augmentation des effectifs nicheurs supérieur à 10 % dans les Deux-Sèvres et en Vienne (entre 2000 et 2007), alors que la population nicheuse semble stable en Charente-Maritime et décroissante en Charente (-10 % environ entre 2000 et 2007).

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (élimination des grands arbres au sein des zones humides) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (abandon des sites de nidification) ;
- La raréfaction et la dégradation des habitats d'alimentation (régression des zones humides, mauvaise gestion hydraulique des étangs, absence d'entretien des berges, pollutions, dérangement …) entraînant une diminution des disponibilités alimentaires.

Le Héron cendré au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Héron cendré peut être observé tout au long de l'année sur le site. En période de reproduction, on recense deux colonies, rassemblant des effectifs moyens estimés entre 30 et 130 couples selon les années. L'effectif le plus élevé recensé sur le site date de 1994, avec 160 couples. Le dernier recensement de 2010 a permis d'observer 30 couples. Tout au long de l'année, le Héron cendré utilise la quasi-totalité des étangs du site pour se nourrir. On l'observe aussi fréquemment dans les prairies à la recherche de nourriture (rongeurs).

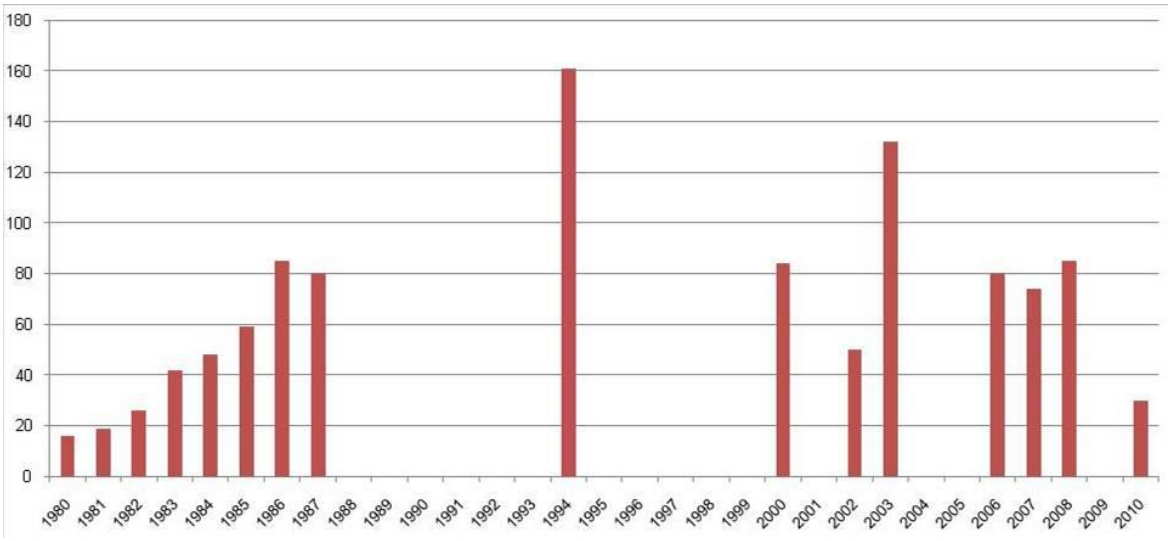

Evolution du nombre de couples de Héron sur l'étang de la Bergère
Source : LPO Vienne, 2011

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Il niche au sein de deux colonies situées à proximité immédiate de l'étang de la Bergère (établies au sommet d'une futaie de feuillus), dans un secteur calme, à l'écart de perturbations humaines. Assez peu exigeant, il exploite une importante diversité d'habitats (principalement humides) pour s'alimenter : étangs et abords, prairies humides à mésophiles …

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones de repos et de nidification (activité de chasse à proximité des dortoirs/héronnières),
  - (dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs et des prairies humides)).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies naturelles)
- Préservation et protection des habitats de reproduction (saulaies de queue d'étang)
- Limitation du dérangement des colonies existantes ;

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- Dénombrement régulier des colonies de reproduction ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures prises pour le Héron cendré sont favorables aux populations d'oiseaux paludicoles : Busard des roseaux, Héron pourpré, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, …

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

MARION L. (coord.) (2009). Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007. SESLG-CNRS-Université Rennes1-MNH. Rennes. 84p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 21	Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 025

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : -
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Rare
- Espèce déterminante ZNIEFF : Non

Statut de présence sur le site

Hivernage et reproduction

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardeidae

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Héron garde-bœufs est un échassier a deux plumages : un plumage d'hiver et un plumage nuptial. En plumage nuptial, il arbore des plumes orangées sur la tête, le dos et la poitrine. Son bec est jaune et ses pattes rougeâtres. En plumage d'hiver, son plumage est entièrement blanc. Son bec est orange, ses pattes verdâtres et sombres. Ce petit héron a l'air bossu lorsqu'il est perché, car il tient généralement son cou rentré dans les épaules. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel. Il diffère des autres hérons par sa silhouette trapue, son plumage blanc et son bec plus court.

Répartition en France et en Europe

Le Héron garde-bœufs est présent dans la péninsule Ibérique mais peut se rencontrer occasionnellement dans toute l'Europe.

En France, l'espèce se reproduit principalement en Camargue. Des cas de nidification ont été signalés en Loire-Atlantique, en Brenne, en Charente-Maritime, en Dombes, au lac d'Artix... Une petite population, d'origine captive, s'est implantée en Alsace.

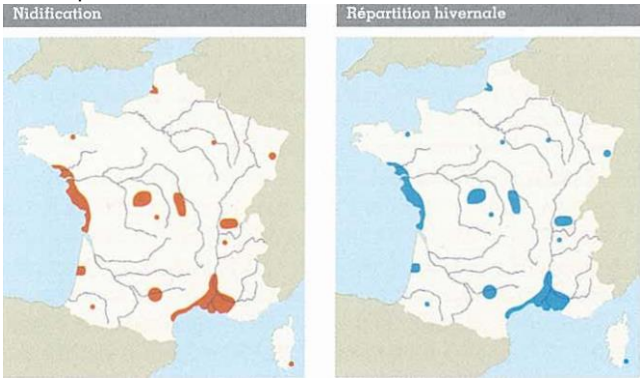

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Héron garde-bœufs est le héron qui est le moins associé aux zones humides. Il vit dans les zones herbeuses comme les prairies, les pâturages, les steppes semi-arides, les terres arables, les prairies artificielles (pelouses, parcs, bords de routes, terrains de sports), les plaines inondées, les marais, les rizières, les mangroves et les prairies irriguées (avec étangs, petites retenues, puits, canaux, petites rivières, ruisseaux…).

- ***Régime alimentaire***

Le régime alimentaire du Héron garde-bœufs est composé surtout d'insectes (criquets, sauterelles, coléoptères, adultes et larves de lépidoptères, hémiptères, libellules, centripèdes) mais aussi d'araignées, de crustacés, de grenouilles, de têtards, de grenouilles, de mollusques, de poissons, de lézards, de petits oiseaux, de rongeurs et de matières végétales. Il capture ses proies en marchant à côté des troupeaux afin de prélever les bêtes qui sont à proximité.

- ***Reproduction et activités***

Le nid est construit de brindilles et est situé dans les roselières, les marais, les mangroves, les buissons ou les arbres. L'espèce niche dans des colonies de taille variable (de quelques dizaines à plusieurs milliers de nids), soit seule soit dans des colonies mixtes. Le nid est construit par la femelle mais le mâle l'assiste. La femelle pond 4 à 5 œufs de couleur bleu verdâtre. Ces derniers sont couvés alternativement par le mâle et la femelle pendant 23 à 26 jours. Les jeunes sont nidicoles et s'envolent après 30 jours. En dehors de la saison de reproduction, l'espèce est grégaire.

- ***Migrations***

La plupart des populations de cette espèce sont partiellement migratrices. Ils peuvent se disperser sur

	de longues distances en fonction des ressources alimentaires et de la saison des pluies. D'autres populations (nord-est de l'Asie et Amérique du nord) sont entièrement migratrices. Certains individus vivant en France se déplacent vers le sud-ouest, dans la péninsule Ibérique.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, le Héron garde-bœufs n'est pas considéré comme menacé. La population nicheuse européenne a été estimée entre 54 000 et 150 000 individus (en 1998).

En France, il n'apparaît pas dans les listes des espèces menacées ; cependant, compte tenu de son confinement (les colonies sont concentrées dans une vingtaine de sites) , il figure parmi les espèces « à surveiller ». En 2000, l'effectif nicheur français, fort de 6 800 à 7 800 couples, représentait 7 à 8% de la population nicheuse d'Europe. Les résultats successifs des recensements nationaux depuis une trentaine d'années montrent une évolution positive des effectifs nicheurs et de la distribution. L'espèce se reproduit principalement en Camargue (6617 couples nicheurs en 2006). Des cas de nidification ont été signalés en Loire-Atlantique (env. 1000 couples), en Brenne (env. 200 couples), en Charente-Maritime,… Le Héron garde-bœufs hiverne en France depuis les années 1970. Cette espèce a connu une des progressions les plus remarquables de ce siècle. Le nombre d'hivernants sur le territoire français est estimé entre 10000 à 12000 individus (ROCAMORA et al. 1999).

- ***En région Poitou-Charentes :***

En France comme en Poitou-Charentes, le Héron garde-bœufs est d'apparition récente. S'il est observé dans les années 60 en Camargue, la première preuve de nidification régionale de l'espèce remonte à 1984 en Charente-Maritime. Après une interruption due aux vagues de froid successives des années 1985, 1986 et 1987, il faut attendre 1992 pour constater à nouveau la reproduction de l'espèce (5 nids dans la héronnière d'Artouan). Après une évolution lente de 1992 à 1994, les effectifs ont crû de façon très sensible en 1995, pour atteindre 60-70 couples. La population de Charente-Maritime a été estimée entre 400 et 500 couples en 1998. L'espèce a niché au nord de la Vienne en 2009 ainsi que dans la région de Pressac, au sud du département.

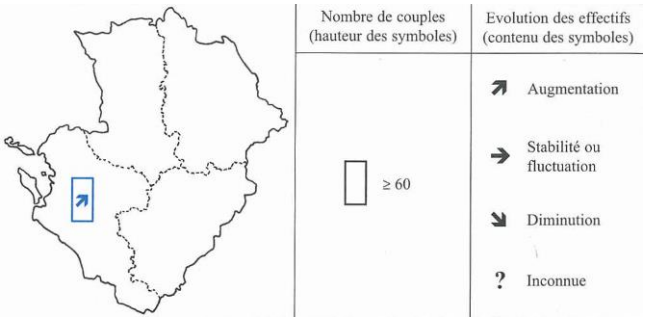

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte et dégradation des habitats de reproduction (régression des zones humides, coupes et brûlis des roselières) ;
- La raréfaction et la dégradation des habitats d'alimentation (régression des zones humides, mauvaise gestion hydraulique des étangs, absence d'entretien des berges, pollutions, dérangement …) entraînant une diminution des disponibilités alimentaires ;
- L'échec de reproduction causé par les dérangements humains (abandon des sites de nidification, voir des nichées) ;
- La destruction directe d'individus (actes de braconnage, empoisonnements par les pesticides…) ;
- La diminution des ressources alimentaires en lien avec la raréfaction des habitats d'alimentation ou de leur dégradation (pollutions diverses).
- Les aléas climatiques (vagues de froid prolongées susceptibles de décimer les populations).

Le Héron garde-bœufs au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Une colonie de Héron garde-bœufs a été observée en 2008 sur les rives de l'étang de Combourg (16 couples). L'année suivante, 1 couple était toujours présent en bordure de l'étang de Combourg et 1 autre s'est installé sur les bords de l'étang Neuf. Cette découverte constitue la première preuve de reproduction de l'espèce pour les départements de la Charente et de la Vienne. En dehors de ces deux années particulières, l'espèce est présente majoritairement en période d'hivernage, entre novembre et mars. Le plus souvent, l'espèce s'observe en groupes, rassemblant parfois plus d'une dizaine d'oiseaux (maximum de 13 individus contactés à l'étang de la Bergère le 20/01/2011).

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour sa recherche alimentaire, le Héron garde-bœufs fréquente les étangs en pente douce (pour pouvoir chasser) et riches en proies (poissons, amphibiens,…). Si l'espèce fréquente en particulier les abords des étangs de la Bergère et de Combourg (roselière), elle est aussi susceptible de s'alimenter sur l'ensemble des zones prairiales environnantes (prairies humides, prairies artificielles, pâtures à mouton…).
Le Héron garde-bœufs a niché avec une colonie de Hérons pourprés dans la saulaie en bordure de l'étang de Combourg mais aussi à l'extrémité sud de l'étang Neuf (au centre du bois de Charroux).
La nuit, l'espèce se rassemble au sein des deux dortoirs à hérons coloniaux identifiés sur le site (cf. Aigrettes).

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles et des pâtures au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones de repos (activité de chasse à proximité des dortoirs),
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs et des prairies humides),
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones d'alimentation par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-inadéquat

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice ; Maintien de la population hivernante ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies naturelles)
- Préservation et protection des habitats de reproduction (saulaies de queue d'étang)
- Limitation du dérangement des colonies existantes.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement régulier des colonies de reproduction ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures prises pour le Héron garde-bœufs sont favorables aux populations d'oiseaux paludicoles : Busard des roseaux, Grande Aigrette, …

Bibliographie

BUSSIERE R. (2009). Le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* : une nouvelle espèce nicheuse dans le département de la Vienne. LPO Vienne, Poitiers, France. 6p.
Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.
Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.
ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
Site internet http://www.conservation-nature.fr.
Site internet LPO-Vienne http://vienne.lpo.fr.
Snow D.W. & Perrins C.M. (1998). The birds of the Western Paleartic. Concise Edition. Oxford University Press. 1832 p.

Fiche 22	Héron pourpré *Ardea purpurea (Linné, 1766)*

Code Natura 2000 : A 029

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Espèce En Déclin
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Généralités

Description de l'espèce

Un peu plus petit et plus sombre que le Héron cendré. Silhouette élancée avec la tête et le cou fins, le bec étant dans le prolongement du front sans former d'angles. Tête et cou roux avec une bande noire descendant sur la poitrine. Dos gris anthracite avec des nuances pourpre ou acajou. Les immatures sont entièrement chamois à brun pourpré.

Répartition en France et en Europe

Le Héron pourpré est répandu dans les régions tempérées d'Europe et d'Afrique du Nord. Il niche du sud-ouest paléarctique à la Russie (entre 35° et 55° de latitude).
La population française se répartit essentiellement dans toute la moitié sud du pays (Sud de la Loire). Ce sont essentiellement les grandes régions d'étangs qui abritent l'espèce : Camargue, littoral languedocien, Brenne, Dombes, littoral atlantique.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Héron pourpré est étroitement lié aux marais d'eau douce pourvus d'une végétation aquatique abondante et dense (roselières essentiellement). Pour son installation et la nidification, l'espèce a besoin d'une surface conséquente de marais (au minimum 8 km²), du moins en zone méditerranéenne.

- ***Régime alimentaire***

Le régime alimentaire du Héron pourpré est assez varié. Toutes les proies qu'il peut ingérer sont capturées. L'essentiel des proies est constitué de poissons, d'insectes aquatiques et d'amphibiens. Parfois, il capture des micromammifères et des reptiles. En Charente-Maritime et en méditerranée, l'espèce se nourrit assez souvent d'écrevisses américaines, très abondantes dans les marais littoraux.

- ***Reproduction et activités***

Le Héron pourpré niche en avril en colonie au sein des roselières. Les nids sont construits sur les roseaux secs de l'année précédente. Pour la reproduction, des roselières de plus de 30 ha sont nécessaires. Les œufs sont déposés dès fin avril et surtout de mai à début juin. Les jeunes (jusqu'à 4 quand la reproduction est bonne) s'envolent entre 45 et 50 jours. Les zones de nourrissage des adultes peuvent se situer à plusieurs kilomètres de la colonie.

- ***Migrations***

Le Héron pourpré est un migrateur transsaharien. Il arrive en France aux alentours du mois d'avril. La migration de retour débute en septembre, après la reproduction. L'espèce rejoint ses quartiers d'hiver situés au sud du Sahara et en Afrique de l'Ouest.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population européenne est estimée entre 50 000 et 103 000 couples, Russie et Turquie comprises. Sans compter les populations de ces deux derniers pays, la population est estimée seulement à 8000 couples. La population européenne de Hérons pourprés semble accuser un fort déclin depuis les années 1970 et l'espèce est aujourd'hui considérée comme « Vulnérable ». Les effectifs les plus importants sont dénombrés en France, en Espagne, en Roumanie et en Ukraine (plus de 1000 couples dans chaque pays).

En dépit d'importantes fluctuations des effectifs, l'espèce est en régression en France et est considérée « en Déclin ». La population française était estimée à 2740 couples en 1983 ; moins de 2000 couples en 1994 ; entre 2000 et 2100 couples en 2006. La population nationale est estimée actuellement à environ 2000 couples.

- ***En région Poitou-Charentes :***

En Poitou-Charentes, la situation est plus contrastée. Le gros de la population régionale se concentre en Charente-Maritime, où les effectifs augmentent (500 couples recensés en 2006, contre 206 en 1983). Cependant, l'espèce est considérée comme disparue en Charente et en Deux-Sèvres alors que dans la Vienne, le nombre de héronnières à régressé de plus de la moitié, l'effectif nicheur passant de 40-45 couples dans le début des années 1970, à 20-25 couples au plus, actuellement. Son aire de répartition a donc beaucoup diminué.

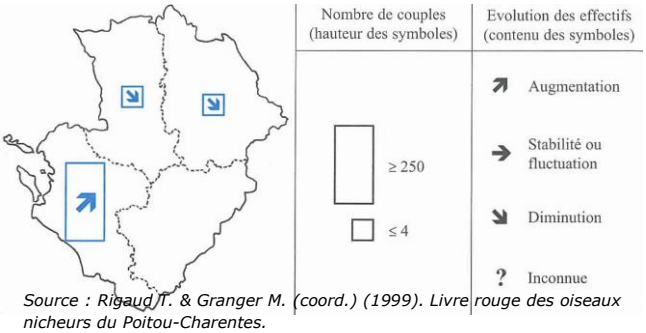

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction (régression des zones humides, coupes et brûlis des roselières) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (abandon des sites de nidification, voir des nichées) ;
- La raréfaction et la dégradation des habitats d'alimentation (régression des zones humides, mauvaise gestion hydraulique des étangs, absence d'entretien des berges, pollutions, dérangement …) entraînant une diminution des disponibilités alimentaires ;
- Les aléas climatiques (périodes de sècheresse et régime de pluies) dans les quartiers d'hiver africains susceptibles de décimer les populations.

Le Héron pourpré au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Héron pourpré est présent sur la ZPS en périodes de reproduction et de migration, de mars à octobre (une donnée particulièrement tardive le 02/11/1974). La population nicheuse du site est comprise entre 12 et 18 couples depuis 2006 (13 couples au dernier recensement de 2010).

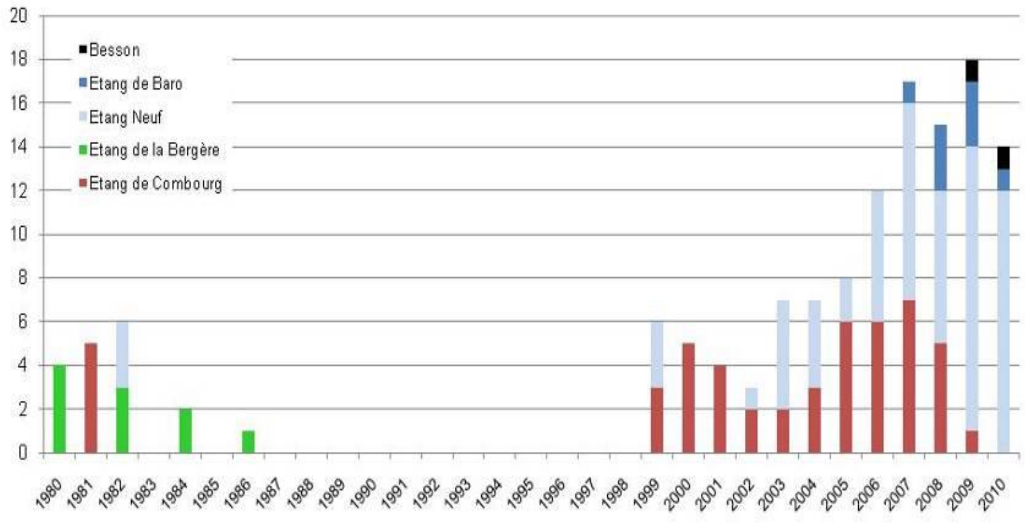

Evolution du nombre de couples de Héron pourpré à l'échelle de la ZPS,
incluant les données de l'étang de Baro situé en dehors du périmètre (Source : LPO Vienne, 2011)

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Les habitats d'alimentation du Héron pourpré se limitent principalement aux eaux calmes et peu profondes des bordures d'étangs. A ce titre, l'espèce semble exploiter principalement une quinzaine d'entre eux (étangs de Combourg, de la Bergère, de Ponteil, de la Lambertière, de Chez le Besson, de la Roucherie, de la Courcelle …). Particulièrement sensible aux dérangements, il privilégie les étangs les plus calmes (fréquentation humaine très réduite, voire absente) et/ou les pièces d'eau poissonneuses comme l'étang du Ponteil.

Le Héron pourpré niche au sein d'une saulaie à l'extrémité sud de l'étang Neuf (au centre du bois de Charroux). L'espèce niche aussi au sein de la magnocariçaie de l'étang de Chez Ringuet et à l'étang de Baro (à l'extérieur du périmètre de la ZPS)…. Bien qu'il construise habituellement son nid au sein des roselières, sur la ZPS, il utilise des zones moins accessibles/perturbées (saulaies basses, magnocariçaies …). La roselière de l'étang de Combourg, bien que potentiellement favorable à l'espèce, semblerait actuellement trop perturbée (forte concentration de sanglier) pour accueillir l'espèce.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage, disparition progressive des prairies humides naturelles et des pâtures au profit des cultures),
  - dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (disparition progressive des prairies naturelles riches en proies, au profit de prairies fortement artificialisées).
- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement potentiel de l'espèce sur ses zones de repos (activité de chasse à proximité des dortoirs),
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation (activité de chasse près des étangs et des prairies humides),
  - dérangement de l'espèce sur ses zones potentielles de reproduction (roselières) en période sensible, en raison de forte concentration populationnelle de sangliers dans certaines roselières, notamment celle de l'étang de Combourg (dérangement de l'espèce, destruction/prédation des nichées…)
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion des étangs :
  - régression des zones d'alimentation par fermeture des berges (absence d'entretien des végétations de bordures).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Maintien des habitats d'alimentation (bordures d'étangs et prairies naturelles)
- Préservation et protection des habitats de reproduction (saulaies de queue d'étang)
- Limitation du dérangement des colonies existantes ;

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- Dénombrement régulier des colonies de reproduction ;
- Suivi de l'état de conservation des roselières
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des mesures prises pour le Héron pourpré est favorable aux populations d'oiseaux paludicoles : Busard des roseaux, Héron garde-bœufs, …

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 23	Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 229

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller
- Liste rouge régionale : Préoccupation mineure
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Résident

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Coraciformes
- Famille : Alcédinidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Le Martin-pêcheur d'Europe est un oiseau solitaire. La plupart du temps, on le repère par son cri, un « tiiiht » sonore alors qu'il file d'un vol rapide à la surface de l'eau. C'est un petit oiseau (environ 16 cm) vivant au bord de l'eau, bleu turquoise et orange qui ne peut être confondu avec une autre espèce. Le mâle a le bec entièrement noir (3 à 4 cm). La femelle a la mandibule inférieure du bec rougeâtre.

Répartition en France et en Europe

Le Martin-pêcheur d'Europe possède une vaste répartition. On le trouve dans toute l'Europe excepté dans les zones de montagnes (Alpes,…) où il est extrêmement rare.
En France, l'espèce est présente sur l'ensemble du pays à l'exception des Alpes et des Pyrénées.

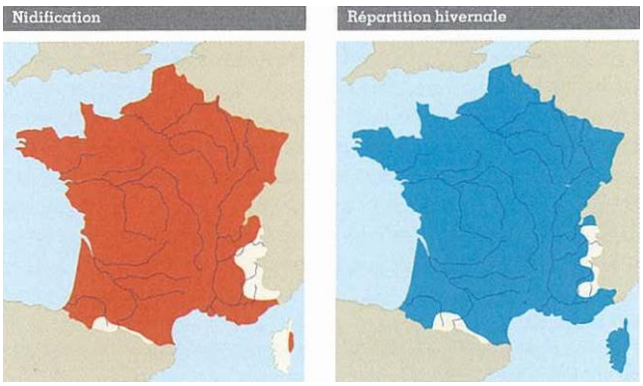

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

On rencontre le Martin-pêcheur autour des étangs, des lacs, des fleuves et des rivières à courant lent avec une rive propice à la nidification. En hiver, on peut aussi le rencontrer dans les estuaires et sur les côtes.

- ***Régime alimentaire***

Le Martin-pêcheur passe beaucoup de temps perché sur une branche à l'affût. Sa technique de chasse consiste à se laisser tomber verticalement dans l'eau pour saisir sa proie avec son bec pointu et émerger à nouveau pour regagner son perchoir où il avale son repas. Sa nourriture est composée essentiellement de petits poissons ne dépassant pas 7 cm, mais aussi d'insectes aquatiques, de crustacé, de têtards et de mollusques.

- ***Reproduction et activités***

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La première ponte (5 à 8 œufs) s'étend de la mi-mars à juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,…). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le Martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

- ***Migrations***

Globalement et en France, le Martin-pêcheur peut être considéré comme sédentaire. Cependant en hiver des oiseaux venus de contrées plus froides peuvent venir renforcer les effectifs.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La population européenne est estimée entre 47 000 et 66 000 couples (hors Russie) et est en déclin. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué entre 1000 et 10 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations. Ces fluctuations importantes s'expliquent par différents facteurs : grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales, importante production de jeunes et faible taux de survie. L'effectif hivernant est de la même taille que l'effectif nicheur (Rocamora et al., 1999).

- ***En région Poitou-Charentes :***

Présent sur les quatre départements du Poitou-Charentes, le Martin-pêcheur demeure cependant un nicheur assez rare car il est inféodé aux cours d'eau, étangs et marais. Partout en France, ses densités ne sont jamais très élevées et ses populations sont fluctuantes.

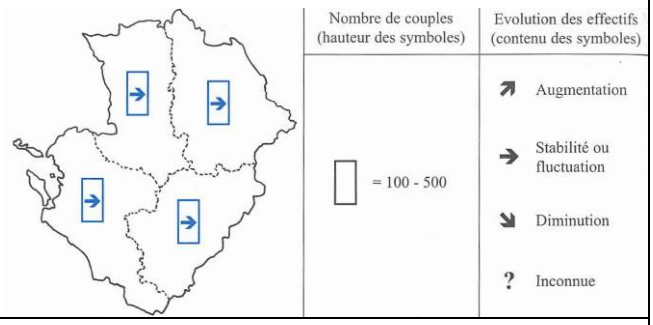

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La destruction/dégradation des habitats de reproduction en raison de la rectification des cours d'eau et des plans d'eau (reprofilage, enrochement et autres travaux de consolidation de berges) et plus localement par le bétail (piétinement des berges) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain ou par la prédation ;
- La dégradation des habitats d'alimentation favorables à l'espèce causée par les étiages estivaux (accrus localement par les pompages agricoles qui augmentent l'eutrophisation et la turbidité) ou encore par le déboisement des berges (postes de pêche) ;
- La diminution des disponibilités alimentaires pour l'espèce causée par l'eutrophisation des eaux (pollutions diverses d'origine humaine) qui accroît leur turbidité et favorise les poissons de fonds (cyprinidés d'eau calme) ;
- La destruction directe dans les pisciculture (piégeage, empoisonnement…) ;
- Les aléas climatiques représentent aussi une menace pour l'espèce (les fortes périodes de gel sont susceptibles de décimer les populations).

Le Martin-pêcheur d'Europe au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Le Martin-pêcheur d'Europe est présent toute l'année sur la ZPS (sédentaire). Les observations sont toutefois plus nombreuses de mai à septembre. On estime qu'entre 2 et 5 couples nichent sur le site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour s'alimenter, le Martin pêcheur d'Europe est susceptible de fréquenter la quasi totalité des pièces d'eau du site, soit une cinquantaine d'étangs. Cependant, il appréciera particulièrement les plans d'eau avec une eau claire et poissonneuse. Les cours d'eau du site sont peu favorables à l'espèce (trop étroits, faible débit). Afin de creuser son nid, il recherchera une rive abrupte (berges de terre ou de sable) ou les talus de chemins.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :
  - étiages estivaux et turbidité accrus dans les étangs de pompage, ce qui limite la disponibilité alimentaire

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- maintien d'une ressource alimentaire suffisante et exploitable par l'espèce (poissons de petite taille, amphibiens, …).

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur (difficile).

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des oiseaux piscivores.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 24	Milan noir *Milvus migrans (Boddaert, 1783)*

Code Natura 2000 : A 073

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

Rapace diurne de taille moyenne (envergure : 1,35-1,55m), le Milan noir se distingue par sa couleur générale sombre. Vu de dessous il est gris brun avec l'extrémité des rémiges noires et une plage pâle au niveau de la main. Sa queue est échancrée, elle apparaît plus fourchue en vol rectiligne et triangulaire lorsqu'elle est étalée. Les deux sexes sont indifférenciables, les juvéniles ont le corps plus pâle.

Répartition en France et en Europe

Le Milan royal est une espèce dont la répartition mondiale est exclusivement limitée au paléarctique occidental. Il est endémique à l'Europe. En période de nidification, on le rencontre dans les zones tempérées et méditerranéennes occidentales, dans une étroite bande reliant la péninsule ibérique à la Biélorussie. L'Ukraine constitue sa limite orientale de répartition. La quasi-totalité de la population mondiale hiverne en Espagne et, dans une moindre mesure, en France. Ailleurs, l'hivernage est dérisoire.

En France, l'espèce est absente du nord-ouest et dans quelques régions méditerranéennes et alpines. Il est particulièrement abondant en Champagne, Lorraine, Franche-Comté et le long du Rhône.

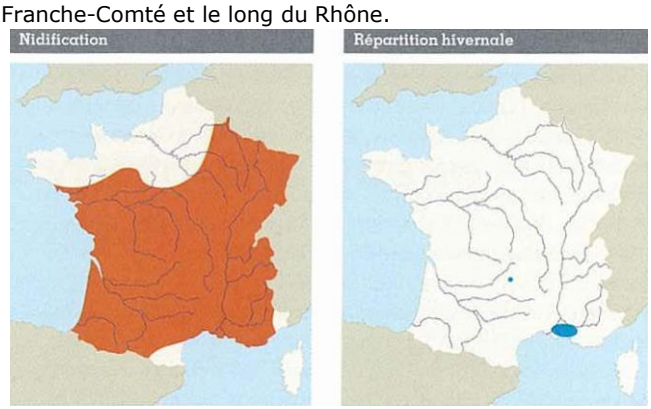

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Le Milan noir habite les zones humides, près des lacs, des grands étangs et des vallées fluviales pour autant qu'il y trouve un arbre pour construire son aire. Il occupe aussi les zones de prairies humides et maintenant la plupart des zones agricoles. Il niche également près des décharges d'ordures ménagères et parfois dans des falaises boisées.

- ***Régime alimentaire***

Charognard, il ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets ménagers, mais il peut aussi capturer les vertébrés et invertébrés d'un poids généralement inférieur à 600 g. Il exploite systématiquement les prairies et les champs de luzerne lors des fauches, même loin de l'eau.

- ***Reproduction et activités***

L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies lâches ou entraîner des concentrations spectaculaires sur des sites d'alimentation. Le nid est construit en général dans la fourche d'un grand arbre (souvent feuillu), de préférence dans des boisements riverains des vallées alluviales ou des zones humides. La femelle couve seule 2 à 3 œufs durant 5 semaines. Les jeunes s'envolent à 7 semaines et s'émancipent à partir de 3 mois. Ils deviennent reproducteurs à l'âge de 4 ans.

- ***Migrations***

L'hivernage en France de ce migrateur trans-saharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années. En revanche, le transit des migrateurs européens est très important et concerne les oiseaux originaires de France mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne. Migrateur précoce, le Milan noir quitte l'Europe mi-juillet et mi-septembre.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, l'espèce a subi un large déclin au cours du 20ème siècle du fait de la persécution et des empoisonnements. Aujourd'hui, la tendance serait à la stabilité ou à la recolonisation dans les pays d'Europe de l'Ouest, à l'exception du Portugal, et en déclin dans la majorité des pays de l'Europe orientale (de la Finlande à la Grèce). La population totale est estimée entre 75 000 et 100 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Russie (50 000 à 70 000 couples) et en Espagne (9 000 couples).

En France, depuis les années 70, l'effectif national et la distribution du Milan noir est en augmentation de 20 à 50% mais reste à surveiller. Avec un nombre de couples compris entre 5 800 à 8 000, l'effectif nicheur français représente environ 8% de la population européenne et constitue (avec l'Espagne et l'Allemagne) un des bastions de l'espèce en Europe. La population hivernale française est marginale (ROCAMORA et al., 1999).

- ***En région Poitou-Charentes :***

La moitié de la population de Milan noir se rencontre autours des grands marais de la façade nord du Poitou-Charentes. L'autre moitié s'installe le long des cours d'eau, des étangs, plus rarement dans les bois et à proximité des dépôts d'ordures. Il est rare ou absent du nord de la Vienne car il tend à y atteindre sa limite septentrionale de distribution. Après son implantation dans la région au tout début des années 50, ses effectifs ont augmenté progressivement (notamment après la protection de l'espèce). La population de la région semble à peu près stable et représente environ le dixième de la population national et le centième de la population européenne.

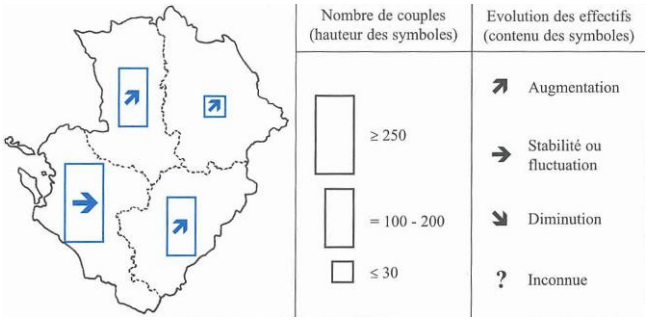

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

Les menaces qui pèsent sur le Milan noir sont les suivantes :

- La perte d'habitats de reproduction (régression des boisements riverains de zones humides nécessaires à la reproduction de l'espèce) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain en période sensible (abandon des sites de nidification) ;
- La disparition ou dégradation des zones d'alimentation de l'espèce (zones humides) ;
- La destruction d'individus par des actes de braconnage, des intoxications (proies ou appâts empoisonnées), des collisions routières (lors de captures de cadavres le long des voieries) ou par électrocutions (transformateurs aériens des lignes à moyenne tension).

Le Milan noir au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Cette espèce migratrice est observée de mars à août sur le site. Le plus souvent, les individus sont observés à l'unité. On estime qu'entre 2 et 4 couples se reproduisent dans la ZPS.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Milan noir fréquente l'ensemble des milieux humides et forestiers du site (notamment les Bois de Charroux). Pour sa recherche alimentaire, il survole des territoires ouverts tels que les étangs calmes ceinturés de boisements (étangs de Combourg, de Chez Ringuet, étang Neuf), des prairies (principalement humides) et des semis de culture.

Pour se reproduire, l'espèce recherche de grands arbres (principalement des feuillus), souvent à proximité d'étangs. A ce titre, les bois de Charroux (et autres boisements riverains d'étangs ou zones humides) offres de nombreuses possibilités à l'espèce pour établir son nid.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :
  - raréfaction des habitats favorables à sa reproduction (grands arbres en bordure de zones humides),
  - dérangement potentiel des individus sur leurs sites de nidification (travaux forestiers de printemps).
- Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole conduisant à une raréfaction des habitats d'alimentation privilégiés (drainage et mise en culture des prairies humides).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Favoriser le vieillissement des peuplements de feuillus riverains ;
- Réduire les sources de dérangement sur les sites de reproduction.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

Dénombrement de l'effectif reproducteur.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces reproductrices des zones humides mais aussi aux oiseaux nicheurs des boisements.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 25	Œdicnème criard *Burhinus œdicnemus (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 133

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Quasi menacée
- Liste rouge régionale : A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction et étape migratoire

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiformes
- Famille : Burhinidae

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

L'Œdicnème criard est un limicole terrestre de taille moyenne (40 à 45 cm) avec une envergure d'environ 80 cm, une grosse tête ronde avec de grands yeux jaunes. Le bec est robuste, jaune et noir au bout. Il possède de longues pattes jaunes et un plumage brun clair comportant des stries noires sur le dos qui lui permettent de se dissimuler. L'espèce est identifiable par sa poitrine couleur crème et striée de brun et noir. Les ailes ont une teinte brun-noir et brun avec deux barres claires visibles en vol. Quand l'oiseau est posé au sol, on n'aperçoit qu'une bande claire encadrée de noir.

Répartition en France et en Europe

L'espèce est assez largement répartie de l'ouest européen au nord des Balkans, Ukraine et Caucase. Les populations sédentaires sont présentes en Espagne, Italie, Afrique du Nord et Moyen–Orient. Les populations migratrices se reproduisent en Europe centrale, France, Pays de l'Est, Turquie et hivernent au sein des populations sédentaires et au Nord de l'Algérie et du Maroc. Après l'Espagne, la population nicheuse française est la plus importante population d'Œdicnème criard en Europe (non compris la Russie).

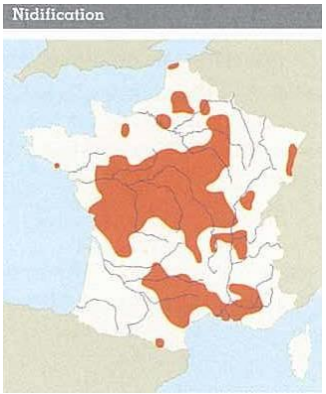

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

En période de nidification, L'Œdicnème criard habite surtout dans les plaines cultivées et dans le bocage plus ou moins ouvert. Cette espèce fréquente également les bords graveleux de rivières, les friches, les pelouses sèches, les vignes et les vergers. En hivernage, on la retrouve sur les cultures, les friches et les landes.

- ***Régime alimentaire***

L'Œdicnème criard se nourrit de gros insectes, escargots, limaces qu'il capture au crépuscule et à la tombée de nuit. Il lui arrive parfois de capturer des petits reptiles ou micromammifères.

- ***Reproduction et activités***

Il est grégaire durant la majeure partie de l'année, avec notamment des regroupements automnaux de plusieurs centaines d'individus dans certaines régions. L'espèce est monogame et les couples se forment dès l'arrivée sur les sites de nidification (au printemps). Les parades de groupe sont un élément important du comportement reproducteur et les chants crépusculaires s'entendent jusqu'à 800 m de distance. La ponte de 1 à 3 œufs est déposée à même le sol entre début avril et début juillet. L'Œdicnème choisit souvent un terrain caillouteux mais peut s'installer sur un sol plat et couvert par la végétation. L'incubation dure 25 jours et les jeunes s'envolent à l'âge de 36-42 jours.

- ***Migrations***

L'Œdicnème criard arrive sur les sites de reproduction dès le début du mois de mars. Après la reproduction, l'espèce se rassemble souvent en grandes troupes, surtout de septembre à novembre, souvent non loin des zones de reproduction. Peu d'oiseaux hivernent en France, la majorité rejoint la péninsule Ibérique et l'Afrique du Nord au courant du mois d'octobre.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, La population de l'Œdicnème criard connaît un déclin important (hors Russie) et est considérée comme « Vulnérable ». L'effectif européen de l'Œdicnème criard est estimé entre 46 000 et 78 000 couples. Cependant, la majorité des effectifs s'observe en Russie avec un maximum de 100 000 couples. Dans le reste de l'Europe, il accuse un déclin prononcé, particulièrement dans le Nord de sa distribution du fait de l'évolution des pratiques agricoles et de la disparition de ses habitats naturels ou semi naturels. L'espèce a même disparu des Pays-Bas et d'Allemagne.
La population nicheuse française est estimée entre 7 000 à 10 000 couples dans les années 2000. Son effectif et sa distribution sont en diminution probable de 20 à 50% depuis les années 1970.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La région Poitou-Charentes accueille près du tiers de la population française d'Œdicnèmes criards, elle a donc une grande responsabilité pour son avenir. Dans les années 2000, la population régionale est estimée entre 1500 et 3000 couples. L'espèce est présente dans 82 et 88 % des mailles des Atlas des Deux-Sèvres et de Vienne, et dans 40 % en Charente. En Charente-Maritime, la répartition est plus irrégulière. Les effectifs sont considérés comme « stables » dans trois départements et « en diminution » en Charente. L'espèce est présente dans presque tout le département de la Vienne, avec une plus forte densité dans les plaines du nord-ouest. Elle est aussi bien présente dans le bocage à l'ouest de Poitiers et sur le plateau de Bellefonds.

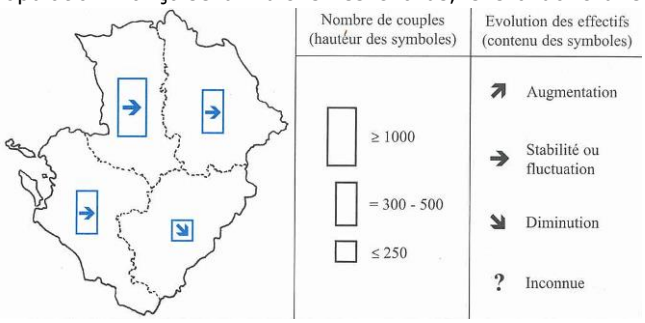

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La disparition/dégradation des habitats d'alimentation et de reproduction privilégiés :
  - dégradation de milieux favorables (jachères, landes rases…) causée par l'intensification des pratiques agricoles,
  - fermeture des milieux naturels favorables (grèves, bancs d'alluvions…) causée par le développement naturel de la végétation ;
- La destruction d'individus (notamment de couvées) causée par les activités agricoles sur les zones de reproduction (passage d'engins, irrigation…) ;
- La diminution des disponibilités alimentaires en raison de l'évolution des pratiques agricoles (efficacité des insecticides, fauches et moissons précoces).

L'Œdicnème criard au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

L'Œdicnème criard est observé de mai à septembre sur le site mais la majorité des observations ont été réalisées au mois de mai, période de forte activité sonore chez cette espèce. Des petits rassemblements postnuptiaux peuvent être observés à l'occasion dans la ZPS (7 individus ensemble le 21/09/10). En période de reproduction, on estime qu'entre 3et 5 couples se reproduisent sur le site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Pour nicher, l'Œdicnème criard recherche des sols plutôt drainants (préférentiellement caillouteux) où la végétation clairsemée (milieu semi-ouvert) offre une bonne visibilité. Ainsi, sur le site, les individus s'installent sur les parcelles calmes de prairies améliorées (jeunes prairies, pâtures sur-semées…), de jachères mais aussi sur les jeunes cultures (maïs, tournesol, …). L'ensemble du site présente ce type d'habitat mais la population nicheuse semblent exploiter préférentiellement les parcelles situées sur la partie Est. Les pâtures à mouton ne sont pas utilisées en raison du caractère trop ras et trop recouvrant de la végétation.
Une fois cantonnée sur leur site de reproduction, les individus ne s'en éloignent pas et s'alimentent sur place.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole :

- raréfaction des habitats favorables à sa reproduction (conversion des prairies en cultures) ;
- réduction des disponibilités alimentaires et notamment des insectes (raréfaction des prairies naturelles, usage de traitements phytosanitaires…) ;
- destruction accidentelle des couvées lors des travaux agricoles (fauches, moissons et labours précoces, broyage des jachères, irrigation…).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population reproductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Non intervention

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

Dénombrement de l'effectif reproducteur.

Bibliographie

Boutin J.-M., ONCFS (2007). Les rassemblements automnaux de l'œdicnème criard. Premiers résultats de suivi en Poitou-Charentes. ONCFS, Poitou-Charentes. 6p.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Site internet de la LPO en Vienne (vienne.lpo.fr)

Site internet de l'Institut National de la Protection de la Nature (http://inpn.mnhn.fr/)

Fiche 26	Le Pic mar *Dendrocopos medius (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 238

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Espèce Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Résident

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Marek Szczepanek©

Généralités

Description de l'espèce

A peine moins grand que le Pic épeiche (19,5-22 cm), le Pic mar possède, tout comme le Pic épeiche, une calotte rouge, mais pas de moustache noire et le front et les côtés de la tête sont blancs. Les deux sexes sont semblables, mais le mâle présente une calotte rouge prolongée et d'un rouge plus vif que la femelle.

Répartition en France et en Europe

Le Pic mar est une espèce du paléarctique occidental, principalement distribuée en Europe orientale et centrale, plus sporadique à l'ouest et absente des îles Britanniques, de la Scandinavie et de presque toute la zone méditerranéenne, hors les Balkans.

Le Pic mar est distribué de manière irrégulière en France et en densité parfois élevée lorsque les milieux lui sont très favorables. Il est rare dans le Nord et l'extrême Sud-ouest et absent en bordure méditerranéenne et en montagne à partir de 700 mètres d'altitude.

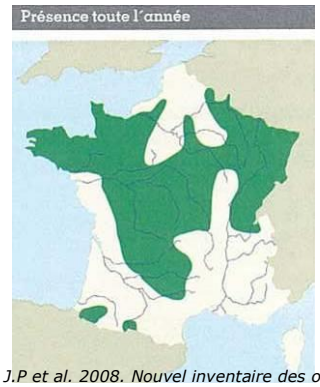

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

En France, le Pic mar habite principalement les peuplements forestiers abritant de nombreux arbres âgés (chênes, Charme, Châtaigner) à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes (l'espèce a tendance à délaisser les forêts de résineux). L'abondance de bois mort et pourrissant garantit la présence d'une nourriture suffisante et la possibilité d'y creuser un nid.

- ***Régime alimentaire***

Il s'alimente principalement d'insectes à principaux stades de développement (adultes, larves). A la différence des autres pics, il se nourrit surtout d'insectes qu'il prélève à la surface de l'écorce ou qu'il extirpe des fissures superficielles : il attrape rarement ses proies en profondeur dans le bois. Il se tient généralement à la cime des arbres et sautille souvent le long des grosses branches en chassant les insectes. Mais il consomme également des graines de charme, des faines et des glands.

- ***Reproduction et activités***

Le Pic mar fore ses cavités de nidification dans des troncs très endommagés par le climat ou les insectes. Le diamètre de l'entrée mesure entre 40 et 50 millimètres. La ponte annuelle unique est constituée de 4 à 5 œufs blancs dont l'incubation dure entre 12 et 14 jours. Le mâle et la femelle se relaient à tour de rôle pour couver et participent ensemble à l'élevage des jeunes jusqu'à l'envol qui intervient 22 à 23 jours après l'éclosion.

- ***Migrations***

Le Pic mar est une espèce sédentaire.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, la population de Pic mar, comprise entre 62 600 et 98 500 couples, semble stable (Rocamora et al., 1999).

En France, la population est estimée entre 30 000 et 120 000 couples. Cependant, le Pic mar demeure un oiseau mal connu, dont l'abondance paraît sous-estimée dans plusieurs régions. La tendance est également mal connue mais la distribution est stable. Les effectifs pourraient être en augmentation, à l'instar de ce qui est observé dans les pays voisins de la France (Belgique, Pays-Bas, avec une augmentation très importante du nombre de couples depuis le printemps 2006).

- ***En région Poitou-Charentes :***

Le Poitou-Charentes abrite de petites populations. Les plus forts effectifs se trouvent dans la Vienne, quelques couples étant également présents dans les autres départements. Les rares données disponibles sur l'évolution des populations de ce pic, discret et difficile à repérer, tendent à montrer une légère diminution des effectifs dans les massifs forestiers où il est le plus abondant.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

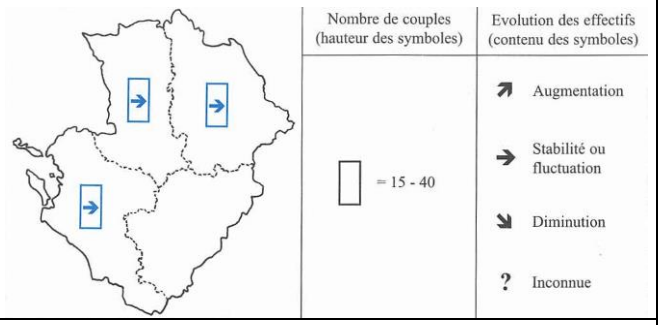

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats de reproduction et d'alimentation causée par la raréfaction de peuplements sénescents dans les forêts (en particuliers les peuplements de feuillus au sein desquels le Pic mar se nourrit et se reproduit) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (abandon des sites de nidification ou des nichées) ou la possible destruction de nichées lors d'exploitations forestières de printemps.
- La diminution des disponibilités alimentaires causée par l'élimination systématique des arbres dépérissants ou morts, sur pied ou à terre ainsi que des essences à bois tendre comme le Tremble ou le Bouleau.

L'espèce au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Seules deux observations ont été réalisées sur le site : un individu a été contacté le 04/03/11 au centre du bois de Charroux et un le 25/04/79 sans précision sur la localisation. Ceci tend à prouver que cette espèce sédentaire est très rare au sein de la ZPS. Le nombre de couples reproducteurs doit être de l'ordre de 0-1 couple.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Pic mar est un oiseau forestier exigeant qui s'alimente et se reproduit exclusivement dans des peuplements de feuillus sénescents. Certaines parcelles des bois de Charroux semblent satisfaire ces exigences mais elles sont rares, car les boisements présents sur le site sont pour la plupart assez jeunes.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :

- absence d'îlots de vieillissement (feuillus) nécessaires à la reproduction à l'alimentation ;
- densité limitée de bois morts au sol (affecte la disponibilité alimentaire) ;
- dérangement potentielle des individus sur leurs aires de nidification lors de travaux forestiers de printemps (peut provoquer l'échec de reproduction).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable - mauvais

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien d'une population reproductrice ; Amélioration qualitative et quantitative de l'habitat

- Favoriser le vieillissement des peuplements de feuillus existants ;
- Limiter la conversion des peuplements feuillus en peuplements résineux
- Limiter les sources de dérangement sur les sites de reproduction.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi l'évolution des peuplements de feuillus sénescents.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestion préconisées pour le Pic mar sont favorables à l'ensemble des pics (Pic vert, Pic noir, Pic épeiche, …) et aux autres espèces forestières (notamment l'Autour des palombes).

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 27	Le Pic noir *Dryocopus martius (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 236

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : Espèce Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Résident

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Alastair Rae

Généralités

Description de l'espèce

Le Pic noir est le plus grand des pics européens (46 cm en moyenne). Il est aisément reconnaissable à sa couleur noire et sa calotte rouge vif. L'œil et le bec sont de couleur jaune pâle. Son bec puissant lui permet de capturer ses proies en creusant des trous dans des troncs de feuillus. Chez le mâle, la calotte rouge s'étend du front jusqu'à la nuque tandis que chez la femelle, la tâche se limite à l'arrière de le tête.

Répartition en France et en Europe

En Europe le Pic noir occupe tout le continent, sauf les îles britanniques, le Portugal, et la majeure partie de l'Italie et de l'Espagne.

En France, le Pic noir est en pleine expansion vers l'ouest à l'exception du sud-ouest et du littoral du Midi. Il est présent dans tous les types de boisements, pourvu qu'ils comportent des arbres assez importants pour y creuser son nid.

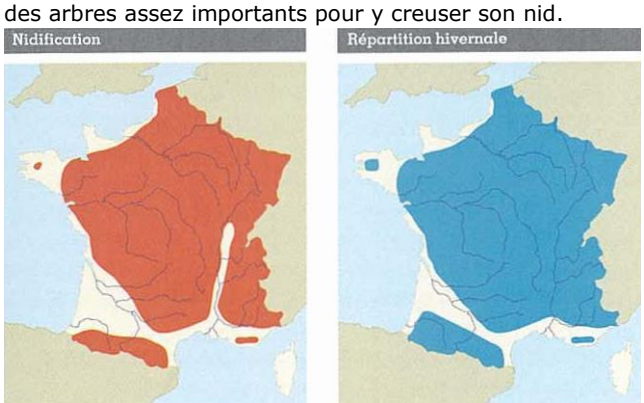

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

Il est assez tolérant sur son habitat tant que ce dernier est forestier et lui fournit de grande quantité de fourmis. On le retrouve aussi bien dans des forêts de feuillus que dans des forêts de résineux pourvu qu'il y ait de grands arbres de bon diamètre et des zones dégagées. Il s'adapte très bien aux forêts alluviales et aux peupleraies.

- ***Régime alimentaire***

Le Pic noir se nourrit essentiellement d'insectes et notamment de fourmis. Il consomme également une grande quantité d'insectes xylophages. Il peut se reporter sur des végétaux et des fruits si la ressource en insectes vient à diminuer.

- ***Reproduction et activités***

Le Pic noir parade dès janvier mais ne pond qu'en avril. Pour nicher, le Pic noir a besoin d'arbres mesurant au moins 45-50 cm de diamètre. La loge est creusée assez haut dans un arbre pour protéger les jeunes de la prédation. En montagne, il creuse son nid dans les hêtres, les sapins, les trembles. En plaine, il s'installe dans des peupliers morts ou des hêtres, et même des chênes. Il fréquente également les pinèdes, les grands parcs et les arbres d'alignement. La femelle pond de 3 à 5 œufs.

- ***Migrations***

Le Pic noir est strictement sédentaire. Seuls de petits déplacements locaux peuvent s'observer (entre boisements proches).

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, la population de Pic noir est estimée à environ 740 000 couples et l'espèce bénéficie d'un statut de conservation favorable. Le Pic noir est l'une des rares espèces dont la répartition est actuellement en pleine évolution.

En France, jusque dans les années cinquante, le Pic noir était une espèce exclusivement montagnarde. Il est apparu en plaine dans la moitié est du pays à partir de 1960 puis a continué son expansion vers l'ouest et plus particulièrement le nord-ouest. La consultation de l'Atlas des oiseaux nicheurs de France montre la spectaculaire

évolution de la répartition entre les périodes 1970-1975 et 1985-1989. Actuellement, il continue son expansion vers la Normandie et la Bretagne et l'on peut penser que la façade Atlantique et le Sud-ouest (hors Pyrénées) vont également être colonisés à court terme. La population française est estimée entre 20 000 et 30 000 couples dans les années 2000.

- ***En région Poitou-Charentes :***

En Poitou-Charentes, c'est le département de la Vienne qui accueillle le plus de couples (une douzaine), notamment en massif forestier de Moulière, mais ce pic y est également connu dans des zones où alternent cultures et petits bois. L'espèce est aussi présente en Deux-Sèvres, tandis qu'elle est encore très localisée en Charente et absente en Charente-Maritime.

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

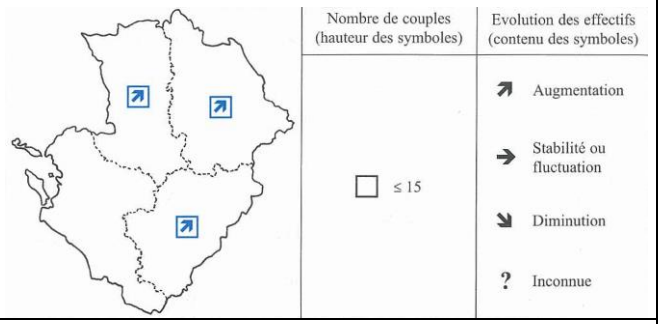

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte d'habitats d'alimentation causée par la raréfaction de peuplements sénescents et des îlots de vieillissement dans les forêts, ou par la fermeture des clairières et autres zones forestières dégagées ;
- La perte d'habitats de reproduction causée par la diminution du diamètre d'exploitabilité des arbres (notamment de hêtres et de pins) ;
- L'échec de reproduction causé par le dérangement humain (abandon des sites de nidification ou des nichées).

Le Pic noir au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Cette espèce sédentaire peut être observée toute l'année sur le site. L'espèce est observée le plus souvent à l'unité de manière régulière tout au long de l'année (aucun pic de présence ne se dégage).
On estime qu'entre 3 et 5 couples se reproduisent dans les boisements de la ZPS.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Le Pic noir recherche principalement des parcelles forestières vieillissantes, comportant une bonne densité d'arbres morts ou sénescents.
Pour s'alimenter, il utilise différents peuplements forestiers des bois de Charroux (futaies de feuillus, de résineux ou mixtes) mais également d'autres habitats connexes (coupes rases, taillis…). Il peut également exploiter des terrains ouverts tels que des clairières ou certaines prairies de lisières.
Pour nicher, le Pic noir utilise uniquement les vieilles futaies (essences indigènes ou non) présentes dans les bois de Charroux, ou plus exceptionnellement, des grands arbres isolés en périphérie des boisements (Ex : succession de vieux chênes à proximité du château de Combourg, et aux abords de l'allée du château de la Grollière).

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion sylvicole :

- absence d'îlots de vieillissement au sein des boisements (diminution du diamètre d'exploitation des arbres) et faible abondance de clairières favorables à son alimentation ;
- densité limitée de bois morts au sol (affecte la disponibilité alimentaire) ;
- dérangement potentiel des individus sur leurs sites de reproduction lors de travaux forestiers de printemps (peut provoquer l'échec de reproduction même si l'espèce est moins sensible que le Pic mar).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est favorable.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien de la population repoductrice ; Maintien qualitatif et quantitatif de l'habitat

- Favoriser le vieillissement des peuplements ;
- Limitation des sources de dérangement sur les sites de reproduction.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- suivi l'évolution des peuplements sénescents.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestions préconisées pour le Pic noir sont favorables à l'ensemble des pics (Pic vert, Pic mar, Pic épeiche, …) et aux autres espèces forestières.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 28	Pie-grièche à tête rousse *Lanius meridionalis (Linné 1758)*

Code Natura 2000 : A 341

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : -
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Quasi menacée
- Liste rouge régionale : Vulnérable
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Laniidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Pie-grièche à tête rousse est facilement identifiable à son "bonnet" roux et à sa gorge et son ventre immaculés. Son front est traversé par un large bandeau noir. Le manteau est noirâtre, avec le croupion blanc et un grand V blanc dessiné par un petit miroir blanc sur les rémiges et les scapulaires. La femelle est généralement plus terne que le mâle. Certaines adultes de plus d'un an, présentent cependant des couleurs aussi vives que celles des mâles

Répartition en France et en Europe

C'est une espèce typiquement méditerranéenne associée à l'aire de l'olivier *Olea europea*, arbuste cultivé à répartition largement artificielle, mais caractérisant bien la limite de climat méditerranéen.

En France, c'est la sous espèce *L.s.senator* qui est représenté au sud de la ligne allant de la Roche-sur-Yon en Vendée jusqu'au Luxembourg. Elle semble absente de la région Rhône Alpes et des Pyrénées.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Pie-grièche à tête rousse a besoin d'un milieu semi-ouvert situé dans un secteur ensoleillé et parsemé d'arbres et d'arbustes assez bas, qui lui permettent de chasser les insectes à l'affût au-dessus d'un sol très dégagé, à végétation quasi-rase, voire inexistante. La présence de buissons et d'éléments artificiels comme les piquets de clôture est appréciée comme postes d'affûts.

- ***Régime alimentaire***

Comme la plupart des autres espèces de laniidés la Pie grièche à tête rousse est assez éclectique dans le choix de ses proies, mais elle consomme en grande majorité des insectes, parmi lesquels une proportion très importante de coléoptères. Son choix peut cependant se porter sur une foule d'autres choses, principalement des invertébrés (araignées, vers, gastéropodes), mais aussi des vertébrés. Les petits rongeurs sont au premier rang des victimes, suivis de façon beaucoup plus occasionnelle par les batraciens, les reptiles et les oiseaux

- ***Reproduction et activités***

Deux à sept jours après le cantonnement du mâle, celui-ci entreprend la construction du nid. La femelle le rejoint pour terminer la construction. Le nid se situe dans des oliviers *Olea europaea*, amandiers *Prunus dulcis*, pins *Pinus sp*. mais aussi des buissons. Les pontes (4-6 œufs) débutent vers la mi mai.

- ***Migrations***

Dès la fin du mois d'août, ou au commencement du mois de septembre, les pies-grièches à tête rousse s'envolent vers leurs lieux d'hivernage situés en Afrique Tropicale et dans les régions sud de l'Arabie. Elles reviennent vers leurs lieux favoris à la fin du mois d'avril et en mai.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

La Pie-grièche à tête rousse est considérée comme menacée en Europe car les effectifs ont subi un fort déclin depuis les années 70. Ces derniers sont estimés entre 480 000 et 1,2 million de couples, dont plus de 50% en Europe du Sud et centrale.

En France, les effectifs sont estimés entre 8000 et 12000 couples et subissent une régression marquée. De ce fait, son statut est qualifié comme étant « en déclin » sur la liste rouge nationale.

- ***En région Poitou-Charentes :***

L'espèce comporte des effectifs très limités en Poitou-Charentes. La moitié de la population régionale se situe au sud du département de la Vienne, alors que la Charente accueil environ un quart des nicheurs.

Cette relative rareté s'explique par le fait que la région se situe en limite nord-ouest de l'aire de répartition nationale de ce *laniidé*. En effet, on assiste depuis plusieurs années à un fort recul vers le sud de l'espèce et à une chute constante des effectifs dans la majorité des départements français. La région n'échappe pas à cette tendance, même si la Vienne, après avoir connu des fluctuations, semble voir augmenter ses effectifs depuis quelques années.

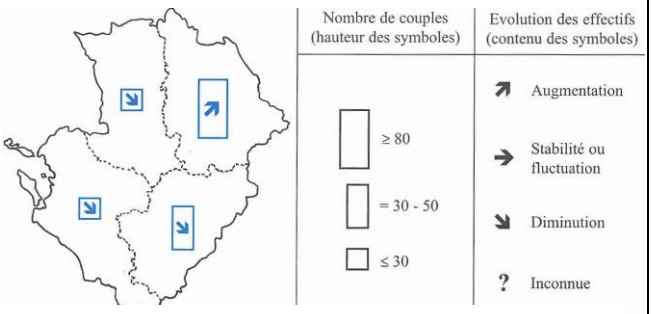

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La régression/perte d'habitats favorables à son alimentation et sa reproduction (milieux semi-ouverts avec des haies d'épineux) notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles et à l'abandon de certaines pratiques (pâturage extensif) ;
- La diminution des disponibilités alimentaires en raison :
  - de la régression de ses habitats d'alimentation (conversion des prairies en culture, élimination des haies arbustives avec raréfaction d'essences épineuses),
  - de l'usage d'insecticides ou de vermifuges pour le bétail (diminution des populations de diptères et coléoptères coprophages) ;
- Les fluctuations climatiques sur leurs sites d'hivernages et de reproduction (influent fortement sur les ressources alimentaires disponibles, et affectent le succès de la reproduction et donc la population) ;

La Pie-grièche à tête rousse au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Les observations de Pie-grièche à tête rousse sont peu nombreuses et irrégulières sur le site. L'espèce est contactée à la fois en période de reproduction et de migration. On estime que 1 à 3 couples se reproduisent sur le site.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

La Pie-grièche à tête rousse utilise des habitats relativement semblables à ceux utilisés par la Pie-grièche écorcheur. (cf. fiche Pie-grièche écorcheur)

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole (évolution des pratiques).

- raréfaction des habitats d'alimentation et de reproduction (prairies naturelles, haies, vergers) en raison :
  - de l'intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies naturelles en culture ou prairies artificialisées, élargissement de la maille bocagère),
  - de l'évolution des modalités de gestion des haies conduisant à la raréfaction des haies arbustives d'épineux au profit des haies vives taillées uniquement sur deux faces
  - (de la déprise agricole (abandon de l'élevage extensif et fermeture de certaines zones d'alimentation)).
- dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (perte de disponibilités alimentaires) en raison :
  - de la disparition progressive des prairies naturelles (riches en proies), au profit de prairies fortement artificialisées,
  - de l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (éliminent des insectes et notamment des insectes coprophages qui constituent une part importante des proies consommées par l'espèce).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-mauvais.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien d'une population repoductrice ; Amélioration qualitative et quantitative de l'habitat

- maintien des habitats favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable pour la Pie-grièche écorcheur, espèce cousine qui niche dans les milieux semi-ouverts riches en buissons épineux, en zones herbeuses, en insectes, ainsi qu'en perchoirs.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Lefranc N., Issa N. (2011). Plan national d'action en faveur des pies-grièches. SEPN - LPO, Rochefort. 112 p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 29	La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 338

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Art. 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
- Liste rouge régionale : A Surveiller
- Espèce déterminante ZNIEFF : Oui

Statut de présence sur le site

Reproduction et migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Laniidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Pie-grièche écorcheur possède un bec légèrement crochu. Le mâle a la tête et le croupion gris, un large bandeau oculaire noir, un dos marron roux, des ailes marron brun, un menton blanc et une poitrine rosée. Elle tient son nom de sa technique de chasse. Elle empale ses proies sur les épines des buissons pour se faire des réserves de nourriture.

Répartition en France et en Europe

Cette espèce du Paléarctique occidental est largement répandue dans l'ensemble de l'Europe. La Pie-grièche écorcheur est toutefois absente des deux tiers méridionaux de la péninsule Ibérique et du Nord-Ouest du continent (Islande, îles Britanniques dans presque leur totalité, Nord de la Fennoscandie et Russie).

L'espèce est assez commune en France, excepté au nord ouest.

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

La Pie-grièche écorcheur se contente d'un territoire relativement petit, de l'ordre de 1.5–2 ha. Son habitat se caractérise toujours par la présence de buissons épineux (Prunellier, Aubépine, Ronce) sur lesquels elle empale ses proies en guise de provisions. On peut la rencontrer également dans de jeunes plantations (Epicéa surtout) et des vergers.

Les terrains de chasse sont avant tout des zones de friches ou de prairies, de pâtures et de clairières forestières. Ils sont toujours plus ou moins riches en postes d'affût. L'idéal, pour cette espèce serait qu'il y ait un perchoir environ tous les 20 m.

- ***Régime alimentaire***

La Pie-grièche écorcheur prélève la plupart de ses proies au sol dans un rayon de 10 m. Les proies sont en grande majorité des insectes (surtout coléoptères et orthoptères). Les petits vertébrés jouent un rôle non négligeable mais ils ne représentent généralement pas plus de 5% des captures.

- ***Reproduction et activités***

Cette espèce niche dans des buissons ou des petits arbres au sein des haies et des zones buissonnantes semi-ouvertes à moins de 2 m de hauteur.

- ***Migrations***

La Pie-grièche écorcheur arrive en France en avril-mai pour entamer une nouvelle période de reproduction. L'espèce effectue une migration « en boucle » puisqu'au printemps, elle arrive du Moyen Orient puis retourne vers ses quartiers d'hiver situés en Afrique en passant par la péninsule Balkanique et par l'Egypte.

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

L'espèce est assez commune mais en forte régression au niveau national et dans pratiquement toute l'Europe, devenant rare et très localisée avec des effectifs soumis à de fortes fluctuations d'années en années. La population européenne est estimée à environ 3 à 5 millions de couples.

En France, 150 000 à 350 000 couples se reproduiraient.

- ***En région Poitou-Charentes :***

La Pie-grièche écorcheur est répartie sur les quatre départements du Poitou-Charentes. Cette espèce est néanmoins considérée comme peu commune (dans la mesure où ses effectifs n'excèdent pas quelques centaines de couples nicheurs par département).

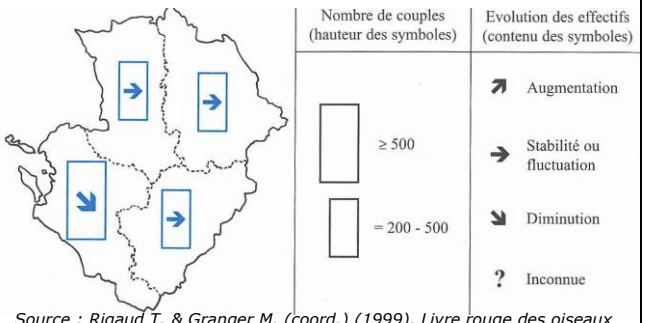

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La régression/perte d'habitats favorables à son alimentation et sa reproduction (milieux semi-ouverts avec des haies d'épineux) notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles (abandon de l'élevage) ;
- La diminution des disponibilités alimentaires en raison :
  - de la régression des habitats d'alimentation (conversion des prairies en culture, élimination des haies arbustives avec raréfaction d'essence épineuses),
  - de l'usage d'insecticides ou de vermifuges pour le bétail (diminution des populations de diptères et coléoptères coprophages) ;
- Les fluctuations climatiques sur leurs sites d'hivernages et de reproduction (influent fortement sur les ressources alimentaires disponibles, et affectent le succès de la reproduction et donc la population).

La Pie-grièche écorcheur au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

La Pie-grièche écorcheur est observée à la fois en période de reproduction et de migration (de mai à août). L'espèce semble bien répartie sur le site et on estime qu'entre 10 et 20 couples se reproduisent au sein de la ZPS.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

L'espèce recherche une mosaïque d'habitats prairiaux quadrillées de haies arbustives. En effet, les couples installent leur nid au sein de haies denses et touffues, garnies de buissons épineux qui leurs servent également de perchoirs, indispensables à leur recherche alimentaire.

Ce type d'habitat n'est pas présent sur l'ensemble du site ; il se retrouve principalement sur 6 secteurs (La Pièce du Maupas, Les Champs de Brandes, au sud de la Boussarderie, Les Brandes de Pontpriant, au sud du Grand Patural et autour du Flet). Ces secteurs correspondent plutôt à des terres d'élevage, qui offrent une bonne disponibilité en proie pour l'espèce (insectes coprophages) et où la taille des haies s'effectue toujours sur 3 faces. (maintien de haies basses)

Les habitats favorables à la reproduction de la Pie-grièche écorcheur sont assez bien représentés sur la ZPS.
Les habitats favorables à l'alimentation de la Pie-grièche écorcheur sont assez bien représentés sur la ZPS.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

Absence de prise en compte des exigences spécifiques de l'espèce dans la gestion agricole (évolution des pratiques).

- raréfaction des habitats d'alimentation et de reproduction (prairies naturelles, haies, vergers) en raison :
  - de l'intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies naturelles en culture ou prairies artificialisées, élargissement de la maille bocagère),
  - de l'évolution des modalités de gestion des haies conduisant à la raréfaction des haies arbustives d'épineux au profit des haies vives taillées uniquement sur deux faces
  - (de la déprise agricole (abandon de l'élevage extensif et fermeture de certaines zones d'alimentation)).
- dégradation qualitative des habitats d'alimentation privilégiés (perte de disponibilités alimentaires) en raison :
  - de la disparition progressive des prairies naturelles (riches en proies), au profit de prairies fortement artificialisées,
  - de l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires (éliminent des insectes et notamment des insectes coprophages qui constituent une part importante des proies consommées par l'espèce).

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable-mauvais.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Maintien d'une population reproductrice ; Amélioration qualitative et quantitative de l'habitat

- Favoriser le maintien des habitats d'alimentation et de reproduction (systèmes prairiaux avec haies basses)

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement de l'effectif nicheur ;
- Suivi des surfaces prairiales.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable pour la Pie-grièche à tête rousse, espèce cousine qui niche dans les landes herbacées et les vergers à hautes tiges, souvent pâturés.

Bibliographie

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Lefranc N., Issa N. (2011). Plan national d'action en faveur des pies-grièches. SEPN - LPO, Rochefort. 112 p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Fiche 30	Sarcelle d'hiver *Anas crecca (Linné, 1758)*

Code Natura 2000 : A 052

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe II-A
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge nationale :
  - Vulnérable (nicheur)
  - Préoccupation mineure (hivernants)
- Liste rouge régionale : En danger (nicheur)
- Espèce déterminante ZNIEFF : oui
  - nidif. (Vienne uniquement)
  - migr./hiver. ≥80 ind. (Poitou-Charentes)

Statut de présence sur le site

Hivernage, Reproduction, Migration

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ansériformes
- Famille : Anatidés

Source : Biotope

Généralités

Description de l'espèce

La Sarcelle d'hiver est le plus petit canard d'eau douce d'Europe. Le mâle, en plumage nuptial, à la tête rousse avec une large bande verte sur les joues. La poitrine est crème tachetée de noir, le ventre est blanc et le dessous de la queue jaune bordé de noir. Le dessus du corps et les flancs adoptent une coloration grise. Le reste de l'année, après la mue, le mâle porte des couleurs assez ternes comme la femelle. Il est entièrement brun et beige

Répartition en France et en Europe

La Sarcelle d'hiver niche dans toutes les régions tempérées et septentrionales d'Europe. Son aire de reproduction s'étend de l'Islande à l'Oural, et de la frange septentrionale du continent à la latitude des rivages nord de la Méditerranée. L'espèce hiverne des îles Britanniques au bassin méditerranéen. En France, la Sarcelle d'hiver se reproduit surtout au nord d'une ligne reliant Bayonne à Lyon. Lors des passages migratoires, l'espèce fréquente l'ensemble du territoire. En hiver, elle se concentre essentiellement en Camargue, en baie de l'Aiguillon et sur les rivages de Loire-Atlantique et du Morbihan, mais se répartit aussi à travers tout le pays.

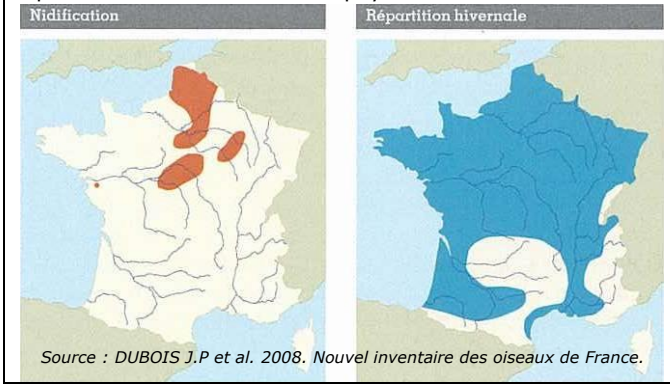

Source : DUBOIS J.P et al. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France.

Biologie et Ecologie

- ***Habitats***

En été, la Sarcelle d'hiver fréquente les eaux saumâtres ou douces avec végétation palustre importante (étangs, réservoirs artificiels, lacs,…). En hiver, on retrouve cet oiseau sur les grands plans d'eau abrités, les côtes basses et sablonneuses où il recherche l'influence modératrice du climat marin, les lagunes et les marais.

- ***Régime alimentaire***

Son régime se compose essentiellement de matière végétale : petites graines qu'elle récolte sur les terrains humides ou faiblement inondés au bord des étangs, dans les champs de maïs fraîchement récoltés, les rizières ou les marais. Cependant, elle se nourrit également de micro-organismes, de larves d'insectes, de crustacés et de mollusques qu'elle pêche dans les eaux saumâtres et peu profondes des vasières en filtrant l'eau avec son bec.

- ***Reproduction et activités***

La Sarcelle d'hiver niche dans les marais, tourbières souvent loin de l'eau découverte. Le nid (garni de duvet) est posé à terre dans la végétation touffue à proximité de l'eau. Entre avril et juillet, la femelle y dépose entre 8 et 11 œufs qui sont couvés pendant 25 à 30 jours. Les canetons sont nidifuges.

- ***Migrations***

Migratrice partielle, l'espèce hiverne de l'Europe de l'Ouest au Japon, au Sud jusqu'au Kenya et en Inde. La migration de printemps a principalement lieu en mars-avril (elle débute début février), la migration d'automne de fin août à novembre. (Migrations nocturnes).

Etat des populations et tendances évolutives sur son aire de répartition

- ***En Europe et en France :***

En Europe, le statut de conservation de l'espèce est provisoirement considéré comme favorable ; la tendance d'évolution de la population hivernante est à la hausse dans la partie est de la zone méditerranée-Mer Noire et depuis 1975 dans la zone nord-ouest européenne. Elle semble en déclin dans la partie ouest de la zone méditerranéenne. La population globale ouest-paléarctique est estimée entre 1 250 000 et 1 875 000.

En France, la Sarcelle d'hiver est considérée comme rare en période de reproduction et à surveiller en période hivernale. Les effectifs nicheurs semblent en baisse depuis les années 1960 (estimés entre 500 et 1 000 couples en 1990 et entre 200 et 500 couples dans les années 1995 à 2000).

- ***En région Poitou-Charentes :***

La Sarcelle d'hiver se reproduit régulièrement en Poitou-Charentes mais avec des effectifs très réduits (moins de 10 couples). En Charente-Maritime, où l'espèce demeure très rare, des nidifications certaines ont été notées en 1989, 92, 94 et 2002 dans les marais de Brouage et de Rochefort. Une petite population se reproduit aux confins de la Vienne et de la Charente dans la région de Pressac (ZPS). La reproduction est aussi suspectée dans le Confolentais et en plusieurs points de la moitié est de la Vienne. En Deux-Sèvres, on connait trois cas de reproduction certaine, sur des cours d'eau (Argenton, Sèvre) ou des étangs (Juygny et probablement Etusson).

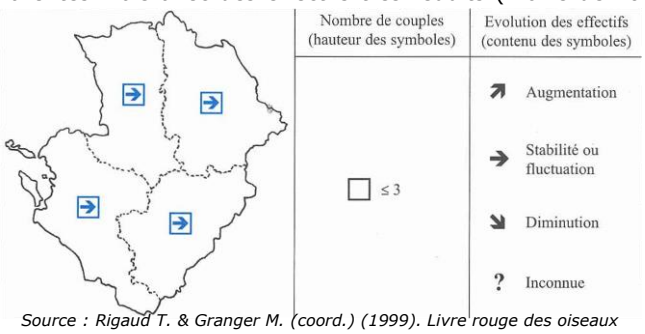

Source : Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

Menaces générales sur son aire de répartition

- La perte/dégradation des zones favorables à son hivernage et son alimentation induit par des activités humaines (phénomène d'aversion, pollutions, eutrophisation des eaux, …) ;
- La régression/dégradation d'habitats de reproduction causée par le drainage, le remblaiement, les fauches trop précoces, le surpâturage ou encore l'abandon des prairies humides.
- L'échec de reproduction induit par le dérangement humain (aversion vis-à-vis d'un site de nidification potentiel, abandon des nichées, …) ;
- La destruction directe d'individus (espèce chassable, braconnage, ingestion de plombs, prédation ou piétinement des nichées, passage d'engins agricoles, …).

La Sarcelle d'hiver au sein du site Natura 2000

Statut et effectifs observés sur le site

Même si elle peut être observée tout au long de l'année, la Sarcelle d'hiver est présente majoritairement aux périodes d'hivernage et de migration (entre octobre et mars). Les effectifs sur le site peuvent être très conséquents, notamment en période hivernale (par exemple 300 le 22/12/10, 320 le 21/12/10 et 412 le 12/12/10). Deux cas de nidification avérée et deux cas probables ont été relevés en 1982. Depuis, la reproduction de l'espèce sur le site a été observée en 2008 sur l'étang de la Bergère. La population nicheuse actuelle est par conséquent estimée à 1-3 couples.

Utilisation du site par l'espèce et caractéristiques de son habitat

Aussi bien en période de reproduction que d'hivernage, la Sarcelle d'hiver apprécie les étangs présentant une végétation rivulaire fournie, au sein de laquelle elle peut se réfugier en cas de danger. Les plus gros effectifs recensés en période hivernale ont été notés sur les étangs de Chez Séguier, de la Bergère et de Combourg.

En période de nidification, l'espèce s'est reproduit de manière certaine sur les étangs de Combourg et du Besson (en 1982) et de manière probable sur l'étang de la Bergère et l'étang Neuf (en 1982). La seule donnée récente de reproduction certaine a été recueillie sur l'étang de la Bergère.

Facteurs de dégradations/perturbations de l'espèce sur le site

- Absence de prise en compte des exigences des espèces dans les activités cynégétiques :
  - dérangement de l'espèce sur ses zones d'alimentation et de repos (activité de chasse sur les étangs) ;
  - forte prédation des nichées par les sangliers ;
  - ouverture trop précoce de la chasse (certaines couvées peuvent être tardives chez cette espèce).
- Absence de prise en compte des exigences de l'espèce dans la gestion agricole :
  - fauche précoce des prairies en bordure d'étangs ;
  - fauche des refus de pâturage en bordure d'étangs.

Bilan de l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site

L'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le site est défavorable / inadéquat.

Orientation de conservation à long terme et objectifs de développement durable

Augmentation de la population reproductrice et hivernante ; Amélioration qualitative de l'habitat

- réduire les sources de dérangement et de prédation ;
- augmenter les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce.

Principe à privilégier pour le suivi de l'état de conservation de l'espèce sur le site

- dénombrement des effectifs hivernants et nicheurs ;
- suivre l'évolution des habitats en périphérie d'étangs.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures prises pour la Sarcelle d'hiver sont favorables aux populations d'oiseaux d'eaux (anatidés, grèbes, foulques, …).

Bibliographie

Boutin J.M. & Issa N. (coord.) (2010). Enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France 2010. LPO - ONCFS, Paris. 124p.

Cahiers d'Habitat « Oiseaux ». MEEDDAT- MNHN. Fiche projet.

Dubois Ph. J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. 560p.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236p.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999). Oiseaux menaces et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

Annexe 8. Cahier photographique des étangs de plus de 1 ha

Liste des étangs de plus de 1 ha			
ID	Nom	création	Surface (ha)
1	Etang de Comboug	av 1800	28,64
2	Etang de chez Besson	av 1800	10,16
3	Etang du Ribourgeon	av 2000	9,12
4	Etang Neuf	av 1959	8,53
5	Etang de la Bergère ouest	av 1800	7,90
6	Etang de la Tenue de chez Brochet	av 1860	6,61
7	Etang de la Motte	av 2000	5,93
8	Etang de Lambertière	av 1800	5,87
9	Etang de la Plaine	av 1800	5,60
10	Etang de Ponteil sud	av 1860	5,47
11	Etang de la Rossignolerie centre	av 2000	5,00
12	Etang de l'Epine	av 2000	4,19
13	Etang de la Bergère est	av 2000	4,17
14	Etang de Miche Louis est	av 1800	4,01
15	Etang de chez Lochon	av 2000	3,97
16	Etang de la Roucherie	av 1800	3,29
17	Etang de la Rossignolerie nord	av 1800	3,21
18	Etang des Brandes de la Prise	av 2000	3,02
19	Etang de la Bergère centre	av 1860	2,97
21	Etang du Bois des Malerais	av 2000	2,36
22	Etang de chez Ringuet	av 1959	2,31
23	Etang de la Rossignolerie sud	av 2000	2,08
24	Etang de Miche Louis ouest	av 1800	2,05
25	Etang de Bel Effe	av 1860	1,84
26	Etang des Champs Martin ouest	av 2000	1,66
27	Etang de la Courcelle	av 1860	1,60
28	Etang de Chez Rateau	av 2000	1,55
29	Etang de Ponteil nord	av 2000	1,52
30	Etang des Brandes de Pontpriant	av 2000	1,40
31	Etang de la Tuilerie	av 2000	1,19
32	Etang des Champs Martin est	av 2000	1,16

1- Etang de Combourg

2- Etang de chez Besson

3- Etang du Ribourgeon

4- Etang Neuf

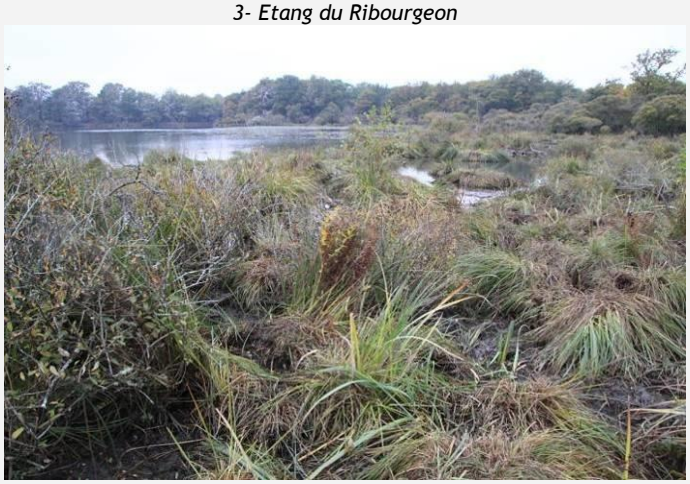

5- Etang de la Bergère ouest

6- Etang de la Tenue de chez Brochet

7- Etang de la Motte

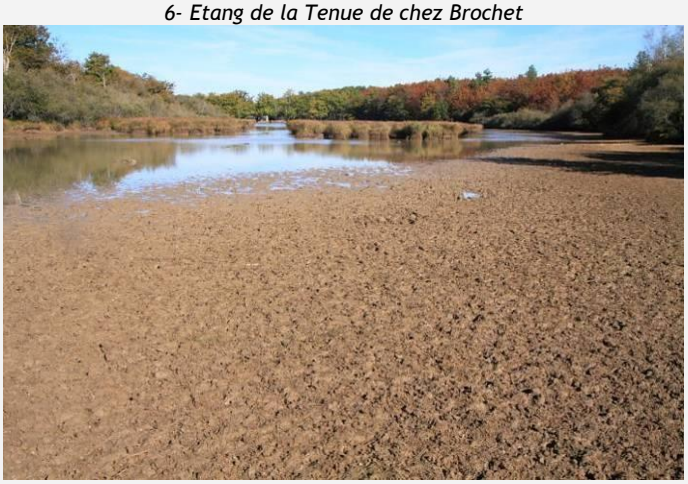

8- Etang de Lambertière

9- Etang de la Plaine

10- Etang de Ponteil sud

11- Etang de la Rossignolerie centre

12- Etang de l'Epine

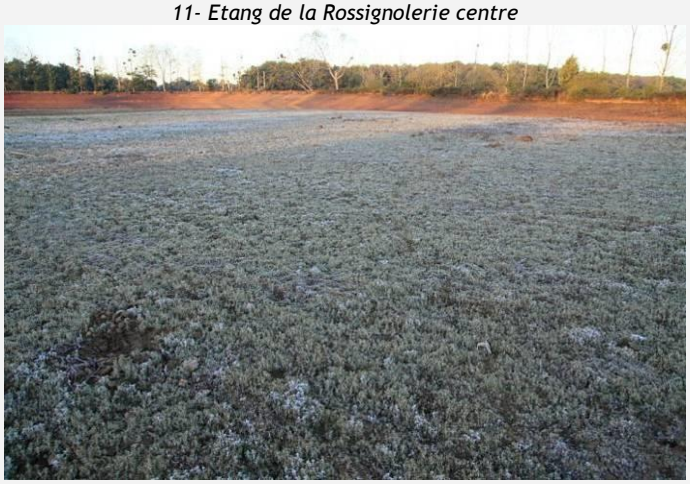

13- Etang de la Bergère est

14- Etang de Michel Louis est

15- Etang de chez Lochon

16- Etang de la Roucherie

17- Etang de la Rossignolerie nord

18- Etang des Brandes de la Prise

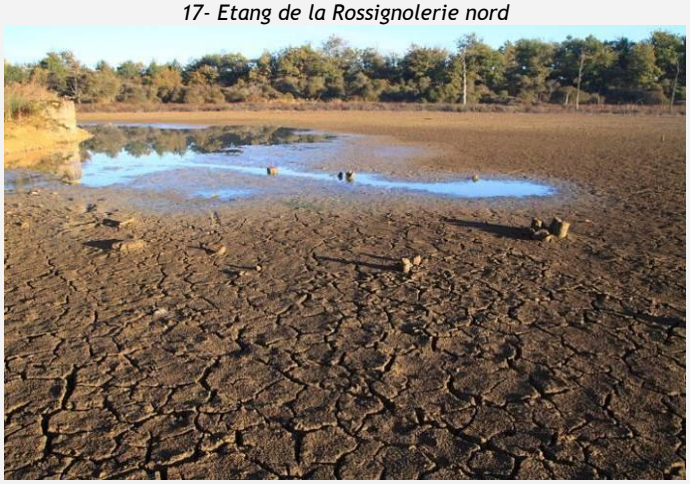

19- Etang de la Bergère centre

(Etang n°20 inexistant)

21- Etang du Bois des Malerais

22- Etang de chez Ringuet

23- Etang de la Rossignolerie sud

24- Etang de Michel Louis ouest

25- Etang de Bel Effe

26- Etang des Champs Martin ouest

27- Etang de la Courcelle

28- Etang de Chez Rateau

29- Etang de Ponteil nord

30- Etang des Brandes de Pontpriant (pas de photo diponible)

31- Etang de la Tuilerie

32- Etang des Champs Martin est